U d'/of OTTAWA
39003001003143

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CE

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvrescomplte06bran

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

BRANTHÔME

—

TOME VI

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou
Caractères elzeviriens de la Librairie Daffis.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE PIERRE DE BOURDEILLES

abbé et seigneur

DE BRANTHÔME

Publiées pour la première fois selon le plan de l'auteur
augmentées de nombreuses variantes
et de fragments inédits

SUIVIES DES ŒUVRES D'ANDRÉ DE BOURDEILLES

ET D'UNE TABLE GÉNÉRALE

Avec une Introduction et des Notes

PAR M. PROSPER MÉRIMÉE
de l'Académie françoise

ET M. LOUIS LACOUR
Archiviste Paléographe

TOME VI

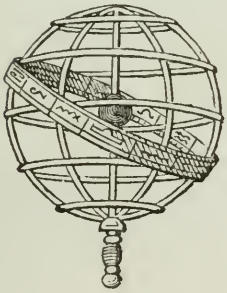

PARIS
PAUL DAFFIS, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
DE LA BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE
7, rue Guénégaud

M DCCC LXXVIII

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

PQ
1103
B5B7
1858
v.6

PREMIER LIVRE

—

LES VIES

DES

GRANDS CAPITAINES

DU SIÈCLE DERNIER

SECONDE PARTIE

(SUITE)

—

LES VIES

DES GRANDS CAPITAINES FRANÇOIS

DU SIÈCLE DERNIER

LES VIES

DES

GRANDS CAPITAINES

FRANÇOIS

CHAPITRE XXXIII.

180. *M. de Montpensier.* — 181. *M. le prince de la Roche-sur-Yon.*

Puisque nous sommes encor sur les princes, il en faut encor continuer deux, et parleray de M. de Montpensier le premier.

M. de Montpensier, Louys de Bourbon, fut extraict de l'estoc[1] de ce grand roy sainct Louys, ainsy qu'il est vray et qu'il en faisoit grand'jactance; et tascha fort de l'imiter en l'observance de sa saincte religion catholique, et en probité

1. Estor, souche.

de mœurs tant qu'il pouvoit, bien qu'il fust homme comm'un autre : toutesfois il vivoit plus sainctement que le commun ; pour le moins le monstroit il fort par apparance, du reste je n'en puis juger, puisque cela appartient à Dieu de cognoistre le juste.

Il fut petit-filz de ce M. de Montpensier, dict messire Gillibert de Montpensier, qui fut laissé visce-roy par le roy Charles VIII au royaume de Naples, qu'il garda le mieux qu'il peut ; mais après il le perdit par faute de secours et d'argent, dont il en mourut de tristesse, autres disent de poyson, autres de sa naturelle mort, qu'il advança des malayses qu'il receut après le traicté d'Atelle[1] mal accomply, comme je l'ay ouy dire audict M. de Montpensier sondict petit-filz, dont je parleray maintenant.

Les histoires, tant les nostres que les estrangeres, en parlent diversement. M. Philippe de Commines y vient au point, auquel je renvoye les lecteurs, et mesmes quand il parle du traicté d'Atelle, qu'il dit estre le plus ignominieux qui aye esté jamais veu, après celuy des fourches claudiannes du temps des Romains, puis qu'estant encor de reste cinq ou six mille hommes de guerre, tant François qu'Allemans, Suisses, Italiens, ilz pouvoient donner une battaille, où,

1. Il capitula dans Atella, aujourd'hui Sant-Arpino, et abandonna au duc de Calabre, Ferdinand (fils d'Alphonse), toute son artillerie et ses munitions. La garnison, composée de six à sept mille hommes, devait être renvoyée en France. Au mépris de ce traité, elle fut retenue prisonnière pendant plusieurs mois, et la plupart des soldats moururent de maladie.

quand ilz l'eussent perdeue, n'eussent perdu tant de gens de coup de main comme ilz en perdirent de pauvreté, faim et misere; si que possible l'eussent-ilz gaignée. Pourquoy non? Les Arragonnois s'en mocquoient fort et s'en mocquent encor, comme je l'ay veu dans Naples, s'en rire; mesmes que dans le chasteau vous en voyez des painctures, qui nous en doibt faire mal au cœur quand nous les voyons. Lesdictz Arragonnois et Espaignolz disoient et disent encor : que ce malheur arriva audict M. de Montpensier par une vengeance divine, pour avoir rompu les trefves faictes dans le Castel Nove en sortant par mer, laissant ses pauvres ostages, gens de bien et d'honneur, telz que les histoires nomment, à la mercy du cousteau de la justice[1]. Que si Ferdinand fust esté aussy cruel qu'aucuns de ses predecesseurs, sans faillir ilz avoient tous la teste tranchée par juste droit de guerre. En quoy ledict M. de Montpensier fust blasmé fort, tant des siens que des estrangers.

Ce Gillibert ne mourut sans enfans, car il laissa Louys, Charles et François de Bourbon.

Ce Louis mourut au royaume de Naples, y allant soubz la conduite du comte d'Armaignac;

1. Les Français, possesseurs des châteaux de Naples, avaient traité avec l'armée assiégeante et s'étaient engagés à les rendre s'ils n'étaient pas secourus dans un certain délai. Peu de jours après ils partirent, laissant dans les châteaux quelques Napolitains qui avaient pris parti pour eux, et dans les mains de Ferdinand les otages qu'ils avaient remis lorsque la capitulation avait été signée. Commines remarque fort judicieusement qu'il eût mieux valu rendre la place tout de suite que de laisser leurs alliés et leurs otages à la merci de Ferdinand.

duquel Louys on treuve par escrit que, visitant là les os et la sepulture de son pere, et luy donnant de l'eau beniste, il devint si transy et si perdu de deuil et de tristesse, que soudain il tumba tout estendu mort sur le tumbeau. Je l'ay ainsy ouy raconter à aucuns dans Naples, qui mesmes me disoient qu'il eust mieux valu qu'il eust redoublé son courage pour en faire une belle vengeance que mourir ainsy, et d'autant plus en fust il esté très honnoré et loué.

M. Charles de Bourbon [1] ne fit pas ainsy ; car, tant qu'il prit le party de son roy, il haussa autrement son courage et esveilla ses espritz : car il fut grand ennemy des Espaignolz, et en sa-

1. Le connétable de Bourbon, tué à la prise de Rome. Le connétable avait épousé Suzanne, fille unique de Anne de France, dame de Beaujeu, fille de Louis XI. Elle lui avait apporté des biens immenses que Louis XII aurait pu revendiquer peut-être pour la couronne, mais que par suite de sa générosité naturelle il avait assurés par une donation spéciale à la fille de la régente qui l'avait cruellement persécuté pendant la minorité de Charles VIII. Suzanne mourut en 1521. Par son contrat de mariage, le connétable était son héritier, de plus il était un de ses plus proches parents. La duchesse d'Angoulême, qui par sa mère Marguerite de Bourbon était également parente de Suzanne, éleva des prétentions à sa succession et poursuivit le connétable avec acharnement. D'abord elle fit mettre le séquestre sur tous ses biens, puis elle le priva de ses pensions. Elle soutenait que si elle n'héritait pas de Suzanne, du moins les biens de cette princesse devaient faire retour à la couronne. Le parlement, gagné ou intimidé par le chancelier Duprat, parut se déclarer pour la mère du roi. Ce fut alors que le connétable prêta l'oreille aux propositions de l'empereur. Un moment, il se fit illusion sur sa popularité et s'imagina qu'il pourrait exciter une révolution. Bientôt désabusé, il s'aperçut qu'il s'était assez compromis pour n'avoir plus d'autre ressource que de s'exiler.

criffia plusieurs d'eux sur la memoire de son pere : mais après il les ayma bien autant quand il se mit avecqu'eux, qui luy firent acquerir beau renom et belle mort à la prise de Rome, comme j'ay dict.

Son jeune frere François, très vaillant chevallier, fut tué à Marignan.

De tous ces trois enfans venus dudict Gillibert et de Clere ou Clerice de Gonzague, dont est très grande alliance entre ces deux maisons de Bourbon et Mantoue, là où ledict M. de Bourbon fut très bien retiré et receu quand il tira en Italie au service de l'empereur, fut leur sœur et premiere née, dicte Louyse de Bourbon, qui fut femme de Louys de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, d'où sortit : M. de Montpensier duquel je parle, et qui le premier a esté duc, et les autres paradvant ne portoient que titres de comtes, M. le prince de La Roche-sur-Yon, dict Charles de Bourbon, et Suzanne de Bourbon, dicte madame de Rieux, maryée en ceste grande maison de Rieux en Bretaigne.

J'ay veu ceste dame Louyse de Bourbon, que je dis, sœur à M. de Bourbon, une très honnorable, sage et vertueuse dame, qui a vescu cent ans ; et sa vieillesse estoit très belle, car le sens et la parolle ne lui avoient point manqué. Le roy François II demeura avecques sa court trois jours à Champigny ; il l'alloit veoir tous les jours en sa chambre (laquelle n'en bougeoit pour son imbecille vieillesse) avecques tous les princes et grandz de la court ; si faisoient les roynes [et mere et regnante] et toutes les dames ; et entroit lors qui vouloit. Tout le monde l'arregardoit

fort attentivement, et moy aussy bien que les autres, et nous l'admirions, autant pour sa venerable vieillesse que pour estre sœur de ce grand M. de Bourbon; et les plus vieux, qui l'avoient veu, nous disoient qu'elle ressembloit fort à son frere de visage, et d'autant plus l'arregarda on. Il ne sçauroit y avoir plus haut de trente ans qu'elle est morte, là où le roy, la royne et tous les princes de la court, et d'ailleurs, ses alliez, envoyarent ambassadeurs et agentz pour se trouver à ses obseques, ainsy qu'est la coustume de ce faire parmy les grandz.

J'ay faict ceste disgression de généalogie, que j'ay apprise mesmes de M. de Montpensier, pour monstrer son droict à aucuns doubteux[1] sur la succession de M. de Bourbon, laquelle il retira en partye petite à la fin, avecques de grandes peynes et procez, puisque le bien a esté confisqué à la couronne.

Il n'en peut avoir grand cas[2] du temps du roy François, pour la hayne qu'il portoit à M. de Bourbon, et que la playe qu'il luy avoit faicte estoit fort recente encor, et aussy qu'il estoit fort exact observateur de ses edictz et de ses droictz, car il en pretendoit de très grandz par celuy de madame la regente, dont sourdist le mescontentement et la rebellion dudict M. de Bourbon[3].

1. *Doubteux* se rapporte, je crois, à aucuns; il est mis pour *doutants*.

2. Pour : beaucoup, grande partie.

3. Charles de Bourbon était fils de Gilbert, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzague. La régente [duchesse d'Angoulême, mère de François Ier] prétendait

Du temps du roy Henry, il en eut quelques lipées par le moyen de madame Jacquette de Longvic, de la maison ancienne de Givry, issue de celle de Chaalon et des palatins de Bourgoigne. Ceste dame, madame la duchesse de Montpensier, du temps du roy François, par un moyen que l'on disoit lors, M. d'Orléans la servant (quel mal pour cela? M. de Rostain, qui vit encor, le sçait bien), eut grande faveur à la court : mais elle n'y peut rien faire à ceste succession, pour la raison que j'ay dict ; aussy qu'ell'estoit jeune et non si spirituelle comme elle fut despuis. Du temps du roy Henry ell'eut beaucoup de faveur ; car elle devint plus habille et gouvernoit fort la royne.

Le roy François II vint à son regne, où elle peut beaucoup, car je l'ay veue gouverner si bien le roy et la royne, que j'ay veu aussy deux fois de mes yeux que le roy faisoit recommander la cause de madicte dame, qui faisoit tout et son mary peu, et solliciter contre la sienne propre[1]. Cela estoit fort commun à la court; et si vis une fois M. le cardinal de Lorraine, de la part du roy, en parler à messieurs de la court, qu'il avoit aussy envoyé querir à son hostel de Cluny lorsque le roy alla à Orleans, et leur recommander le droict de ladicte dame (elle y

avoir des droits sur les domaines du connétable, et, selon les mauvaises langues, elle ne les fit valoir que lorsque celui-ci eut rejeté peu galamment l'offre de son cœur et de sa main. Quoi qu'il en soit, elle abusa de son pouvoir pour faire prononcer un jugement en sa faveur.

1. Contre sa propre cause. Les domaines confisqués sur le connétable de Bourbon étaient retournés à la couronne.

estoit presente), jusqu'à dire que le roy la vouloit gratifier en cela qu'il renonçoit pour sa part et son droict à ceste succession, et qu'il n'en vouloit nulle portion ny part, et qu'ilz passassent et coulassent cela le plus legerement pour luy qu'ilz pourroient.

Pour fin, ceste princesse et ce prince et les leurs, les uns après les autres, ont tant travaillé, sollicité et plaidoyé, qu'ilz en ont eu pied ou aesle, fors la duché de Chastelleraud, que les roys par cy-devant n'avoient voulu desmordre et l'avoient mise à leur propre; laquelle despuis donnerent pour apanage à madame leur sœur naturelle legitimée, que nous avons veu longtemps appeller madame de Chastelleraud, aujourd'huy madame d'Angoulesme [1].

A ceste heure ce duché est retourné à ceste maison de Montpensier, laquelle peut maintenant dire avoir cognu la fortune d'une et d'autre façon, car ell'a demeuré long temps pauvre. Et disoit on du regne du roy François et Henry au commancement : que M. de Montpensier estoit le plus pauvre prince de toute la France; et il est mort le plus riche, après le chef de son nom, qu'est le roy de Navarre, car il a laissé à son heritier plus de trois cens mille livres de rente,

1. Diane, fille naturelle de Henri II et d'une dame piémontaise, née en 1538, lorsque Henri était encore dauphin. Elle fut légitimée et épousa en premières noces Horace Farnèse, qui fut tué au siége de Hesdin six mois après son mariage. Elle épousa en secondes noces François de Montmorency, fils aîné du connétable. C'était une femme douce, spirituelle et bonne, qui donna souvent de bons conseils à Henri III et à Henri IV. Elle mourut en 1619.

et en argent monnoyé et autrement, bagues, joyaux et meubles, plus de trois cens mill'escus (ce disoit on à la court, et comme je l'ouys dire à un grand qui le sçavoit bien) lorsqu'il mourut : si bien qu'on disoit de luy qu'il ressembloit les chevaliers de Malte, qui sur l'aage avoient des biens et honneurs ; car, de ces regnes là que je dis, il n'eut tous ces grandz biens.

Il ne fut non plus advancé en grades ny honneurs, ny à la court, ny aux armées, auxquelles pourtant il se trouvoit près de la personne de son roy en simple et privé prince, ne commandant qu'à sa compaignie de gens d'armes (le pere de Fontaine Guerin, brave et vaillant capitaine, estoit lors son lieutenant), qu'il avoit tousjours belle et la mettoit tousjours en besoigne, à laquelle il sçavoit tousjours bien commander ; que si elle faisoit une petite faute, il disoit qu'ell' avoit faict de la sotte, si bien qu'un temps cela couroit à la cour, qu'on disoit : « Vous avez faict « la compaignie de M. de Montpensier ; » qu'estoit autant à dire : « Vous avez faict de la sotte. » Il estoit très brave[1] et très vaillant prince, ainsy qu'il le fit bien paroistre à la bataille de Sainct-Quantin, là où il fut pris en combattant vaillamment ; et là il eut pourtant quelque petite charge de regiment au regne du roy François II, pour l'amour des hautz bruictz et crieries qu'on faisoit : que les princes du sang estoient du tout recullez d'auprès de la personne du roy, et n'avoient nulles charges, grades ni dignitez. On luy donna le gouvernement de Touraine et

1. Le manuscrit ajoute : « Très beau. »

d'Anjou, et à M. le prince son frere celui d'Orleans, où fut son lieutenant M. de Scipiere, qui servit beaucoup contre la conjuration d'Amboise ; [car il en mena les forces premières qui estonnarent fort les conjurateurs.] Aux regnes de nos autres roys Charles et Henry, mondict sieur de Montpensier commença et continua d'avoir force grandes charges. Quand la premiere guerre civille vint, il fut lieutenant de roy en tous ces pays d'Anjou, le Mans, le Perche, Touraine et autres pays circonvoysins ; et là en ceste guerre, voulant du tout imiter le roy sainct Louis, son grand mirouer, contre les infidelles, cestuy-cy, disoit on, de mesmes se monstra animé contre les heretiques qu'il ahissoit mortellement, jusque là que, quand il les prenoit par composition, il ne la leur tenoit nullement, disant qu'à un heretique on n'estoit nullement obligé de garder sa foy ; ainsy qu'il le praticqua bien à l'endroict du capitaine des Marays, qu'il prit dans le chasteau de Rochefort sur Loyre par honneste capitulation et sur sa foy, et puis le fit executer aussy tost, se fondant sur son apophteme que je viens de dire.

Quand on luy amenoit quelques prisonniers, si c'estoit un homme, il luy disoit de plein abord seulement : « Vous estes un huguenot, « mon amy, je vous recommande à M. Babelot. » Ce M. Babelot estoit un cordellier, sçavant homme, qui le gouvernoit fort paisiblement et ne bougeoit jamais d'auprès de luy, auquel on amenoit aussy tost le prisonnier, et luy, un peu interrogé, aussy tost condamné à mort et executé. Si c'estoit une belle femme et fille, il ne leur

disoit non plus autre chose, sinon : « Je vous « recommande à mon guidon ; qu'on la luy mene. » Ce guidon estoit M. de Montoiron, de l'ancienne maison de l'archevesque Turpin, du temps de Charles Maigne, et en portoit le nom de Turpin. Il estoit un très beau gentilhomme, grand, de haute taille, et avecques cela si bien proportionné de son membre, qu'on disoit estre demesuré et extravaguant et insatiable. Avecques cela repassoit ainsy ces pauvres prisonnières, lesquelles, possible aucunes, mesmes[1] les femmes, en estoient très ayses et contentes, et eussent désiré tousjours telle punition. Quant aux pauvres filles, je croy que le mal leur estoit cuysant[2] pour un temps. Je ne sçay si tout cela est vray, mais j'estois present un jour à un disner de feu M. de Guyze, à qui on luy fit ce conte, en présence de madame de Guyze sa femme, de madamoiselle de l'Amirande, et autres dames et filles de la court qui estoient à table, auxquelles mondict sieur de Guyze leur en fit à toutes la guerre ; et ne fut sans faire rire et hommes et femmes. Et si, ce mot se dit long temps à la court parmy les dames et gallans de la court, qui leur disoient : « Je vous recommande au guidon de M. de « Montpensier.» Dont aucunes, qui en sçavoient le *tu autem*[3] et desmesurée proportion, disoient, ou par timidité ou par hypocrisie : « Ah ! Dieu

1. Mesmes a ici le sens de *surtout*.
2. VAR. *Grief*.
3. Le point capital, le nœud d'une affaire, expression empruntée à ce passage de l'office divin : *Tu autem, Domine, miserere nobis*.

« nous en gard'! » D'autres disoient : « Il nous « feroit pis que la raison. »

Voylà la punition de ces pauvres dames huguenottes, invantée par M. de Montpensier, qui me fait penser avoir esté prise et tirée possible de Nicephore, par M. Babelot, où il dict : que l'empereur Theodose osta et abollit une coustume qui estoit de long temps dans Rome, à sçavoir que, si quelque femme avoit esté surprise en adultère, les Romains la punissoient, non par la cohersion[1] du crime qu'ell'avoit commis, mais par plus grand embrazement de paillardise ; car ilz enfermoient en un'estroicte logette celle qui avoit commis l'adultère, et puis après permettoient impudemment qu'ell'assouvist sa lubricité et paillardise son saoul, et d'un chascun qui voudroit venir. Et qui estoit plus vilain et salle, c'est que les compaignons gallans et paillardz qu'y alloient, se garnissoient et accommodoient de certaines sonnettes au temps qu'ilz avoient compaignie avecques la dame, à ce qu'au mouvement, elles, faisans un son et tintement, donnassent non-seulement advertissement aux passans et escoutans de leur faict et besoigne, qu'ilz y estoient, mais aussy afin que par ce moyen, et à ce son de sonnettes, fust enseignée ceste peine conjoincte avecques injure et opprobre. Quel opprobre ! dont elles s'en soucyoient beaucoup[2].

Vrayment voylà une terrible coustume que ce sage empereur abollist, ainsy que le dit l'his-

1. Pour : coercition.

2. Il est inutile de faire observer que toutes ces polissonneries sont de pure invention.

torien Nicephore, dans lequel, possible, M. Babellot l'avoit feuilletée et tirée pour la faire practiquer à ce brave guidon ; lequel, au bout de quelque temps, despesché de M. son capitaine vers le roy en poste, vint à la court, où il n'avoit jamais esté guieres veu ; mais je vous asseure qu'il fut là bien veu et cognu et fort admiré pour sa grand'vertu naturelle, et mesmes [1] des dames, dont j'en vis aucunes qui en rioient bien soubz bourre et en disoient bien leur rastellée. J'ay faict ceste disgression parce qu'elle m'est venue en main et m'en fust eschappée un'autre fois, et aussy qu'il faut un peu rire quelque petit coup, et n'estre pas si serieux qu'on ne se jette sur la bouffonnerie et risée [2].

Pour retourner à mondict sieur de Montpensier, après qu'il eut bien purgé son gouvernement d'Anjou, Touraine et autres, puis par l'assistance aussy que luy firent MM. de Chavigny et Puygaillard, deux très bons capitaines, et le capitaine Richelieu, qu'on appelloit le moyne Richelieu, qui avoient tous faict très bien autresfois en Piedmont, et ailleurs faict de très belles preuves de leur valeur, il fut envoyé lieutenant de roy en Guyenne, Poictou, Onix, Xaintonge et Angoumois, où il servit très bien le roy ; et les huguenots trembloient fort soubz luy, et eussent encor plus faict, sans que le roy de Navarre vint à mourir ; et ce bon homme s'alla proposer en son ambition (car il en avoit sa bonne part, comme ceux de sa sorte doibvent en

1. Pour : surtout.
2. Ce passage est rectifié d'après le n° 8772.

avoir) qu'il tiendroit sa place en France, comme lors premier prince du sang après M. le cardinal de Bourbon, mais son chappeau rouge l'excusoit, qui nonobstant y aspiroit un peu ; et pour ce demanda au roy son congé, que, moictié l'un moictié l'autre[1], luy accorda. Il s'en vint à la court, disant aux uns et autres, quand il s'offroit à eux, ce seul mot : « Ast'heure j'ay moyen « de vous tous recognoistre et faire plaisir, mes « amys ; car vous sçavez bien que le roy de « Navarre est mort (sans dire autre mot) et que je « m'en voys à la court. » Mais y estant comme je l'y vis arriver au bois de Vincennes, il se donna garde qu'il trouva sa place prise et qu'il n'en tint autre qu'auparadvant ; car il avoit affaire à une maistresse femme que la royne mere, qui ne vouloit point de compaignon en ce lieu là, et aussy à feu M. de Guyze le Grand, qui s'entendoit avecqu'elle, et qui d'un seul clin d'œil gouvernoit la France, pour la grand'creance qu'elle avoit en luy, et qu'il avoit les forces en main.

Toutesfois il sembla (et le disoit on) que mondict sieur de Montpensier en fist du malcontent, et voulut induire M. le cardinal d'en faire de mesmes, car ilz ne bougeoient d'ensemble; mais on leur donna à tous deux ceste petite souppe à la gorge[2] (ainsy parloit on), qu'ilz seroient les chefz du conseil. Et sur ce encor la

1. Le sens de cette expression est, je crois, que le roi ne lui accorda pas son congé de trop bonne grâce.

2. On appelait *soupe* une tranche de pain trempée dans du vin. Métaphoriquement, il paraît que soupe se prenait pour consolation, petite satisfaction d'amour-propre.

royne les sceut bien mener et plastrer[1], qu'ilz se sentirent encor très heureux de ce petit morceau. Ceux qui estoient de ce temps, et qui ont veu ces mistères comme moy, se souviendront bien si je dis vray ou non, car j'ay veu tout cela aussy bien qu'eux.

Les secondz troubles vindrent, où M. de Montpensier fut ordonné du roy, avecques M. de Nemours, de mener l'avant-garde, qui fut autant que s'il fust esté lieutenant de roy ailleurs, voire plus, là où est la personne de son roy ou de Monsieur son frère, qui le represente en tout et tel que celuy-là, car il n'y en eut jamais en France qui ayt eu telle auctorité.

Les troisiesmes troubles s'ensuivirent par amprès coup sur coup. Il fut lieutenant de roy; et à luy ne firent nul scrupulle d'obeyr les plus grandz et bizarres capitaines d'alors, comme MM. de Martigues, de Brissac et de Strozze. Ce fut lors qu'ilz deffirent les Provençaux en Perigord[2], qui fut une deffaicte de grande importance pour les huguenotz. Cela faict, il s'alla joindre avecques Monsieur nostre general vers Chastelleraud. Et bien luy servit d'estre bon et sage capitaine, de faire bonnes et longues traictes pour cela, car messieurs le prince et l'admiral le suivirent de près pour se mettre entre deux, et empescher leur assemblement.

M. de Montpensier menoit tousjours l'advant-

1. Adoucir, apaiser, comme avec un emplâtre.

2. En 1568, une division protestante, sous les ordres de Mouvans et Pierregourde, fut défaite par le duc de Montpensier près de Mérignac au moment où elle allait se joindre à l'armée du prince de Condé.

garde, où il estoit toujours fort honnoré des nostres et redoubté des huguenotz, car il ne parloit que de pendre, comme il fit à Mirabeau[1] : et s'il eust esté creu, il ne s'en fust guieres eschappé d'eux (deux?). Mesmes à ce grand M. de La Noue, et qui meritoit toute courtoisie, lorsqu'il fut pris il ne se peut garder de luy dire : « Mon amy, vostre procès est faict, et de vous « et de tous vos compaignons ; songez à vostre « conscience. » Mais M. de Martigues vint là qui le sauva, comme je diray ailleurs.

Les quatriesmes guerres s'esmeurent. M. de Montpensier fut encor lieutenant de roy ; car il ne reffusa jamais de ces commissions, pour la hayne qu'il portoit aux huguenotz, et pour le sainct zelle de sa religion. Il vint en Poictou, où il trouva de l'affaire et un homme que je viens dire, M. de La Noue, qui luy en donna bien, et mesmes au siege de Fontenay et Lusignan[2], qu'il prit pourtant à la fin : aussy avoit il de bons capitaines, et de cheval, comme M. de Chavigny, M. du Lude, gouverneur de Poictou, Puygaillard et autres, et de gens de pied, maistres de camp messieurs de Sarriou, de Bussy et Lucé.

Le siege de Lusignan fut fort long et de grand combat ; j'en parleray possible ailleurs. Il fut pris, et, pour eterniser sa memoire, il pressa et importuna tant le roy nouveau venu de Poulloigne, qu'il le voulust en ce gratiffier,

1. Je ne sais s'il s'agit d'un homme ou d'une ville. Lanoue fut fait prisonnier à Jarnac dès le commencement de la bataille et aurait été pendu, sans M. de Martigues.

2. En 1574.

qu'il fit raser de fons en comble ce chasteau si admirable et si ancien, qu'on pouvoit dire que c'estoit la plus belle marque[1] de forteresse antique, et la plus noble decoration vieille de toute la France, et construite, s'il vous plaist, d'une dame des plus nobles en lignée, en vertu, en esprit, en magnifficence, et en tout, qui fust de son temps, voire d'autres, qui estoit Merlusine, de laquelle y a tant de fables; et, bien que soient fables, si ne peut on dire autrement que tout beau et bon d'elle; et, si l'on veut venir à la vraye verité, c'estoit un vray soleil de son temps, de laquelle sont descendus ces braves seigneurs, princes, roys et capitaines portans le nom de Luzignan, dont les histoires en sont plaines, ceste grande maison d'Archiac en estant sortie en Xainctonge, et Sainct-Gelais, dont les marques en restent très insignes.

Lorsque la royne mere fit la trefve avecques Monsieur, frere du roy, à Jazeneuil, que Monsieur estoit à Sainct-Mexant[2] (j'estois lors avecqu'elle, MM. de Strozze, de Grillon, Lanssac et La Rochepousay; il n'y avoit que nous quatre de courtizans avecqu'elle), l'envye luy prit,

1. Le plus beau type, le plus beau modèle. Monument.

2. Je ne trouve aucun renseignement sur cette trêve de Jazeneuil. Par ce qui suit, il est évident qu'il s'agit de François, duc d'Alençon, qui, à la tête du parti des politiques, devint un moment un allié utile des protestants et causa beaucoup d'inquiétude à Henri III et à Catherine. Branthôme dit plus loin que cet accord du duc d'Alençon (Monsieur) avec les protestants et le roi de Navarre leur chef (Henri IV) eut lieu pendant le siége de Brouage. C'est donc vers 1577, époque où l'armée royale était devant Brouage, que le traité de Jazeneuil aurait été conclu.

en s'en retournant à Poictiers, de s'esloigner un peu de son chemin, et passer à Luzignan pour en veoyr les ruynes.

Certes elle les y vit, et qui luy toucharent fort au cœur; si que l'en vis en parler fort tendrement, et dire ces motz : « Hé! falloit il que « si belle, forte et noble place, à l'appetit[1] « d'une certaine opiniastreté mal à propos de « M. de Montpensier, soit estée ainsy ruynée « de fonds en comble! Que quand le roy mon filz « bien qu'il y eust esté en personne, et qu'elle « luy eust faict telle resistance, il ne l'eust « jamais voulu faire abattre, je m'en asseure; « pour le moins ce ne fust pas esté par mon « conseil, car c'estoit la perle antique de toutes « ses maisons, et le plus bel ornement qu'on y « eust sceu veoyr. Jamais ne l'avois veue, dit « elle, sinon lorsqu'estant bien jeune j'y pas- « say au voyage de Parpignan; mais, pour ma « jeunesse d'alors, je n'en avois jamais conceu « l'impression de sa beauté et grandeur comme « je la comprendz encor par sa ruyne. Que si « je l'eusse eue si bien empraincte en mon esprit « comme je l'ay, je vous asseure que le roy mon « filz n'eust donné jamais à M. de Montpensier « le congé de l'abbattre à l'appetit de sa pas- « sion, et jamais Chameraud n'eust triumphé « de si noble et riche despouille pour bastir et « agrandir sa petite maison de Marigny. » Car il faut notter que le roy en donna toute la ruyne audict sieur de Chameraud, qui avoit

1. Pour : à cause de, locution très usitée par Brantôme et que je ne trouve dans aucun lexique.

esté son enseigne de gens d'armes quand il estoit Monsieur, dont il en a faict bastir une très belle maison, qui n'est qu'à deux lieues de Luzignan, qui s'appelle Marigny.

Voylà ce que j'en vis dire à la royne, qui se pourmena, advisa par tout, et s'y amusa si fort que, bien qu'on luy dist qu'il se faisoit tard et n'arriveroit qu'à la nuict à Poictiers, comme elle fit, n'en laissa sa contemplation.

Je la vis aussy fort blasmer le sieur de Saincte-Soline, qui l'avoit laissé prendre et perdre en estant capitaine, et en avoit achepté la capitainerie du sieur de Vigean, que luy et ses predecesseurs de la maison du Fou avoient gardé plus de six vingtz ans. Car on disoit que ledict Saincte-Solline, aymant un peu trop l'avarice, n'avoit leans qu'un pauvre vieux morte paye, qui se laissa surprendre; que s'il n'eust ouvert la porte, et l'eust bien fermée seulement, et ne parler à personne, ceste place estoit imprenable à tout le monde.

Voylà la pitié et ruyne de ceste place. J'ay ouy dire à un vieux morte paye, il y a plus de quarante ans, que quand l'empereur Charles vint en France, on le passa par là pour la delectation de la chasse des dains, qui estoient là, dans un des plus beaux et anciens parcz de France, à très-grande foyzon, qui ne se peut saouler d'admirer et de louer la beauté, la grandeur et le chef-d'œuvre de ceste maison, et faicte, qui plus est, par une telle dame, de laquelle il s'en fit faire plusieurs contes fabuleux, qui sont là fort communs, jusqu'aux bonnes femmes vieilles qui lavent la lexive à la fontaine, que la royne mere voulut aussy interroger et ouyr.

Les unes luy disoient qu'ilz la voyoient quelquesfois venir à la fontaine pour s'y baigner, en forme d'une très belle femme et en habit d'une vefve; les autres disoient qu'ilz la voyoient, mais très rarement, et ce les samedys à vespres (car en cest estat ne se laissoit guieres veoyr), se baigner moictié le corps d'une très belle dame, et l'autre moictié en serpent; les unes disoient qu'ilz la voyoient se pourmener toute vesteue avecques une très grave magesté; les autres, qu'elle paroissoit sur le haut de la grosse tour en femme très belle et en serpent; les unes disoient que, quand il debvoit arriver quelque grand desastre au royaume, ou changement de regne, ou mort et inconvenient de ses parens, les plus grandz de la France, et fussent roys, que trois jours avant on l'oyoit cryer d'un cry très aigre et effroyable par trois fois : on tient cestuy-cy pour très-vray; plusieurs personnes de là qui l'ont ouy asseurent, et le tiennent de peres en filz; et mesmes que, lorsque le siege y vint, force soldatz et gens d'honneur l'affirment qui y estoient; mais surtout, quand la sentence fut donnée d'abattre et ruyner son chasteau, ce fut alors qu'elle fit ses plus hautz crys et clameurs; cela est très vray, par le dire d'honnestes gens. Du despuis on ne l'a point ouye. Aucunes vieilles pourtant disent qu'elle s'est appareue, mais très rarement.

Pour fin et vraye verité finale, ce fut en son temps une très sage et vertueuse dame, et maryée et vefve, et de laquelle sont sortis ces braves et genereux princes de Lusignan, qui par leur valeur se firent roys de Cypre, parmy les principaux desquelz fut Geoffroy à la grand'

dent, qu'on voyoit representé sur le portail de la grand'tour en très grande stature[1].

Je n'ay guieres veu de personnes qu'ayent veu ce chasteau en son lustre et splandeur, et puis en sa memorable ruyne, qui ne maudist M. de Montpensier et son opiniastretté folle en cela : si que les roys ses enfans (disoit ladicte royne) n'en avoient tant faict envers les villes qui avoient tenu, eux presens, contr'eux, et ne les avoient desmolies, et luy avoit voulu faire plus qu'eux et se faire craindre et respecter.

Aussy tint on de ce temps là que ce prince susdict ne l'emporta guieres loin, qu'il n'en eust un'estrette bien sarrée; car le roy, le voulant continuer en sa charge de lieutenant general, et l'envoyer en Xainctonge et aux isles pour achever ses conquestes et l'y faire obeyr, il n'y voulut point aller; ains, voulant passer son ambition plus avant, s'il luy sembloit, il sçait comme le roy s'achemine à Reims pour s'y faire sacrer, il s'y achemine aussy pour s'y trouver au sacre, et là y tenir le premier rang après Monsieur et le roy de Navarre, et l'oster à M. de Guyze qui estoit là avant luy. Mais à quelles journées et en plain hiver! les plus grandes que j'aye jamais veu faire; car lors le roy m'ayant envoyé vers M. de La Noue à La Rochelle, et m'en retournant en poste le retrouver, je trouve mondict sieur de Montpensier à Bloys, ainsy que je courois et luy à ses journées; il arriva le soir à Paris, que je n'y estois arrivé que le matin; et comme j'estois allé

1. Héros fabuleux de la légende des Lusignan.

veoyr madame de Guyze, qui estoit lors en couche, et que je parlois à elle, nous nous donnasmes la garde[1] que nous vismes M. de Montpensier sur les bras, dont je fus fort estonné pour l'avoir laissé bien loin : marche de mesmes de Paris à Reims.

Ayant esté adverty de son intention à vouloir tenir le rang audict sacre, et entendu M. de Guyze aussy, qui ne luy vouloit pas ceder ny perdre le sien, et mal aysement souffroit passer telle paille par le bec[2] (car il eust fallu que ce fust esté, ou Dieu ou le diable), commença à entrer en collere et rumeur, et protester que si M. de Montpensier s'hasardoit le moins du monde de vouloir esjamber sur sa dignité, qu'il luy fairoit autre tour que ne fit Philippes le Hardy, duc de Bourgoigne, à l'endroict de son frere ; car il le prendroit par le collet, et le chasseroit de là et le jetteroit par terre, ou possible feroit pis, selon que la collere le domineroit, tout son beau-frere qu'il estoit : car en cela ce sont les premiers anciens pairs de France qui tiennent lieu et rang là, non pas les princes du sang ny autres. Je vis le roy, la royne et toute la court esmeue bien fort pour tout cela, et à trouver remede pour y pourveoyr; mais on n'en peut trouver aucun, pour la brave resolution de M. de Guyze.

Ce fut doncques à opiner et arrester du tout, de mander à M. de Montpensier de ne s'haster

1. Nous nous aperçumes que nous avions M. de Montpensier sur les bras.

2. *Passer une paille par le bec :* agacer, taquiner, faire affront.

point tant à venir. Nonobstant, il vint près de deux lieues de Reims, resolu de passer plus outre. Mais, ayant bien sceu au vray la resolution de M. de Guyze, et qu'il y auroit du bruict et de la batterie, et n'y feroit bon pour luy, et que le roy luy manda qu'il avoit peur de quelque grand escandalle, ce fut luy qui s'arresta tout court, et ne se trouva au sacre qu'il avoit tant abbayé[1] dès la prise et ruyne de Luzignan, qui luy fut possible malencontreuse en cela (ce disoient aucuns), et que madame Merluzine avoit là beaucoup operé.

Il en couva pourtant en son ame un grand despit et extresme collere contre M. son beau frere (mais cela s'accorda après), et très grand mescontentement contre le roy. Et quelques mois après, Monsieur[2] ayant pris les armes pour estre malcontent et maltraicté du roy, Sa Majesté luy voulut donner sa lieutenance generalle contre Monsieur ; mais il la reffusa tout à plat, disant ne vouloir aller contre le filz et frere de ses roys, et que mondict sieur avoit quelque occasion de se mescontenter et mutiner, et qu'il le falloit appaiser et contenter. A quoy il poussa si bien avecques la royne, que l'accord se fit, et trefves furent accordées à Jazeneuil, entre Sainct-Mexant et Poictiers[3] : et luy furent accordées force villes et places pour sa retraicte ; à quoy cependant mondict sieur de Montpensier travailla fort pour l'y faire entrer

1. *Abbayer,* pour béer après quelque chose, désirer vivement.

2. Le duc d'Alençon.

3. Voir la note 2 de la page 23.

et ses gens, et principallement à Angoulesme, où il receut un affront que je diray ailleurs. Ainsy, M. de Montpensier se lia les bras contre Monsieur et ses gens et les huguenots qui tous estoient avecques luy et l'avoient esleu leur protecteur : ce qu'on trouva à la court et en France fort estrange, que celuy qui avoit esté si grand ennemy et le fleau des huguenots, maintenant il en estoit à demy appuy et soustien ; ce qui fit penser et dire à aucuns qu'il se laissoit plus dominer à son mescontentement et à son ambition qu'à sa religion, ce que n'eust pas faict son grand patron, le roy sainct Louys, avecques les Sarrazins, disoit on.

Il en bailla un pareil exemple lorsque M. de Nevers et luy eurent une grande querelle pour quelque parolle que M. de Nevers avoit dict en secret de Monsieur, frere du roy, à M. de Montpensier, à cause de son mescontentement et eslevation, qu'il alla rapporter à Monsieur : dont Monsieur en voulut estre esclarcy et en avoir raison. Mais M. de Nevers nya les avoir dictes, et donna quelque desmenty en l'air ; dont s'ensuivit une grosse querelle, et à qui feroit plus d'amas de ses parens, amys et serviteurs. Sur quoy le roy de Navarre s'envoya offrir à M. de Montpensier avecques tous ses huguenotz, que M. de Montpensier, sans aucun respect de sa religion, contraire à la huguenotte, accepta très-voulontiers et fort librement. Il y avoit de l'autre costé M. de Guyze avecques tous ses bons catholiques (je sçay bien que m'en dit un jour M. de Guyze) ; si bien qu'il y eust eu du combat et de la tuerie, sans la deffence du roy qu'il

leur en fit ; et l'accord qu'il en traicta après[1].

Voylà ce qu'on en a plus voulu obicer à M. de Montpensier de s'estre voulu ayder des huguenotz, et aussy qu'il traicta et fit la paix avecques le roy de Navarre et les huguenotz lorsque nous avions le siege devant Brouage[2].

Ce bon et grand prince faisoit estat et grand' gloire (comme j'ay dict) d'estre descendu de l'estoc de ce grand et bon roy sainct Louys, et s'efforçoit fort à l'imitter et se façonner à ses bonnes et sainctes mœurs et belles devotions.

Il avoit certes raison, car de plus beau modelle et patron n'eust il sceu choisir ou trouver pour s'y conformer, et non à celuy du duc Charles d'Anjou, roy de Naples, son frere, qui pour valeur n'en ceda rien à sondict frere, mais le surpassa bien en toute cruauté, tesmoingt celle qu'il usa envers le roy Manfroy et Conradin après les avoir desconfiz en battailles, et envers les prisonniers qui y furent pris, tant seigneurs, gentilzhommes qu'autres, les uns massacrez,

1. « En ce mois [mai, 1580] une grande querelle s'émut entre les ducs de Montpensier et de Nevers, à cause d'un rapport fait au duc de Nevers, que M. de Montpensier avoit dit à Monsieur qu'en 1575, lorsque S. Exc. alla à Dreux, le duc de Nevers s'étoit vanté que suivant l'exprès commandement de S. M., il l'eût ramené vif ou mort si le duc de Montpensier l'eût secondé. Desquelles paroles le duc de Nevers lui envoya un dementy par Launay, gentilhomme de sa suite.

« Le dimanche 12 juin, le duc de Nevers averti que le duc de Montpensier vouloit venir à Paris pour y démêler leur querelle, fit semblant d'aller aux bains à Plombières, se retirant sagement selon cette maxime : *Vir fugiens denuo pugnabit.* » Journal de l'Estoile.

2. Brouage fut pris en 1577.

les autres les yeux crevez, les autres mortz en prison miserablement de fain et de vermine, jusqu'à la royne, femme de Manfroy, et ses enfans, mortz ainsin en prison. Voyez l'*Histoire de Naples*, et autres qui en content assez, à mon advis, de ses cruautez. Aussy, ne les porta-il guieres loing; car Dieu, juste vangeur des cruautez, luy en rendit de bonnes et cuysantes en durs chastimens, comme les vespres siciliennes, où tant de braves et genereuses ames en pâtirent, jusqu'à une infinité d'innocentes; son armée de mer deffaicte par trop desastreusement[1] : son fils y prist cependant son desfy contre le roy d'Arragon, et puis de despit et tristesse il mourut. Il y avoit bien du subject. De sorte que j'ay ouy dire dans Naples à de grandz personnages discourans de luy : que bien luy a servy d'avoir eu un frere si sainct et homme de bien que son frere le roy sainct Louys, car sans luy et ses intercessions ilz le penseroient damné en enfer; « et ainsy, me « disoient-ilz, il faut que d'une race il en sorte « des uns et des autres, comme faict un potier, « qui d'une mesme terre et arzille[2] fait des pots « et des vases, les uns pour l'honneur et la « beauté, les autres pour l'infamie et la sallau- « derie. »

Ainsy me parloient ces grandz personnages

1. En 1282, Roger de Lauria, amiral de Pierre II reconnu roi de Sicile, défit les flottes françaises dans le détroit de Messine; en 1284, il détruisit en vue de Naples une autre flotte que Charles d'Anjou armait pour reconquérir la Sicile.

2. Argile.

à Naples, non qu'ilz ne me l'exaltassent grandement, comme de vray il y avoit une infinité de subjectz, mais par sur tous la royne sa femme, madame Beatrix de Provance, qui le fit bien valoir, jusqu'à vendre ses plus precieux joyaux pour luy faire avoir une couronne[1] : j'en parle ailleurs.

Pour fin, ce grand prince a esté très brave et vaillant, et qui a tousjours très bien faict où il s'est trouvé; et est mort en reputation d'un bon et sage capitaine; et laissa après soy un très brave et vaillant fils, M. de Montpensier, que du temps du pere nous appellions le prince dauphin, duquel j'espere en parler en la vie de nos deux roys derniers[2], ensemble de M. de Montpensier d'aujourd'hui[3], qui, tout jeune qu'il est, a faict tout plain de belles preuves de ses armes et courage, ainsy qu'il parest aux belles et honorables marques qu'il a receu d'une grande harquebuzade au visage, sans autres grandz combatz, rencontres et sieges qu'il a desjà faicts en un si bas aage, que c'en est une chose très estrange; outre plus, que c'est un très bon et gracieux prince, vraye semblance de ce bon roy sainct Louys, autant en bonté qu'en valeur, comme j'en parleray ailleurs.

181. — M. le prince de La Roche-sur-Yon fut frere à M. de Montpensier; il ne fut, par

1. En 1264, lorsque Charles d'Anjou préparait son expédition contre Mainfroi.

2. On n'a pas ces deux vies.

3. Henri de Bourbon, duc de Montpensier, né en 1573, mort en 1608.

apparance, comme luy si grand religieux; mais pourtant il le fut, et fort bon catholique, encor qu'aucuns ont eu opinion contraire, mais c'estoient abus. Bien est il vray qu'il estoit plus politiq que passionné catholique, comme M. son frere, et qu'il conseilloit et tendoit plus à appayser les troubles de la France par la douceur que par la guerre et la rigueur, et pour ce aucuns l'en tenoient plus sage.

Aussy, s'il ne fust esté bon catholique et sage prince, on ne l'eust donné au roy Charles IXe pour son principal surintendant, gouverneur par dessus M. de Scipierre, qui l'estoit du temps qu'il estoit M. d'Orleans. Et quand il vint à estre roy, l'on advisa, par l'advis de la royne mere, du roy de Navarre et autres grandz du conseil, que, pour honnorer davantage la personne du roy, qu'il eust près de soy un grand prince du sang et advisast à ses actions, bien que M. de Scipierre ne perdist jamais sa charge, car il la meritoit très-bien; et c'estoit un tel homme qu'il falloit à la jeunesse du roy, qu'il dressa si bien, que nous en avons d'elle de très magnanimes effectz : aussy M. le prince luy cedoit beaucoup, cognoissant sa suffisance, aussy grande que de seigneur de France; et M. de Scipierre, qui estoit très sage, portoit aussy grand honneur et reverance à M. le prince : si bien qu'ilz s'accordoient très bien ensemble. Et faisoit très bon veoir ces deux messieurs les gouverneurs près la personne du roy, tenans leurs rangs comme il falloit, l'un haut et l'autre un petit bas; enfin s'en ensuivit d'eux la belle et honnorable nourriture que nous en avons veu.

Ce M. le prince fut en ses jeunes ans fort pauvre; et sans la vefve du mareschal Montijan[1], madame Philippe de Montespedon, riche heritiere qu'il espousa, il estoit plus que très pauvre: ainsy le tenoit on à la court du roy François; mais il se remit si bien, que sur ses ans il devint fort riche, et pour ce très magnifique et très-splandide, tant en luxes et en grandes despenses de table qu'en beaux meubles et autres magnifficences, qu'il fit fort parestre en Espaigne, lorsqu'il y fut conduire la royne d'Espaigne[2], et aussy au voyage de Bayonne, où, recognoissant et renouvellant ses vieilles cognoissances de ce temps, il les festina très superbement et y fit très bien l'honneur de la maison de France pour son costé, car il estoit très liberal autant que M. son frere avare.

Au retour de ce voyage il mourut, n'ayant laissé après luy aucuns enfans, en ayant perdu l'un des beaux, gentilz et honnestes jeunes princes qu'on eust sceu veoir (M. le marquis de Beaupréau se nommoit il), qui mourut à Orleans ainsy que le roy et toute sa jeunesse se jouoient à cheval. On dit que le conte de Maulevrier[3] le porta par terre et le creva, dont M. son pere en eut si grand despit, qu'il chercha ledict conte long temps pour le tuer; et fut à luy à s'absenter et à se perdre de veue de luy, car il luy alloit de la vie.

Toutesfois le roy et la royne, quelque temps

1. Montejean. Elle avait été une des dames de Marguerite, reine de Navarre.
2. Élisabeth de France, mariée à Philippe II.
3. Charles-Robert de Maulevrier.

après, obtinrent de M. le prince qu'il oublieroit le tout et ne luy demanderoit rien, et ce qu'il ne se montrast jamais devant luy, autrement il perdroit patience et entreroit en si grande collere et regret de son ancienne douleur, et ne se pourroit tant commander qu'il ne le tuast. A quoy il ne faillit pas une fois, que nous tournasmes de la prise du Havre, que M. le prince, sortant de la chambre des filles, qui estoit en un lieu bas, et le conte y voulant entrer, fut rencontré, et aussy tost mondict sieur le prince mit l'espée au poing. Ce fut à l'autre à avoir bonnes jambes. Et par bon encontre va trouver une fuye[1] qu'il contourna plusieurs fois, ainsy que M. le prince le poursuivoit tousjours l'espée au poing. Enfin il se sauva galantement; dont il y eut après de la risée parmy nous, songeant à ceste fuitte, que ledict conte faisoit encor plus valoir quand il la contoit, car c'est l'homme du monde qui est de la meilleure et plus plaisante compaignie. Mais alors, et sur le coup, il n'y avoit pas à rire pour luy, qui gaigna plus en la mort de ce prince qu'en sa vie; car il n'eust fallu qu'un malheur, ou bien qu'il se fust du tout banny de la court. Il falloit pardonner à la passion de ce noble pere et prince; car il n'avoit que ce filz, son seul espoir, sa seule joye et consolation, sa seule attante de le veoyr un jour ce que desjà sa jeunesse si belle et si accomplie luy promettoit; et l'avoir veu mort de telle sorte, c'estoit un grand dommage et pour le pere et pour le filz!

Entr'autres belles vertus qu'on donnoit à M. le

1. *Fuie*, colombier ou volière.

prince, c'estoit qu'il estoit fort homme de bien et d'honneur, et qu'il ne trompoit point les personnes qui s'adressoient à luy à la court, et auxquelz avoit une fois promis : aussy une belle fille de la court (de laquelle il estoit amoureux, voyre jouyssant) l'appelloit le Grizon fidelle, sur l'exemple ou allegorie d'un fort beau cheval grizon que le roy avoit, qu'on appelloit ainsy.

Il estoit brave et vaillant; il le monstra en une querelle qu'il eut contre M. d'Andelot, très-mauvais garçon[1]; et j'en parle ailleurs.

Il estoit très sage et bien advisé, et avoit un très bon sens, et le tenoit on meilleur que celuy de M. son frere; aussy le roy Henry le fit gouverneur de Paris et de l'Isle-de-France après la battaille de Saint-Quantin, où il le servit très-bien et à son contentement et de tout le royaume.

C'est assez parlé des princes, parlons ast' heure encore un peu d'aucuns par cy-devant.

CHAPITRE XXXIV.

182. *M. le mareschal de Sainct-André.* — 183. *M. de la Brosse, le bon et brave vieillard.* — 184. *M. le mareschal de Vieilleville.* — 185. *M. le mareschal de Bourdillon.* — 186. *M. de la Chastaigneraye.*

Ceux qui n'ont bien congnu M. le mareschal de Sainct-André, messire Jacques d'Albon, par ses faictz de guerre, et qui n'ont ouy que parler de sa vie

1. C'est-à-dire brave et avec qui il est dangereux d'avoir querelle.

delicieuse, n'ont peu jamais bien juger ni croire qu'il fust esté si grand capitaine qu'il a esté; car il a esté fort subject de tout temps à aymer ses ayses, ses plaisirs et grandz luxes de table. Ç'a esté le premier de son temps qui les a introduitz à la court, et certes par trop excessifs, disoit on, en friandises et delicatesses de viandes, tant de chairs que poissons et autres friandz mangers.

Pour les superbetez et belles parures de beaux meubles très rares et très exquis, il en a surpassé mesmes les roys, ainsin qu'on les a veuz long temps paroistre en aucunes de ses maisons, et principallement à Vallery, l'une des belles et plaisantes de la France; et après sa mort, qu'on les a veu vendre à Paris aux enquans, desquels on n'en peut quasy jamais veoyr la fin, tant ilz durarent. Entr'autres, il y avoit une tante de tapisserie de la battaille de Farsalle, que le mareschal de Vieilleville achepta, dont il en decore sa belle salle de Durtal, qui est une chose très riche et belle à veoyr, et qui se peut quasy parangonner[1] à l'une de ces deux belles tantes du feu roy François, que j'ay dict ailleurs, qui estoient hors de prix. Il avoit aussy deux tapis velus tout d'or, persians, qui estoient hors de prix. Bref, qui voyoit de ce temps là Vallery meublé, n'en pouvoit assez estimer ny en priser les richesses. La pluspart desquelz meubles madame la mareschalle de Sainct-André, estant vefve, donna à M. le prince de Condé, avecques ladicte maison de Vallery, tout en pur don,

1. Comparer.

pensant l'espouser; d'autres disoient par cappriche, car, estant de la religion et ne voulant accomplir le maryage promis entre sa fille madamoiselle de Sainct-André et M. de Guyze, que les deux peres avoient accordé, elle luy fit ce beau present par amourettes, afin qu'ell'espousast M. le prince, et sa fille le marquis de Conty, despuis prince de Condé. Tant y a que ce fut là une liberallité qu'une grande emperiere ou royne n'en eust voulu user[1].

Or, si mondict sieur le mareschal se monstra un vray Lucullus en luxes, bonbances et magnificences[2], il s'est monstré, durant les guerres, au camp, aux armées, tout pareil en valleur, en cœur et en reputation de grand capitaine. Estant jeune, il fut estimé des gallans de la court en tout, si qu'il fut esleu de M. le dauphin[3] pour un de ses plus grandz favorys. Il eut la reputation d'avoir très bien faict et combattu à la battaille de Cerisolles, si bien (comme j'ay dict ailleurs) qu'allant des plus avantz à la charge, où il faisoit bien chaud, M. d'Anguyen, jaloux, voulut se desbander à l'envy aussy bien que luy; mais luy ayant esté remonstré le grand tort qu'il faisoit au grand debvoir de sa charge et à toute l'armée, et qu'il se souvinst de M. de Nemours à la battaille de Ravanne, qui, par trop d'hardiesse, se perdit et fit perdre les autres, il

1. Le maréchal de Saint-André fut tué, en 1562, à la bataille de Dreux. La princesse de Condé mourut en 1564.

2. Voir, pour le luxe de table du maréchal, les *Mém. de Vieilleville*, coll. Petitot, t. XXVI, p. 336.

3. Henri II, devenu dauphin après la mort du fils aîné de François Ier.

respondit seulement : « Qu'on fasse doncques « retirer Sainct-André. »

Ce voyage le mit en grand honneur et en faveur de son maistre plus que debvant; et s'y maintint si bien, et mieux que le sieur de Dampierre mon oncle[1], que tant qu'il a vescu il ne l'a jamais perdue d'un seul poinct, tant il fut bien sage et advisé, et bon courtisan, comme il a esté tousjours, à s'y bien maintenir et à complaire à son maistre en toutes les façons qu'il voyoit estre agreables.

Il le fit premier gentilhomme de sa chambre quand il fut roy, qui est un des grandz honneurs qui soit en la maison du roy, pour coucher en sa chambre et estre près de luy à son lever et coucher; si bien qu'à toutes heures il en avoit l'oreille. En quoy il fit très bien ses besoignes, tant pour les grandes dignitez que pour les biens qu'il eut et acquist à foison. Il fut faict mareschal de France et eut la place de M. le mareschal du Bié[2], qui venoit de bonne main; aussy elle tumba en bonne main, et s'estonna-on à la court comment il eut ceste charge si jeune, laquelle ne se donnoit qu'aux plus anciens chevalliers[3].

Après le traicté et l'accord de Bouloigne, entre le roy Henry et le petit roy Edouard d'Angleterre, le roy son maistre l'envoya vers ledict roy Edouard, pour en faire un serment très-solempnel, et luy porter aussy son ordre, qu'il

1. Le mari de N... de la Chataigneraie, tante de Branthôme.
2. Lisez de Gié.
3. Il fut fait maréchal de France en 1547.

luy donna avecques les cerimonies accoustumées, fors celles de l'Eglise. Aussy ledict roy bailla le sien audict mareschal, par la permission de son roy, qui ne l'eust osé prendre autrement, et envoya le sien pareillement au roy Henry; si que pour un coup s'est veu à la court, pour la feste de Sainct George, celebrer et porter cest ordre de trois François, ce que l'on observoit par curiosité : à sçavoir le roy, M. le connestable, qui l'avoit eu du roy Henry d'Angleterre durant sa faveur, et mondict sieur le mareschal; qui estoit une belle chose à veoyr, car la solempnité en est très-belle, et l'ordre et le manteau très-beau, avec la jarretiere, dont l'institution est fort antique et plus que de tous les autres, fors celuy de l'Annunciade de Savoye, qu'on tient la plus ancienne.

Or, faut notter que, lors de la partance dudict sieur mareschal vers Angleterre, bien que la paix fust entre l'empereur et le roy, toutesfois les mains demangeoient si fort à l'empereur, qu'il ne cherchoit que les occasions à toute heure pour la rompre; à quoy veilloit la royne de Hongrie, sa bonne sœur, qui le sçavoit très-bien servir selon son goust, en tout ce qu'elle pouvoit du costé de son gouvernement des Pays-Bas; si bien qu'ayant armé grand'quantité de navires, leur faisoit tenir la mer de ce costé en grande subjection, et plusieurs insollances en sortoient sur nos navires françois, à les desvalliser de leurs biscuitz, vins et munitions, jusqu'aux agrais, ancres et voylles; et ladicte royne ayant sceu le voyage dudict mareschal vers l'Angleterre, fit tenir ladicte armée entre Calais et Douvres, afin qu'il ne passast qu'à leur mercy.

De quoy adverty, M. le mareschal prit le chemin de Dieppe, là où il fit arrester deux ou trois navires flamans pour deux ou trois jours seulement, pendant lequel temps il peut estre passé et pris terre en Angleterre : ce qui s'executa si dextrement et gracieusement, qu'il n'y eut un seul marinier offensé, ny chose dans leur navire ostée, ny navire qui ne fust relasché aussi tost qu'on sceut ledict mareschal arrivé en Angleterre [1].

A quoy ladicte royne prit pied, et poinctilla aussy tost, qu'elle fit arrester à ses portz tous les navires françois, à l'appetit[2] de trois petitz navires flamans arrestés pour trois jours seulement, leur faisant oster les voyles, mettre la marchandise en terre, et consommer les marinniers, qui estoient en grand nombre, et les marchans, en frais de poursuittes, sans leur faire autre response, sinon qu'on leur avoit retenu en France leurs navires, combien qu'ils fussent desjà délivrez et que cette retemption fust seulement parculiere à Dieppe, et pour juste cause, où l'autre estoit generalle, sans cause et executée avecques tous les termes d'aigreur. Davantage ceste collere s'estendit sur les marchans qui par terre traficquoient à Anvers, bien qu'ilz n'eussent rien de commun avecques ceux qui naviguoient; et leur saisirent toutes leurs marchandises qu'ilz portoient sur leurs charriotz.

J'obmetz tant d'autres insollances qui seroient

1. En 1550. Il fit mettre embargo sur les navires flamands pour qu'ils ne donnassent pas avis de son passage à la flotte de la reine de Hongrie.

2. Pour le prix de, à cause de. Branthôme affectionne cette locution.

trop longues à reciter, par lesquelles l'on pourroit à plein cognoistre combien bonne ministresse estoit ceste royne des dessains, secretz, entreprises et actions de l'empereur son frere. Et disoit on qu'alors, si ell'eust peu arrester mondict sieur le mareschal et son armement, qu'elle l'eust fort bien retenu et rançonné pour [1] un mignon et favory du roy, et butiné, tant l'animosité et ambition d'un grand transporte son ame quelquesfois!

A quoy sceut très bien remedier par sa sagesse ledict sieur mareschal, tant pour l'aller que pour le retour, dont il fut fort loué et estimé, non pas pour ce faict seul, mais en plusieurs autres qui s'ensuivirent après, et en toutes les armées, où, après M. le connestable, il avoit tousjours la principauté et charge de commander, ou en l'advangarde, ou en la battaille, ou arriere-garde sur les retraictes; car il estoit tout plain de valeur et de sage conduicte.

Il fit très bien au ravitaillement premier de Mariambourg [2], comme il fit aussy à la battaille de Sainct-Quantin, où il fut pris prisonnier avecques beaucoup de reputation et l'espée sanglante en la main. Et puis fut l'un des plus principaux moyenneurs de la paix entre les deux roys. Et puis la guerre civille entrevenue, d'autant qu'il estoit très bon et ferme catholique, il se monstra fort ennemy des huguenotz; et disoit on que ce fut luy le premier qui fit l'association du triumvirat [3]. Aussy les huguenotz l'hayssoient fort, et

1. *Pour*, en qualité de. — 2. En 1554.
3. Le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal.

l'appelloient *harquebuzier de Ponant*[1], et n'eussent sceu dire bien au vray pourquoy. Il fut envoyé au-devant du chevalier d'Andelot pour luy empescher le passage de France avecques ses reistres ; mais il le trouva si fort et marchant en si bel ordre, que, le costoyant pourtant tousjours pour en expier un'occasion pour le combattre, jamais il ne peut ; aussy que M. d'Andelot ne vouloit que passer et joindre messieurs le prince et l'admiral : et mondict sieur le mareschal (eux ayantz estez joinctz), sçachant qu'ilz venoient assieger Corbeil et prendre Paris par là (comm'on dict en commun proverbe)[2], il s'y alla jetter dedans, et le garda si bien, qu'ilz en levarent le siege et vindrent assieger Paris.

J'ay ouy dire de bon lieu, et nous le tenions aucuns, que ce fut luy qui ordonna l'ordre de la battaille de Dreux, qui fut en mode de croissant, mettant entre chasque bataillon de gens de pied un regiment de gendarmerie, estant pourtant en haye[3]. Messieurs de Guyze et connestable trouvarent ceste forme belle et bonne, et la luy defferarent, tant parce qu'ilz le tenoient de bon esprit et advisé capitaine, et aussy que tous trois s'entendoient si bien, que ce que l'un vouloit l'autre l'approuvoit, et n'avoient nulle contestation ensemble, ce qui est fort rare.

1. *Ponant*, le derrière. Ce sobriquet semble accuser le maréchal de goûts infâmes ; peut-être ne lui reprochait-on que de faire du bruit indiscrètement.

2. La possession de Corbeil était d'une grande importance en ce que cette ville servait d'entrepôt de grains pour l'approvisionnement de Paris.

3. C'est-à-dire développé, en ligne.

Le matin avant la battaille, il vint trouver M. de Guyze en sa chambre, qui n'estoit pas encore jour; et y entrant, il demanda au jeune Tranchelion, brave gentilhomme, qui en sortoit, ce que M. de Guyze faisoit : il luy dit qu'il venoit d'ouyr la messe et de faire ses pasques, et qu'il vouloit desjusner pour monter à cheval. « Ah! Dieu! (ce dist il, car je l'ouys et y estois) « je suis bien malheureux que je n'en aye au- « tant faict et ne me sois mieux preparé, car le « cœur me dict que j'auray aujourd'hui je ne « sçay quoy. »

Ce jour là il fit tout ce qu'un grand capitaine pouvoit, fust à combattre, et fust d'aller de deçà, de delà, à commander où il falloit; mais le soir venu, ayant eschappé le grand hasard de tout le jour, et qu'on pensoit le tout gaigné, parust une trouppe de cinq cens chevaux des vaincuz qui s'estoient ralliez par le moyen de messieurs de La Noue et Advaret, disoit on, qui vindrent à nous pour retenter la fortune et le hasard d'un nouveau et second combat : ce que de nos temps ne s'est guieres veu.

M. le mareschal le voulant aller recevoir avecques M. de Guyze, et faisoit en diligence chercher son second cheval de battaille, parce que le sien premier il l'avoit si fort pourmené, lassé et harassé tout le jour, et à combattre et aller, venir et tourner, qu'il n'en pouvoit plus. Sur ce second cheval estoit monté Pierregourde, page de la chambre du roy, gentil jeun'homme provençal, et brave et vaillant, qui fut tué en Perigord à la desfaicte des Provançaux (j'en parle ailleurs). Par cas, estant monté sur ce bon che-

val, vint à passer un reistre devant lui, et se mit à le poursuivre; si bien qu'oubliant son debvoir et sa charge, et croyant plustost son brave cœur, il se perdit en telle façon, qu'il ne peut en cela servir son maistre, qui, s'aydant de son premier cheval, alla très hardiment au combat, et luy faillant au besoing, tous deux tumbarent par terre sans se pouvoir relever. Sur ce, il fut pris par un gentilhomme huguenot, qui, l'ayant monté en crouppe derrierre luy, vint un, qu'on appelloit Aubigny [Bobigny], à qui M. le mareschal avoit autresfois faict desplaisir, voyre, disoit on, jouissoit de son bien par confiscation, qui le recognut et luy donna un coup de pistollet par la teste, dont il tumba mort par terre.

On le trouva à dire[1] sur la retraicte tout le soir et toute la nuict, jusques au matin l'endemain sur les neuf heures, qu'après avoir esté bien cherché et recherché parmy les mortz, il fut trouvé dans un petit fossé à l'entrée du bois près lequel avoit esté faict le combat. M. de Guyse le regretta bien fort, et plus que je sçaurois dire; et se courrouça fort, comme je vis, contre aucuns des siens que je ne dis, qui ne sçavoient rendre conte ny nouvelles de luy, et qui l'avoient ainsi abandonné et perdu sans dire qu'il estoit devenu.

Enfin il fut là trouvé. Et ne fut veu jamais un plus bel homme mort, par le dire et opinion de tous ceux qui le virent, et de moy aussy. Il fut fort regretté d'aucuns, et d'autres nullement, et mesmes de la royne, qu'on disoit avoir debattu

1. Il manqua, on ne sut ce qu'il était devenu.

au conseil estroict du triumvirat qu'il la falloit jetter en un sac dans l'eau, laquelle opinion fut trouvée fort, voyre plus qu'estrange, d'opiner ainsy la mort de sa royne, femme de son roy, et qui l'avoit tant aymé et favorysé, et elle et tout, jusques là que quasy ordinairement, quand il n'y en avoit plus grand que luy, il la menoit ordinairement danser le grand bal, car le roy menoit tousjours madame sa sœur : si ne l'avoit on jamais trouvé cruel pourtant. Quand il prit Poictiers aux premiers troubles, et de surprise, à cause du chasteau que le tresorier Pineau tenoit pour le roy, et de force aussy, il n'y exerça si grande cruauté ny si rigoureuse justice qu'on disoit qu'il debvoit faire; aussy son visage ne portoit en soy aucune façon cruelle, car il estoit fort beau et de bonne grace, la parolle belle et l'esprit gentil, et bon jugement et bonne cervelle. Et comm'on voit en tous artz, et surtout en celuy de la guerre, les personnes qu'ont un tel don de nature y apprendre aussy tost et mieux, et s'y faire plus expertes que les grossieres et ydiottes et tardives, de mesmes en fit ce mareschal; car en ses jeunez ans il se rendit meilleur capitaine, pour si peu de guerre qu'il avoit practiqué, qu'un autre en plus vieilles années et plus longues experiences, ainsy qu'il a faict parestre en toutes les charges qu'il a eues et les factions qu'il a exercées; dont entr'autres fut la retraicte (qui est fort à notter) qu'il fit au retour du camp de Vallencianes auprès du Quenoy, menant l'arriere-garde[1].

1. En 1554.

Le roy Henry doncques, ayant demeuré longtemps devant Vallencianes, deffiant tous les jours à la battaille l'empereur Charles, qui s'estoit si bien retranché qu'il n'estoit pas possible au diable mesmes de le r'avoir et le tirer de là, il s'advise de s'en desloger et aller assieger quelque place, qui fut Ranty, pour l'attirer à ce qu'il desiroit le plus; et ainsin qu'il y marchoit droict, et que mondict sieur le mareschal menoit l'arriere-garde, et faisant la retraicte et la queue avec deux mille chevaux seulement, tant de gendarmerie que cavallerie legere, conduicte par messieurs d'Aumalle, couronnel, le seigneur Paulo Baptiste Fregouse, vieux et gentil capitaine chevau-leger, le prince de Condé, messieurs le grand prieur de France, le marquis d'Albeuf, son frere d'Anville, de Suze, de Saux et de Cursol, tous avecq leurs compaignies de chevaux-legers, et avecqu'eux le capitaine Lancque avecques sa compaignie d'arquebuziers à cheval, qu'on dit n'en avoir veu de plus belle jamais en France, et celle de Salsede aux premiers troubles, après celle de M. le mareschal de Strozze devant Marolles, comme j'ay dict, car ledict capitaine Lancque estoit un très bon capitaine qui les sçavoit bien mener, et qui avoit une fort belle façon et representation brave, car il estoit fort grand, haut et proportionné à l'advenant, ses harquebuziers tousjours bien choisys et montez sur des bons courtaudz, dont le moindre de ce temps valoit bien soixante escuz, et aujourd'huy vaudroit bien le double, et tous portans de fort grandes harquebuzes à rouet[1] et bonnes,

1. On les nommait ainsi parce que le ressort de la bat-

qui ne failloient jamais, ainsy que portent aujourd'huy aucuns carrabins[1] espaignols : la compaignie estoit de cent chevaux, et marchoient tousjours avecques la cavallerie. Il avoit appris cela de M. de Strozze, ce disoit M. de Guyze, qui louoit fort et le capitaine et les soldatz, ainsy que luy ay veu discourir d'autresfois. Pour la gendarmerie quy y estoit, il y avoit deux regimens, à l'un desquelz commandoit ce brave et genereux M. d'Anguien, et l'autre M. le vicomte de Turaine, un chevallier tout plain d'honneur et de valeur, ainsy qu'il fit paroistre à sa mort à la battaille de Sainct-Quantin.

Touttes ces braves trouppes marchans en un bel ordre vindrent à descouvrir au Quesnoy six mille chevaux de l'empereur que conduisoit M. de Savoye, qui venoient droict à eux, et desjà les premiers des leurs s'attaquoient aux derniers des nostres. M. le mareschal, voyant la partye n'estre pas esgalle, ny ses forces non plus, et que de secours il n'en falloit esperer de l'avant garde et battaille, qui estoient desjà bien loin d'un ruisseau qu'il leur falloit passer, vint à considerer qu'attendre les ennemys plus long temps, ce seroit se perdre manifestement; de passer aussy le ruisseau soudainement, ce seroit autant

terie faisait tourner rapidement une roue dentelée sur laquelle on abattait auparavant la pierre du chien. Les étincelles produites par le frottement de la roue d'acier contre le silex mettaient le feu à l'amorce. Ce système était beaucoup plus sûr que celui qui consistait à faire choquer la pierre contre le couvre-bassinet, mais il fallait monter la roue avec une clef, et la charge était assez lente.

1. Carabiniers; soldats de cavalerie légère.

donner frayeur, desordre et d'embarras aux siens à ce passage d'eau, et donner cœur et advantage aux ennemys de suivre à toute bride et donner en dos[1] aux fuyards, estant le passage si estroict qu'on ne pouvoit que passer à la fille, et pour ce, l'ennemy en eust eu tel marché qu'il eust voulu, les prenant en tel desarroy en derrierre.

Sur ceste consideration, M. le mareschal prend aussy tost et sur le champ, sans tant songer (ce qui est de bon advis), de monstrer visage et faire contenance de vouloir combattre et d'avoir plus de force que les ennemys n'avoient descouvert : si bien qu'eux furent en suspendz de faire la charge ou de la recevoir, et ainsy songearent quelque temps pour s'advancer. Cependant M. le mareschal fait desrober devant et derriere luy ses trouppes les unes après les autres tout bellement, à celle fin que l'ennemy ne s'apperceust qu'il y eust aucune place vuide ny desemparée, et à maniere que, quand les unes desplaçoient, les autres venoient à prendre leur place, et faisoient teste, en approchans du ruisseau tousjours pourtant; et ainsy se desplaçans et replaçans les uns et les autres, jamais les ennemys ne s'en peurent appercevoir : et ce qui donna encor après à penser à eux, c'est qu'à maniere que les trouppes avoient passé le ruisseau, elles prenoient place de battaille aussy tost et se presentoient à eux, qui les mettoit en grand doubte s'ilz estoient deçà ou delà l'eau. Et entrarent en opinion que toute l'armée y estoit pour donner

1. VAR. *Plus de peur.*

battaille; ce qui les fit tenir sur bride jusqu'à ce qu'ilz se donnarent la garde qu'ilz virent toutes nos trouppes passées delà le ruisseau, et placées, fors quelques chevaux legers des seigneurs de Saux, Suze et Cursol, qui tousjours escarmouchoient, cependant que les nostres donnoient le loysir de passer, et puis se retirarent en belle contenance jusqu'à ce qu'ils furent au ruisseau; et lors les ennemys les chargearent à toute bride sur ceste bonne occasion; mais ilz trouvarent là les harquebuziers du capitaine Lancque, ce qui fut un très grand service. Voylà comment on debvoit faire à la retraicte de Sainct-Quantin, touchant ces arquebusiers, comme j'ay dict ailleurs, et comme fit aussy ce grand M. de Guyze le dernier, contre l'armée du baron Done, à ce passage de ruisseau, comme j'en parle aussy ailleurs, qui les receurent et arrestarent tout à coup à belles harquebuzades; dont ce fut à eux à ne passer plus outre et à se retirer et les nostres de mesmes, tousjours en moult belle ordonnance de guerre. Voylà un exploict de ce mareschal, qui fut fort estimé, et des nostres et des ennemys, comme certes il estoit très digne d'admiration; car autant se prise une belle retraicte, et telle que celle-là, comm'un combat sanglant, ainsy que j'en espere en faire un discours à part[1].

Et si M. le mareschal acquist beaucoup de reputation, j'ay ouy dire que les grandz capitaines qui estoient là de l'empereur pour com-

1. Il se trouve parmi les discours qui suivent les Vies des Grands Hommes.

mander eurent là grand'faute d'yeux, de jugement, de courage et voulonté de combattre; et mesmes, estans six mille chevaux contre deux mille, qu'ilz debvoient bien estendre leurs yeux et leur jugement pour les bien recognoistre, et puis, les trouvant en si peu de nombre, les charger à toute bride, sans marchander tant par des petites escarmouches. Toutesfois, ceux qui excusent les imperiaux, disent que M. le mareschal s'estoit placé si bien, en lieu si advantageux et commode (ce qui fut un traict de grand capitaine, ou que le lieu par hasard s'y adonnast), qu'il en fit perdre aux ennemys la veue, la cognoissance et le jugement.

Ce bel exploict, avecques plusieurs autres, donne bien à croyre à un' infinité de personnes que, non sans cause, il prit pour sa devise le bras et l'espée d'Alexandre le Grand couppant le nœud indissoluble en Gordye, pallais antique de Mydas; donnant à entendre certain moyen qu'il tenoit, plus que les autres, à rendre par sa vertu faciles et aysées les choses estimées de plusieurs difficilles et impossibles. Les mots de la devise estoient : *Nodos virtute resolvo*[1].

Outre cette excellente vertu de guerre qui estoit en luy, il se plaisoit fort aussy à employer sa faveur à l'endroict du roy pour les gens de bien et d'honneur qui en faisoient profession, et leur faisoit faire force biensfaictz. Je me souviens qu'au retour du siege de Metz, il fit donner au roy, de son espargne, au capitaine Bourdeille

1. Je délie les nœuds, c'est-à-dire je surmonte les difficultés par ma valeur.

mon puisné frere, douze cens escuz, qui estoient comm'aujourd'huy trois mille, pour avoir esté blessé à Metz, à une sortie un jour sur le camp du marquis Albert, de trois grandes harquebuzades, deux dans le col et l'autre au mitan du bras, dont il cuyda mourir, sans maistre Doublet, chirurgien de M. de Nemours, qui de ce temps emportoit la vogue des chirurgiens de France, et fit dedans Metz d'estranges cures, et un chascun alloit à luy, bien qu'y fust maistre Ambrois Paré, tant renommé despuis et tenu pour le premier de son temps : et toutes ses cures faisoit ledict Doublet par du simple linge blanc, et bell'eau simple venant de la fontaine ou du puy; mais sur cela il s'aydoit de sortilleges et parolles charmées, comm'il y a encor force gens aujourd'huy qui l'ont veu, qui l'asseurent. Du despuis, j'ay veu Sainct Juste d'Allegre qui s'en mesloit de mesmes; et vis comme il se presenta à feu M. de Guyze lorsqu'il fut blessé à Orleans, dont il mourut, et gageoit sa vie qu'il le guariroit. Jamais ce bon prince religieux et vertueux ne voulut qu'il y mist la main, disant qu'il aymoit mieux mourir que de s'ayder pour guerison d'un tel art diabolique, et offancer en cela Dieu[1].

Pour faire fin, ce grand mareschal meritoit bien la faveur qu'il avoit de son roy; car s'il l'employoit pour soy, il ne l'espargnoit nullement pour les honnestes gens et de valeur. Aussy l'ay je veu suivre ordinairement mieux que prince et seigneur de la court, et des plus hon-

1. Voy. ci-dessus l'article relatif au duc de Guise.

nestes, comme de M. le comte de Saux, qui estoit son lieutenant de gens d'armes, huguenot despuis, et mort à la battaille de Sainct-Denys en très brave seigneur, de Montsallès, de La Chastre, d'Avaret, de Lenoncourt, du jeune Pardaillan, de Boygeaumont Ruffec dict Sainct-Brisse, Des Pruneaux, de Jurignat, de Dussat, du segnor Camille, de Fere, du jeune Villeclair, de Bourg, du capitaine Rouveay, bref d'un'infinité d'autres dont je ne me souviens pas : possible aussy m'en souviendrois-je si j'y voulois un peu penser; mais je veux faire fin, sans passer plus outre sur le subject de ce seigneur, bien que j'aye beau m'arrester pour dire qu'après sa mort M. de Vieilleville eut sa place de mareschal de France et se trouva à la court si bien appoinct pour cela. Il y avoit long temps qu'il n'y estoit venu, et avoit demeuré tousjours en son gouvernement de Metz ; et par cas n'y avoit pas cinq sepmaines qu'il estoit arrivé, et si bien à propos, que la royne qui l'aymoit de long temps, luy fit tumber ce gros morceau dans sa gueulle, bien que j'ouys dire despuis à M. de Guyze qu'il l'eust faict tomber à celle du bonhomme M. de la Brosse, s'il ne fust mort à la battaille de Dreux, car il l'aymoit et honnoroit beaucoup.

183. — Aussy le meritoit il pour avoir esté un ancien chevallier d'honneur et sans reproche, et bien que mondict sieur de Guyze fust un très grand capitaine, si consultoit il tousjours ce bon et honnorable vieillard, qui estoit capitaine très suffisant, à mon gré et de beaucoup d'autres.

C'estoit le plus doux et gracieux homme de

guerre, qu'on eust sceu veoyr, et qui commandoit aussy gracieusement, et donnoit des advis par parolles si douces et si benignes, qu'un chascun l'en estimoit dadvantage; bien au contraire de son compaignon M. de Sansac[1] qui estoit le plus bravant et rude à la guerre et à la chasse qu'on vist jamais : de plus, il avoit l'entretient si honneste et si doux, et duquel on en faisoit bien son proffit, fort humble à un chascun.

Je me souviens que le matin de la battaille de Dreux, que c'estoit de fort bon matin et qu'il faisoit un froid extresme, ainsy que l'on ordonnoit des battailles, ce bon homme vint passer devant le sieur de Beaulieu, capitaine de galleres, et moy; nous le saluasmes et luy ostasmes le chappeau fort reverencieusement; il nous l'osta aussy, en nous disant : « Eh! comment, « Messieurs, en ce froid ostez vous le chappeau?» Nous luy respondismes : « A qui, Monsieur, le « sçaurions-nous oster mieux qu'à vous, qui « estes l'un des honnorables et anciens cheval- « liers qui soit en cest'armée?» Il nous respondit : « Helas! Messieurs, je ne suis que des « moindres. » Puis dist : « Je ne sçay ce que « c'en sera aujourd'hui de ceste battaille, mais « le cœur me dist que j'y demeureray; aussy « est ce trop vescu pour mon aage, là où il me « faict beau veoyr de porter encor la lance et « l'ensanglanter, où je debvrois estre retiré chez

1. « C'est que tous deux avoient été mis ensemble auprès du petit roi François pour veiller à sa conduite et pour l'entretenir dans les belles maximes, non en qualité de gouverneurs, mais de conseillers.» (Castelnau, *Mém.*, II, p. 97.)

« moy à prier Dieu de mes offances et jeunesses « passées. » Et ainsy se despartit d'avecques nous, que M. de Guyze faisoit appeller, car il le vouloit tousjours consulter. Quand ilz estoient de sejour et qu'ilz n'avoient rien à faire que passer un peu le temps, vous les eussiez veus tous deux consommer un'après disnée à jouer à la renette du tablier[1], et les y faisoit très-bon veoyr, et debattre leurs petitz differans, quand ilz en avoient ensemble, entremeslans tousjours quelques bons motz et devis très-beaux et bons, dont l'assistance en faisoit bien son proffit.

Tant y a que la mort debvoit avoir espargné cest honnorable vieillard pour un an au moins, afin qu'il fust mort en un estat qu'il meritoit très-bien, que celuy de mareschal de France, dont il en tiroit l'estat et la pention dès lors qu'il fut esleu avecques M. de Sansac pour estre près de la personne du roy François II ; enfin il mourut, avecqu'une très belle reputation, en la battaille, aagé de quatre vingts ans ou près. Ceste mort luy fut plus honnorable que cest estat, s'il eust survescu.

J'ay ouy dire qu'il se mit fort tard au mestier de la guerre, voyre en l'aage de trente ans ; en quel aage il apprit si bien, qu'il fut le principal conseil de M. de Guyze. Il fut gouverneur de M. de Longueville, sorty de madame de Longueville, despuis reyne d'Escosse, et puis fut envoyé en Escosse, où il servit très-bien.

1. Espèce de jeu de dames ou de trictrac.

184.— M. de Vieilleville[1] eut doncques la succession de cest estat de M. le mareschal de Sainct-André. Voyez en cecy les accidens humains et les ordres de fortune! M. le mareschal de Sainct-André vivant fut l'advancement dudict M. de Vieilleville, car il le fit lieutenant de ses gens d'armes, le poussa en honneurs, le fit faire chevallier de l'ordre et gouverneur de Metz; et luy mort, le voylà parachevé en grandeur et faict mareschal de France.

On trouva estrange qu'il le fust, et le fut plustost que pensé; non qu'il le meritast très bien, mais d'autant qu'on le tenoit lors pour fort suspect, à cause de la religion nouvelle, et qu'il luy avoit donné trop grand pied et accroissance à Metz, dont il s'en fust bien passé : et s'il eust voulu il l'heust bien mise à plus petit pied et bassesse; mais il la favorisoit, jusques-là aussy qu'il marya sa seconde fille avecques le sieur [Dulys][2] de Lorraine, qui estoit fort de la religion; ce que de ce temps fut trouvé fort estrange, car lors ces maryages n'estoient communs en France; et pour ce ledict mareschal se rendit suspect quand M. le prince se sauva de sa ville de Noyers[3] vers La Rochelle, et à la desbandade,

1. François de Scépeaux, sire de Vieilleville (La Vieuville), comte de Durestal, maréchal de France, né vers 1510, de René de Scépeaux, baron de Durestal, et de Marguerite de la Jaille, mort en 1571. Voy. sur ce personnage une notice insérée dans la *Revue d'Anjou*, 1er vol., 2e part., p. 380.

2 Jeanne de Scépeaux, mariée au sieur de Deuilly.

3. Petite ville de Bourgogne, près de Tonnerre, où le prince de Condé avait un château. Il faillit y être enlevé, en 1568, par ordre de la reine-mère.

avecques M. l'admiral et quelques autres de la religion, très-faibles et escartez les uns après les autres, s'entresuivans comme pauvres perdus et esgarés, et comme dit l'Espaignol, *como Moros descaçados sin rey*[1]; et eux se disoient enfans d'Israël quand ils sortirent d'Egypte; mondict sieur le mareschal de Vieilleville estoit pour lors à Poictiers, y envoyé de par le roy; laissa passer ledict prince à son bel ayse, et à sa barbe de dix lieues seulement, bien que les sieurs de Lude et Montsallez, très vaillans capitaines, luy demandassent congé de l'aller charger, dont ilz en eussent eu bon marché; et jamais n'y fit meilleur, pour les longues et grandes traictes qu'il avoit faict avecques femmes et enfans. Mondict sieur le mareschal les empescha, et dit qu'il n'avoit ceste charge du roy, et qu'il en attendoit le commandement par un courrier qu'il avoit envoyé vers luy, aussy que ledict prince luy avoit envoyé le capitaine La Trappe, gascon, brave et vaillant gentilhomme, et son enseigne, et luy avoit mandé qu'il ne s'esmeust autrement de sa passade, car il avoit esté contrainct de vuider sa maison, l'y ayant failly à prendre, et s'enfuyr et sauver en lieu seur de retraicte, qui estoit à La Rochelle, d'où il luy manderoit plus au long de ses nouvelles et au roy, ne desirant que d'estre son très humble serviteur et vivre en paix et seuretté, là où il pourroit, en quelque coing de la France. J'estois pour lors à Poictiers, qui passois venant de la court en poste, et vis ceste ambassade de La

1. Comme Maures poursuivis et sans roi.

Trappe, qui m'en conta davantage, car il estoit fort mon amy.

Ledict mareschal prit en payement ces belles parolles, et empescha MM. du Lude et Montsallez, avecques une fort belle noblesse de Poictou, de monter à cheval, auxquelz il leur estoit fort de mal qu'ilz ne menassent les mains à si bonne et belle occasion qu'ils ne recouvreroient jamais, ainsy qu'ils recognurent très-bien, car ledict prince ayant gaigné La Rochelle et assemblé ses forces d'Angoumois, Xaintonge et Poictou, et le comte de La Rochefoucauld leur chef, il manda audict M. le mareschal qu'il avoit tant fuy qu'il avoit peu et que terre luy avoit duré; mais estant à La Rochelle il avoit trouvé la mer, et d'autant qu'il ne sçavoit point nager, qu'il avoit esté contrainct de tourner teste et de regaigner la terre, non avecques les pieds comme il avoit faict en se retirant, mais avecques les mains, et se deffendre de ses ennemys.

Ainsy ledict prince accommança la guerre comme nous vismes, laquelle luy fut la derniere; et ainsy il donna la venue et la baye[1] audict sieur mareschal; lequel n'en fut pour un long temps trop bien voulu du roy ny de Monsieur, pour avoir perdu là si bonne occasion; et attribuoit on toute la faute à ce qu'il favorisoit fort soubz main le party huguenot.

Ceux qui le vouloient excuser disoient qu'il estoit plus politicq que religieux, et qu'il ne vouloit rien troubler, mais pacifier tout s'il eust

1. *Donner la venue,* c'est causer une surprise désagréable. — *La baye*, c'est en imposer à quelqu'un, le tromper.

peu. De ce temps là on se mocquoit fort de ces polliticqs, car, quelque pollice qu'on eust voulu establir, lorsqu'il plaisoit aux huguenotz, et leur heure estoit venue, de prendre les armes, ilz se mocquoient de la pollice et s'eslevoient en piedz autant que jamais.

Si fut pourtant fort loué ledict mareschal en sa negociation qu'il fit à Rouan, où estant envoyé par le roy pour y faire entretenir la paix et vivre un chascun en repos, là où ilz ne faisoient que petites seditions et tumultes, autant par le mouvement du peuple que par les instigations et poussemens de M. de Villebon leur baillif, qui estoit fort catholique seditieux, mais vieux et ancien bon capitaine, qui avoit esté tel estimé du temps des guerres estrangeres, ausquelles il s'estoit très bien porté, et nuist fort aux ennemys, aussy l'appelloit on capitaine Bouttefœu, si que l'on dit depuis qu'il avoit si bien appris et accoustumé à estre bouttefœu de ce temps là, qu'il ne s'en peut desaccoustumer, et pour ce le mettoit en teste des catholliques de faire tousjours quelques insollances; dont sur ce mondict sieur le mareschal entra un jour en differant avecques luy dans son logis où il l'estoit venu trouver, et si avant, que mondict sieur le mareschal, perdant patience, mit l'espée au poingt et l'autre aussy en plaine salle : sur quoy mondict sieur mareschal couppa une main audict bon homme M. de Villebon, dont sourdit une grand' rumeur du peuple, qui accourut en armes pour se ressentir du tort qu'on avoit faict à M. leur baillif; et de faict y cuyda avoir de la sedition; mais mondict sieur mareschal, ne s'estonnant

point, fit teste et bonne contenance avecques ses gardes et parolles asseurées, que le tout s'appaisa, par le moyen aussy de plusieurs gens de la ville point mutins. Non seulement ce coup, mais avant que partir de Rouan, y establit un si bon ordre et pollice, qu'on ne tourna plus à tant de divisions, seditions et esmeutes qu'il y avoit ordinairement dans ceste ville. Le roy et la royne en eurent très grand contentement[1].

Ce mareschal avoit acquis de tout temps la reputation d'estre brave et vaillant. Aussy disoit on à la court :

> Chastaigneraye, Vieilleville, et Bourdillon,
> Sont les trois hardys compaignons.

Avecques ceste hardiesse et vaillance, il estoit homme de grands affaires, et de gentil esprit, et fort fin : ainsi le tenoit on à la court. Il fut envoyé en ambassade vers l'empereur Ferdinand, dont il s'en acquitta très dignement; car les affaires le requeroient, et c'estoit en partye pour

1. M. de Villebon avait fait assassiner un huguenot qui se disposait à quitter Rouen avec son trésor, et avait défendu qu'on l'enterrât. M. de Vieilleville fit enterrer le cadavre par ses soldats et accusa Villebon d'avoir fait tuer cet homme pour le voler. L'explication fut vive. Villebon ayant dit que quiconque soutenait qu'il ne remplissait pas bien sa charge en avait menti par la gorge, le maréchal entra en fureur, et « du premier coup qu'il tira, la main de M. de Villebon avec environ demy pied de l'os du bras tomba par terre ». — Les amis du blessé voulaient emporter cette main : « ce qui ne leur fut pas permis par M. le maréchal, alléguant qu'elle demeureroit pour témoignage de son honneur; car il maintenoit qu'elle avoit fouillé en sa barbe; ce que non toutefois. » Mém. de Vieilleville, 4, 9, ch. 12.

ces villes de l'empire detenues par le roy[1], que les Allemands demandoient tousjours. Il en retourna avecques fort grand contentement du roy, et le sien propre; car il en rapporta un très beau et grand buffet d'argent doré que je luy ay veu.

Il fut aussy envoyé vers MM. les cantons des Suisses, lesquelz bransloient un peu dans le manche à quicter le roy, tant par les menées de ce grand roy d'Espaigne, qui les commançoit à gaigner par des très grandes offres, que pour n'estre payez de leurs payes et pentions si long temps à eux deues. Mais M. le mareschal traicta si bien ceste affaire, qu'il rompit le coup, et renoua mieux que jamais l'alliance; ainsy que despuis sceut encor bien faire ce grand personnage M. de Bellievre, qu'on ne peut assez louer, qui les regaigna et remit, car encor ils recommançoient à bransler; alliance certes très bonne et necessaire aux roys de France, qu'ils doibvent entretenir à perpétuité, ainsy que j'ouys dire une fois à M. le connestable : que les roys de France avoient deux alliances et affinitez desquelles ne s'en debvoient jamais distraire et despartir pour chose du monde : l'une celle des Suisses, et l'autre celle du Grand Turc.

Il est vray que l'une couste plus, disoit il, que l'autre à entretenir, qu'estoit celle des Suisses, pour le grand argent qu'ilz emportent de leurs payes et de leurs pentions : car, despuis les deux battailles de Morat et Granson, que perdit contre eux ce non pareil Charles, duc de

1. Metz, Toul et Verdun, dont Henri II s'était saisi.

Bourgoigne, l'argent qu'ilz y gaignerent leur fut si beau et si agreable, qu'ilz en ont tousjours voulu avoir, duquel auparadvant n'en avoient eu grand usage; et despuis, nos roys de France les y ont tousjours affriandez. Toutesfois, quand on considerera bien le tout, de celuy qu'ils touchent en leur monstre en France, ils y en laissent bien autant qu'ils en emportent en leurs pays pour le moins. Je dis les soldatz, car estans bien pollicez et reglez qu'ilz sont, ilz achaptent tout, ilz vivent modestement, ne font aucunes pilleries ny ravages. Ilz ayment à faire bonne chere, et à boire tousjours de ce bon piot[1], quand il debvroit couster un escu le lot. Voilà pourquoy ilz laissent aysement ce qu'ilz prennent, fors les couronnelz et capitaines qui gaignent le plus; mais, comme disoit M. le connestable, il n'y a que les pentions grandes qu'on leur donne qui gastent tout.

Pour quant aux Turcs, nous ne sommes point en ceste peine de despense ny de leur rien donner, mais ce sont eux qui nous donnent; car l'ambassadeur de France qui est près de la Porte du grand seigneur en Constantinople y est deffrayé, luy et sa maison, de tout ce qu'il luy faut pour son entretien et vivre, et rien ne luy manque, jusques à l'avoyne de ses chevaux; et le tout en si grand'abondance et superfluité, que deux maisons telles[2] de l'ambassadeur s'en contenteroient. Je l'ay ainsin ouy dire à M. le connestable et à force ambassadeurs qui en sont

1. Mot grivois pour du vin.
2. Suppl. : que celles.

retournez, comme La Vigne, Dolus, Petremol, Grand-Champ, M. de Dax, son frere l'abbé de l'Isle, et puis evesque de Dax après son frere, et autres.

Pour quant aux armées qui sont venues servir nos roys sous Barberousse, Dragut et autres, sont estées tousjours deffrayées aux despens de leur grand seigneur et maistre; si que le service qu'ilz faisoient à nos roys ne leur coustoit pas un sol, comme l'on a veu à Nice, en Corsegue, et autres exploitz, le grand seigneur n'abhorant rien tant que quand on se veut prevaloir de luy donner : ainsy que j'ay veu dans un vieux livre de la prise de Rhodes, que le grand maistre estant en toute extremité qu'il luy fallut parlementer de reddition, il fit presenter quelque grosse somme de deniers à Agmet bascha, pour les fraiz grandz que le grand seigneur avoit faict devant, ce que le bascha detesta et renvoya bien loin, disant que semblables parolles et offres d'argent n'estoient pour estre dictes ny presentées au grand seigneur, sur peine de la vie, car il regardoit plus à l'honneur qu'à tous les biens du monde. En quoy l'on peut considerer et admirer tout à coup la grandeur et la gloire de ce grand prince. Bien est vray que luy et ses successeurs ont bien aymé des petites choses singulieres, et les prenoient quand on leur presentoit, et mesmes quand c'estoit des chefz-d'œuvre et surtout de belles orloges. Ils ont aymé tous fort cela.

Les baschas et les grandz de sa Porte, qui, comme Turcz, sont avares naturellement, en prennent de toutes mains. Il le faudroit deman-

der au grand roy d'Espaigne, lequel, comme je tiens du feu roy Henry III pour luy avoir ouy dire, donne tous les ans aux grandz de la Porte dudict grand seigneur, plus de huict cens mille escus de pention pour l'entretenement de la trefve qu'il avoit faicte avecques luy despuis dix ou douze ans. Selon ce compte, elles luy coustent bon, Dieu mercy, ces revoltes de Flandres[1]. Nos roys de France n'ont jamais faict cela en leur endroict; mais plustost nous en debvroient ilz; car ilz ont trouvé en quelque petit recoing de leur prophete qu'un roy de France les doibt un jour ruyner, et pour ce nous entretiennent en leur alliance et nous craignent.

Or ceste alliance a estée autresfois reprochée à nos roys, et l'est encores par les imperiaux, Espaignolz et autres princes chrestiens. M. de La Noue, en ses memoires, en fait un très beau discours pour nous donner à sçavoir si ell'est loisible ou non; et d'autant qu'il en a escrit aucunement bien, je luy quitte les armes, et n'entreprens d'en parler sur un si grand capitaine et suffisant personnage, et pour ce je me tays. Bien diray-je que M. le connestable, qui estoit un seigneur d'ame et de conscience, disoit : qu'il avoit esté très necessaire à nos roys de s'ayder des forces du Turc, sans lesquelles leurs affaires fussent allées très mal, et l'empereur les eust fort descousues, et que contre les loups il se

1. L'auteur veut dire, je crois, que c'est à la suite des embarras causés par la révolte des Flamands que le roi d'Espagne est obligé de payer si cher la neutralité du sultan. La somme est d'ailleurs très-exagérée, selon toute apparence.

faut ayder des chiens; voire que l'empereur luy mesme, quy en cryoit le plus, s'estoit bien aydé en ses guerres d'aucuns gens de guerre lansquenetz, protestans et heretiques, comme j'ay dict ailleurs. Et disoit M. le connestable qu'il n'y avoit pas grand differance du turc à l'heretique.

C'est une proposition que j'ay veu tenir à aucuns theologiens, mesmes à M. de Saincte-Foy, despuis evesque de Nevers, lequel un jour en plaine salle basse du Louvre prescha, amprès la paix de Chartres, devant le roy, la royne et toute la court, ceste proposition, en la finissant par telz motz : qu'il aymeroit cent fois plustost estre turc qu'heretique ou huguenot. Je ne sçay si on luy avoit faict dire, et qu'il fust esté embouché d'ailleurs, ou qu'il l'heust ainsy trouvé par ses raisons sainctes et theologiques, mais j'en vis la plus grand'part de l'assemblée fort escandallisée de ce mot. Et M. de Strozze, M. de Combaut, despuis premier maistre d'hostel du roy et moy, estions ensemble, qui autrement, pour estre jeunes, nous nous soucyons autant du turc comme de l'huguenot, en demeurasmes estonnez, et de plus sçavans que nous. Dont en cela je m'en remetz à nos grandz docteurs de Sorbonne et à leur vérité.

Tant y a que l'empereur voyoit bien les petites pailles dans les yeux d'autruy, et dans les siens propres n'appercevoit pas une traisne[1] qui

1. *Traisne* (?). On appelle traîne une corde avec laquelle on tire un filet. Je crois que l'auteur a voulu dire un trait, une flèche.

luy debvoit crever les yeux. Et luy mesme ne faisoit il pas trefves avecques le grand seigneur, lesquelles quand il rompit à la fois de la conqueste et prise de la vilie d'Affriqua et du monastere[1], que le grand seigneur s'en estomacqua si fort, qu'il en recommança la guerre et très cruelle, l'empereur luy envoya faire ses excuses si humbles, qu'elles ne ressentoient nullement ce grand empereur, disant : que cette prise avoit esté faicte sur Dragut, un corsaire, un pilleur, un volleur, et que si les places fussent estées à luy, qu'il fust esté très-mary d'avoir songé seulement d'y attanter, et qu'il les luy fairoit rendre; toutesfois, puisqu'il s'en formalisoit tant, il luy envoyeroit les clefz, jusqu'à Zante ou l'Elepante; ce qu'il ne fit. Mais se fit tort pourtant de s'estre là tant humillié, car quelquesfois les parolles portent autant de prejudice que les effectz. Si nos roys eussent eu et tenu tels respectz de parolles au grand seigneur, comment l'empereur en eust faict son proffit, et s'en fust mocqué!

Icy voulontiers j'escrirois les grandz subjetz qu'eut l'empereur de se plaindre du roy François sur les grandes et belles occasions qu'il luy a faict perdre pour rudement mener le turc, voyre à le ruyner, mesmes au voyage de La Goulette et Thunis, cependant qu'il entamma la guerre de Savoye et de Piedmont; ce qui ne se debvoit pas, et ce qu'il sceut très bien dire et representer au pape et à tout son consistoire :

1. Africa, ou Madhia, prise par Charles V en 1550. Le monastère?

mais aussy de l'autre costé le roy a bien eu d'aussy grandz subjectz et plus, que quand Rhodes fut assiegé il ne desiroit rien tant que luy donner secours; comme de vray, en ses portz de Marseille et autres de Provance, il manda et commanda à tous de n'espargner rien pour secourir les gens de bien qui estoient leans, enclos et reduictz en telles extremitez. Ce fut lors qu'on luy faisoit plus la guerre en son estat de Milan et qu'on le luy fit perdre, le pape y estant de moictié pour la consente et pour l'assistance.

Plusieurs autres occasions se sont presentées pour s'armer contre le turc, que ce grand roy François a tousjours dict que l'empereur ne sçauroit sitost avoir le pied à l'estrieu pour y aller à l'encontre qu'il ne fust dans la selle, et ledict roy ne demandoit pas mieux : mais sur ses belles attentes l'empereur luy traversoit tousjours son bon et sainct zelle; me faisant soubvenir d'un discours que me fit un jour un très grand personnage d'aucuns huguenotz d'aujourd'huy, non pas tous certes, ausquelz j'ay ouy dire souvant : qu'ilz ne desireroient rien tant que la guerre contre l'Espaignol, et qu'ilz y courroient comme au feu; comme de vray ilz n'ont jamais cessé qu'ilz n'y ayent mis le roy bien avant, et persuadé de la luy declarer à fœu et à sang; dont le roy s'en fust bien passé, et estoit sur les piedz de la luy faire en renard comm'il luy faisoit. Elle n'a pas esté plustost declarée, ilz ont là planté le roy et se sont mis à faire plus de sinodes en un an qu'il n'en fut jamais faict en Allemaigne, France, Angleterre, Flandres et Gennesve en vingt ans, pour faire

des demandes au roy tres excessives, s'aydans du temps pour pescher en eau trouble; et peu d'eux sont allés secourir le roy en ce siege d'Amiens, qu'importoit toute l'entrée aux ennemys de la France[1]. Que s'ilz ne se fussent là amusez et fussent allez tous au secours du roy, comme il y en a eu aucuns, ainsy qu'ilz debvoient, et qui sont gens de bonne main et de grandz services, l'Espaignol s'en fust très mal trouvé; et c'est ainsy que le catholicq et l'huguenot se doibvent bien accorder, et puis on en eust veu et verroit on de beaux effetz.

Ainsy faisoit l'empereur à l'endroict du roy François, que, lorsqu'il le voyoit tout prest contre le turc, il alloit prendre une querelle d'Allemaigne, comme on dit, et luy rompoit tout son beau dessain, et convertissoit toutes ses armes contre le roy. Qu'eust il doncques faict nostre roy, voyant un si grand empereur et tout l'empire d'Allemaigne, Italie et Espaigne, bandé si aigrement et fortement contre luy, foible et desnué de forces au prix des autres, si non mandier et appeller secours d'où il pouvoit, puisqu'il est permis *in omni modo*[2] se sauver et le sien?

Voylà pourquoy il eut recours au turc, lequel, ainsy que j'ay ouy dire au baron de [la Garde], luy entama les premiers propos, plustost que le roy à luy, en luy mandant que s'il avoit affaire

1. Amiens avait été surpris par les Espagnols en 1597. Henri IV le reprit après un long siége. Branthôme veut dire que les ennemis de la France, maîtres de cette ville, avaient une entrée au cœur du royaume.

2. De toute façon.

de luy, qu'il luy assisteroit; car il craignoit que l'empereur se fist si grand, comme desjà il l'estoit, qu'il ne le ruynast.

Or, qui voudra bien considerer le peu de dommage et le bien que nos roys ont apporté à la chrestienté pour l'alliance du turc, il trouvera qu'elle ne luy a point tant nuist comme on crye; car, qu'on advyse bien toutes les armées de mer qu'ilz ont faict venir jamais pour le roy, s'il s'en est ensuivy dommage ni ravage le moins du monde aux terres des princes chrestiens, sinon à celles de l'empereur et d'aucuns ses confederez qui tenoient son party. La raison n'y estoit elle pas bonne?

Considerons aussy le grand bien que fit le roy François pour toute la chrestienté, lorsqu'il empescha sultan Solliman d'abbatre le sainct sepulcre de Hierusalem, qu'il avoit par caprice entrepris totallement faire abattre et raser. Le roy François luy seul l'en empescha par prieres, voyre par parolles poignantes; et pour l'amour de luy le sultan s'en desista[1]. Ce n'est pas un petit coup, celuy-là, que d'avoir sauvé la ruyne des plus belles, nobles et insignes et sainctes marques[2] de tout le monde! et ne s'en trouvera jamais un service tant signallé faict à la chrestienté, ny s'en fera.

Au reste, combien de pauvres chrestiens, tant libres que esclaves, se sont ilz sauvez et sortis de la chaisne par la faveur de nos roys? Qui sauva ceux là de Tripolly, si non M. d'Aramont,

1. Ceci a tout l'air d'un conte fait à plaisir.
2. Monuments.

qui, passant par là, allant en ambassade à Constantinople, ayda à faire la composition, car ilz s'en alloient tous perdeus, et les emmena tous sains et sauves à Malte? dont le grand maistre Almede[1], espaignol et peu amy des François, avecques les commandeurs et chevalliers imperiaux, furent si ingratz et si peu recognoissans ce grand bienfaict, qu'ilz allarent controuver qu'il s'entendoit avecques le bascha, et qu'il avoit estonné nos chrestiens de leans, et mesmes celuy qui commandoit, qui estoit le commandeur Villiers, un très brave et digne chevallier françois, et l'avoit persuadé de se rendre, car il estoit perdeu; comme si la ville de Tripolly et le chasteau fussent esté fortz contre une si puissante armée turquesque qui estoit là devant, pourveue de cent pieces d'artillerie pour le moins, et pour tirer vingt mille coups. Le pauvre chevallier en fut mis en prison et en peyne; et cogneut on après la verité, et comme M. d'Aramont sauva ces braves chevalliers et autres soldatz, qui tous s'en alloient à la chaisne sans luy.

Qui est-ce qui sauva de fraiz à ces gens de bien et d'honneur, messieurs les Venitiens, l'isle de Candie, qu'ils ne la perdissent aussy aysement comm'ilz venoient de perdre l'isle de Cypre? sinon nostre roi Charles, qui envoya ce grand personnage, dis-je le plus grand homme et digne de sa robbe pour affaires d'estat, M. de Dax, de la maison de Nouaille en Lymousin, lequel sur tous autres les Venitiens esleurent et demanda-

1. D. Almeida, grand-maître de Malte.

rent au roy, pour l'avoir cognu un très suffisant personnage, pour ceste ambassade, du temps qu'il estoit près d'eux ambassadeur du roy cinq ou six ans, où je l'ay veu; dont il s'en acquitta si dignement, que les roys ses maistres en furent fort satisfaictz, et les Venitiens. Il en acquit un très grand honneur et amour[1].

Le roi, pour obvier doncques à leur ruyne totalle, y despescha M. de Dax, que je vis partir de la court chargé de grandes recommandations de son roy pour parler bien au turc et luy empescher du tout son dessein; ce qu'il fit dextrement et bravement, car il brava fort, comme il me dist à son retour, et que j'ouys dire au roy, qu'il avoit triumphé et bravement parlé, qu'il obtint de luy et la roupture de son dessein et fit la paix. Et ne faut point doubter, comm'il m'a dict despuis, que, sans le roy, sans luy et sa negotiation, les Venitiens estoient ruynez, Candie estoit perdeue, et autres places de leurs isles de mesmes, et peu à peu s'en fust venu en celles de terre ferme. Car pourquoy ne l'eust il faict, puisque si aysement il conquit la Cipre, bien que Nicotie et Famagouste tindrent vaillamment en ce qu'ilz peurent? Ce bon service n'est pas petit pour la chrestienté, quand il n'importeroit autre chose que d'avoir sauvé un'infinité d'ames chrestiennes, qu'on eust enlevé, mis en esclavitude et vendus comme bestes au babestan[2] de

1. M. de Dax, François de Noailles, évêque de Dacqs, qui remplit habilement plusieurs missions diplomatiques à Rome, à Venise et à Constantinople sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

2. Pour *Bezestein*, marché.

Constantinople, ainsy qu'ilz firent à celles de Cypre; dont j'ay ouy faire un conte à M. de Dax mesmes : qu'un jour, passant par là, il en vit vendre plusieurs qui pourtant avoient estées prises quelque temps avant sa legation. Entr'autres il y vit une fort belle fille cypriote et de bonne maison, belle comme le jour, de l'aage de dix-huict ans, estre exposée en vente, et mise toute nue et visitée devant tout le monde si ell'estoit pucelle, laquelle ne se trouva, parce qu'elle avoit esté viollée d'un comite turc[1]; et pour ce, celuy qui la vouloit ne la voulut achepter : mais M. de Dax, usant de sa charité, la rachepta et en donna cent ducatz, que l'autre en eust donné deux cens si ne fust esté dépucellée. Quell'estrange pitié veoyr ces belles ames chrestiennes ainsy estre traictées et vendues comme bestes! Ce M. de Dax, tant qu'il fut en ceste ambassade, eut beaucoup de credit à faire plaisir à beaucoup de chrestiens, car le grand seigneur le prit en amitié, tant pour sa belle et bonne conversation, que pour sa belle façon, car il estoit fort grand et de fort belle et haute taille, la barbe courte de nature, et les moustaches à leur mode : et pour ce disoient-ilz tous qu'en sa taille et en sa carre il tenoit du turc; et tous l'en aymoient et l'admiroient et l'advisoient de meilleur cœur, aussy qu'ils le sçavoient estre un des prebstres de notre loy, ainsy que luy mesme ne me l'a nyé, car nous tenions ces nouvelles venues au roy à la court.

Pour fin, l'alliance du turc, que nos roys en-

1. Commandant de la chiourme d'une galère.

tretiennent, n'est point inutille aux chrestiens. Que l'on s'informe un peu aux consulz et marchans qui traictent et sont pour le roy en Constantinoble, Alexandrie, au Caire, en Damas, Alep, à Tripolly de Surye et à Alger, combien de plaisirs, graces et courtoisies reçoivent tous les chrestiens une fois l'an soubz le nom françois et cestuy du roy de France, et principallement par le moyen de nos ambassadeurs qui sont en Constantinoble. Aussy tant qu'il y en a et en retournent, ilz deviennent tous riches, comme fut La Vigne, que j'ay dict, qui estoit pauvre diable, et quand il en retourna il resta en chemin, où il mourut riche de plus de soixante mill'escus, qui est beaucoup de ce temps là, comme aujourd'huy cent mille, et des plus beaux meubles et des plus exquis qu'on eust sceu veoyr; j'en vis aucuns entre les mains de M. de Dax, la premiere fois que je fus jamais à Venise, qui estoient très excellens et très rares; et de tous en frustra ses parans, heritiers, et en fit madame de Savoye sa seule heritiere, pour avoir esté sa seule bienfactrice et l'avoir advancé.

M. de Dax, quand il en retourna aussy (mais celuy là estoit riche du sien) il en remmena pour le moins, en des plus rares meubles et tapisseries, plus de cent mill'escus vaillant, dont la maison de son nepveu de Nouaille en est decorée et en reluit très fort aujourd'huy.

Ces ambassadeurs, pour faire plaisir aux marchans chrestiens, et uns et autres, reçoivent les presens d'eux, et ainsy s'en prevalent. Il n'y a nul mal en cela, puisque tout plaisir requiert son semblable.

Voulontiers j'allongerois ce discours par plusieurs beaux exemples, et mesmes comme ce grand roy d'Espaigne a bien alliance et confederation avecques les roys de Fez et de Maroque, et le Coriph[1], jusqu'à avoir de leurs enfans nourris en sa court, et vivans en leur mode et religion, à ce que j'ay ouy conter despuis peu : chose bien differente à ce qu'au voyage de Bayonne, estant venu un'ambassade du turc, les Espaignolz trouvarent cela si odieux, qu'il fallut que le roy l'allast recevoir hors de Bayonne et de l'assemblée; car j'y estois et le vis. Je craindrois que ce discours fust trop long; et de faict il en meriteroit un entier à part, sans l'avoir mis en forme de disgression, que j'ay faicte sur le propos de l'alliance que renoua M. de Vieilleville du roy et des Suisses, qui ne fut pas petit service faict à la France, pour estre ces messieurs à elle très bons et utilles.

Aucuns pourtant tiennent qu'ilz n'y sont tant utilles ny de service qu'on diroit bien, et qu'ilz coustent plus qu'ilz ne servent, si non d'autant qu'en un'armée ils servent d'en faire un grand corps; et si nous ne les avions, d'autres les auroient. J'espere en faire un discours à part sur les services et desservices qu'ilz nous ont faict, illustré de force exemples, et mesmes ce qu'en dist nostre grand roy d'aujourd'huy, lorsqu'ilz se mutinarent au siege de La Fère, qu'ilz pliarent bagage et mirent l'enseigne au vent, tabourin battant, amutinés pour n'estre payés. « Laissez-les aller, dit-il; ils me coustent plus

1. Calife.

« qu'ils ne valent ny qu'ils me font de service. » Mais après le tout fut appaisé. J'en parleray en la vie du roy.

Pour achever doncques à parler dudict M. de Vieilleville, il eut un très grand honneur à la conservation de sa ville[1], sur laquelle jamais n'a mancqué de veilles ny d'entreprises, entre autres une qui fut faicte par le comte de Maigne, gouverneur de Luxembourg, ayant gaigné et corrompu trois soldatz, dont l'un estoit caporal et l'autre l'ancepassade[2], et ce durant la trefve, et par le consentement du prince de Piedmont, comme j'ay dict en son discours.

Un'autre entreprise fut aussy par le moyen du chapitre general des Cordelliers, qui avoit esté monopollé[3] et arresté exprez en ceste ville pour ce subjet. Il n'y a meschancetté qu'ils ne fassent soubz la couverture de religion, sans craindre Dieu : aussy cela fut cause que ledict sieur de Vieilleville advança en la ville le presche et la religion huguenotte[4], et la mit plus haut que devant, de beau despit qu'il eut, et porta à la sienne catholique très mauvaise vengeance pourtant pour en avoir receu une telle extrette[5].

1. Metz.

2. *Anspessade*, soldat ayant une haute paie et exempté des factions. Ce mot est dérivé de l'italien *lanza spezzata*, lance brisée. Les gendarmes, ou *lances*, qui avaient perdu leur cheval et qui ne pouvaient s'en procurer d'autre, servaient dans l'infanterie et y obtenaient une place d'honneur.

3. Comploté.

4. « Il y fut encore obligé pour contenter les protestants d'Allemagne et pour tenir les huguenots en paix de ce côté-là », dit Castelnau (t. II, p. 167).

5. Le maréchal de Vieilleville traita fort mal les Corde-

Cela le fit bien aussy soubçonner attaint de la religion, avecques plusieurs autres traictz que j'ay dit et point dit. Bien servit audict M. de Vieilleville d'estre là sage et fin, comme on le tenoit à la court. Aussy, pour rendre à l'ennemy ce qu'il luy prestoit, il bastit et traicta l'entreprise de Theonville, et M. de Guyze l'acheva et la prit.

Pour conclure, ce M. le mareschal mourut avecques beaucoup de reputation en sa maison de Durtal; ainsy que le roy y arrivoit, et qu'il s'y preparoit de le bien festiner[1].

185. — Son compaignon, M. de Bourdillon[2], fut aussy mareschal de France, qui avoit esté en ses jeunes ans escuyer d'escurie de M. le dauphin, qui estoit de ce temps là un très bel estat pour avoir souvant l'oreille de son maistre quand il va par les champs, près lequel se doibt tousjours tenir et le suivre par tout, là où quelquesfois le peut entretenir à part, comm'il luy plaist, et quand il le botte aussy. Il estoit de bonne maison et puis né de sa maison, estant son aisné le sieur des Bordes, qui suivoit M. d'Orleans; tous deux braves et vaillans gentilzhommes.

liers qui avaient caché dans leur maison des soldats et des espions espagnols pour surprendre Metz, mais il n'en demeura pas moins catholique.

1. « Il y avoit desjà quelques jours que le roy et la cour estoient chez lui, et ce fut par des gens de la cour qu'il fut empoisonné le dernier de novembre 1591 » (Castelnau, t. II, p. 168).

2. Imbert de la Plattière, seigneur de Bourdillon, mort en 1567.

Ce M. de Bourdillon fut lieutenant de M. de Nevers en son gouvernement de Champaigne, où il a très bien servy le roy tant que la guerre a duré. Les histoires en sont toutes plaines de ses valeurs et services, sans que je les dye.

La paix estant faicte, le roy le retira de là, et l'envoya son lieutenant general en Piedmont quand il en revocqua M. le mareschal de Brissac.

Or, par ce traicté de paix entre les deux grands roys, il avoit esté dict que Thurin et autres places seroient rendues, qui sont comprises audict traicté, au bout de quelque temps, et lorsqu'il en sortiroit un filz né du maryage de M. et madame de Savoye. M. de Savoye, fin, trinquant et corrompu[1], fit tout ce qu'il peut, et madame sa femme, pour avoir un filz, et, aussy tost eu, ne faillit d'en sommer le roy et les luy demander, prenant le temps bien à propos, car ce fut sur sa minorité et le commancement des guerres civilles.

Cela fut mis au conseil, debatu par diverses raisons.

Les uns opinarent : que les roys n'estoient tenuz de tenir ce que leurs predecesseurs avoient faict et accordé, et que, selon les changemens des roys, les oppinions et effetz se pouvoient changer.

Autres dirent : qu'il falloit attendre la majorité du roy, et qu'estant mineur, il ne pouvoit rien ordonner pour affaires de telle consequence sans une convocation d'estatz, comme cela s'estoit veu ; et que de les assembler ne se pouvoit,

1. *Trinquant* et *corrompu*. Délié et peu scrupuleux.

à cause que la France estoit toute en trouble, division, sedition et guerre, et qu'il falloit attendre qu'elle fust paciffiée, comme l'on estoit tous les jours après. Tant d'autres raisons alleguoient là dessus, qu'ilz faisoient ceste opinion meilleure que des autres, qui dirent qu'il falloit contenter M. de Savoye, qui ne voudroit point attendre et se pourroit mutiner et nous faire la guerre; et que ce qu'il demandoit par douceur, qu'en luy reffusant il l'auroit par force; et, Dieu sçait! d'un an il n'eust pris la moindre ville de celles qu'il nous demandoit, estant dès lors très foible encor, et qu'il n'avoit mis ordre à s'establir et fortiffier comme quand il receut [reheut] ses places.

Autres disoient : que, ce n'estoit pour l'amour de M. de Savoye qu'on le debvoit faire, au moins qu'on le fist pour l'amour de madame de Savoye, qui estoit si bonne fille de France[1]. A quoy les plus zellez respondoient : Que le diable y ayt part! ell'en avoit trop eu et emporté, et qu'elle s'en debvoit contenter; et que jamais fille de France, non pas dix autres ensemble, n'en eurent jamais tant en maryage.

Autres disoient que le roy d'Espaigne s'en formaliseroit. Alors disoient les braves du conseil : « Quand ce viendroit là, il y songeroit « trois fois; et s'il nous recommance la guerre, « nous la luy soubstiendrons, et fairons aussy « bravement que jamais; et possible n'y gaignera

1. Marguerite de France, fille de François Ier, mariée à Emmanuel-Philibert. Les places du Piémont furent rendues en 1562.

« rien, et cause que nous nous accorderons et « rallirons tous, comme de la jeunesse de l'em- « pereur Charles firent les Espaignolz revoltez « contre M. de Chievres, lorsque nous leur allas- « mes faire la guerre en leurs fouyers, soubz « M. de l'Esparre[1]. »

Le roy de Navarre, tenant le premier lieu en France, s'abbattit lors sur l'escot[2], et debattit qu'il falloit faire ceste restitution resolument; autrement il n'auroit point le royaume de Sardaigne tant compromis; et que M. de Savoye luy avoit mandé et promis qu'il luy ayderoit beaucoup à l'endroict du roy d'Espaigne : et Dieu sçait, encor que le roy d'Espaigne eust rien en cela faict pour luy, sinon qu'il eust redondé et tourné à son proffict. Madame de Savoye luy en manda de mesmes, et qu'elle en solliciteroit fort M. son mary, parce qu'elle aymoit fort aussy la royne de Navarre Marguerite, sa tante et sa marraine, et cousine de la vivante, la royne Jehanne[3].

Pour fin, amprès force altercations, le plus foyble party emporta le plus fort; et pour ce fut depesché en Piedmont du bois de Vincennes, amprès la prise de Bourges[4], comme je vis, le

1. En 1521, pendant la révolte des comuneros. Voir l'article de M. de Lesparre.

2. S'abattit sur l'écot (?), se mit de la partie. Il semble qu'Antoine de Bourbon espérait que l'Espagne lui céderait la Sardaigne en dédommagement de la Navarre transpyrénéenne qu'elle retenait.

3. Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fille de Marguerite de Valois et de Henri d'Albret, était cousine germaine de Marguerite de Savoie.

4. En 1562.

seigneur d'Aluye[1], l'un des quatre secrettaires des commandemens, lequel estoit fort amoureux pour lors de mademoiselle de Pienne[2], qu'il desiroit fort espouser; et le roy de Navarre luy promit que s'il faisoit bien le negoce à son contentement, qu'il la luy fairoit espouser; où il n'y avoit nulle apparance autrement sans ceste faveur, d'autant que ceste damoiselle estoit fille de l'une des meilleures maisons de France, et des belles et honnestes, et qui avoit reffusé en son temps de si hauts et grandz partys, qu'il n'y avoit point de raison qu'un petit secrettaire des commandemens l'espousast; qui l'espousa pourtant après, plus par humeur et capriche qu'il en prit à la fille que par raison; ainsy l'ay je veu dire à force gens de nostre court, alors, et cognu; et non par la faveur du roy de Navarre, car il estoit mort plus d'un an auparadvant; mais ce fut luy pourtant qui premier luy tint le menton en cest amour[3] et l'y encouragea et luy assista le plus qu'il peut, ainsy qu'en ces choses à la court les grandz y peuvent et servent beaucoup, mesmes leurs compaignons et amys particuliers. Voylà doncques le seigneur d'Aluye despesché.

Cependant ledict seigneur de Bourdillon brave fort en parolles et rodomontades, que resolu-

1. Florimond Robertet.

2. Jeanne de Halluin, avec laquelle François, duc de Montmorency, avait contracté un mariage que Henri II rompit pour lui faire épouser Diane de France, sa fille.

3. Cette métaphore singulière me paraît empruntée à la natation. Pour soutenir sur l'eau quelqu'un qui apprend à nager, on lui met la main sous le menton.

ment il ne fairoit aucune restitution de places, et qu'elles luy avoient estées données en garde par un roy majeur, et qu'il attendoit la majorité, quelque commandement qu'il receust, et qu'un jour il en pourroit estre recherché de sa vie, de son honneur et de ses biens. Les bons François zellez louoient et exaltoient ledict sieur de Bourdillon tout ce qui se peut, et que c'estoit faict en homme de bien et d'honneur, et qu'il debvoit ainsy faire.

Ceux de Thurin et des autres villes l'y poussent et se resjouyssent fort de sa belle resolution. En cela aussy bien differante est la domination du roy de France, grand et puissant, à celle d'un duc, quelque grand qu'il soit; car ilz ne se veulent disjoindre s'ilz peuvent de leur roy acquis, plutost que de leur seigneur naturel, bien que nous tenons le Piedmont de droict de la couronne.

Tout ce beau jeu se joua l'espace de quelque temps; mais ledict sieur d'Aluye arrive, qui promet audict sieur de Bourdillon un estat de mareschal de France, le premier vacquant, voyre un supernumeraire; promet aussy des pentions et biensfaictz du roy et du roy de Navarre. M. de Savoye promet aussy la piece d'argent, ce disoit on, pour sa manche[1], comme dit l'italien.

M. le president de Biragues, beau père dudict de Bourdillon, à qui il avoit donné sa fille unique en maryage, avecques de bon argent, le gaigne aussy par belles promesses et offres de beaux et

1. De l'italien *mancia*, gratification.

grandz estatz en France, ainsy qu'il n'y fut point trompé, car il fut du conseil privé, et donné à Monsieur, frère du roy, pour un de ses principaux conseils aux armées, car il estoit homme de plume et d'espée, pour avoir fort traisné les guerres au Piedmont, comme je luy ay veu. Il fut gouverneur de Lyon en Lyonnois en absence de M. de Nemours, car je l'y ay veu en très grande authorité et respect, et marcher avecques sa garde ordinaire comme un prince; fut après garde des sceaux, puis chancellier, et pour fin cardinal et riche en biens d'église; ce qu'il ne vouloit point; et accepta le chappeau en despit de luy, parce, disoit-il, qu'il n'estoit pas bien né ny adextre *a far tutte queste gentillezze e ceremonie ecclesiastiche*[1]; usant de ces mesmes motz, encor d'un autre plus estrange qu'il n'est pas bien seant de dire pour la reverance de la religion : mais ce n'estoit pas là l'enclouere qui le picquoit, car il ne se vouloit deffaire des sceaux qui luy portoient tous les jours de si bons fruicts d'escuz, que le seigneur de Goutery, son secretaire, faisoit ordinairement changer d'air et passer de là les montz en quelque bancque, ce disoit-on, tant pour son maistre que pour luy, qui est mort à Thurin pauvre prestre, n'ayant que sa messe et son brevire luy produisoient, comme j'ay ouy dire. Touchant son maistre, on n'a trouvé après sa mort tant que l'on disoit durant sa vie; et quant à moy avecques d'autres, je ne l'ay trouvé tant rapi-

1. A faire toutes ces gentillesses et cérémonies ecclésiastiques.

neux[1] comm'on l'a faict et en cryoit on, et d'autres ont faict ses pareilz; car je l'ay tousjours veu et cognu pour un fort homme de bien et d'honneur, et qui aymoit plus la noblesse françoise qu'on ne disoit; car il estoit très bon François et bien affecté[2] à la couronne, dont pour ce en fut banny de Millan et ses biens confisquez, luy et les siens. Aussy fut il fort aymé et honnoré de ses roys et royne mere, luy vivant; et, luy mort, le roy Henry dernier luy ordonna des obseques très belles et toutes pareilles à celles d'un très grand prince.

Voylà doncques ce president gaigné, qu'on n'eust jamais pensé qu'il deust abandonner Thurin, d'où il estoit premier president, où de longue main il s'estoit accasé[3] et habitué, et y estoit fort aymé, et y commandoit en Piedmont mieux que son gendre, qui n'y avoit si grande creance que le beau père, qui l'avoit acquise là de longue main.

Pour fin, et l'un et l'autre se laissarent aller, avecques un très grand mescontentement des Piedmontois franchisez[4], qui les maudirent en diable et leur reprochoient qu'ilz avoient faict *una bella spampanata e niente*[5]; autres disoient qu'ilz avoient faict *una bella cagata*[6]; et les François disoient que ledict sieur de Bourdillon avoit faict une fort belle levée de boucliers, et qu'il n'avoit amprès faict que chier dessus.

1. Adonné à la rapine... — 2. Pour : affectionné.
3. Domicilié, acoquiné, de l'italien *casa*, maison.
4. Amis des Français ou voulant appartenir à la France.
5. Une belle fanfaronnade, et rien.
6. Une belle cacade.

Aucuns disoient qu'il debvoit tenir jusqu'au bout et laisser veoyr venir le temps, et qu'il n'est pas bon quelquesfois en telz subjetz et occurrances d'obeyr tousjours à son roy et à son prince ; car bien souvant commande il une chose, soit par priere ou importunité, ou pour autre occasion, que tout aussy tost il s'en repent : comme fit nostre roy Henri III, quand il accorda à Monsieur, son frère, la ville d'Angoulesme, et puis contremanda en cachette au sieur de Ruffec de la rendre, ainsy que j'en parle ailleurs[1]. Lorsqu'il accorda là aussy la ville de Sainct-Jehan à M. le prince de Condé dernièrement[2] mort, pour sa seuretté, il en fit la depesche au maire de la ville, car il n'y en avoit d'autre pour lors qui commandast que luy, pour la rendre; ce qu'il fit aussy tost : mais, deux jours après, il luy renvoya un courrier en toute dilligence, pour luy commander qu'il ne le fist pas. Mais il n'estoit plus temps, car M. de Sainct-Mesmes, qui despuis y a tousjours demeuré gouverneur, y estoit deux jours devant seulement[3]. [Je pense avoir dict et escrit cecy en autre lieu ; il y faut adviser : un bon correcteur en fera l'office[4].]

Si celuy qui livra le connestable de Sainct-

1. En 1575. Ruffec alléguait qu'il s'était fait beaucoup d'ennemis au service du roi, et qu'il avait besoin d'une place de sûreté. V. Branthôme.

2. VAR. *Dernier.*

3. Probablement en 1576, lorsque la paix se fit à Sens par l'entremise de la reine Marguerite et que l'on accorda huit places de sûreté aux protestants.

4. Il semble par ce passage que Branthôme ait eu l'intention de faire revoir son manuscrit par un homme de lettres pour le publier.

Paul, de par le duc Charles de Bourgoigne, au roy Louys XIe, eust un peu temporisé à le livrer, il eust veu arriver le courrier qui luy en apportoit un contraire mandement, et ledict duc s'en fust mieux trouvé; car oncques despuis ceste perfidie et livraison il ne proffita, ce disent nos histoires.

Si ceux qui livrarent la ville de Pise, Serzanne et autres places que le roy s'estoit reservé à son voyage de Naples, eussent creu M. de Ligny, très sage chevallier, qui soubz bourre[1] leur deffendoit tousjours, et qu'ilz temporisassent un peu, possible n'eussions-nous perdu le royaume de Naples, ou, pour le moins, nous l'eussions secouru et les chasteaux qui nous tendoient les bras[2].

En ces choses doncques de telle consequence il y faut bien adviser et attendre un peu le boiteux[3], que nos roys et superieurs ayant un peu meury leurs advis, comme l'on fait des fruitz verdz sur la paille, que le temps assaisonne[4]. Ainsy qu'une fois très bien rencontra un gallant homme que je sçay, qui, voyant un jour un de nos roys porter en esté un chappeau de paille : « Voylà, dist il, comment ilz debvroient ces « roys, en esté et en hyver, porter de ces chap-

1. Secrètement. La *bourre* est le poil de certains animaux qui cache leur peau.

2. En 1495, après le traité honteux d'Atella, conclu par Gilbert, comte de Montpensier.

3. Attendre la confirmation d'une nouvelle. On suppose que les messagers qui apportent les nouvelles véritables sont lents à venir, qu'ils sont *boiteux*.

4. Fait parvenir à maturité.

« peaux de paille tousjours, affin qu'en estant « bien couvertz ils en meurissent mieux leurs « cervelles. »

Il se fairoit sur ce subject un très beau et très ample discours, que je laisse à plus suffisans que moy.

Pour fin, M. de Bourdillon s'estant despouillé de ses villes, je le vis arriver à la court à Paris, après la paix de la premiere guerre, bien venu du roy et de la royne, d'aucuns estimé et d'aucuns non, pour avoir ainsy laissé la sainture et faict la quinquenelle[1] de ces pauvres places, comme l'on disoit à la court. Si ne se peut on passer de ses services, car il estoit seigneur de valeur; aussy en avoit il la façon, et estoit de bonne grace et haute taille et belle apparance. Il avoit les advis très beaux et bons, et estoit fort sage et froid en ses conseilz et actions; et pour ce fut faict mareschal de France, comm'il le merittoit et qu'on luy avoit promis, et mourut tel à Fontainebleau, avecques le regret du roy et de la royne et de toute la court. Pour quant au seigneur d'Aluye, je le vis arriver quelque temps après à la court à Fontainebleau, chargé, disoit on, de fort beaux presens, receuz

1. *Quinquenelle* (*faire*). Selon Cotgrave c'est faire banqueroute. *To grow bankrupt.* — *Quinquenelle* signifie proprement un répit de cinq ans accordé à un débiteur pour payer ses dettes. C'est probablement parce que peu de débiteurs employèrent bien ce répit que faire quinquenelle est devenu synonyme de faire banqueroute. — L'expression de *défaire la ceinture* des places du Piémont me paraît une métaphore poétique ayant le même sens. Selon Branthôme, le maréchal de Bourdillon trahit les Piémontais, amis de la France, et les livra à leurs ennemis.

de M. et madame de Savoye pour son ambassade bien faicte à leur plaisir. Entr'autres il avoit une très belle et grosse chaisne d'or à gros chaisnons, qui pesoit plus de deux mill'escus, après laquelle M. de Villeclair le gros se mit à faire l'amour tout un long temps; et ne cessa ny discontinua jusqu'à ce qu'il luy eust gaigné à la prime[1] teste à teste, car ilz estoient tous deux très grandz joueurs, mais l'un y estoit plus fin et habille que M. d'Aluye, qu'on disoit l'avoir emportée par artifice.

Il fut tout un long temps que ledict sieur d'Aluye tant qu'il jouoit on le brocardoit à tous coups : « Ce sont des escus de Savoye, » bien qu'ilz fussent de France et d'Espaigne; « de « quoy vous en souciez vous? » D'autres luy disoient : « Ne jouez pas tant; car on vous en « a assez donné, on ne vous en donra plus. » Ainsin luy faisoit on la guerre : et aucuns en faisoient bien autant, et les dames principallement, à M. de Bourdillon quand ilz luy voyoient quelque chose de beau, ou d'or, ou de pierreries, ou meubles, à luy ou à sa femme; et ceux qui ne le disoient à leur nez le disoient à part : que c'estoient des presens de M. et madame de Savoye.

Voylà que c'est que de la court, devant laquelle il ne faut guieres bruncher; car, bien que mondict sieur et dame de Bourdillon eussent assez de quoy et moyens pour en avoir et achepter de très beaux, on leur donnoit de celles là.

1. Jeu de cartes qui se joue avec quatre cartes. On a *prime* lorsqu'elles sont de quatre couleurs différentes.

Voylà comme alla et se mena et se joua la despouille de nos villes qui nous estoient restées en Piedmont, et qui nous avoient tant cousté d'argent et de sang.

186. — Le tiers, qui estoit compaignon des dessus dictz MM. de Vieilleville et Bourdillon, fut M. de La Chastaigneraye mon oncle, duquel ne faut doubter nullement que, s'il eust faict quelque peu plus d'aage qu'il ne fist, qu'il ne fust esté bien plus grand et bien plustost advancé à plus grandz grades que ses deux compaignons; car desjà il estoit gentilhomme de la chambre du roy pour lors que les autres n'estoient qu'escuyers d'escuryes, et aussy qu'il les surpassoit tous deux, sans leur faire tort, et de faveur et de valeur; car si les autres en avoient des eschantillons pour en faire la preuve[1] et la monstre, cestuy cy en avoit la piece toute entiere. Mais le traistre dieu Mars, qui favorise le plus souvant plus une foyble espée qu'une bonne, l'emporta, n'ayant encor attaint les vingt six ans, par ce combat contre le sieur de Jarnac, dont j'en espere ailleurs parler, et certes contre l'opinion de tout le monde, et principallement de ceux qui avoient veu et cognu ses hardiesses, ses prouesses et ses armes[2], qu'on tenoit lors pour les meilleures de la France; et y en eut force qui ne le regrettarent guieres, car ilz le craignoient plus qu'ilz ne l'aymoient. Aucuns, qui

1. Pour montrer aux acheteurs. *Preuve* est un italianisme : *prova* a le sens d'échantillon, pièce d'essai.
2. Son adresse dans les combats.

honnoroient sa valeur, le regrettarent de sa mort ainsy par mesgarde[1] advenue. On s'en estonna grandement; et plusieurs, qui en estoient loing du lieu du combat, en demeurarent en suspens[2] et en incertitude : tellement que deux vaillans soldatz de Piedmont s'assignarent combat là dessus, et s'entre tuarent; l'un le disant mort, et l'autre afferma tout à trac le contraire, et qu'il estoit impossible qu'un si vaillant homme, et qui avoit les armes si bien en main, fust esté tué ainsin d'un sien nonpareil[3]. Quelle bizarretté de ce soldat, et quell'obligation mon oncle luy en debvoit avoir, et s'estans entretuez, en l'autre monde ce qu'il luy en peut dire et remercier, si les ames là haut ont quelque ressentiment et recognoissance!

S'il eust survescu, ce seigneur s'en alloit très grand, car le roy Henry l'aymoit extresmement, et desiroit fort l'advancer; et luy avoit promis l'estat de couronnel de l'infanterie de France, comme je diray ailleurs, le cognoissant fort propre à ceste charge; car dès lors qu'il commança à porter les armes il s'y addonna fort, comme au camp d'Avignon et à la prise du Piedmont, où il fut fort blessé, et à l'assaut de Conis[4], y allant des premiers sans aucune charge et s'y fit fort signaller; aussy en demeura il estroppié d'un bras, qui fut cause de sa mort, comme je diray ailleurs.

M. le dauphin, qui commançoit fort à l'ay-

1. Par un hasard malheureux.
2. De l'espagnol *suspender*, étonné, abasourdi.
3. Par un homme qui ne le valait pas.
4. En 1543.

mer, l'osta et le desbaucha de ceste infanterie, et le pria de prendre son guydon au camp et avitaillement de Landrecy[1]. Et ce fut là où il inventa, luy premier de tous et avant, d'envelopper son guydon et drappeau à travers le corps[2], car luy ne vouloit autre chose que mener les mains, et n'estre poinct abstrainct à le garder pendu au bout d'une lance, ainsin que le commun, et avoir quasy par maniere de dire les mains liées sans les employer. Il fut blessé aussy en ce voyage en un'escarmouche, où l'on parla fort de Chastaigneraye et de sa vaillance.

Il fut aussy, à l'envitaillement de Therouanne, blessé. La garnison de la compaignie de M. le Dauphin estoit dans Perronne establie, où l'on y attendoit un second siege; mais il y a encor force gens vieux vivans leans, qui peuvent tesmoigner les belles courses que faisoit mondict sieur de là vers Bapaume et en Flandres.

Quand j'y estois en garnison avecques ma compaignie de gens de pied, force gens de ceste ville là encor m'en contoient de fort belles choses, et, m'en sçachant estre son nepveu, m'en faisoient une très grande chere[3] et honneur.

Il avoit beaucoup remis et redressé ceste compaignie de cent hommes d'armes de très bons et braves hommes de son pays de Guyenne et mesmes de Gascons, laquelle auparadvant M. de Humieres, lieutenant, n'avoit composée que de

1. Même année.
2. Probablement il s'avisa de le porter en écharpe.
3. Bonne mine, de l'italien *ciera*.

Picards, vieux censiés et francimens[1], et trouva on que, dès que M. de La Chastaigneraye en fut guydon, elle fut trouvée cent fois plus belle et renforcée, et qui faisoit de fort beaux exploitz, et parloit on fort d'elle.

Aussy M. le dauphin, quand le roy fut mort et luy roy, voulut luy donner la moictié de sa compaignie, mais il ne vouloit estre que couronnel : et dès ce temps les couronnelz n'avoient point de gens d'armes, comme nous avons veu despuis; et qui avoit un estat, ne falloit qu'il en eust deux.

Si M. le dauphin l'aymoit, le roy François l'aymoit bien autant; mais il ne luy estoit si privé comme M. le dauphin, car, de jeune à jeune et de vieux à vieux, il n'y a que la main.

Le plus souvant, quand le roy vouloit faire une partye pour courir la bague, il disoit tousjours : « Nous sommes quatre gentilshommes « de la Guyenne, qui sont : Chastaigneraye, « Sansac, d'Essé et moy (faisant cest honneur à « la Guyanne de l'appeller sa patrye, comme de « raison il estoit né à Coignac), qui courrons à « tous venans; » ce qu'ilz faisoient, et le plus souvent emportoient la bague; et mondict sieur oncle estoit des meilleurs coureurs et des plus adroictz; et quasy ordinairement en ses courses il jettoit en l'air sa lance par trois fois, et la reprenoit, et rencontroit souvantesfois la bague,

1. On appelle ainsi dans le nord de la France une petite métairie. L'auteur veut dire sans doute que les gendarmes de M. de Humières étaient de pauvres vieux gentillâtres. — *Franciments*, terme de mépris par lequel les méridionaux désignent les Français du Nord.

quelquesfois non : aussy le roy, quand il couroit avecques luy par partye faicte, il luy deffendoit de cesser ses lançades[1] ; car cela ne le faisoit que desbaucher et empescher ses dedans[2].

Le roy l'appelloit la pluspart du temps *ma nourriture* ou *son filleul*, comme il en portoit son nom et estoit son parrain, ainsin qu'en l'aage de dix ans M. le seneschal de Poictou son pere le donna au roy, et le roy le prit très voulontiers pour un de ses enfans d'honneur ; aussy de meilleure maison n'en pouvoit-il avoir, et c'estoit lors un très grand honneur, et plus que pages de la chambre. Estant en si belle et honnorable nourriture, il ne chauma pas, car il employa le temps en toutes sortes d'exercices honnorables, desquelz il en sçavoit beaucoup, et principallement les armes, où il estoit fort adroict, et s'y exerçoit tousjours ; car, sortant de sa nourriture, il avoit ordinairement avecques luy un bon tireur d'armes, et l'envoyoit querir en Italie quoy qu'il coustast : si bien qu'en sa maison, ou à la court ou à l'armée, ou en sa patrie, estoit une vraye escole de toutes vertuz et exercices honnestes. Aussy tout abbondoit là dedans, et l'eust on pris plustost pour un prince que pour un seigneur, tant il faisoit une grande et sumptueuse depense, bien qu'il n'en eust des biens si immenses pour y fournir, mais la fortune bonne. Aussy estoit il le plus liberal homme du monde, et mesmes à l'endroict des honnestes gens et des bons hommes de guerre, qu'il aymoit par dessus

1. Les tours d'adresse qu'il faisait avec sa lance.
2. Il manquait d'enfiler la bague.

tous; et ne leur desroboit jamais leur honneur quand il leur voyoit bien faire. Aussy se faisoit il fort aymer à tout le monde, car il estoit fort gracieux aux gracieux, mais très glorieux aux glorieux ou qui le vouloient contrefaire; mais peu s'addressoient à luy pour jouer ce personnage. Aussy disoit on de luy qu'il n'avoit que cela de mauvais : qu'il estoit trop haut à la main, scallabreux[1] et querelleux.

J'ay ouy dire à madame de Dampierre, sa sœur, qu'elle n'avoit jamais veu à la court jeun' homme qui le ressemblast mieux, ny qui en eust plus de complexions que M. de Bussy. Cela se pouvoit, car il y avoit de l'alliance[2].

Il estoit fort crainct, fust en jeu, fust en bon escient, car il avoit une très bonne et friande espée : aussy estoit il extresmement fort. Il n'estoit ny trop haut, ny trop petit, il estoit d'une très belle taille, très nerveux et peu charnu.

J'ay ouy conter à feu madame la seneschalle de Poictou, sa mere, que feu son pere, lorsqu'il fut trié de sa nourrice, luy faisoit mesler en tous ses mangers et boires de la poudre d'or, d'acier et de fer, pour le bien fortifier; remede souverain qu'un grand medecin de Naples luy apprit, quand il y fut avecques le roy Charles VIIIe, ce qu'il luy continua si bien jusqu'en l'aage de douze ans, qu'il le rendit ainsin fort et robuste, jusqu'à prendre un toreau par les cornes, l'arrester en sa furie : aussy qu'il n'y avoit homme,

1. Mauvaise tête, crâne, de l'espagnol *descalabrado*.

2. L'auteur semble insinuer qu'il y avait des raisons qui expliquaient la ressemblance de Bussy d'Amboise avec La Chataigneraie.

tant fort qu'il fust, qu'il ne portast par terre, avecques l'addresse qu'il avoit très grande à la lutte : ce que le sieur de Jarnac s'en advisa très bien, aussy luy gesna il bien le bras. Et pour ce, quelquesfois feu son pere, qui disoit le mot, luy faisoit la guerre, disant : « Le voyez vous « là? s'il va jamais en enfer, il fera si grand « peur aux diables qu'il les en chassera tous et « s'en rendra maistre, tant il sera un jour fort; « et qu'il sera plus noir en sauce de casseron[1] « que tous eux. » Il disoit cela en gaussant, car il n'estoit si noir comme il le disoit; bien estoit il brunet, mais le teinct fort beau, dellicat et fort aymable, et pour ce en son temps fut il bien voulu et aymé de deux très grandes dames de par le monde, que je ne dis.

C'est assez parlé de luy pour le coup, car j'en parleray ailleurs, si non qu'il laissa après luy seulement une fille unique, qu'on a veue à la court, Chastaigneraye, gaye et gentile fille, fort aymable, qui est aujourd'huy madame de l'Archant; que si elle fust esté aussy bien garçon, ell'eust fort ressemblé le pere, car elle en a le courage très genereux, et avecques cela fort vertueuse et très honneste dame. Lorsqu'elle nasquit, son pere fut fort marry qu'elle ne fust un garçon pour le façonner à sa façon. Encor, toute petite fille qu'elle estoit et au berceau, il luy mettoit tousjours un'espée et une dague nue entre les mains, disant que puisqu'il ne l'avoit

1. *Caperon*, sèche, ou calmar, mollusque qui produit une liqueur noire, la *seppia*, dont les dessinateurs font usage.

peu faire homme, qu'il la vouloit faire amazonne; mais il mourut trop tost pour cela, car il la laissa qu'elle n'avoit que trois ans, encores pas.

CHAPITRE XXXV.

187. *M. de Tavannes.*

De ces trois derniers seigneurs fut contemporain et compaignon M. de Tavannes; mais il estoit plus vieux, et à M. d'Orleans, et les autres à M. le dauphin. Ses predecesseurs furent d'Allemaigne, de très bonne et illustre maison, et son pere[1] vint au service du roy Louis XIIe et roy François, couronnel d'un regiment de lansquenetz, et servit très bien la couronne de France; si qu'il en eut de belles recompenses, qui fut cause qu'il s'y habitast, et les siens après, vers la Bourgoigne.

Ce M. de Tavannes fut brave et vaillant en ses jeunes ans, et partout où il se trouva il fit fort parler de luy. La premiere charge qu'il eut jamais, il fut guydon de la compaignie de cent hommes d'armes de M. le grand escuyer Galliot[2], l'un des bons capitaines de France; et luy mort, M. d'Orleans eut sa compaignie, de laquelle fut quelque temps lieutenant ce grand M. le comte

1. « Il le confond avec Jean de Tavannes, colonel des bandes noires, son oncle maternel » (Castelnau, II, 566).

2. Jacques Galiot de Genouillac, seigneur d'Acier, mort en 1545.

de Sancerre[1] et M. de Tavannes enseigne; mais mondict sieur le conte ne le fut de long temps, car le roy luy donna une compaignie en chef, lorsqu'il sortit de Sainct-Dizier[2]; et M. de Tavannes fut lieutenant, mais fort peu, car M. d'Orleans mourut tost après, et M. de Tavannes en eut la moictié, comme de raison. Et ce fut en la guerre de Boulloigne, où il fut un peu taxé, ce disoit sa femme[3], d'estre cause de la mort du sieur Dampierre, son compaignon et parent, pour ce qu'il ne s'estoit rendu à point au rendez vous donné pour une entreprise et embusche qu'ilz avoient dressée sur le mylort Gray, près d'Ardres, là où le seigneur de Dampierre ne faillit[4]. Le seigneur des Cars de mesmes en fut blasmé; mais eux dirent que le sieur de Dampierre s'estoit trop tost advancé, et qu'il y estoit allé en jeune et peu pratiq capitaine, et eux ilz estoient avant luy et plus experimentez, disoient ilz (non pas des Cars qui ne valloit en rien), et qu'ils sçavoient mieux que luy ce qu'il falloit faire.

M. d'Orleans mort[5], M. de Tavannes y perdit beaucoup, car il estoit fort son favory et tout son cœur, et le possedoit fort. La paix se fit avecques l'empereur au camp de Jallon[6], et la

1. Celui qui se signala à la défense de Saint-Dizier.

2. Pris par Charles V en 1544 après une vigoureuse résistance.

3. Mme de Dampierre.

4. En 1545. M. de Dampierre fut tué dans cet engagement.

5. François, fils aîné du roi. A sa mort, Henri prit le titre de duc d'Orléans.

6. En 1544. Le camp de Jalons fut établi sur la rive gauche de la Marne, entre Châlons et Épernay.

guerre de Boulloigne ne dura guieres. M. de Tavannes fut envoyé avecques sa compaignie en garnison vers Bourgoigne, où M. d'Aumalle, venant à estre M. de Guyze et gouverneur de ladicte Bourgoigne par la mort de M. son pere[1], fit là M. de Thavannes son lieutenant en son gouvernement, qu'il gouverna sagement. Plusieurs années s'escoularent que la battaille de Ranty se donna, où il se trouva bien à poinct avecques sa compaignie de gens d'armes, qui fut trouvée très belle, bien complette, bien armée, et les chevaux tous bardez d'acier, retenant encor de la mode ancienne qu'il avoit veu soubz M. le grand escuyer, quand il estoit en guydon.

M. de Guyze voulut avoir ce bon capitaine près de luy à un si bon affaire, et luy fit faire la premiere charge sur les pistolliers de l'empereur. Et donna si à propos, les prenant par flanc (j'en parle mieux ailleurs), qu'estant secondé, et de près, de M. de Guyze, ils furent aussy tost rompus, et par ce moyen l'advant garde de l'empereur moictié desfaicte, moictié mise en routte[2], dont s'en ensuivit le total gain de la battaille; après laquelle M. de Guyze, qui ne desroba jamais l'honneur d'un vaillant homme, presenta M. de Tavannes au roy, luy raconta ses vaillantises et le service signallé qu'il luy avoit faict, outre que le roy l'avoit très bien veu de ses propres yeux : par quoy en plein champ de battaille gaignée, le roy osta son ordre du col et le luy

1. François de Guise portait le titre de duc d'Aumale du vivant de son père Claude.
2. Déroute.

donna, et le fit ainsin chevallier de son ordre; marque certes très honnorablement acquise à luy, avecqu'une forme et façon peu veue et ouye de nos peres, et bien differante de celle que j'ay veue despuis parmy aucuns de nos chevalliers acquerir par prieres, par pourchas, par importunitez, par faveurs d'hommes et de dames, et amprès par si grand'accoustumance, le departir aux uns et aux autres, qu'il vint par amprès si commun et trivial, que, d'autant plus que par le passé il avoit esté honnoré et reveré par toute la chrestienté, jusques aux plus grandz roys, princes et souverains, qui s'estimoient honnorez et heureux de le prendre et le porter de nos roys, en signe de grand honneur, confederation, alliance et amytié; jusques là qu'aucuns de nos François qui ne le pouvoient avoir abandonnoient leurs femmes, comm'on les nommeroit bien, et d'autres donnoient leurs biens, comme fit M. de Chasteaubriand, [qui] donna sa terre et belle maison de Chasteaubriand à M. le connestable pour cest effect; despuis nous le vismes donner à simples gens et des capitaines de gens de pied, comme après les premieres guerres, au capitaine Pasquier et Foissy, dont j'en ay veu à la court faire de grandes merveilles et esbayssemens, et en cryer de grandz abus et scandalles, lesquels pourtant estoient de bons capitaines, qui avoient assez bien servy le roi aux premieres guerres, bien que ce Foissy avoit esté autresfois pourvoyeur de M. de Nemours, disoit on. Je ne touche autrement à leurs quallitez et noblesse : mais ce n'est rien cela encor, il estoit bien employé à ceux là, puisque tel honneur s'acquiert par les

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

armes; nous l'avons veu donner à des gens, et jeunes et très vieux que je sçay, qui n'avoient jamais bougé de leurs maisons, despuis quelque petit voyage ou deux qu'ils avoient sorty dehors; et se contentoient de si peu de loches qu'ilz avoient, non pas prises, mais avoient veu prendre. Telz chevalliers j'ay veu que nous les appellions des avortons, comme n'estans venus à terme, ny achevés de faire.

Ce n'est pas tout, nous avons veu des conseillers sortir des courtz du parlement, quicter la robbe et le bonnet carré, et se mettre à traisner l'espée, et les charger de ce collier aussy tost, sans autre forme d'avoir faict guerre, comme fit le sieur de Montaigne, duquel le mestier estoit meilleur de continuer sa plume à escrire ses *Essays*, que la changer avecques une espée qui ne lui sieoit si bien. Le marquis de Tran l'impetra du roy aysement un ordre à un de ses voysins; pensez qu'en se mocquant, car il estoit un très grand mocqueur. Il fit aussy son maistre d'hostel, dict Paumier, de mesmes chevallier; si qu'une fois estant venu à la court pour les affaires de son maistre, on le monstroit au doigt, et se mocquoit on fort de luy. « Voylà, disoient « tous, voilà le maistre d'hostel du marquis de « Trans avecques son ordre; » dont le pauvre homme en avoit honte.

Il y en a d'autres que luy ainsin faictz chevalliers d'aucunes mains, qui ne valloient pas plus, que je nommerois bien; et nous les appellions des avortons et des monstres à la court, lesquelz, ma foy! avoient honte de paroistre devant le monde, car je l'ay veu.

Un'autre pitié plus grande, ay je veu n'a pas longtemps : Un conseiller du siege presidial de Perigueux, nommé Sauliere, huguenot, qui se fit obtenir l'ordre de Sainct Michel, dès longtemps suranné et endormy, que le roy luy accorda par le moyen d'un sien amy, qui luy fit avoir moyennant cinq cens escuz, et ce pour estre exempt de taille; et si fut si insolent et impudent, qu'il le portoit ordinairement pendu au col, comme nous avons veu nos grandz le temps passé ne l'en desemparer jamais, sur peine imposée du chapitre de l'ordre, ainsin que j'ay veu en faire la reprimande anciennement à aucuns, quand ils l'eussent laissé seulement et desemparé une heure. Cedict conseiller chevallier ne porta guieres cest ordre qu'un an, qu'il mourut au bout; mais s'il eust survescu, je sçay deux gentilzhommes anciens et d'honneur, qui, despitez d'une telle irreverance qu'on portoit à cest ordre, de le faire ainsin traisner à cest homme de peu, qu'ils avoient faict partye de luy oster du col tout à faict en bonne compaignie, s'il s'y fust comparu, et le menacer que s'il le portoit jamais qu'on luy donroit cent coups de baston. A telles gens il leur faudroit reprocher ce qui fut reproché en un pasquin à un gentilhomme de bonne maison que je sçay, mais de très mauvaise petite apparance de mine et d'effect; ce que le pasquin fit ainsy parler :

Si suis de si petite taille,
Pour pendre au col ce beau collier,
Prenez que d'un homme de paille
L'on en façonne un chevallier.

Ce pasquin luy fut donné à Fontainebleau du

temps du roy Charles, et à plusieurs autres, pour cest ordre; qui seroit trop long à les descrire.

Voylà comme ce bel ordre, tant bien institué et porté pour les gens d'honneur, fut vilipendé, abattu et traisné villainement.

Ah! bon roy Louis XIe, quand tu en fis l'institution tu ne songeois pas à cela; et qui te l'eust dict, fust il esté le plus grand magicien et devin du monde, bien que tu creusses fort en telles gens, tu ne l'eusses jamais creu; et si tu en veoys l'abus, du lieu auquel que tu sois, je m'asseure que tu en creves de despit, si les ames genereuses, voyre autres, ont du sentiment en l'autre monde. Tu fis ceste institution, si ay je ouy dire et leu, sur l'abus et la grand'quantité que tu vis de chevalliers de l'ordre de l'Estoille, qui en formilloient par toute la France, que le brave roy Jehan institua en sa brave maison de Saint-Ouan-lez-Paris, l'an 1351, qui estoient tenuz d'en porter l'estoille au chappeau, et au plus aparant lieu du manteau, en la commemoration de la belle estoille qui guyda les roys d'Orient jusqu'au lieu de la naissance de nostre Sauveur, avecques ces beaux mots : *Monstrant regibus astra viam*[1]. La misere et pauvretté des guerres fut amprès si grande despuis en France, que n'en pouvant recompenser ses bons serviteurs autrement, on les honnora de cest ordre; et y en eut si grand'quantité, qu'on ne voyoit qu'estoilles devant les yeux, aussy bien le jour que la nuict. Et pour ce, ô bon roy, tu en abolis l'ordre, et en donnas les estoilles

1. Les astres montrent la route aux rois.

au chevallier du Guet et ses archers[1]; et au lieu fis ce beau de Sainct Michel, fust ou par humeur ou devoction que tu portasses à ce brave sainct et ange, ou en commemoration du roy Charles VIIe, ton pere; mais tu ne l'aymois pas tant vivant, qu'après sa mort tu n'en eusses grande souvenance, qui en portoit l'image en son enseigne, mesmes en son entrée à Rouen, à raison de l'apparition de M. sainct Michel, ce dit on, sur le pont d'Orleans, deffandant la ville contre les Anglois en un grand assaut qu'ilz y donnarent.

Le collier de cest ordre, qui ne l'a veu jamais, sçaura qu'il estoit faict de coquilles entrelassées l'une à l'autre d'un double lacz, assises sur chaisnettes ou mailles toutes d'or, au milieu duquel, sur un roc, y avoit un' image d'or de sainct Michel combattant le diable et le tenant soubz soy. La devise en signiffioit la vraye enseigne de la noblesse des chevalliers, leur vertu, leur concorde, fidellité et amytié. Par la richesse et puretté de l'or est remarquée leur hautesse et grandeur; par les coquilles leurs esgualitez ou esgalle fraternité de l'ordre, à l'imitation des Romains de jadis, qui portoient aussy, selon que dit Marc Aurelle, des coquilles aux bras pour devises et enseignes; par la double lassure d'icelles ensemble, leur invincible et indissoluble union, et par l'image de sainct Michel, victoire du plus grand ennemy. Et ces motz portoient : *Immensi tremor Oceani*[2]. Aucuns ont

1. Le guet faisait ses rondes de nuit : voilà sans doute pourquoi Branthôme lui donne des étoiles pour insignes.
2. La terreur du grand Océan.

dict que ceste devise estoit de l'ordre de Bourgoigne, comme mieux appropriée, ainsy que les Argonautes firent jadis trembler la mer. Toutesfois, pour l'amour des coquilles de sainct Michel, on l'a appropriée à l'ordre de France. Autres disent que celle de *pretium non vile laborum*[1] estoient toutes deux pour la Bourgoigne, autres pour celuy de la France. Je m'en rapporte aux bons discoureurs.

Il y avoit le grand ordre, qui est celuy que je viens de deviser, qui ne se portoit qu'au jour de Sainct Michel, la grand' solempnité de l'ordre, aux grandz festes et magnifficences, et aux enterremens de leurs compaignons, que le roy leur donnoit. Il pouvoit valoir mill' escus au commancement; mais ils ravallarent puis après, comme j'ay veu et des anciens et des modernes, qui n'esgalloient rien aux anciens en belle façon, ny en grandeur, ni en poix. C'estoit un sacrilege que de le vendre ou l'engager, ce que despuis je n'ay veu observer : et quand un chevalier mouroit, falloit que ses heritiers le rendissent au roy, qui le faisoit garder pour un autre nouveau. Si un estranger le rendoit pour prendre un autre party que le sien, falloit qu'il le renvoyast aussy; ainsin que de mon temps je vis faire au seigneur Paule Jourdain Ursin, lequel, quand il prit en maryage la fille du duc de Florance, fallut par consequent qu'il quictast l'alliance du roy. Il voulut rendre à l'embassadeur du roy, pour lors à Rome, son ordre que le roy Henry luy avoit donné; il le refusa très bien et beau,

1. Récompense honorable des travaux.

disant que ce n'estoit point sa charge, et qu'il ne luy avoit pas donné. Puis il l'envoya à M. de Dax, embassadeur à Venise, où il trouva encores moins son homme et son sot; car il estoit un des habiles embassadeurs qu'on ayt veu. Il le reffusa encores mieux, le payant de grosses raisons, et parlant bien à luy. Enfin ledict Paule fut contrainct l'envoyer au roy par un gentilhomme très solempnellement, qui l'accepta très bien, non luy proprement, mais le fit accepter par le chancellier de l'ordre, en luy faisant dire que c'estoit le moindre de ses soucys qu'il le quictast, et son amytié et tout, qu'il luy avoit departye de très bon cœur, et qu'il s'en passeroit desormais très bien. En quoy ledict seigneur Paule eut tort, car il pouvoit espouser sa dame, et pourtant ne renoncer à l'amytié du roy, comme fit le duc de Ferrare, qui, espousant par amprez sa fille[1], ne le quicta comme je le vis, si ce n'est qu'on tenoit le duc de Fleurance ne luy vouloir donner autrement sa dame. Qui veut veoyr toutes les loix, ceremonies et ordonnances de cest ordre, qu'il en lise le livre faict, qui est très beau.

Le petit ordre se portoit tousjours, comme j'ay dict, et n'y avoit que l'image de sainct Michel tout en or pur ou esmaille, pendu avecqu'un ruban noir; et le falloit porter ordinaire-

1. Phrase fort obscure. J'entends par *sa fille* la fille du duc de Florence, — par *le quitta*, le roi de France. Je suppose que l'autre fait allusion au mariage d'Alphonse II, duc de Ferrare, avec Lucrèce de Médicis, fille de Come I, mariage qui n'altéra pas les sentiments d'Alphonse à l'égard de la France.

ment, comme j'ay dict, et ne le desemparer jamais, fust ce parmy les plus grandz combatz, battailles et dangers, fust pour en sauver mieux sa vie, sa rançon, ou autrement poinct : dont j'ay ouy dire du roy François, qu'il fit une grande reprimande et tancement une fois à un chevallier de son jeune temps, qui, ayant esté pris en un combat, avoit osté et arraché son ordre tout bellement, et jetté et caché, afin que, le recognoissant pour tel, il [ne] fust mis à plus grand' rançon; disant le roy que, pour tous les biens du monde il ne falloit cacher une telle marque d'honneur, mais la faire paroistre par tout. J'en ay ouy parler d'un qui en fit de mesmes à la battaille de Coutras, et le cacha dans un arbre. C'estoit un petit gentilhomme de Xaintonge, nommé M. des Bivons, que M. le marquis de Vilars avoit faict et creé tel.

Ceste marque estoit telle, si precieuse et chere, que l'on a veu plusieurs seigneurs et gentilzhommes estre plutost pourveuz d'une compaignie de gens d'armes que du collier de l'ordre, voyre l'attendre un très long temps après; car ce n'estoit pas tout de combattre et faire quelques petites prouesses, il en falloit faire à quantité pour le bien meriter, ou bien en faire une très signallée, comme celle de M. de Tavannes, que viens de dire; de M. de Bayard, quand il sortit de Mezieres tant bien deffendu de luy[1]; de ce brave M. du Lude, pour la deffence de Fontarabie[2], comme j'ay dict; et du bonhomme

1. Contre les Impériaux, en 1521.
2. Jacques de Daillon, s^r du Lude, défendit avec succès Fontarabie contre les Espagnols en 1522.

M. de Sanssac, quand il sortit de La Mirande[1]; M. de Montluc, quand il sortit de Sienne[2], et le duc de Castre, quand il sortit de Parme[3]; bref force d'autres sans les speciffier, sur tout ceux qui avoient soustenu bravement et vaillamment des sieges, à mode des anciens Romains, qui recompensoient et ornoient leurs capitaines qui s'en estoient très dignement et vaillamment acquictez, d'une couronne obsidionnale, qu'on appelloit graminée, parce que *gramen* en latin est pris en cest endroict generallement pour toutes herbes qui se trouvoient à l'instant, et au sortir, et lesquelles ilz pouvoient arracher sur le lieu incontinant au lever du siege; et nonobstant (ce dit Pline), estoit la plus honnorable (comme je croy et est à presumer) que toutes; et la civique, faicte de feuilles et rameaux de chaisne, pour avoir sauvé un citoyen romain; et murale, qui estoit faicte d'or en forme de creneaux de ville, donnée à celuy qui le premier avoit gaigné la muraille d'une ville; et castrense, ou vallaire, faicte aussy d'or en maniere de paux et pallis, estoit donnée au premier qui entroit dans le camp des ennemys. Celle de laurier estoit reservée et donnée au grand capitaine, chef, ou empereur, qui retournoit victorieux

1. Lisez *la Mirandole*, place du duché de Modène; Louis Prévot de Sansac, lieutenant de Strozzi, arrêta devant cette place, pendant huit mois, le marquis de Marignan et l'obligea d'en lever le siége.

2. En 1555.

3. Horace Farnèse, duc de Castro, fils de Pierre Louis I, duc de Parme, avait épousé Diane, fille naturelle de Henri II. Il se montra toujours fort attaché à la France jusqu'à sacrifier ses intérêts. Il fut tué au siége de Hesdin en 1555.

d'un grand exploict de guerre, d'une grande conqueste ou d'une grande battaille, de laquelle falloit faire paroistre, de compte faict, le meurtre de cinq mill' hommes pour le moins, mortz et estenduz sur le champ : et alors, quand il triumphoit, on lui donnoit la couronne de laurier simple, bien accommodée. Mais, venant à décliner l'empire, et les boubances et sumptuositez en vogue, elle commença à se mesler et varier de belles perles et riches pierreries, et puis entierement changée de laurier naturel en laurier buriné et enlevé, en cercle d'or.

Nostre ordre de Saint Michel alla au contraire en diminuant et amoindrissant et declinant. Le roy Louys, quand il l'institua, il n'en avoit ordonné que trente six pour nombre accomply, et sur l'heure n'en fit que quinze. Mais il s'en est faict tant et tant depuis nos rois derniers, qu'un chascun se commença à le desdaigner, tant jadis estimé et honnoré! si qu'on n'en vouloit plus, fors un grand prince qui vit encore aujourd'huy, qui le voulut prendre sur le plus grand declin. Ainsin qu'un jour M. de Strozze et moy lui en faisions la guerre, il nous dit : « Il me faschoit de veoyr mes armoiries sur ma « vaisselle d'argent, et les couvertes de mes « mulletz toutes plaines et sans estre entournées, « qui n'avoient nulle grace; au lieu qu'ast'heure « il les fera plus beau veoyr avecques ce bel ordre « et sa bordure. »

Nostre roy Henry III s'en fascha, et de veoyr force petitz gallans ses compaignons et confreres. Il institua doncques celuy du Sainct Esprit, quasy en mesme forme pour les ceremonies que

celuy de Sainct Michel. Ce fut une croix d'or faicte comme celle des chevalliers de Malthe, avecqu'un Sainct Esprit en forme de collombe dessus, portée avecqu'un ruban bleu, et sur le manteau et cappe une croix de forme pareille, en broderie cousue et attachée.

Force gens trouvarent au commancement cest ordre beau; mais après aucuns le descriarent, quand ils virent le grand ordre enrichi de chiffres seullement d'aucuns gentilzhommes ses favorys et dames[1], que ne diray point; et sur tout s'escandalisarent que ledict ordre, ayant esté faict en l'honneur du Sainct Esprit, et se debvoit solempniser et celebrer le premier jour de l'an et le jour de la Pantecoste, que ce jour pourtant ne fut jamais solempnisé, accompaigné de choses prophanes et peu decentes, disoit on; ce qui donna pourtant à parler à aucuns, et dire qu'il ne se debvoit introduire pour abolir l'autre beau et sainct de Sainct Michel.

Aucuns disoient qu'il l'avoit exprès introduict pour cognoistre l'extraction et la noblesse de plusieurs qu'il faisoit chevalliers, que pour autre raison; dont un que je sçay s'en doubta, qui estoit grand et bon compaignon, qui ne se sentoit pas tant extraict de la coste de sainct Louys, ni du sang d'Acre[2], qu'on diroit bien. « Ah! « mort Dieu, dit-il, vous diriez que le roy a « institué cest ordre exprez pour l'amour de

1. Il appelle ainsi les mignons de Henri III.

2. Je n'ai pu trouver l'origine de cette expression. Peut-être appelait-on ainsi les descendants des croisés qui avaient combattu devant Acre. Je soupçonne un mauvais calembour.

« moy, car il doubte un peu de ma noblesse; « mais, par Dieu! je le tromperay bien. Je luy « feray tant de titres faux, et les luy suppose- « ray, et les feray escrire si bien et si dextre- « ment par de bons escrivains antiques, et en « parchemins si vieux et effacez, en lettres aussy « si menues et mal lisables, qu'on les prendra « plustost pour des piedz de mouche que pour « escriture, que luy et ses inquisiteurs y per- « dront leur latin, leur science et leur lecture. » Ce qu'il fit; et y fit coucher et escrire dedans une si haute extraction, qu'ilz ne sceurent dire autre chose, ni le roy et tout, sinon qu'il estoit digne d'estre chevallier, s'il ne tenoit qu'à la noblesse, et qu'il fust passé.

Un autre chevallier esleu point François, mais estranger, fort innoble, que je nommerois pour un double, car il ne me sçaroit battre, fit bien pis pour prouver sa noblesse. Il envoya querir en sa ville de Fleurance et son païs, plus de six charges de mulletz de titres et pancartes, qu'il emprumpta des principaux et nobles de sadicte ville et païs, et les fit venir, et les presenta à messieurs les inquisiteurs de noblesse à ce destinez; et quand il fut devant eux, il leur dit et remonstra que, mais qu'ilz eussent bien veu et revisité tout cela, qu'ilz ne sçaroient nyer, ni que dire, si non qu'il ne fust très noble. Messieurs les inquisiteurs furent si confondus d'une si grande milliasse de parchemins, qu'ilz ne sceurent jamais par quel bout s'y prendre; et furent contrainctz de dire et representer au roy que, pour tout l'or du monde, ilz n'y sçauroient vaquer, et qu'ilz s'y romproient la teste

et leur entendement, et qu'il y en auroit assez pour six ans pour messieurs de la chambre de ses comptes à y adviser et feuilleter; par quoy, qu'il valloit mieux qu'on le passast comme on faict les maistres ez arts en la rue au Ferre, un qui ne sçait guieres, et que les docteurs passent aysement pour un friant disner et bon vin doctoral : « Parquoy, dirent ilz de ce bon cheval-« lier : que l'on crye fort par trois fois *vivat et bibat.* »

M. le mareschal de Biron, le bonhomme[1], fit bien mieux, car il n'apporta que cinq ou six titres fort antiques, et les presentant au roy et à messieurs les commissaires et inquisiteurs : « Sire, voylà ma noblesse icy comprise; » et puis, mettant la main sur son espée, il dit : « Mais, sire, la voyci encor mieux. »

Un autre gentilhomme, que je sçay, ne fut en grand' peine de trouver tant sa noblesse, bien certes qu'il fust noble, le doubte ne s'en peut faire. Il avoit demeuré douze ans sans venir à la court, bien qu'il ne fust loing de Paris que sept ou huict lieus. Il y arriva au bout de ces années, sur le poinct que le roy projettoit son ordre et qu'il s'estoit mis en verrue d'aymer de beaux petits chiens de lyons[2] et turquetz et autres. L'on dit au roy et lui en fit on grand cas, que ce gentilhomme avoit deux turquetz, les plus

1. Le père de celui qui eut la tête tranchée sous Henri IV.

2. Je crois qu'il faut lire *chiens-lions;* ce sont des espèces de barbets qu'on appelle aujourd'hui *bichons*. Les *turquets* sont ces chiens sans poil qu'on appelle chiens turcs ou chinois.

beaux qu'on sçaroit veoyr au monde. Le roy les voulut veoyr, et les trouva encor plus beaux qu'on ne les luy avoict faictz, et pour ce les luy demanda, qui en recompense le fit chevallier de ce bel ordre. Voylà un ordre bien donné et posé, pour deux petitz chiens! Tant d'autres pareilz fatz contes apporterois je, pour monstrer les abus de ces chevalliers en leurs eslections, que je n'aurois jamais faict.

Or le roy, comme le roy Louis XIe, avoit resolu et arresté de n'en faire que quelque certain petit nombre, comme de vray pour le commancemant je croy qu'il n'en fit que vingt ou vingt deux. Je les nommerois bien si je voulois, encor que je n'y fusse pas, car j'estois avecques la royne en Gascoigne; et dirois voulontiers ce qu'elle m'en dist à moy indigne, et comme reprouvant ceste nouvelletté, pour avoir quitté l'anciennetté qu'il ne falloit perdre pour estre si noble. Ledict roy ne tint pas son arrest et resolution, car assez peu de temps aprez il rompit le pas et passa plus outre; si qu'ayant appellé à cest ordre son premier maistre d'hostel et son premier escuyer, il s'en fist un pasquin à la court, qui dit : que cest ordre ne valloit plus rien, puisqu'il estoit sauté et venu jusqu'à l'estrille de l'escurie, et à la broche de la cuisine; entendant Liancourt, son premier escuyer, et Combaut, son premier maistre d'hostel[1]. Tant

1. Duplessis de Liencourt, premier écuyer, promotion de 1583. — Robert de Combaut, seigneur d'Arcis-sur-Aube, même promotion. Il avait commencé à se pousser dans le monde en épousant une maîtresse d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre (V. *Journal de Henri III*, déc. 1587. *Biblio-*

d'autres en a on veu chargez de ceste croix, que plusieurs que nous estions à la court des plus fols, qui nous en mocquions à pleine gorge, nous leur en faisions la guerre, et leur disions : aux uns qu'ilz avoient estez en très mauvais estat quand ilz receurent cest ordre; et à d'autres on leur disoit : « Quand vous l'avez pris, n'avez « vous pas profferé en vostr'ame mesmes parolles « comme quand vous recevez à Pasques vostre « createur, *Domine, non sum dignus?* » Aux autres on disoit : « Ne sentez vous pas vostre « conscience chargée de prendre et avoir ce qui « ne vous appartient pas? » Aux autres encor pis : « Et si vous ne l'avez gaigné ast'heure « vous le gaignerez quelque jour; cependant il « se faut accommoder au collier comm'un che- « val à la charrette, devant que le mettre à « tirer. » Aux autres on disoit : « Vous portez « vostre croix selon vos malzfaictz. » Aux autres : « Vous la portez avant le temps. » Aux autres : « Vous n'estes pas assez fort pour porter ce col- « lier; baillez le à un autre qui le portera mieux « que vous, ou bien à moy. » Aux autres : « Ne « sentez vous point qu'il vous poise trop, « comm'à un asne son bas? » Aux autres : « Quelle sotte humeur a pris au roy de le vous « donner? » Aux autres : « Le Saint Esprit des- « cend sur ceux qu'il luy plaist, aussy bien sur « les bons que sur les mauvais, aussy bien sur « les poltrons que sur les vaillants, aussy bien « sur les asnes que sur les chevaux, aussy bien

thèque de Mad. de Montpensier). Il portait d'argent à la levrette passant de sable (*Blasons de la milice du Saint-Esprit*, 1643).

« sur les pauvres que sur les riches, et aussy bien « sur les sotz que sur les habilles; il y parest en « vous. » Aux autres on disoit : « Vous ne pou- « viez voller auparadvant, il faut bien ast'heure « que ce Saint Esprit vous porte par tout et que « nous monstrez le chemin à la guerre; mais « ceste colombe que vous portez est poltronne « de sa nature, elle ne vous y portera jamais[1]. » « Aux autres : Il est croisé comme un oyson de « Mars[2], aussy est il vray oyson. » Tant d'autres broccartz et sobriquets pareils à ceux cy disoit on, et encor meilleurs, si j'y voulois songer, que je n'aurois jamais faict, lesquelz n'osoient rien dire ny quereller, estans leurs querelles injustes.

Voylà doncques l'abus de tel ordre en ce grand nombre de chevalliers, tant de ceux qui l'avoient merité, que d'autres point. Aujourd'huy nostre roy s'est mis à faire et suivre le cours de nostre feu roy, dont aucuns sont esleuz selon sa voulonté; autres par prieres, faveurs et importunitez; autres par services, faictz et merites; autres delaissez, desquelz l'honneur est aussy grand, ou plus : si que l'on peut dire d'eux comme l'on dict de Scipion : « Pourquoy « n'a on erigé des statues à Scipion comm'à beau- « coup d'autres? » Il vaut mieux, dirent aucuns, que l'on demande cela, que si on demandoit :

1. Le manuscrit ajoute : « A aucuns on disoit : « Qui « eust jamais pensé que ceste croix eust passé si facilement « par le cul pour venir se pendre au col? » Celui-là est salle. »

2. Le duvet des oisons, plus foncé sur le dos et les ailes, figure une croix.

« Pourquoy luy a on erigé? » Ainsin peut on dire aujourd'huy de plusieurs : « Pourquoy n'a « un tel cest ordre, qui l'a mieux mérité que tels « et tels? » La gloire leur est plus grande par telle demande.

Ce conte icy, et plus. J'ay ouy dire que dernierement à Rouan, que le roy y estoit, un jour estant à la chasse, vint passer un chevallier du Sainct Esprit parmy les pages qui sont au relais, lesquelz de tout temps ont possession de faire la guerre aux passans parmy eux, mais non si cruelle ny si scandaleuse comm' ilz firent à ce pauvre here de chevallier spirituel; car ils le depouillarent et fouettarent à belles verges, qui ne s'en osa après vanter ny plaindre. On le dit au roy, qui en fut fort fasché et colleré; mais pourtant il en fut ry de veoyr ainsin cest ordre mal mené[1]. Pour fin, si l'on continue à multiplier tant cest ordre, je croy qu'on sera contrainct d'en faire banqueroutte comme des autres, et en invanter un nouveau[2].

Ce grand roy d'Espaigne ne fait lictiere ain-

1. Voir *Fæneste*, p. 72, sur le fouet donné par des pages.

2. Castelnau fait là remarque suivante au sujet de ce passage de Branthôme (I, p. 373) : « Il est bon que le lecteur soit averti que l'institution de l'ordre du Saint-Esprit tenoit au cœur dudit sieur de Branthosme parce qu'il estoit chevalier de l'ordre de Saint-Michel et qu'il étoit fâché de voir qu'on l'abolit pour un autre nouveau qui dans son commencement fut plutôt la livrée de la faveur qu'une récompense de la valeur et du mérite; c'est ce qui lui fait dire, trois pages après, que c'étoit une si belle institution que celle de l'ordre de S. Michel que possible nos rois tant qu'ils viendront par après n'en excogiteront ny inventeront un plus beau. »

sin du sien de la Toizon, car il le despart par compas à ses grands capitaines qui l'ont bien servy. Ainsin le mot de la devise porte : *Pretium non vile laborum.* Aussy ceux à qui il le despart le portent la teste haute eslevée, et le monstrent à plain, pour l'avoir très bien merité : et le nombre n'en fourmille point tant par tous ses pays comme il fait au moindre coing de la France. « Mais, ce dira quelqu'un, aussy n'a il « point tant de bons capitaines comme en France, « et que ses guerres de Flandres et d'ailleurs en « ont purgé ses pays, comme l'hyver purge l'air « des mouches d'esté. » Certes il en a perdu et en perd tous les jours, et de très bons; mais aussy on en trouve en France force, dit-on, mais, comme dit l'Espaignol, *superiores en numbre y inferiores en valor*[1]. Je m'en rapporte à ce qui en est.

Cest ordre de la Toizon fut institué par le bon duc Philippe de Bourgoigne, qui est certes très beau; et le faict moult beau veoyr, tant le grand que le petit. Le grand collier fut composé de sa devise du fuzil[2], avecques la toizon d'or revenant sur le devant, en imitation de celle que Jason avecques ses vaillans Argonautes en Colchos alla conquester, représentant la vertu tant aymée de ce prince, qui en emporta le nom de bonté; et aussy le fit il pour l'honneur de l'Eglise, faisant ses chevalliers des plus braves et vaillans et sans reproche, des siens, pour la maintenir; et pour un grand cas, il donna cest ordre à son

1. Supérieurs en nombre, mais inférieurs en valeur.
2. Morceau d'acier pour battre le briquet.

filz, comte de Charolois, dans le berceau, qui le fit bien valoir despuis, à mon advis. Ainsin l'escritteau de son tumbeau en est :

Pour maintenir l'Eglise, estant de Dieu maison[1],
J'ay mis sus le noble ordre que l'on dit la Toizon.

La devise du fuzil est très belle, et qui porte ces mots de grande valeur et vertu, qui sont : *Ante ferit quam flamma micet :* motz trez beaux et de bon enseignement à nos braves princes, seigneurs, gentilzhommes et autres, qui bravent, menassent, se vantent, et rien puis après. Il vaut mieux frapper avant et monstrer sa valeur par l'effect que par les parolles, ainsin que fait le fuzil, qui frappe avant que faire flambe.

Or, tout ainsin que ceste Toizon fust invantée pour un beau et sainct œuvre vertueux, vous diriez que puis après elle fut fort malheureuse et fatalle à ceste maison de Bourgoigne pour quant à l'endroict de ce brave Charles, duc de Bourgoigne, son filz, pour avoir mal espousé la querelle du comte Reaumont contre les Suisses, auxquelz appartenoient certaines charrettées de toisons et peaux de moutons desquelles il s'estoit saisy; dont s'en ensuivit sa totalle infortune à Murat et Granson, et puis devant Nancy. Ainsin d'un côté la Toizon ennoblit et illustra grandement ceste maison, et de l'autre la toizon et peau de mouton la ruyna; non pas du tout ny pour un long temps, car Maximillian, empereur, ayant espousé l'heritiere, la remit; et puis après ses vaillans successeurs Philipes, Charles, em-

1. VAR. : *Qui est de Dieu maison.*

pereur, et le grand Philipes d'aujourd'huy; lesquelz successeurs ont eu beaucoup de peyne à maintenir leurs successions, possessions et terres contre nous; mais aussy ilz nous en ont bien autant donné, voyre plus : et nos roys, par amprès la mort du duc Charles, voulurent aussy, comme les terres et souverainettez, debattre l'ordre de la Toizon, et leur en oster le droict et la puissance d'en conferer l'ordre, puisque le tout avoit failly en la fille Marye de Bourgoigne, et qu'ils estoient les chefs de tout; mais amprès ilz advisarent qu'il n'estoit pas bien seant de se rendre chefz de l'ordre du vassal, ny le maintenir ny conferer; parquoy ils laissarent là le tout, comme chose non jamais advenue, contendue ny songée seulement, et gardarent le leur de Sainct Michel, et s'y arrestarent comm'en une très belle institution, que possible nos roys, tant qu'ilz viendront par amprès, n'en excogiteront ny invanteront de plus beau, soit par constitutions, formes, regles et ceremonies, que pour l'ordre et habits si superbes, que j'ay ouy dire à plusieurs anciens, et principallement à feu M. de Lansac, qui estoit un vieil registre des antiquitez de la court et de la France, que celuy du Sainct Esprit, tant en l'ordre qu'au manteau, n'estoit que quincaillerie et bifferie[1] au pris de celuy de Sainct Michel. Pour une très belle preuve et marque de la grande noblesse, vertu et valeur de l'ordre de Sainct Michel, faut con-

1. *Bifferie*, moquerie, de l'italien *beffa*. Selon Cotgrave, c'est une chose qui a de l'apparence et qui ne vaut rien en effet. *Any thing that though it looke faire is of little worth.*

siderer seulement combien de braves empereurs, roys, grandz princes, seigneurs et vaillans capitaines en sont estez decorez, et se sont estimez trez honnorez de le porter, despuys la premiere institution du roy Louys XI, jusqu'au nouvel ordre du Sainct Esprit, et comment ilz l'ont porté en tres grand honneur et reverence, au lieu que celuy du Sainct Esprit n'a esté traisné et charié que par personnes la plus grand' part plus basses que hautes; si que, sans m'amuser à raconter les plus grands personnages et les especiffier, qui ont prisé tant celuy de Sainct Michel, vous avez eu : Maximilian empereur, ce grand Charles, Ferdinand son frere, et Maximilian son nepveu, et puis le grand Philippe, roy des Espaignes, qui valloit bien un empereur; les roys d'Angleterre Henry, Edouard; la royne Elisabeth; le roy d'Escosse Jacques, et quelques autres; de plus aussy tant de grandz princes et seigneurs de Savoye, de Ferrare, de Mantoue, d'Italye et d'Allemaigne; bref, un nombre de telz et si remarquables chevalliers, et tant aussy de vaillans et braves grandz capitaines, que si je les voulois nombrer les uns après les autres, comme je pourrois bien faire, le papier me faudroit plus que leurs illustres noms, autant de ceux de nostre nation que des estrangers, au rang desquelz on ne m'en sçauroit tant mettre de ceux du Sainct Esprit et leur cordon bleu, qui paroissent peu ou rien au prix des autres. Non que je veuille dire ni affirmer que de braves et grandz seigneurs et vaillans capitaines ne l'ont porté et s'en sont chargez, mais ilz ne sont estez que de nostre seule nation, et non les estrangers,

comme de crainte qu'ilz n'en eussent faict de cas, pour ne le trouver beau ny bien convenant, et qu'ilz en avoient descouvert l'institution peu honnorable au prix des autres anciens : encor plusieurs braves et grandz de nostre nation l'ont quicté et mesprisé, comme messieurs de Guyze; mais, je croy, plus pour la hayne qu'ilz ont porté à l'instituteur, que pour autre subject.

Il louoit fort amprès celuy de la Toizon, et puis celuy de la Jarrettière, comme certes ilz sont très beaux et riches; et en fait bon veoyr les chevalliers vestuz et en leur haut appareil, comme je les ay veuz tous en ma vie; et en y songeant encor j'en entretiens ma pensée et mon contentement.

Celuy de l'Annonciade de Savoye est fort beau aussy; et va après tous, encor qu'il soit le plus ancien de tous, car il fut institué par le comte Amé, cinquiesme du nom. La devise duquel ordre est d'un collier d'or à quatre lettres entrelassées de lacz d'amours, avecques l'image de la salutation à la vierge Marie. Lesdictes quatre lettres sont *F. E. R. T.*, qui valent autant à dire : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*[1]. L'occasion en fut que, le dict Amé, estant devant la ville d'Acre, il y conserva si bien une fois en un combat les chevalliers de Rhodes, y faisant comme l'office de grand maistre, que despuis fut par le grand maistre octroyé et prié de porter les armoyries de la religion, qui est la croix, comme de faict la maison de Savoye les porte encor, car avant elle portoit celles de Saxe,

1. Sa valeur a maintenu Rhodes.

dont ell'est issue. Autres disent que ce fut devant Rhodes mesmes, qui est le plus vraisemblable, puisque la devise le porte, là où il combattit si vaillamment contre les infidelles, que sans luy ilz prenoient la ville et mettoient les chevalliers à neant; dont le grand maistre le recompensa par ce don et octroy d'armoyries, que luy et sa maison porteroient à perpetuité; ce que despuis ils ont faict, comme de vray le subject en est très beau et très remarquable. Et tournant de là, il institua cest ordre dont il en fut le chef; et fit quatorze chevalliers très nobles, et luy faisoit le quinziesme; auxquels il donna à chascun son collier de telle devise, lequel est très beau, comme je l'ay veu porter à M. de Savoye et à M. de Nemours le dernier.

Le brave et bon roy René de Scicille institua aussy en son temps l'ordre des chevalliers du Croyssant, auquel estoient escritz ces motz: *Los en croyssant;* inferant par là que non seulement en vaillance et bravetté, mais en toutes vertus et renommée, il falloit tousjours aller en croissant[1]. Les noms des premiers instituez, ce sont ceux du temps de nos peres, avecques leurs armoyries en l'eglise de Sainct Maurice d'Angers, en une chappelle qu'on appelle la chappelle des chevalliers. J'ay ouy fort estimer à aucuns vieux cest ordre et la devise.

Il faut finir ce discours, que je n'ay faict si long comme je l'eusse voulu; mais possible l'allongeray je en la vie du roy Henry, grand insti-

1. Le manuscrit ajoute : « Et son hermit s'appelloit Croyssant. » Ces mots sont biffés sur d'autres copies.

tuteur et fondateur de celuy du Saint Esprit : cependant il m'est aysé à pardonner si j'en ay faict ceste disgression, qui m'est venue en fantaisie, pour monstrer en passant l'abus de nos ordres d'aujourd'huy et sa grand'gloire et vertu du temps passé, à propos de M. de Tavannes, lequel je reprens encor pour dire que quand il eut l'ordre de la façon comme j'ay dict, la renommée en fut grande par la France, et luy en fut très honnoré, et continua tousjours à très bien faire et à gouverner très bien et très sagement son gouvernement de Bourgoigne soubz M. de Guyze, durant les guerres estrangeres et civilles. Et les secondes venues, il fut despesché avecques M. d'Aumalle et M. de Guyze[1], qui estoit lors fort jouvenet, pour empescher M. le prince de joindre ses reistres à Mouzon, et de rebrousser amprès vers la France; mais ilz ne peurent. Et pour ce retournarent trouver Monsieur à Troyes en Champaigne, comme je les vis estonnez. Peu d'exploictz se firent beaux, si non le siege de Chartres, où la paix se fit, qui ne dura guieres, comme j'ay dict, sur laquelle on voulut prendre subject de prendre M. le prince en sa maison des Noyers : et disoit on lors que c'estoit M. de Tavannes qui en avoit esté l'inventeur; mais pourtant, pour un habille capitaine, il ne fut là secret, car lettres furent interceptées, qu'il escrivoit et mandoit : « Je tiens la beste dans les « toilles, hastez vous et envoyez les gens, » qui sont estez arrestez, qui estoient le regiment de

1. Henri de Guise. En 1568, lorsque le prince de Condé fit sa jonction avec les reîtres du duc Casimir.

Gouast et autres : ce qui fut cause que messieurs le prince et admiral deslogearent sans trompette et vindrent en Guyanne; là où Monsieur fut depesché, et ledict sieur de Tavannes donné à luy par la royne mere pour le chef de son conseil, laquelle l'aymoit et le tenoit pour le plus grand capitaine de France, et fort ennemy du prince; lequel, après sa partance de Noyers, M. de Tavannes y vint, prit la maison et de très beaux et riches meubles de leans, tant de luy que de la princesse sa femme, entr'autres de très belles et riches robbes, dont entre icelles en furent deux cogneues aux nopces du roy Charles sur une dame que je ne nommeray point : c'estoit sa femme, pour dire le vray[1], qu'on trouva chose peu belle et de guieres bonne grace de se charger ainsin de telle despouille en telle assemblée, et s'en mocqua on fort.

M. de Tavannes doncques, comme chef du conseil, gouvernoit toute l'armée; et rien ne se faisoit sans son advis et qu'on ne luy en conferast tousjours, fust ce de la moindre chose qui fust, bien qu'il fust fort sourd; mais certainement il avoit une très bonne cervelle. Le feu comte de Brissac[2], qui estoit bizarre, et haut à la main, et opiniastre en ses conceptions et opinions, ne s'accordoit jamais guieres bien avecques luy, ny luy non plus avecques ledict comte, auquel il repugnoit du tout en tout : si bien qu'un jour j'ouys ledict comte dire à quelques uns de ses amys que nous luy estions, et profferer en des-

1. La maréchale de Tavannes.
2. Timoléon de Cossé.

dain, ainsy que de nature il estoit fort desdaigneux quand il vouloit, ces parolles : « Hé! « ventre Dieu! faut il que cest homme, pour « n'avoir jamais demeuré que la pluspart du « temps en son gouvernement despuis qu'il l'eut, « que pour une seule petite legere charge qu'il « fit à Ranty, et y avoir receu l'ordre, il soit « pour cela estimé si grand capitaine, qu'il faille « qu'il soit creu icy tout seul en un conseil par « dessus tant qu'ilz sont et qui ont tant de fois « combattu les ennemys plus que luy? » Et si le comte tenoit ces propos, ne faut doubter que M. de Tavannes n'en dist autant de luy, et ne dist à Monsieur qu'il ne le falloit croire du tout ce qu'il disoit et opinoit, car c'estoit un petit presumptueux qui pensoit estre plus grand capitaine que feu son pere; que c'estoit un petit mutin, un petit bizarre, un petit ambitieux; que s'il pouvoit renverser la France, le roy, et luy et tout, pour s'agrandir, il le fairoit. Bref, ilz s'en disoient prou l'un de l'autre; mais pourtant on ne sçaroit nyer que M. de Tavannes ne conduisist très bien les actions de Monsieur, son disciple, en tout son voyage, et ne luy fist gaigner ces deux batailles de Jarnac et de Moncontour, sans force autres exploictz, et qu'il ne luy fist là acquerir grand gloire et honneur, que par toute la chrestienté, voyre ailleurs, on n'oyoit parler que de luy; et qu'il n'ait esté crainct, honnoré, aymé, respecté, recherché et bien fort admiré. Ceux qui ont veu toutes ces guerres le sçavent dire aussy bien comme moy, et de mesmes louer fort M. de Tavannes. Et si lors, comme je sçay de bon lieu, qu'après la bat-

taille de Moncontour, bien qu'elle fust fort sanglante du costé des huguenotz, il vist et recognut, par leur beau combat et leur belle retraicte, qu'il estoit très mal aysé de les desfaire par les armes, et qu'il y falloit venir par la voye de renard; et pour ce conseilla aussy tost à Monsieur de faire la paix, en manda de mesme au roy et à la royne; au demeurant, que Monsieur avoit acquis si grand'gloire jusqu'alors, qu'il ne falloit plus tenter la fortune douteuse de la guerre, et qu'il ne falloit qu'une heure malheureuse qu'elle ne tournast sa robbe et ne lui fist un mauvais tour, ainsin qu'il en avoit veu de belles experiences advenues à de grandz capitaines; et par ce, qu'il se contentast d'une si belle reputation, et qu'il ne l'hasardast plus, et qu'il donnast un peu de relasche à la fortune, et loisir de se remettre et de reprendre halayne, estant de naturel variable, qu'elle ne peut avoir ny tenir sy grand' halayne en un mesme estre.

Voylà pourquoy la paix se fit, et au bout de quelque temps la feste de Sainct Barthelemy s'invanta, de laquelle M. de Tavannes, avecques le comte de Raiz, fut le principal autheur.

J'ay ouy dire que, pour le bien faire chaumer[1], la fallut communicquer avecques le prevost des marchans et principaux de Paris, qu'il fallut envoyer querir le soir avant, lesquelz firent de grandes difficultez et y apportarent de la conscience; mais M. de Tavannes, devant le roy, les rabroua si fort, les injuria, et menaça que s'ilz ne s'y employoient le roy les fairoit tous

1. Célébrer.

pandre, et le dist au roy de les en menasser. Les pauvres diables, ne pouvant faire autre chose, respondirent alors : « Hé! le prenez vous là, « sire, et vous, monsieur. Nous vous jurons que « vous en oyrez nouvelles, car nous y menerons « si bien les mains à tort et à travers, qu'il en « sera memoire à jamais de la feste de la Sainct « Barthélemy tres bien chaumée. » A quoy ilz ne faillirent, je vous asseure; mais ilz ne vouloient du commancement. Voylà comment une resolution prise par force a plus de viollance qu'un' autre, et comme il ne fait pas bon d'acharner un peuple, car il y est aspre après plus qu'on ne veut.

M. de Tavannes, comm'on dit, ce jour il se monstra fort cruel; et se pourmenant tout le jour par la ville, et voyant tant de sang respandu il disoit et s'escryoit au peuple : « Seignez, « seignez; les medecins disent que la seignée « est aussy bonne en tout ce mois d'aoust comme « en may. » Et de tous ces pauvres gens n'en sauva jamais un, que le seigneur de La Neufville, honneste et vaillant gentilhomme, qui j'avois veu d'autres fois suivre M. d'Andelot, du despuis au service de Monsieur, qui le servoit bien et de la plume et de l'espée, car il avoit le tout bon. Ce gentilhomme doncques estant entre les mains de ce peuple enragé, ayant receu cinq ou six coups d'espée dans le corps et dans la teste, ainsy qu'on le vouloit achever, vint à passer M. de Tavannes, auquel il accourut aussy tost, et se prit à ses jambes, disant : « Ah! « monsieur, ayez pitié de moy! et comme grand « capitaine, que vous estes en tout, soyez moy

« aussy misericordieux. » M. de Tavannes, fust ou qu'il eust compassion, ou que ce ne fust esté son honneur de luy tuer ainsin ce pauvre gentilhomme entre ses jambes, le sauva et le fit penser[1].

Amprès ceste feste passée, qui dura plus que de l'octave, le roy estant un jour à table, M. de Tavannes l'y vint trouver; et lui dit : « Monsieur « le mareschal, nous ne sommes pas encor au « bout de tous les huguenotz, bien que nous en « ayons fort esclaircy la race; il faut aller à La « Rochelle et en Guyanne. — Sire, dit il, ne « vous en mettez point en peine, je les vous « acheveray bientost avecques l'armée que vous « avez proposé de me donner; j'en cognois il y « a long temps la gent et le pays, pour l'avoir « rodé l'espace de six ans, quand j'estois en « garnison parmy toutes ces villes, guydon de « M. le grand escuyer Gaillot, outre que de « fraiz je l'ay encor recognu en tous ces voyages « que Monsieur, vostre frere, y a faict. Pour « quant à La Rochelle, il y a long temps que « je ne l'ay veue; mais je l'ay prise, selon que « j'en puis comprendre, en un mois. De là, en « passant le pays, je le nettierai de tant de hu- « guenotz que j'y trouveray, jusqu'à Montauban

1. D'Aubigné, dans les *Tragiques* (édition de la *Bibliothèque Elzévirienne*, p. 294), juge Tavannes avec moins d'indulgence que Branthôme :

« Le tiers, qui fut cinquiesme au conseil des coulpables,
Bavoit plus abruti : il a semé ses fables
A l'entour de Paris, le changement de l'air
Ne le faisant jamais qu'en condamné parler.
Il fut lié, mais plus gehenné de conscience;
Satan fut son conseil, l'enfer son esperance. »

« qu'on m'a dict qu'il est bon et fort, lequel « n'estoit pas tel de mon temps : toutefois j'en « cognois l'assiette et pense l'emporter comme « La Rochelle. Et de là je tireray vers Nismes, « où j'en feray autant, et à Sommiere, et leur « feray à tous songer à leurs consciences, et de « s'y rendre par bonne guerre et mercy, ou de « mourir tous. Pour fin, laissez moi faire, je « vous responds de toutes ces places. »

Il y eut quelqu'un là présent qui l'en ouyt parler ainsin, et dit à un autre : « Voylà le dis- « cours du roy Picrocole, de Rabellais, ou de « la femme du pot au lait, qui le portoit vendre « au marché et en faisoit de beaux petitz songes « et projectz; mais sur ce il se cassa. » Ainsin qu'il luy arriva, car, estant party d'avecques le roy, et marchant en bonne resolution et affection de le bien servir avecques son armée, il n'alla guieres avant, car il tumba malade à Chastres soubz Mont l'Hery, et là il mourut.

Il y a un très grand prince de par le monde aujourd'huy, qui me dit au siege de La Rochelle, et le tenir du feu roy Henry IIIe, qu'il mourut comm'enragé et desesperé; ce que je ne croy, car ce prince estoit de la religion[1], et ne vouloit trop grand bien à M. de Tavannes. Il peut estre aussy que ouy, car Dieu envoye telles afflictions aux sanguinaires. Tant y a que lorsqu'il mourut, il mourut un très grand capitaine; et s'il eust faict le siege de la Rochelle, possible seroit elle

1. Il semble que Branthôme désigne Henri IV ou peut-être le prince de Condé, obligés l'un et l'autre d'assister au siége de La Rochelle.

en la disposition du roy, et très bien prise : possible que non ; mais l'on s'y fust comporté d'autre façon qu'on ne fit, parce qu'il s'entendoit bien en cela et commandoit fort imperieusement.

M. l'admiral et luy avoient estez contemporains et un peu compaignons de court ; mais M. de Tavannes estoit plus vieux que luy, et avoient esté fort folz enjouez de leur temps à la court, et rudes ; mais M. de Tavannes le surpassoit, jusqu'à monter sur les maisons et à sauter d'une rue en l'autre sur les tuilles[1]. On disoit sur leur fin que c'estoient deux grands capitaines de ce temps, qui portoient le nom de Gaspard chascun, sçavoir l'un Gaspard de Colligny, qui estoit M. l'admiral, et l'autre Gaspard de Saux, qui estoit M. de Tavannes ; mais M. l'admiral le surpassoit fort, comme il a paru par les grandes et grosses pierres qu'il a remuées en son temps, ce que n'eust sceu faire si aysement l'autre. Voylà ce qu'on en disoit lors[2].

1. Si l'on en croit Tavannes lui-même, c'était *à cheval* qu'il courait sur les toits.

2. Nous renvoyons à une *Vie de Tavannes* (mss. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1931).

CHAPITRE XXXVI.

188. *M. le mareschal de Biron.* — 189. *M. le mareschal de Matignon.* — 190. *M. le mareschal d'Aumont.* — 191. *M. de Champigny et M. de la Vauguyon.* — 192. *M. le mareschal de la Chastre.* — 193. *M. de Montsallès.* — 194. *M. des Diguieres.* — 195. *M. de Mercure.*

Parlons maintenant de M. le mareschal de Biron, lequel nous pouvons dire tous estre aujourd'huy le plus vieux et le plus grand capitaine de la France. Nous le pouvons bien dire tel, puisque M. de la Noue l'a ainsy baptisé en son livre; car il s'entend très bien en ceste graine, et ses effectz, ses prouesses et ses vertuz nous le dépeignent tel.

Il fut nourry page de la grand'royne de Navarre, Marguerite de Valois, et retint si bien de sa noble nourriture, qu'avecques ce qu'il estoit esveillé, d'un fort gentil et vif esprit, la nourriture le luy accreut davantage; car une belle naissance et bonne nourriture ne sçaroient estre ensemble qu'elles ne façonnent bien les jeunes gens.

Sortant hors de page, il s'en alla aux guerres de Piedmont pour lors, auxquelles il s'adonna si bravement et vaillamment, qu'il y acquit une très belle reputation, et une grande harquebuzade aussy en la jambe, dont toute sa vie il a

esté estropié et boiteux, comme l'on l'a veu. M. le mareschal de Brissac luy bailla son guidon de cent hommes d'armes : et tel drapeau ne se donnoit le temps passé, et mesmes d'un si grand mareschal que celuy là, à jeunes gens, qu'ils n'eussent faict de fort signalées monstres de leur valeur. Aussy, pour tout cela, le roy le fit gentilhomme de sa chambre; un estat beau, grand, honnorable pour lors, qui ne se donnoit à petites gens, comme l'on l'a veu despuis le donner.

Le voyage de M. de Guyze se fit en Italie, où il eut une compaignie de cent chevaux legers, et les garda jusqu'à la paix faicte entre les deux roys, et tousjours en très belle reputation de tousjours bien faire.

La guerre civille premiere s'esmeut : y pensant au commancement estre advancé en quelque charge et honneur, il vit au bois de Vincennes faire six ou sept chevalliers de l'ordre, et luy ne le fut point, croyant bien l'estre et le bien meriter aussy bien qu'aucuns, disoit il; et mesmes y nomma le seigneur de Montpezat, lequel pourtant lors avoit eu plus grandes charges que ledict M. de Biron, car au voyage de M. de Guyze il estoit grand maistre de l'artillerye, et puis fut lieutenant de M. de Guyze de sa compaignie de gens d'armes, qui estoit un très grand honneur de l'estre d'un si grand capitaine, et le plus grand de la France.

Voylà ce qu'on disoit pourquoy ledict M. de Biron ne debvoit estre despit et envieux de l'honneur de M. de Montpezat en cela; et luy respondoit que, les grandes charges quelques fois ne portoient pas tant de fruictz de merites comme

les faveurs. Tant y a que le voylà bien despit, mutiné et rongeant sa collere le mieux qu'il peut.

Et nottez que la principalle occasion pourquoy il n'eut point cest honneur et ne faisoit on pas grand cas de luy, c'est qu'il estoit tenu pour fort huguenot, et mesmes qu'il avoit faict baptiser deux de ses enfans (ce disoit on à la court) à l'huguenotte; ce que les grandz capitaines d'alors, comme le roy de Navarre, messieurs de Guyze, le connestable et mareschal de Sainct André, abhorroient comme la peste, et les religieux et tout. Voylà pourquoy mondict sieur de Biron estoit arregardé de fort mauvais œil; si qu'il resolut de partir de la court et se retirer en sa maison : et pour ce, ayant pris congé du roy et des grandz, il vint trouver le sieur du Peron, aujourd'huy mareschal de Raiz, qui commançoit lors à entrer en grand' faveur du roy et de la royne, pour luy dire adieu; ce qu'il fit, en luy contant son mescontentement et sa resolution de vouloir se retirer chez soy. M. du Peron, songeant en soy de s'obliger cest honneste et brave gentilhomme, le pria de ne bouger encor, ainsin qu'il estoit botté et prest à partir, et d'attendre un peu qu'il eust parlé à la royne, à laquelle il remonstra le mescontentement de ce gentilhomme, et qu'il estoit pour bien servir le roy, et qu'elle le debvoit arrester et contenter par belles parolles et promesses, lesquelles ne manquoient jamais à la royne (aussy M. de Ronsard luy desdia lors l'himne de la *Promesse*). Elle ne faillit doncques à l'envoyer querir et parler à luy et l'arrester. J'estois à la court alors.

et vis tout cela, et en sçay fort bien le mystère. Ledict sieur de Biron se mit à suivre l'armée pour quelque temps, sans charge aucune; et puis après fut donné pour assister à MM. d'Aussun, de Losses et Chantemesle, qui estoient lors grandz mareschaux de camp, et luy estoit soubz eux pour quelque temps; mais il en sçavoit bien autant qu'eux. M. de Guyze le commança à gouster, bien qu'il fist tousjours quelque signe et dist quelque petit mot huguenot; et ne s'en pouvoit garder, mais secrettement et monstrant une secrette affection à ce party.

Il se rendit enfin si capable en sa charge, qu'il falloit qu'on se servist de luy; et pour ce, de toute ceste guerre, ne bougea jamais de l'armée, et s'y opiniastra si bien, qu'il ne faillit en toutes ces belles factions qui s'y firent, jusqu'à ce que la paix se fit; et eut la charge de mener en Languedoc et Provance les regimens de Sarlabous le jeune et de Remolle, avecques cavallerie legere de Scipion Vymercat et de Centurion, Genevois[1], et autres, pour y establir la paix, qu'on ne vouloit bien recevoir, et principallement en Provance, qui estoit du tout mutinée et envenimée contre les huguenotz. Mais M. de Biron y mit le regiment de Remolle aux garnisons qu'il y falloit, et y establit un si bon ordre, pollice et bonne paix, que le roy et la royne, puis amprès y arrivans, y trouvarent le tout si tranquille et quiette, qu'ilz commançarent alors à concevoir une grande opinion dudict sieur de Biron, et le louarent fort et se conten-

1. Génois.

tarent extresmement de luy. Voylà son premier commancement de grand advancement et de charge.

Durant la paix, il se poussoit tousjours et s'entremesloit des affaires le plus qu'il pouvoit, et en recherchoit les occasions, et pour ce la royne s'en servoit en aucunes.

La seconde guerre civille vint après, et le siege de Paris, la battaille de Sainct Denis et le voyage de Lorraine. M. de Biron se trouva à la court si à propos, qu'il fut faict mareschal de camp avecques M. le viscomte d'Auchy et de M. de Montreuil, gouverneur d'Orleans[1]. Ces deux derniers estoient grandz personnages certes, et qui en avoient bien veu, et sur tout M. le viscomte d'Auchy, qui estoit, à mon gré, un des hommes de bien du monde. M. de Biron, qui estoit prompt et soudain, vouloit estre creu le plus souvant, et luy et le viscomte estoient le fœu et l'eau : et quelquesfois se trouvoit on bien des opinions de l'un, et quelquesfois bien de l'autre; mais pourtant tout alla bien pour nous en ceste seconde guerre.

La troisiesme arriva, et M. de Biron se trouva encor à propos à la court pour bien servir le roy; et c'estoit ce qu'on disoit de luy pour lors : que l'on eust dict qu'il eust gagé la fortune pour l'advertir à l'heure preffise quand il faudroit venir à la court, et y feroit bon, pour bien faire ses affaires et celles de son roy; car, quand il eust demeuré deux ans à sa maison et qu'il

1. Innocent Tripier de Monterud, lieutenant de roi à Orléans. Il céda cette ville à Dandelot.

venoit à la court, il y arrivoit tousjours à la bonne heure pour luy.

A ceste troisiesme guerre, il y fut malheureux par deux fois, l'une au logis de Jaseneuil[1], et l'autre du Petit Limoges[2]; là où il fut fort blasmé et tancé de Monsieur, nostre general; et tenions nous en l'armée qu'il l'avoit menacé de luy donner des coups de dague. Mais ce fut à M. de Biron de dire ses excuses le plus bellement qu'il peut, car s'il eust parlé le moins du monde haut, Monsieur luy en eust donné, tant il estoit en collere contre luy, et luy reprochant qu'il estoit huguenot et en favorisoit le party, et avoit faict ces fautes exprès pour luy faire recevoir une honte et luy faire coupper la gorge et à toute son armée. M. de Tavannes, qui estoit haut à la main et fort imperieux, parla bien aussy à luy, jusqu'à luy dire qu'il apprist sa leçon, et qu'il vouloit se mesler de tout et d'un mestier qu'il ne sçavoit pas encor, et qu'il le luy feroit bien apprendre, et qu'il estoit huguenot, et qu'il n'oyoit jamais la messe, et quand il y alloit c'estoit par forme d'acquit.

Tout cela luy fut reproché au conseil : et ce fut à M. de Biron à caler et à se taire, car il voyoit bien les gens avec lesquels il avoit affaire, et qu'il n'estoit aussy si grand en grade ny en science de capitaine comm' il a esté despuis, et que pour estre tel il faut faire avant de grands rebus et des fautes et grandz pas de clerc; car

1. En 1568.
2. Aujourd'hui Couzeix, village à une lieue et demie de Limoges.

les sciences ny les arts ne naissent pas avecques nous; la practique et l'estude nous les donnent, et avant que les avoir nous faisons bien des incongruitez.

Ceux, pourtant, qui vouloient excuser M. de Biron, disoient qu'il n'avoit si grand' faute comme on l'en blasmoit. Il y a encor force gens qui vivent aujourd'huy, qui en sçavent prou sans que j'en parle, et aussy que les histoires en traictent.

Tant y a, que M. de Biron fit très bien tousjours en ceste expedition tant qu'elle dura, et mesmes en la bataille de Montcontour, n'osant pourtant passer plus outre des commandemens de M. de Tavannes, qui vouloit tout regenter et que tout passast par son advis et son œil, comme bien luy appartenoit: et croy que M. de Biron, ce qu'il a veu et a practiqué soubs luy ne luy a point nui à s'y faire tel qu'il a esté. Ceste bataille finie, il conduisit fort bravement et heureusement le siege et la prise de Sainct Jehan[1], après laquelle il fut employé à faire la paix. Et fut despesché avecques M. de Theligny vers messieurs les prince et admiral en Languedoc pour la traicter; et la mena si bien et beau, qu'elle se fit, pensant tout le monde qu'elle ne seroit guieres bonne, ferme ny stable, parce qu'ell'estoit malassise et faicte par un boiteux (le pasquin en fut faict ainsin) : le boiteux estoit M. de Biron, qui avoit esté un peu auparadvant faict grand maistre de l'artillerye amprès la mort de M. de la Bourdesiere. M. de Roissy qu'on appe-

1. Saint-Jean-d'Angély, pris sur les réformés en 1574.

loit Malassise[1], un très grand, subtil et habille personnage d'estat, d'affaires, de science et de toutes gentillesses, s'en mesla aussy. Voylà le subject du pasquin.

Comme de vray, de ceste paix en sortit deux ans après la feste de Sainct Barthelemy; pour laquelle festoyer fut envoyé mondict sieur le grand maistre de Biron querir la royne de Navarre pour la court, laquelle n'y voulut jamais venir que sa ville de Lestoure ne fust rendue et à elle; luy amprès l'y conduisit pour traicter le mariage de M. le prince de Navarre son fils et de Madame sœur du roy; pour lequel accomplir mondict sieur grand maistre de Biron fut envoyé de Blois et despesché pour aller querir M. le prince (je sçay ce qu'il me dist advant que partir). Enfin il le mena bien et beau, accompaigné de toute la fleur des huguenotz, qui, pensans tout braver et gouverner tout le monde, prirent là une fin miserable.

Ceux qui en eschapparent en blasmarent mon dict sieur de Biron et luy en donnarent toute la coulpe, disans qu'il les estoit tous allé amadouer et appaster pour les mener tous au marché de la boucherie, et pour ce commençarent à desbagouler contre luy. Les uns l'appeloient tonneleur, parce que, comme fait un tonneleur avecques sa tonnelle aux perdrix[2], il les avoit tous tonnelez et amassez avecques sa parolle pour

1. Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise.

2. La tonnelle est un grand filet où le chasseur pousse les perdrix, en conduisant un bœuf derrière lequel il se cache.

les faire tous mourir; les autres l'appelloient le faux perdrieur (les austruchiers, fauconniers et chasseurs cognoissent ce mot); les autres en parloient en plusieurs sortes, comme la passion les transportoit. Mais tant y a, ça esté un très grand, valeureux et très habille personnage. Et si ne laissa il pour toutes ces calomnies, soupçons et causeries, qu'il ne fust en grand' peine à ceste feste. Et bien luy prit d'estre brave, vaillant et asseuré, car il se retira aussy tost dans son arsenac, bracqua force artillerye à la porte et autres advenues, fit si belle et asseurée contenance de guerre, qu'aucunes trouppes de Parisiens, qui n'avoient eu jamais affaire avecques un tel homme de guerre, s'approchans à sa porte, il parla à eux si bravement, les menassa de leur tirer force canonnades s'ilz ne se retiroient; ce qu'ilz firent aussy tost, et n'osarent plus s'y approcher ny rien faire à luy de ce qu'ilz vouloient et qu'il leur avoit esté commandé : car pour le seur il estoit proscrit comme les autres que je sçay, ainsin qu'il me dit luy mesme à son retour en Brouage; car il m'estoit fort bon parent et amy, et me discourut fort ce massacre.

On disoit que M. de Tavannes, qui ne l'aymoit trop, et le comte de Raiz non plus, luy prestarent ceste charité de proscription.

Après la furie totalle de ce massacre passée, le roy l'envoya querir sur sa parolle et à fiat[1], comme l'on dit, et le despescha en Xaintonge, d'où il estoit gouverneur, et par conséquent du pays

1. Sauf-conduit.

d'Onix[1], pour faire sommer La Rochelle à vouloir reprendre sa premiere obeyssance au roy, et la gaigner par toutes les voyes de douceur.

Il nous vint trouver en Brouage, sur la rupture de nostre embarquement[2], et nous porta alors commandement du roy de luy assister si les Rochellois ne se vouloient remettre, amprès avoir essayé et tenté toutes douces voyes, et y ayant envoyé vers eux force honnestes gens pour parlamenter, et mesmes M. le baron de Thonnay-Boutonne et M. du Vigean qui n'y gaignarent rien, si non quelques bons coups d'espée que le sieur de Vigean eut et emporta pour sa part; et fut laissé pour mort dans la ruelle de son lict à La Jarrie, de despit qu'ilz eurent contre luy de quoy luy, huguenot et de la religion, venoit parler contre elle et son party.

Ces douceurs toutes faillyes et desesperées, fallut venir à la force; et pour ce le roy luy manda de bloquer la ville, en attendant la grand' armée, pour assieger à bon escient et point à faux. De descrire tout ce siege, il me semble que je l'escrirois aussy bien qu'homme qui fust, car dès le commancement jusqu'à la fin je n'en bougeay, moictié heureux, moictié malheureux; mais je le remettray à la vie de nostre feu roy Henry.

Pour le coup, je diray que M. de Biron fut malheureux en ce siege; car il s'y travailla et peyna, fit tous les debvoirs d'un grand capitaine et bon

1. Aunis.
2. Branthôme se disposait alors à accompagner Mr de Strozzi dans son expédition en Amérique.

grand maistre d'artillerye, et, qui pis est, y receut une grande harquebuzade. Toutesfois la pluspart des assiegeans avoient opinion qu'il s'entendoit avecques ceux de dedans, et que luy et les siens leur donnoient advis de tout ce qui se faisoit au dehors, ce qui est le plus grand abus du monde; car, s'il eust pris ceste ville, il en estoit gouverneur et possesseur de la plus forte et importante place de la France; et luy, qui estoit un capitaine ambitieux, je vous laisse à penser s'il eust voulu eschapper ce bon morceau, s'il l'eust peu prendre; et si on l'eust voulu croire, et M. de Strozze, la ville fust esté prise en la gaignant pied à pied, comme nous avions faict sur la fin; mais on y alla si fort à la haste et en precipitation des assautz et batteryes, qu'on n'y faisoit jamais que la besoigne à demy : et si vous diray bien plus que, pour l'envye qu'avoit ledict M. de Biron de l'avoir, il en fut en grand' peyne et danger, ainsin qu'on le pourra sçavoir par ce discours[1].

1. Voir à la bibliothèque de l'Institut, dans les mss. Godefroy (n° 286), un écrit relatif à ce siége et dont le titre que nous allons rapporter contient lui-même des renseignements intéressants :

« Memoire donné par le s^r de Monluc pour l'ordre qu'il y a à tenir pour le siége de la Rochelle tant pour l'artillerie commandée par le sieur de Biron que pour les autres choses qui seront ordonnées par le duc d'Anjou qui commande au siége : premièrement une prompte diligence à faire donner tout ce que le sieur de Biron demandera pour l'advancement des travaux auquel on peut donner, pour le soulager, les comtes de Cœrnac et de Gayas et Monluc. Puis le sieur Strossy colonel des gens de pied ou un de ses maistres de camp seront nuit et jour près dudit de Biron pour la conservation de l'artillerie, ce que le duc et les

Sur le declin de ce siege, les Poulonnois pressarent si très tant leur nouveau roy esleu de s'en aller en Pouloigne, et luy proposarent tant d'affaires urgens, qu'il n'estoit possible d'y pouvoir mettre ordre sans sa presence. Ce n'estoient pas seulement les Poulonnois, mais les François qu'y avoient estèz envoyez, comme M. de Valence et le jeune Lanssac[1]. Et ne l'en sollicitoient pas seulement, mais le roy et la royne principallement; laquelle royne, esperdue de joye de son fils roy, luy sembloit qu'il n'y seroit jamais; et pour ce luy manda de faire une capitulation à La Rochelle, quoy qu'il fust. Ceux de dedans ne voulurent pas faire pour eux seulement, mais pour autres villes, comme Montauban, Nismes et autres, fors le pauvre Sancerre[2], qu'on vouloit bien comprendre, mais on trencha la broche tout à trac pour eux, car on les faisoit pris de jour à autre la corde au col; et toutesfois ces braves et determinez tindrent encor plus de cinq semaines après la paix qui s'en ensuivit : laquelle faicte, le roy de Pouloigne leva le siege de là avecques son honneur, ce qu'il desiroit plus que tout, et avecqu'une capitulation telle quelle, mais tenant plus pourtant de l'ombre honnorable qu'autrement.

Or, durant tous ces parlemens, qui durarent

princes et seigneurs, pratiqueront par jours pour les visites des trenchées. »

1. Jean de Montluc, évêque de Valence, et Lanssac avaient été envoyés en Pologne pour préparer l'élection de Henri III.

2. La ville, en proie à une horrible famine, se rendit, après une résistance désespérée, en 1574.

plus de quinze jours, les trefves faictes, M. de Biron fit tout ce qu'il peut pour divertir le roy et la royne à n'entendre à aucune composition, et que, sur sa vie, qu'on luy laissast faire, qu'il auroit la ville, la corde au col, dans un mois, ou pour le plus tard cinq sepmaines, sans rien perdre ny hasarder, si non à faire de bons bloqus.

Cest advis et lettres ne portarent nul coup pour ceste fois, d'envye que la royne avoit de veoyr son fils et l'envoyer prendre possession de son royaume, qu'on luy faisoit si beau, si grand, si riche, si superbe, si opulant et si puissant. D'en parler au roi de Pouloigne il n'eust osé, car il avoit encor plus d'envye d'aller veoyr son royaume, ainsin que j'ay eu cest honneur de luy en veoyr discourir avec qu'un ravissement d'ayse si grand, qu'il se perdoit quand il en parloit. Mais quand il y fut, il changea bien d'opinion, car il n'y trouva pas la febve du gasteau qu'il pensoit; et, dans son ame, eust mieux aymé la ville de La Rochelle que le royaume de Pouloigne. Voylà comment, pensant bien rencontrer en une chose, on perd l'autre certaine.

M. de Biron, quand il voit qu'il ne peut venir au dessus du roy, de la royne et du roy de Pouloigne, sur ce faict s'advise de brouiller d'ailleurs et escrire à M. le cardinal de Lorraine et aucuns principaux du conseil qu'ilz empeschassent ce levement de siege et ceste paix, et qu'on luy laissast faire seulement, qu'un temporisement de six sepmaines rendroit au roy sa ville de La Rochelle plus subjecte à luy qu'elle ne fut jamais; comme certes il estoit vray.

M. le cardinal, qui estoit un beau brouillon d'affaires, se met à faire menées là dessus, et à gaigner ceux du conseil, pour divertir le roy et la royne de ceste capitulation et paix, qui importunarent tant Leurs Magestez, et principallement la royne, qu'elle ne sceut trouver remede pour s'en despestrer, si non d'escrire et mander, par l'abbé de Gadaigne, en qui elle se fyoit du tout, au roy de Pouloigne son bon filz, les belles menées et menigances que traictoit M. de Biron contre luy, et qu'il parlast bien à luy comm'il falloit, et des grosses dents, comme on dit; et de mesmes en escrivit audict cardinal, et autres messieurs les beaux conseillers de ce faict, des lettres bien hautaines et menassantes; ce qu'il sceut très bien faire, car de sa propre main il en fit les lettres, comme je sçay, et si braves et rigoureuses, si qu'ilz furent tous estonnez; et demeurarent courtz et heres et bracz, si qu'ilz n'osarent plus en sonner un tout seul petit mot.

Quant à M. de Biron, estant, sans y penser, un matin allé trouver le roy, et dans sa garde robbe, où le conseil se tenoit (ceste fois estoit fort estroict et garny de peu de gens), le roy le vous entreprend d'une façon qu'il ne tumba pas du pied en terre, comme l'on dit; car d'abordade il luy donna ce mot: « Venez ça, petit gal-« lant, j'ai sçeu de vos nouvelles. Vous vous « meslez de faire des menées contre moy, et « d'escrire à la court; je ne sçay qui me tient « que je ne vous donne de l'espée dans le corps « et vous estende mort par terre, ou, pour mieux « faire, que je ne vous face donner des commis-« saires pour examiner et informer de vostre vie

« et des traicts qu'avez faictz contre le roy et « son Estat, et puis vous faire trencher la teste. « Et vous appartient il aller contre mes voulon- « tés et dessains, vous qui je sçay bien qui vous « estes? Sans le roy et moy, que seriez vous? « Et vous, vous oubliez! vous voulez faire du « gallant; vous voulez prendre La Rochelle, ce « dites vous, dans un mois ou six sepmaines, et « voulez en avoir l'honneur et m'en priver! Vous « m'avez trop interessé le mien, petit gallant « que vous estes; car vous sçavez que la volonté « du roy, de la royne et la mienne n'estoient « de venir à la prise de ceste place, que m'aviez « tant asseuré de la prendre en un rien, fust ce « par amour ou par force, si non sur le poinct « de la prise, de peur d'aucun affront à moy. Je « vins à Chastelleraud, où j'y fis quelques se- « jours. Vous me mandastes que j'estois trop « loing, et que je m'advançasse à Poictiers, et « que tant plus près je m'approcherois, tant « plus j'intimiderois les Rochellois à se rendre, « qui desjà y bransloient. J'y fis là aussy quel- « que sejour. Tout à coup, amprès vous me man- « dastes en diligence que je marchasse à Nyort, « ce que je fis, et que le tout estoit en bon estat « de se rendre, et que jamais il n'y fit meilleur. « J'y vins, je m'y arrestay encor; et n'y voyant « non plus d'aparence qu'auparadvant, pour fin « il m'y fallut venir sur vostre foy, et que je « serois maistre du tout, ce disiez vous; où y « estant, je n'y treuvay encor rien prest, non « plus qu'au commancement de mon voyage; « et, qui pis est, je n'y vis et n'y trouvay au- « cuns preparatifz d'aucun siege. Vous m'avez

« faict demeurer cy devant cinq mois ; ast'heure « que j'en puis sortir à mon honneur, vous me « le voulez traverser, et proposez d'y demeurer « et l'emporter, et triumpher de cest honneur « par dessus moy ! Je vous apprendray à vouloir « faire du grand capitaine à mes despans, et ne « l'estes pas aux vostres. »

Tant d'autres parolles fascheuses luy jetta il, que jamais il n'osa repartir pour les parer, si non que tout doucement faire ses excuses au mieux qu'il peut, autrement le roy de Pouloigne luy eust faict un mauvais tour, tant il estoit en collere contre luy. Et ainsin se despartit, et le roy monte à cheval et s'en va à Aynande.

Ce matin, j'estois à la porte de mon logis, qui donnois à disner à MM. de Strozze et de La Noue ; je vis passer M. de Biron seul à cheval, et n'avoit que son escuyer Baptiste avecques luy. Je luy crie s'il vouloit venir disner avecques nous ; et aussy tost il vint à moy, et mit pied à terre, et nous dit qu'il ne vouloit pas disner, car il estoit tout fasché ; et nous prenant tous trois à part, il nous dit : « Je vous veux faire mes « plainctes à toutes trois, comme à mes plus « grandz amys que j'aye icy. Le roy de Pou- « loigne se vient fascher à moy, dist il, et par- « ler à moy comme au moindre de ce camp ; « dont le cœur m'en creve. » Et puis nous conta une partye de ce qui s'estoit passé, car il ne nous rendit [redist] pas tous les grosses parolles que le roy luy avoit dictes ; mais ce fut un très grand prince, qui nous les dit le soir, à M. de Strozze et à moy, qui estoit present, et que ce pauvre homme (usant de ces motz) luy avoit faict pitié.

Du despuis le roy de Pouloigne luy fit tousjours fort froide mine, et mesmes à son retour de Pouloigne. La royne ayant mandé à tous les princes, seigneurs et grandz capitaines du royaume, de la venir trouver à Lyon, pour recevoir leur roy et luy faire honneur à son entrée de son nouveau regne, je vis quand il luy fit la reverance; mais il ne luy fit meilleure chere qu'à aucuns de nous autres; dont je sçay bien ce qu'il m'en dit, car il m'aymoit fort; et bien souvant me disoit des choses qu'il n'eust pas dict à un autre.

Ce voyage seul ne luy fut à propos ny à souhait comme les autres; car le roy, partant de Lyon pour aller en Avignon, ne l'employa en rien ny luy commanda de le suivre. Sur quoy il prit subject de luy demander congé de s'en aller en sa maison, qu'il luy donna fort facilement et aussy tost; et y demeura tout le long de l'hyver et l'esté jusqu'à la fin d'oust, que les nouvelles vindrent que M. de Thoré avoit fait sa levée de reistres et s'en venoit en France. La royne l'envoya querir, par la priere de M. de Guyze, qui ne vouloit avecques luy autres capitaines que M. de Biron et M. de Strozze, pour bien estriller M. de Thoré et tous ses reistres, disoit il, s'ils se mesloient d'entrer en France par son gouvernement ou par ailleurs. Je le vis arriver à la court et faire la reverance au roy, qui luy fist assez bonne chere.

M. de Guyze faict doncques son voyage en Champaigne, n'y emmaine que ces deux capitaines qu'il vouloit, et vous estrilla bien messieurs les reistres, comme cela s'est veu; et

l'honneur seul en fut à M. de Guyze, de Biron et de Strozze[1], bien que le mareschal de Raiz y fust; mais il y estoit allé en homme privé, et non en mareschal, n'y ayant aucune charge, non plus que le moindre gentilhomme de l'armée; de quoy un jour je l'en repris, car sa femme estoit ma cousine germaine, et luy remonstray que cela n'estoit pas beau à luy, qui estoit mareschal de France, de se trouver en une telle affaire en homme privé, et n'exercer point sa charge; que jamais cela ne s'estoit veu. Il me respondit : qu'il ne s'en souscioit point, mais, qu'en quelque estat qu'il fust, il peust servir son roy et luy monstrer que l'ambition ne le menoit point, mais l'affection qu'il portoit à son service. Et nottez que le roy ne l'aymoit pas, ny luy, ny tous ceux qui l'avoient precipité à ce voyage de Pouloigne, et qui avoient aydé à trouver moyens de le faire; car ce mareschal alloit tousjours trois journées avant dans l'Allemaigne, pour luy preparer les logis, les chemins et gaigner les cœurs des princes; et pour ce, ledict mareschal faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se remettre en grace, aux despans de sa vie, de sa charge et son honneur. Il alla là doncques ainsin privé; sur quoy fut dict que, quand il arriva au camp ainsin privé, M. de Biron dit en quelque part assez haut : « Ah! mort Dieu! nous ne voulons « point icy de commissaires ny clers des vivres, « nous y avons mis ordre. » Il le disoit parce que le commancement dudict mareschal, nommé

1. A Dormans, en 1575. Les reîtres étaient commandés par Thoré.

le Perron, fut qu'il eut quelque charge de commissaire et clerc des vivres du regne de Henry IIe, et exerça cest estat quelque temps, et puis chargea l'espée et fut cornette du petit M. de Fayguieres, gentil capitaine de chevaux legers dans Roye. Il y eut quelqu'un qu'oyant dire ce mot à M. de Biron, dit à un autre très grand, que je sçais bien : « Voylà mal rendu la pareille au « mareschal de Raiz du bon traict qu'il luy fit « au bois de Vincennes au commancement de la « guerre civille[1]. » Mais, ce n'est pas tout que de faire un bon office, il ne faut puis après le deffaire ny l'ensallir par un autre mauvais, ainsin que ledict sieur de Biron croyoit que luy et M. de Tavannes l'avoient mis au papier rouge des proscritz.

Ceste deffaicte de M. de Thoré ensuivie, au commancement que Monsieur[2] se mutina contre le roy son frere, la royne, qui ne desiroit rien tant que d'apaiser le tout et de rendre les deux freres bons amys, envoya querir M. de Biron et venir vers elle pour luy assister à ce bon office et debvoir, dont s'en ensuivit la bonne reconciliation, paix et entreveue d'eux deux, trèsagreable à tout le royaume. Ceste paix se convertit en guerre contre les huguenotz, à cause des premiers estatz de Blois.

M. de Biron fut envoyé vers le roy de Navarre pour le convertir, mais rien moins. La guerre se fait; Brouage s'assiége par M. du Mayne, lieu-

1. Il semble que le maréchal de Retz eût rendu quelque bon office à Biron, suspect d'hérésie.
2. Le duc d'Alençon.

tenant du roy en l'armée de Guyenne; il se prend. Cependant M. de Montpensier et M. de Biron traictent la paix, qui fut faicte à Bregerac, après laquelle il fut faict mareschal de France, et puis peu de temps amprès lieutenant de roy en Guyanne, là où il fit la guerre au roy de Navarre au bon escient, et luy donna de la peyne, bien qu'il commançast lors d'estre grand capitaine, et avoit avecques luy M. de La Noue; et luy fit tout plain d'affrons et gallanteryes : si bien que l'entreveue de Coutras, de Monsieur, frere du roy, et roy et royne de Navarre, pour traicter la paix, s'ensuivit après[1].

Le roy un jour devisant avecques M. de Bourdeille mon frere, à qui il faisoit cest honneur de l'aymer et luy conceder toute privauté de parler à luy et causer familierement avecques luy, tumbans sur le propos de M. de Byron, de qui ledict roy estoit très mal content et en disoit pis que pendre, mon frere se mit à en dire beaucoup de bien. « Mais, dit le roy, qu'a il tant jamais « faict que vous le louez tant? — Ce qu'il a « faict? dit mon frere; sire, par Dieu! quand « il n'auroit jamais faict autre chose si non que « de faire conniller[2] un roy de Navarre, il a « beaucoup faict. Et sçavez vous qui en est « cause? C'est vous mesmes. Que si vous estiez « bien uni avecques vostre roy et frere, vous « nous fairiez à tous la loy, et nous braveriez,

1. En 1580.

2. Se renfermer dans son terrier comme un connil (lapin), s'esquiver. Montaigne a dit : « La philosophie... vient à cette mollesse de me faire conniller par des détours couards et ridicules. »

« et nous suppediteriez tous; au lieu que nous « autres petitz compaignons, targuez et appuyez « de l'auctorité de nostre roy et des charges « qu'il nous donne, nous vous bravons et vous « donnons la loy. » De faict, en ceste guerre M. le mareschal de Biron, estant lors lieutenant de roy, fit plus de mal audict roy que le roy ne lui fit, et le fit fort tenir en cervelle et conniller, et faire plus du cheval leger que du roy; non pourtant qu'il luy emportast grand chose du sien, disoit on. Que si ledict sieur mareschal y eust voulu aller à la rigueur, il luy eust faict du dommage : si luy fit il tousjours bravement teste sans s'estonner, non pas seulement se destourner quelquesfois de ses plaisirs de la chasse, qu'il ayme extresmement; et y alloit le plus souvent, quand l'envye luy en prenoit.

Sur ce, Monsieur, frere du roy, moyenna la paix à Coutras et au Fleyx, maison du marquis de Trans; mais ledict roy ne laissa de hayr à mal mortel ledict sieur mareschal; car, de capricieux à capricieux et de brave à brave, mal aysement la concorde y regne : si que nostre roy advisa de retirer mondict sieur mareschal de la Guyanne, par des plainctes que le roy de Navarre luy fit, et remonstrances qu'ils ne sçauroient jamais bien compastir ensemble, et n'esmeussent la guerre s'il demeuroit davantage près de luy. Et pour ce l'envoya querir pour venir à la court, où il luy donneroit meilleure recompense. Je l'y vis arriver un peu après les nopces de M. de Joyeuse, et le roy luy fit très bonne chere; et y demeura quelque temps, jusqu'à ce qu'il fut envoyé en Flandres vers Mon-

sieur, avecques les forces qu'il y mena, tant de Françoys que de Souysses; et les conduisit bravement et heureusement; et monstra bien au pas et passage de Gravelines, fort perilleux et scabreux (ayant en teste le capitaine La Motte, gouverneur, un très bon et brave capitaine françois, renegat un grand capitaine qu'il estoit), sans perdre un seul homme, non seulement là, mais après la feste de Sainct Anthoine à Anvers[1], qu'il se fallut desengager et sortir d'un grand danger où ilz estoient engagez et eschouez.

J'en parleray en la vie de Monsieur, et par consequent dudict M. le mareschal et de l'honneur qu'il acquit en aucuns combatz qu'il rendit et soustint bravement. On l'accusa qu'il avoit esté l'autheur principal de ceste entreprise du dict Anvers, par la suscitation de la royne mere, qui ne se contentoit de veoyr son filz à demy seigneur de ceste ville et autres, et n'y commander que par l'organe du prince d'Orange et autres seigneurs des estatz. D'autres disoient que mondict sieur le mareschal, après qu'il la sceut estant hors la ville, et non plus tost, la reprouva et detesta fort, et en remonstra à Monsieur les inconveniens. Tant y a, qu'il y perdit son second filz, le baron de Sainct Blancquart, dont ce fut grand dommage. Voylà comme les François se sont tousjours comportez en toutes leurs conquestes de long temps; car ilz y ont voulu imperier trop superbement, et avoir tout, jusques aux femmes, tant ilz sont insatiables.

1. Le 17 janvier 1583, lorsque le duc d'Alençon, ayant essayé de s'emparer d'Anvers, fut chassé de la ville par les habitants avec grande perte et encore plus de honte.

Estans nos François tous tournez en France, et Monsieur ne voulant encor quitter sa part de ses Pays Bas, ainsin qu'il premeditoit son voyage (tant il estoit courageux et ambitieux), il vint à mourir : dommage certes incomparable arrivé à la France despuis cent ans ! Car c'estoit le plus genereux prince et brave qui nasquist il y a long temps, duquel la fortune n'eust peu limiter son courage et son ambition de la moytié de l'Europe, ainsin que j'espere le faire toucher au doigt en sa vie, que je pretends faire à part, avecques autres sept que j'ay proposé, qui sont : le roy Henry IIIe, M. d'Alançon, M. de Guyze Henry de Lorraine, le prince de Parme, le duc de Biron, le prince Maurice et le roy de Navarre, nostre roy d'aujourd'huy.

Monsieur mort, la ligue commance à se produire peu à peu, de laquelle l'on dit que M. le mareschal de Biron y fut convié, voire qu'il y entendit et presta l'oreille, moyennant trente mille escus qu'on luy presenta. Et se trouva de vray à Bourg sur mer, chez M. de Lansac, où s'assemblarent mesdicts sieurs le mareschal Sainct Luc, d'Aubeterre, de Lussan et Lansac, qui mettoit la nappe et faisoit le festin. Là il se desmesla et traicta on de plusieurs affaires, dont j'espere en parler en la vie de M. de Guyze, comme j'en ay sceu par la bouche d'un de ces messieurs les conviés. On dit que ce qui en fit prendre [perdre] le goust audict M. de Biron, ce fut qu'on luy avoit promis lesdicts trente mill' escus; et quand ce fut à les produire et livrer, qu'on ne produisit que des bagues, joyaux et pierreries, dont il dit qu'il n'en avoit affaire,

et que telles pieces ne pouvoient pas donner à manger ny à vivre. D'autres, la plus saine part, disent que certainement il se trouva à ce festin, entendit leurs parolles et dessains qu'il desapprouva, et mesmes de quoy ils les fondoient sur la religion, et d'exterminer l'heresie, dont il s'en mocqua.

Tant y a, que le roy, après, ne trouva point en ceste guerre meilleur ny plus loyal serviteur, ny nullement partial, si non pour sa Magesté, ainsin qu'il fit parestre en la charge de l'armée qu'il luy donna pour venir en Guyanne, où il s'acquitta très dignement, jusqu'à se precipiter aux hazards et dangers, comme quand il estoit jeune, et se presenter de mesmes aux escarmouches, comme il fit au siege de Maram[1] où il eut une grande harquebuzade dans la main. Jamais bon cœur ne peut mentir.

M. de Guyze mort, il alla trouver son roy bien à propos, et duquel il avoit grand besoing, qui le receut aussy avecqu'une très grande joye, secourut son maistre en sa grande necessité, car quasy toute la France estoit bandée contre luy, à cause de ce massacre de M. de Guyze.

Son roy mort, luy ayant pris de longue main creance parmy les gens de guerre, tant françois qu'estrangers, que tous l'aymoient et adoroient, il les asseura et gaigna si bien, que voicy (un grand coup cestuy cy, voire le plus beau qu'il ayt faict de son temps pour matiere d'estat), que voicy le roy de Navarre, sans aucune contradiction, de la voix et consentement de tous,

1. En 1586.

mis en la place du feu roy; quasy pareil traict que fit le premier bascha après la mort du sultan Soliman pour son successeur : si bien que le monde tient, et est aysé à presumer, que M. le mareschal le fit roy, comme il luy sceut (à ce que j'ay ouy dire) despuis une fois bien dire et reprocher; car les catholiques le voyant huguenot l'eussent abandonné, et les huguenotz n'estoient assez fortz pour le mettre en ce siege; mais par l'industrie dudict sieur mareschal, ilz furent reduictz et convertis d'obeir à ce nouveau roy, tout huguenot qu'il estoit, si non par bon vouloir, au moins pour vanger la mort du pauvre trespassé, injustement massacré, qu'il donnoit ainsin à entendre.

Ce ne fut pas tout, car il le fallut maintenir, et conquerir les places, ou n'estre roy qu'à demy. A quoy ledict sieur mareschal assista si bien à son roy, qu'avant mourir il luy aida à en recouvrir de belles et bonnes, gaigner la battaille d'Ivry, et sortir d'Arques et de Dieppe, comme j'espere dire en la vie de nostre roy. Et puis, en recognoissant la ville d'Espernay[1], il vint à avoir la teste emportée d'une canonnade : mort très heureuse certes, si l'on veut croire Cæzar, que la moins opinée est la meilleure; j'y metz aussy celle qui fait moins languir. Mais, disent aucuns chrestiens, on n'a loisir de se recommander à Dieu ny de le prier pour son ame. Si tout chrestien fait comme Dieu nous commande, de nous tenir à toutes heures presparez (car nous ne sçavons à quelle heure le larron viendra pour

1. En 1592.

nous surprendre), et à tous momens songer en Dieu et le prier, aussy est bonne et salutaire ceste mort soudaine, comme la plus languissante; si ay je ouy dire à un grand personnage theologien.

En voylà les plus briefz motz ce que je peux dire de mondict sieur le mareschal pour ast'heure, jusqu'à d'autres endroictz que les occasions s'en presenteront. Et puis dire avecques vérité que, lorsqu'il est mort, il est mort un très universel, fust pour la guerre, fust pour les affaires d'estat, lesquels il a traicté autant et les a sceus aussy bien que seigneur de France : aussy la royne mere, quand elle avoit quelque grand' affaire sur les bras, l'envoyoit querir tousjours, fust en sa maison ou ailleurs, et avoit son grand recours en luy. Luy mesme, en goguenardant, il disoit qu'il estoit un maistre Aliboron, qu'on employoit à tout faire, comm' il estoit vray; et s'entendoit avecques cela très bien en tout, fust pour affaires de paix, fust de guerre auxquelles il estoit très universel, et pour commander et pour executer.

Il avoit fort aymé la lecture, et la continuoit quand il avoit loisir; et retenoit fort bien. Dès son jeune aage il avoit esté curieux de s'enquerir et sçavoir tout, si bien qu'ordinairement il portoit dans sa poche des tablettes; et tout ce qu'il voyoit et oyoit de bon, aussy tost il le mettoit et escrivoit dans lesdictes tablettes; si que cela couroit en la court en forme de proverbe, quand quelqu'un disoit quelque chose, on luy disoit : « Tu as trouvé cela ou appris dans les « tablettes de Biron. » Mesme le greffier fol[1] du

1. Le fou de Henri III. Ne serait-ce pas Chicot ?

roy Henry, il juroit quelquesfois par les divines tablettes de Biron. Tant y a, que toutes ses belles et curieuses observations, avecques son gentil esprit et braves experiences et valeurs, l'ont rendu un des grandz capitaines de la chrestienté, je ne dis pas seulement de la France. Et ce que j'ay veu plusieurs s'estonner de luy, que luy, qui n'avoit jamais traicté grandes affaires aux pays estranges, ny moins esté ambassadeur, pour les mieux entendre, comme un M. de Lansac, de Rambouillet, et le mareschal de Raiz, et autres chevaucheurs de cuyssinetz[1], il en sçavoit plus que tous eux, et leur en eust faict leçon, tant de celles du dehors que du dedans du royaume.

Il estoit très vaillant, comme on l'a veu en bons endroictz perilleux en faire preuves manifestes. Je luy vis faire un traict à La Rochelle très digne de sa vaillance. Le jour que nous commançasmes le fort de Coureille, le soir venant, et qu'on vouloit commancer à se retirer, voicy que nous vismes sortir sur nous de la porte de Sainct Nicolas cinq à six cens harquebuziers, conduictz et soubstenuz de quelque vingt chevaux seulement, d'entre lesquelz s'en debandarent deux à part sur le haut des vignes, convians à tirer un coup de pistollet; et c'estoit Campet, qui despuis on appela M. de Saugeon[2], un très brave et vaillant gentilhomme, comm'il

1. Pour *coussinets*, comme je crois; c'est-à-dire efféminés qui ne montent à cheval que pour voyager et non pour faire la guerre.

2. D'Aubigné, en racontant la prise de Saugeon, ne parle pas de cette espèce de duel. T. I, l. 2, ch. 7.

l'a bien monstré despuis, et determiné avecques cela.

M. de Biron dit aussy tost à M. de Strozze de faire marcher quelques trois cens harquebuziers, que M. du Guast, trouvant très à propos, menoit de son regiment bravement; et fut attaquer l'escarmouche, qui ne dura guieres, pour l'amour de la nuict qui survint. Cependant M. de Biron ayant faict advancer à soy la compaignie de M. de Savoye, que certes il faisoit très beau veoyr, et commandé de faire halte, il s'en va luy seul avecques son escuyer Baptiste attaquer Saugeon et son compaignon. Tirerent chascun leur pistollet à propos, qui portarent si bien l'un et l'autre, que le cheval de Saugeon (qui estoit un très beau cheval d'Espaigne, qu'il avoit eu de feu Flaugeat, un gentil soldat mort un peu advant), eut un coup dans le corps, dont il tomba soudain; et, le maistre engagé, M. de Biron courut aussy tost à luy l'espée au poing, luy cryant : « Rends toy. » L'autre le recognut aussy tost : « Ah! monsieur, sauvez moi la vie.» M. de Biron luy dit : « Me cognoissez vous? « Qui suis je? — Ah! monsieur, vous estes « M. de Biron, et moy je suis Campet. » Aussy tost il fut sauvé, et M. de Biron nous emmena gentiment son prisonnier, à nous autres qui estions à l'infanterie : qui fut un grand honneur à ce general, d'avoir pris le principal et le plus mauvais et vaillant homme de la trouppe. Et luy dis le premier : « Par Dieu! monsieur, vous « avez faict une chose aussy remarquable et « memorable, et d'aussy heureuse et vaillante « rencontre qu'il arriva il y a longtemps à general

« d'armée; il faut qu'il en soit parlé à jamais. »

Il traicta fort humainement son prisonnier, car il n'estoit point massacreur de sang froid, comme tout gentil cavalier [chevallier] ne doibt estre. Mais Monsieur, nostre general amprès, sçachant la prise dudict Saugeon, manda qu'on l'envoyast au chasteau de Nyort pour prison. Dont bien luy servit de se sauver et d'en sortir par son bon esprit[1], car on l'eust faict mourir, d'autant qu'on le tenoit pour un fort resolu et determiné soldat pour faire un coup, et qu'il s'estoit vanté qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eust eu sa part de la vengeance du massacre de Paris.

Telz coups de vaillance, comme celuy là de M. de Byron, portent sur soy quelque extraordinaire beau signal qu'une infinité d'autres qui se font en foule. Avecques ceste vaillance, qui estoit née et acquise en luy, il avoit beaucoup de belles vertus : il estoit très magniffique, splandide, liberal et grand despensier, fust en paix, fust en guerre; si qu'un jour un sien maistre d'hostel luy monstra le grand desbordement de despense qui se faisoit en sa maison, et la grand superfluité de serviteurs et valletz, bouches inutiles qu'il y avoit, dont il s'en passeroit bien, et pour ce y falloit faire un reglement et casserie. M. de Biron luy dit : « Sça-« chez doncques premierement d'eux s'ilz se « peuvent passer de moy; car s'ils le peuvent

1. Il se sauva fort peu de temps après avoir été pris, car pendant le siége même de La Rochelle, il surprit Royan sur les catholiques.

« ou le veulent, je le veux bien, monsieur le « maistre : mais je m'asseure qu'après que vous « aurez parlé à eux il faudra qu'ilz demeurent. » Voylà tout le reglement qu'il y fit. C'estoit le meilleur compaignon du monde et avecques qui il faisoit le meilleur, et faisoit d'aussy bons contes quand il estoit en ses bonnes.

Il nous donna un jour, à M. du Gua, quy aymoit bien les bons motz et qui en disoit d'aussy bons, et à moy, à disner; il nous en fit qui levoient la paille[1], entr'autres un du curé de Sainct Eustache, qui, en son sermon, blasmant un jour les jusneurs et jusneresses de la cour et de Paris, il dit : « Leurs collations sont « si superflues en friandises, potages, fruits de « four, confitures et autres metz delicatz et man- « gers sumptueux, jusqu'à crever; et qui pis « est, se lavent les mains, et disent graces et « benedicité. » Voylà de terribles consequances! Inferant par là que c'estoit totalement des soupers et non des collations, comme si on ne doit pas prier et rendre graces à Dieu aussy bien à la collation comm'au soupper. Ce mot, *qui pis est,* est fort à noter et est ridicule.

Un autre curé, detestant les sorciers qui se donnoient au diable pour avoir des poisons et morceaux venefiques, pour faire mourir les personnes, il dit que, sans se donner aux diables, il ne falloit qu'aller chez les appoticaires, et en achepter de bonnes poisons, qu'il nommoit par

1. C'est-à-dire très-étranges, très-extraordinaires. C'est, je crois, une allusion au phénomène, alors inexpliqué, de l'attraction exercée par l'ambre sur un morceau de paille.

nom, et puis en donner à boire et manger; en un rien on faisoit mourir qui on vouloit, sans se donner au diable. Il luy sembloit par là que ce n'estoit point se perdre ny se donner au diable, si non par parolle passée entr'eux deux.

Le pape Jules dernier, qui estoit bon compaignon, fit une fois venir à soy la bande de *gli matti e passarelli*[1] qui sont à Rome, car il y en a aussy bien qu'en France, à Sainct Mathurin et autres lieux, et en voulut aucuns veoir de leur urine[2], et sçavoir specialement ceux qui luy sembloient de plus gaye et mathurinesque[3] humeur, et de quel bois ilz se chauffoient. Et faisant interroger un particulierement devant luy d'où il estoit et qu'il estoit, il luy respondit : qu'il estoit ce mesme ange Gabriel qui fit l'annonciation à la Vierge. L'autre sien compaignon qui estoit là auprès s'escria soudainement et dit : « Il en a menty, faictes le foueter; car alors « j'estois Dieu le pere, et j'en donnay la com- « mission à un autre. »

Tant d'autres contes ramenterois je que je tiens de mondict sieur le mareschal, qui sont encor plus sublins, car il n'en estoit jamais desgarny, et nullement communs, que vous n'eussiez dict là où il les peschoit, et desquelz il

1. C'était, à ce qu'il paraît, une troupe de comédiens ou de bateleurs qui prenait les noms de Fous et Follets, *pazzarelli*.

2. Comme on dit aujourd'hui savoir ce qu'un homme a dans le ventre. Rabelais a dit dans le même sens : « Je voudrois bien que les plaisants chevaliers jadis Rhodiens vous resistassent pour veoir de leur urine. » I, chap. 32.

3. Folle. Saint Mathurin guérit de la folie; de là cet adjectif.

n'en estoit point chiche quand il estoit en ses gayes humeurs et en compaignie des personnes qui les escoutoient, et quand il estoit hors de ses colleres, ausquelles il estoit fort subject, et à offenser quelquesfois, mais plus de parolles que d'effect, s'il n'en eust eu un grand subject.

Lorsque Sainct Jehan[1] fut pris par honneste composition, ainsin que M. de Pilles et ses gens se retiroient, M. de Biron estoit à la teste qui les conduisoit : on luy vint dire qu'aucuns de nos gens en desvalisoient quelques uns sur la queue. Il tourna la teste aussy tost, et mit l'espée au poing; et cuyda tout tuer des trouppes qui estoient en haye deçà, delà, pour faire passer les autres, et en estropia un'infinité. « Hà! « coquins! leur disoit il, il n'y a pas deux jours « que vous ne les osiez pas arregarder au visage « ny les attaquer; ast'heure qu'ilz se sont ren- « dus, et sans force et resistance, vous leur « voulez courir sus! Je vous tueray tous, et « apprendray à faire deshonneur à vostre roy, « que l'on dit qu'il a rompu sa foy. »

Je le vis une fois en la plus plaisante collere du monde. Un jour, venant au logis de Monsieur, nostre general, ainsin qu'il s'approchoit, et qu'il y avoit force chevaux des seigneurs et gentilzhommes attendans leurs maistres qui estoient dans le logis du general, comme cela se fait aux courtz et aux armées, il y eut un fort beau courtaut d'un gentilhomme, qui valloit bien deux cens escus, qu'ainsin qu'il s'approchoit fit semblant de luy ruer. Il mit aussy tost la main à

1. Saint-Jean-d'Angély.

l'espée et couppa tout à trac d'un revers le nazeau au cheval, qu'il n'y paressoit que les dentz, dont il se monstra si laid qu'il en fit rire tout le monde. Le gentilhomme s'en vint soudain à luy, se plaindre amprès que sa collere fut passée, cognoissant son humeur, car autrement il eust bien trouvé à qui parler, et que son cheval estoit gasté et perdu pour jamais, et qu'il en avoit refusé deux cens escus. « Quand vous en eussiez reffusé mille, luy dit-il, je luy en eusse « faict de mesmes, car je n'ay qu'une bonne « jambe, je ne la veux pas perdre, mais venez « vous en en mon escurye, je vous en donneray « un qui le vaudra. » Ainsin disposoit on de ce brave seigneur quand sa collere estoit passée; et certes on pouvoit endurer de luy, puisqu'il estoit si accomply seigneur et capitaine.

Entre toutes ses belles perfections de guerre, c'estoit l'homme du monde qui recognoissoit mieux un'assiette et logement de camp et place de battaille. Il s'entendoit très bien à cartiger[1], et en faire luy mesme des cartes, et les deviser à d'autres. Je l'ay veu cognoistre mieux des pays et contrées que plusieurs autres gentilzhommes mesmes de la contrée, jusqu'à nommer des petits ruisseaux qu'ilz ne sçavoient ny ne cognoissoient pas.

Ce n'est pas tout, cela, car il a faict et façonné M. le mareschal de Biron son filz, de telle sorte qu'il n'en doibt rien au pere; et la pluspart du temps fait ses logemens sans veoyr les pays et

1. Lever des plans, faire de la topographie, de l'italien *carteggiare*.

contrées, ny sans les recognoistre, ains à veue de pays; si bien qu'on peut dire aujourd'huy que c'est le plus digne mareschal de camp qui soit en l'Europe. Ce n'est pas tout encor, car amprès nostre roy c'est le plus grand capitaine de toute la chrestienté, le plus brave, le plus vaillant et plus hasardeux que l'on voye. Tant de combatz où il s'est trouvé depuis ces guerres en font foy, et en la pluspart desquelz il a esté toujours blessé, moictié peu, moictié beaucoup. Il est tel, qu'on le peut dire fée[1], et que toutes les guerres, combatz, qu'autresfois les palladins de France et chevalliers errans ont faict, n'approchent rien de ses vaillances. Je remetz à les raconter aucunes particulieres dans sa vie que j'ay faicte et celle de nostre roy d'aujourd'huy; lesquelz tous deux joinctz ensemble et qu'ilz eussent les moyens et les gens qu'ilz diroient bien, ilz pourroient (ce croy je) conquerir toute l'Europe. Ce sont esté eux qui ont estez les vrais fleaux de ceux de la ligue, et commancent à l'estre des Espaignolz. Aussy, quand le roy et tous parlent dudict mareschal à la court et à l'armée, des mareschaux de France, ilz ne donnent point de queue à cestuy cy, sinon que M. le mareschal simplement, et les autres, bien qu'ilz soient plus vieux que luy, la traisnent longue après eux comm' une pertuisane.

Ce n'est pas sa vieillesse qui l'a rendu ainsin

1. Ce mot est ici adjectif; il veut dire jouissant d'un pouvoir occulte et mystérieux, ensorcelé, animé d'une force magique. Rabelais dit de la masse d'armes de Loupgarou qu'elle « etoit *phée* en maniere que jamais ne povoyt rompre ». L. 2, ch. 29.

si grand capitaine, car il ne sçaroit avoir que trente deux ans; mais ce sont ses assiduelles praticques de guerres et combatz qui l'ont mis là. Encor'avons nous ceste grande obligation à ce brave pere de nous avoir laissé ce brave filz, lequel il dressa en ses premiers rudimens, et luy donna de si bonnes leçons, qu'après sa mort il a pris sa place, son nom et renom du plus grand capitaine de nostre France, qu'il ayme et cherit si très tant, qu'il luy faut donner ceste gloire de ne luy avoir point faict de faux bon[1], comme quelques uns, mais l'avoir tousjours bien deffendue par sa brave espée, et luy avoir esté très loyal, si non sur la fin de ses jours, dont il en pastit, ainsin que j'en parle en sa vie : grand' perte et grand dommage pour toute la France, voire pour toute la chrestienté! car il l'eust bien servie, qui toute d'une mesme voix l'a plainct, et dit qu'il ne debvoit point ainsin mourir par le faux rapport qu'on fit de luy, disoit on. Sa mort est assez descrite ailleurs; si en parleray je encor assez en sa vie à part. Ce seigneur, M. le duc de Biron, n'avoit garde d'estre autre que très brave et vaillant, estant d'un pere tel et d'une mere très genereuse, de laquelle la pluspart de ses exercices et plaisirs sont plus à la chasse et à tirer de l'harquebus, qu'à autres exercices de femmes, et avecques cela une très sage, vertueuse et chaste dame, comme sa patronne Diane chasseresse. L'exercice principal de mon dict feu sieur mareschal estoit la guerre, et n'aymoit rien tant que cela. Le filz en estoit de mesmes, et y estoit du tout adonné.

1. Faux bond.

J'ay ouy faire un conte, que, quand le prince de Parme estoit à Codebec, M. le mareschal d'anuict[1] dit et representa au roy devant son pere que, s'il luy vouloit donner quatre mill' harquebuziers bons et choisis, et deux mille chevaux, qu'il luy empescheroit le passage. M. le mareschal le pere rabroua sur cela fort son filz devant le roy, et luy dit que c'estoit un habil' homme pour le faire; et s'y monstra si difficultueux qu'il en rompit le coup. Le soir amprès, il le prit à part, luy dist et luy remonstra qu'il sçavoit bien qu'il eust faict ce coup, ou il fust mort, mais qu'il ne falloit jamais tout à coup veoyr la ruine d'un tel ennemy des François, car si telz sont une fois du tout vaincus et ruinez, les roys ne font jamais plus cas de leurs capitaines et gens de guerre, et ne s'en soucient plus quand ilz en ont faict, et qu'il faut tousjours labourer et cultiver la guerre comme l'on faict un beau champ de terre; autrement, ceux qui l'ont labourée et puis la laissent en friche, ilz meurent de faim. Voylà que c'est que d'un cœur genereux qui a une fois succé du lait de la dame Bellonne; jamais il ne s'en saoulle. Or, d'autant que j'espere encor bien au long parler de ces braves mareschaux, pere et filz, dans les vies de nos deux roys Henrys derniers, et du filz à part, j'en fais la fin pour ast'heure.

189. — Après que mondict sieur mareschal de Biron fut party de Guyanne, fut en sa place subrogé le mareschal de Matignon[2], un très fin

1. D'à présent.
2. Jacques Goyon de Matignon.

et trinquat normand[1], et qui battoit froid, d'autant que l'autre battoit chaud; et c'est ce qu'on disoit à la court : que le roy et la royne disoient qu'il falloit un tel homme au roy de Navarre et au pays de Guyanne, car cervelles chaudes les unes avec les autres ne font jamais bonne souppe.

Je me souviens, lorsqu'il prit congé du roy à Sainct-Mor pour y aller, nous nous pourmenasmes après midy soubz les noyers plus d'une grand'heure, qu'il faisoit chaud comme un beau diable; et me demanda (comme bons cousins que nous estions du costé de madame la mareschalle sa femme, à cause du Ludes)[2], plusieurs advis des mœurs, complexions et bizarreries de ce pays. Je sçay bien ce que je luy en dis, et surtout qu'il ne falloit là se rendre tant eschauffé. Il avoit meilleur conseil de sa teste et d'autres que de moy; mais tant y a qu'il s'y comporta à son commancement et au mitan et sur la fin, et tousjours de mieux en mieux, avecques sa lentitude et son mot usité, *acorde*, et son serment, *Col Dieu;* si bien que, quand il est mort, il a esté fort regretté; et l'a on trouvé tellement à dire, qu'on a dict, et dict on encores qu'il n'en viendra jamais un en Guyanne plus propre, bien que M. le mareschal d'Orlano, vaillant et très sage capitaine, s'y gouverne aujourd'huy tout de mesmes, duquel je parleray au long dans la vie de nos deux roys, et qu'on tient plus vaillant que son predecesseur.

1. Rusé.
2. La grand'mère maternelle de Branthôme était Louise de Daillon du Lude.

Quand la guerre s'esleva contre les huguenotz, ce mareschal de Matignon la fit, selon les occurrences qu'il voyoit et les commandemens de son roy, ny trop douce ny trop rigoureuse. Luy et M. du Mayne quelquesfois s'entendoient bien, quelquesfois mal. Lorsque la battaille de Coutras se donna, si M. de Joyeuse l'eust attendu, qui venoit avecques de bonnes trouppes, possible seroit il en vie et la battaille point perdue, ny la reputation ny la vie de plusieurs braves gentilzhommes françois qui y estoient. Mais un seul voulut triumpher pour tous, tant estoit grande l'ambition de ce jeune seigneur; duquel fut très grand dommage, car il estoit un très brave et vaillant seigneur : sa mort le couronna tel.

Après la mort de M. de Guyze, que la ligue s'accommança le plus à s'eschauffer, et que toute la France se bandoit, comme à l'envy et de garde faicte[1], contre son roy, aucuns de Bourdeaux en voulurent faire de mesmes que les autres, et accommançarent quelques barricades. Bien servit audict mareschal de Matignon d'estre brave et asseuré, ce qu'aucuns ne l'eussent jamais creu, car Bourdeaux estoit perdu; mais il y alla avecques ses gardes tout en pourpoinct et l'espée au poing et la teste baissée, et si resolument, qu'il les fit abandonner, et envoller tout ce beau et nouveau dessaing en fumée; et ainsin preserva la ville au roy, qui pourtant panchoit un petit, et ne vouloit encor recevoir les

1. Expression militaire, de concert, comme par une consigne.

commandemens du nouveau roy, ny exercer en son nom la justice, ny recevoir ses seaux; mais enfin temporisa tant et les sceut si bien amadouer et attirer, sans y apporter aucune violence ny force, qu'ilz vindrent à la recognoissance du roy. C'estoit le capitaine le mieux né et acquis à la patience que j'aye jamais veu, et très habille.

Enfin il attrappa finement le baron de Vaillac, au commancement de la guerre de la ligue, en laquelle il[1] estoit fort embrenné, disoit on; et sans quelque faute que diray ailleurs, la ville estoit prise par le chasteau Trompette dont il estoit capitaine; mais un jour il l'envoya querir pour venir au conseil, auquel il dit d'intrade, et proffera à bon escient ces motz : que si soudain il ne mandoit à sa femme de luy ouvrir et rendre le chasteau, qu'il le feroit pendre haut et court à la veue du chasteau mesme; ce que ledict baron apprehenda aussy tost, et manda à sa femme d'avoir pityé de sa vie; et, plaine de compassion, fit ouvrir la porte à M. le mareschal, lequel entré en chassa toute la vieille garnizon, et y en mit une nouvelle à sa poste[2]; et luy donna congé de s'aller loger ailleurs, voire luy donna cinq cens escus, à ce qu'il m'a dict, pour aller trouver le roy et se purger à luy. Il entreprit le voyage; mais il ne le fit qu'à demy, et s'en retourna, sentant qu'il n'y faisoit pas bon pour luy; ainsin que fit le renard, qui ne voulut aller veoyr le lyon qui contrefaisoit du ma-

1. *Il*, le baron de Vaillac.
2. A sa disposition, à sa convenance.

lade. Si ce mareschal n'eust attrapé lors ceste place et par finesse et addresse, Bourdeaux eust eu de l'affaire.

Pour fin, c'estoit un rusé et habille Normand; mais pourtant, durant sa charge de Normandie, il ne l'estoit pas comm'il le fut despuis; aussy avoit il affaire avecqu'un autre Normand[1] aussy fin que luy et plus vaillant, disoit on. A la prise des armes du mardy gras, il luy prit les villes de Sainct Lo, Carentan et Domfron, et luy commançoit fort à le fatiguer, sans que le roy, n'ayant pour lors grand'affaire contre les huguenotz, qui estoient très foibles en France despuis la Sainct Barthellemy, luy ayda de très bonnes et belles forces, tant de cheval que de pied. Entr'autres maistres de camp luy donna ces braves Bussy, Lussé et Lavardin, dont en un rien les places occupées furent reprises bravement, le comte de Montgommery pris et desfaict; de sorte que la renommée courut grande de sa suffisance en guerre et de son heur; si bien qu'un jour la royne en son disner, amprès ceste glorieuse victoire, je luy ouys fort louer Matignon et sa bonne fortune, et qu'il le falloit envoyer en Guyanne, pour avoir raison des huguenotz de là comme de ceux de Normandye. Je ne me pus garder de luy dire : « Madame, il « trouvera d'autres gens à qui parler là bas; et « faut qu'il ne s'y frotte sans mitaines, bien « qu'un Normand, qui fut le comte de Mont- « gommery, y a bien regenté autresfois, quand

1. Le comte de Montgomery, chef des protestants en Normandie.

« il desfit M. de Terride, et estrilla les Gascons; « mais aussy il avoit avecques luy des Gascons « et Normandz tout ensemble. » La royne respondit : « Matignon en fera tout de mesmes. Si « un Normand a eu cest heur, l'autre Normand « Matignon l'aura de mesmes. » Pour ce coup il n'y fut envoyé, M. de Montpensier eut ceste charge. La royne estant regente, dès lors prit en grande opinion et amytié ledict Matignon, qu'aucuns appelloient la Roche-Matignon, et le tint en grand'estime, et le gratiffia en plusieurs bienfaictz; qui fut cause que M. de Carrouges, un fort brave et honneste seigneur, se plaignant un jour à la royne de quelque chose qui luy avoit esté refusée, et qu'il meritoit bien y estre autant gratiffié que la Roche-Matignon, elle luy respondit que Matignon avoit fort bien servy le roy en ceste guerre et desfaicte de Montgoumery. M. de Carrouges luy replicqua : « Madame, je « pense que M. de la Maileraye et moy l'avons « mieux servy; car nous luy avons très bien « conservé ses places, que nul n'y a osé attenter « ny prendre; et Matignon a laissé perdre et « prendre vilainement les siennes; et puis, pour « les reprendre, il a ruyné tout le pays, et faict « despendre au roy pour son armée je ne sçay « combien de cent mill'escus, qui luy feroient « bien besoing ailleurs et ast'heure. Pensez « doncques, madame, à qui le roy a plus d'obli- « gation, ou à luy ou à nous. » La royne luy respliqua encor : « Aussy le roy vous en sçayt « un très bon gré, et vous en est fort obligé, et « moy et tout, et vous tenons tous trois au « mesme ratellier. » Car tous trois estoient gou-

verneurs de la Normandye en trois partz; et le disoit en riant, car elle disoit bien le mot. « Ouy, « madame, respondit Carrouges, mais à l'un « vous luy donnez du bon foing et bonn'avoyne, « et aux autres deux vous ne leur donnez que « de la paille, et les traictez à coups de fourche. « Mais, madame, je veux croire et prendre le « cas que, tout ainsin que nous autres achep- « tons un cheval au marché aux chevaux, qui « est maigre et harassé, pour le faire remettre « et engraisser, et nous en servir après, aussy « vous, madame, vous voulez faire de mesmes « de la Roche-Matignon, et le mettre au monde, « car il a bien besoing de vostre susport contre « le baron de Flays[1], qui luy fait gaigner les « quatre coings de son gouvernement, tant il le « craint. »

Ce baron de Flays estoit un fort brave et determiné, vaillant et honneste gentilhomme, comme je l'ay cognu tel, nepveu de M. le cardinal de Peslevé[2], qui avoit querelle contre luy,

1. Henri de Pellevé, seigneur de Flers, dont il est parlé dans Floquet (*Hist. du privilége de Saint-Romain*, t. I, p. 293). Quoique cousin germain du cardinal de Pellevé, l'intrépide ligueur, il resta invariablement attaché à Henri III et à Henri IV. Dès 1576, celui-ci le comptait au nombre des gentilshommes normands ralliés à sa cause. Voyez une notice qui lui est consacrée par M. de la Ferrière dans son *Histoire de Flers*, Paris, Aubry, 1865, in-8°, chap. 3.

2. Né le 18 octobre 1518, professeur de droit à Bourges, eut pour protecteur le cardinal de Lorraine, fut nommé évêque d'Amiens en 1553, archevêque de Sens en 1563, cardinal en 1570, archevêque de Reims en 1589. Il assista au concile de Trente et, à partir de 1572, demeura près de vingt ans à Rome pour les affaires de la maison de Lor-

et l'a tellement bravé, et luy a presenté si souvant la raison, que, nonobstant sa charge et auctorité, il ne luy a jamais rien peu faire, mais bien souvent luy l'a bravé. J'estois lors à la court quand toutes ces parolles de M. de Carrouges se dirent, qui m'en fit le conte; car nous estions parens et bons amys. L'on trouva qu'il avoit bien parlé ce coup là. Aussy disoit il des mieux et estoit un fort honneste seigneur, creé du grand feu M. de Guyze.

Pour retourner à M. de Matignon, la royne le prit si bien en grace et amytié, que bien souvant il luy servoit de chevallier d'honneur en l'absence de M. de Lanssac, ce que plusieurs trouvoient estrange; car son haleine puoit plus qu'un aneau de retraict[1], disoit madame de Dampierre sa parente, et le publioit ainsin; qui luy vouloit mal mortel, et a demeuré deux ans en haine et contestation telle avecques luy, que là où il sçavoit qu'elle estoit il s'en ostoit et fuyoit de loing, comm' un diable fuyt l'eau benite. Aussy elle le menoit beau, comm'elle sçavoit très bien faire quand elle vouloit mal à quelqu'un, et mieux que femme qui fust jamais, et ne l'appelloit jamais que Goyon, parce que c'estoit son surnom, et que jamais Goyon, fust ou poisson ou homme, ne valut rien[2]. Outre plus, disoit que son pere,

raine. De retour à Paris, il fut le chef du conseil de la Ligue. Il mourut à Paris quelques jours après l'entrée de Henri IV, le 26 mars 1594. La Satyre Menippée s'est moquée agréablement du cardinal de Pellevé.

1. On dit aujourd'hui *lunette* dans ce sens.

2. Le maréchal se nommait Jacques Goyon; ce nom, prononcé avec l'accent italien de la reine-mère, ressemblait à *Goujon* et à *Coïon*.

qui avoit esté premier vallet de chambre de M. de Bourbon, son plus favory, et sçavoit tous ses secretz, l'avoit trahy et tout revelé au roy, ce qui estoit bien faict, autrement il estoit attaint de leze majesté, et pour ce n'y alloit rien de son honneur; et pour dire qu'il estoit vallet de chambre, non importoit et ne touchoit rien à son honneur; car, de ces temps, les roys et les grandz princes du sang se servoient de gentilz hommes pour valletz de la chambre, et que je l'ay ouy dire à force anciens. Enfin, la royne les mit d'accord, car elle l'aymoit fort.

Lorsque Monsieur, frere du roy, prit les armes, elle le donna à M. de Nevers pour mareschal de camp, qui le trouva peu capable pourtant; et je sçays bien que j'en vis dire à M. de Nevers; aussy n'y demeura il pas que douze jours, et puis se retira en son gouvernement, craignant que Monsieur prist ceste routte. Amprès, il fut faict mareschal de France, dont, pour son premier coup d'essay, il alla assieger La Fere, où, s'accommodant à sa lentitude accoustumée, il y employa plus de temps qu'il n'y falloit; et disoit on qu'il luy faudroit beaucoup de siecles pour faire la conqueste d'un seul petit pays à son roy, au prix de ceste petite piece conquise; et disoient plus tous, que si M. de Guyze n'y fust survenu, que de deux mois ne fust esté pris, qui trouvant les approches et les batteryes très loing, les fist aussy tost approcher de la contrescarpe; ce qui fut cause de la capitulation et reddition de la place. Tout l'honneur, parmy les gallans et gentilzhommes et capitaines, en demeura à M. de Guyze, qui fut tué à

Blois, lequel ne porta jamais ballance avec personne de son temps pour ses actions. La royne, pourtant, soustenoit tousjours ledict mareschal comme sa creature; car, sans elle, il ne fust esté ce qu'il a esté; et sans elle, Monsieur, frere du roy, luy eust faict un mauvais party à Mante[1] (je l'ay dict ailleurs, ce me semble), et n'estoit pas aymé ny se faisoit aymer.

J'ay ouy conter que, lorsque M. d'Espernon alla en Gascoigne, tenant lors un rang comme si ce fust esté Monsieur, qui ne venoit que de mourir, arrivant à Bourdeaux, M. le mareschal y alla au devant à la Bastide, et le trouva jouant aux dez : il le salua simplement, comm'un simple gentilhomme, et ne laissa le jeu pour luy, et le planta là; ce que l'autre beut doux comme laict; car, comme j'ay dict, il estoit fort propre pour la patience, ainsy qu'il y a des gens; mais qu'ilz en ayent, ilz souffrent tout. Que c'est que de la fortune changeante! Il n'y avoit pas deux ans qu'il luy avoit commandé devant La Fere, ayant son regiment, où fut son commancement de très bien faire, aussy estoit il fort jeune. Du despuis,

1. Le maréchal avait signalé au roi la conduite d'une compagnie de gendarmes qui commettait de grands désordres dans le Blésois. On envoya des archers qui, pour les mettre à la raison, en tuèrent cinq ou six. Ces gendarmes appartenaient à Monsieur le duc d'Alençon, qui en sut si mauvais gré à M. de Matignon « que quelques jours après, la reine-mère passant à Mante pour aller y voir son fils et ayant avec elle le maréchal de Matignon, Monsieur lui tint de rudes paroles, jusqu'à le menacer de lui faire donner les étrivières dans sa cuisine et de le faire pendre, sans le respect de sa mère. » 1581, 1er juin. Journal de l'Étoile.

il luy prit Bourg sur mer[1], et ne luy voulut jamais rendre jusques au bout de cinq ans, que le roy luy commanda à Rouen et les mit d'accord.

Ce Bourg avoit esté surpris par les menées de M. de Lanssac[2], bien qu'il fust lors en Espaigne, et mena si accortement ceste entreprise, laquelle s'executa fort heureusement, s'aydant d'un gentil soldat nommé L'Antifavre, fors qu'une petite tour qu'un capitaine Jauvissaire, gentil et determiné soldat, qui tint bon. Cependant M. d'Espernon estant à Xaintes, sur le poinct de partir vers la France, s'y achemina avecques telle dilligence, que les entrepreneurs, s'estans plus amusez à piller qu'à parachever la victoire, prindrent l'espouvante dudict M. d'Espernon, et se sauvarent par la mer, avecques si peu de butin qu'ils peurent emporter. M. de Lanssac m'a dict despuis que, s'ilz eussent tenu seulement quatre jours, qu'il venoit au secours, menant une fort belle armée espaignolle de mer, avecques laquelle il eust bien faict du mal à Bourdeaux et au pays.

M. d'Espernon s'accommoda dudict Bourg fort bien, et le mit en sa main, y establit bonne et forte garnison soubz Campagnol, qui le garda très bien jusqu'à la restitution commandée par le roy entre les mains de M. de Rocquelaure qui y mit le seigneur de Tilladet. M. le mareschal demanda sa place, qui estoit de son gouverne-

1. Bourg sur mer ou sur Gironde, près du confluent de la Dordogne avec la Garonne.
2. Il était alors dans la Ligue.

ment, à M. d'Espernon, lequel, autant ambitieux que courageux, ne la voulut point rendre, disant : qu'il l'avoit secourue, gaignée et conquise à la sueur de son corps, et que de droict ell'estoit sienne. M. le mareschal respondoit : qu'il n'avoit eu affaire de son assistance, ny qu'il la fust venu secourir ; car il estoit assez bien porté sur le lieu pour la reprendre, fust tost ou tard, quand et qu'il luy eust pleu, et qu'il n'avoit rien à regarder sur son gouvernement, ny qu'il s'en meslast.

Sur ce, j'en vis faire une disputte à aucuns, et mal à propos pourtant, à sçavoir si un gouverneur secourt et reprend une place d'un autre gouverneur surprise et perdue, s'il s'en doibt impatroniser, emparer, et la rendre sienne. Selon les antiques loix et coustumes de nos grandz roys passez, cela ne se doibt mettre en disputte ; il faut la rendre à son vray et propre gouverneur, en esperance qu'il luy en rendroit possible la pareille, quand il aura affaire de luy en pareil endroict ; mais aujourd'huy, temps tout autre, tout est de chasse. Mais bien plus estoit : qu'un gouverneur ne debvoit, ny eust osé anciennement partir de son gouvernement pour aller secourir un autre gouvernement et gouverneur, sans l'exprès commandement du roy, ainsy que madame la regente en cuida mettre en peyne feu M. de Guyze, Claude de Lorraine, lorsqu'il alla en la plaine de Saverne desfaire les païsans revoltés d'Allemaigne[1], comme j'ay dict ailleurs. Aucuns tiennent qu'en ces nostres guerres les

1. En 1525, dans la guerre dite *des paysans*.

gouverneurs, mesmes les plus voisins, se sont dispensés, et sont esté tenus de se secourir les uns les autres, sans autre forme de commandement de roy, mesmes quand il y va d'une affaire pressée et de consequence.

Tant y a, sans autre forme et decision M. d'Espernon ne rendit point sa place conquise, sur quoy il alleguoit ses raisons comm' il pouvoit; mais la meilleure estoit sa bienseance; et, qui est un grand cas, jamais le mareschal ne s'efforça le moins du monde de la reprendre, et disoit tousjours que le roy luy en feroit la raison, à qui cela touchoit plus qu'à luy ; ce que le roy luy sceut bien objecter et retorquer ; car, lorsque M. d'Espernon vouloit aller en Provance, M. le mareschal manda au roy, pour un grand conseil et fort authenticque, qu'il rompist ce coup et empeschast ce voyage, et luy fist commandement exprez de ne bouger de ses gouvernemens de Xaintonge et Angoumois, là où il le tiendroit mieux en bride et subjection qu'en Provance, s'il y estoit une fois, où il auroit de toutes partz des portes de derriere, par le moyen desquelles il luy pourroit beaucoup nuyre. Le roy luy manda qu'il le remercioit de ce beau conseil, et qu'il ne luy disoit rien qu'il ne sceust et preveust aussy bien que luy; mais que, pour le bien exerciter et tenir M. d'Espernon en tel destroict qu'il disoit en Angoumois et Xaintonge, il luy faudroit un autr'homme que luy, qui n'avoit pas eu le courage, ny l'hardiesse, ny l'esprit de luy oster Bourg tant seulement, et qu'à grand'peine doncques pourroit il le ranger à telle subjection qu'il disoit. La response du

roy fut belle et fondée sur une bonne raison.

Aucuns pourtant ont tenu ledict mareschal plus vaillant qu'il ne faisoit monstre, et le plus asseuré aux harquebuzades qu'on eust sceu veoyr, ce qu'en sa jeunesse on n'avoit pas creu ny veu, ny moins encor aucuns croient ast'heure que cela vint de son courage naturel, mais d'un esprit famillier, que j'ay veu aucuns tenir et affermer qu'il en avoit un, et se fondoit sur son gouvernement qu'il a heureusement conservé et regy, plus par engins, industries et subtilitez, que par force et bravetté, et pour les bons succez aussy de ses affaires propres et domestiques, ainsy que j'en ay ouy parler de plusieurs autres; car de dix mille livres de rente qu'il avoit quand il alla en Guyanne, il est mort en ayant acquis cent mille en douze ans qu'il en a esté gouverneur. C'est gratter, cela; aussy on a dict de luy après sa mort : « Bienheureux est le filz de qui l'ame du pere est damnée, » qui est une vieille maxime que l'on ne se peut jamais tant tout à coup enrichir, que l'on ne se donne au diable; autres disent qu'ayant manié les deniers du roy, il les a mesnagez si bien et faictz passer si bien par *invisibilion*[1] avecques la faveur de son petit esprit Farfadet ou Astarot, que très subtillement, en disant *farouzat, carouzat*, comme dit maistre Gonnin en son passe passe, il les a faictz sauter dans ses coffres, au lieu que dans ceux du roy.

Soit que ce soit, il est mort le plus riche gen-

1. Ces mots paraissent être des termes à l'usage des escamoteurs du temps.

tilhomme de France. Dont il me souvient que, lorsqu'il fut nostre mareschal de camp en ceste petite armée de M. de Nevers contre Monsieur, il n'avoit que dix chevaux de son traint. Il avoit un courtaud bay pour le meilleur des siens, sur lequel il alloit ordinairement; et par Dieu! moy qui n'estois qu'un petit compaignon, j'en avois bien autant.

J'ay ouy dire que lorsqu'il mourut, ainsin qu'on portoit sa viande pour soupper, il y avoit force poullets, gelinottes, pigeons, perdriaux et autres metz, il dit : « Ça, ça, souppons. Nous « parlerons bien à eux, mais d'autres aussy par- « leront bien à nous tantost. » Nottez ce mot : par quoy s'estant assis et mangeant d'une gelinotte, il se renversa tout à coup sur sa chaise tout roide mort sans rien remuer. Aucuns prindrent subject sur ce mot : « d'autres parleront « bien à nous, » d'inferer qu'il prevoyoit les diables en chemin qui le venoient querir; mais, par la plus saine voix, il mourut d'une letargie à laquelle il estoit subject, et de laquelle se doubtant de mourir il portoit ordinairement, par l'advis de son medecin, dans sa gibessiere une petite burette d'eau de vie, affin, quand ce mal le saisissoit, qu'il eust aussy tost recours à en boire; mais il en fust si soudain surpris, qu'il n'eut le loisir de mettre la main à l'escarcelle : que c'est que de la mort! L'on a beau estre subtil et agille de la main, comme un bastelleur ou un matois[1] à coupper une bourse, quand elle nous vient saisir, nul remede ne s'y peut appor-

1. Filou.

ter, quelque prevoyance ou dilligence que l'on y fasse.

Voilà doncques la mort de ce mareschal, qu'aucuns ont opiné estre ainsin advenue par punition et vangeance de l'injure qu'il fit à ceste bonne et vertueuse princesse, nostre royne Marguerite, qu'il entreprit et chassa si ignominieusement de sa ville d'Agen[1], laquelle il pouvoit bien espargner pour l'amour de la royne sa mere, quand il n'en eust eu autre subject, bien que d'ailleurs en eust à foison, de laquelle il avoit receu tant de bien et d'honneur, encor que le roy luy eust commandé; mais ce fut luy mesme qui en rechercha les occasions, et en advertit le roy, qui en fut bien ayse, ny de la perdre non plus; et debvoit songer avant que faire un tel coup, et faire accroire au roy un *qui pro quo* d'apoticquaire; car ce n'est pas peu de chose, ny petit crime que d'offancer une telle royne, de laquelle et autres ses semblables Dieu en prend la protection. On disoit que ce mareschal s'estoit si fort heurté[2] aux commandemens du roy, qu'il n'avoit rien tant en affection que de

1. Sous la Ligue, Marguerite, qui s'ennuyait fort à la cour de Nérac, la quitta brusquement et vint à Agen, ville qui lui avait été donnée en dot lors de son mariage, où elle s'établit au nom des ligueurs. Après quelques mois d'un gouvernement assez ridicule, les habitants accablés d'impôts eurent recours à Henri III, qui envoya le maréchal de Matignon dans l'Agenais. Il s'empara d'Agen par surprise, et Marguerite n'eut que le temps de s'échapper en croupe derrière Lignerac. Rattrapée peu de temps après, elle fut arrêtée au nom du roi et conduite au château d'Usson, où elle demeura quelque temps prisonnière, puis comme dame et maîtresse après avoir séduit son geôlier.

2. On dit aujourd'hui dans le même sens s'aheurter.

les executer en quelque façon que ce fust. Si ay je ouy dire à de grandz personnages plus suffisans que moy, qu'il n'est pas bon de complaire tousjours aux roys, car ilz sont hommes comme nous, et peuvent faillir à dire et commander quelquesfois plus par passion que par raison; et pour ce, le plus souvant faut balancer leurs dires et leurs deliberations; j'en ay parlé ailleurs. Ceste bonne royne ne meritoit pas ceste venue. Aussy Dieu, qui est misericordieux pour les uns et justicier pour les autres, a donné possible ceste sentence à ce mareschal sur ce subject, de mourir ainsin soudainement, qui est une grande punition de Dieu, puisque tous les jours nous le prions qu'il nous preserve et garde de mort subite.

Ce n'est pas tout que de ceste mort; car quelque temps auparadvant il perdit son filz aisné, dict le comte de Thorigny, qui mourut de sa mort naturelle, qu'il regretta si fort qu'il en cuyda mourir de regret; et fort mal aysement s'en peut il remettre, jusques là qu'il en garda la chambre huict jours sans vouloir aucune lumiere veoyr, disant que celuy qui le rendoit du tout digne de veoyr la clarté du soleil luy estoit mort. Ces parolles furent fort estranges à beaucoup de gens; car c'estoit luy qui avoit donné au filz la lumiere, quand il le mit au monde, et non le filz à luy; et bien que le filz s'estoit faict assez honneste homme, fort habille et plus fin normand que luy, jusqu'à lever la paille[1] et es-

1. Métaphore tirée, je crois, de l'expérience qui consiste à enlever un morceau de paille avec de l'ambre. Ce phé-

toit bien parvenu, ce ne sont pas parolles de pere qu'il debvoit dire; c'est tout ce que pouvoit dire le pere du roy sainct Louys, s'il l'eust survescu ou veu en son grand lustre, puisqu'après sa mort le plus beau titre qu'il porta au cercueil fut qu'il estoit le pere du roy sainct Louys.

On a bien veu force peres regretter de mesmes leurs enfans, et qui valoient bien autant ou plus que celuy-là, et dire : « J'ay perdu toute « ma joye, ma consolation, mon bien, mon « plaisir et mon baston de vieillesse. » Mais aller dire qu'il avoit perdu celuy qui le faisoit reluire au monde, il se faisoit tort à luy et à sa reputation, et donnoit une mauvaise opinion de luy, que l'on a tenu pour un bon et sage capitaine, et qui avoit une très bonne cervelle et de sages advis ; mais il estoit par trop lent et musard, autant en ses deliberations qu'en ses effectz. Aussy luy firent ils faire rien qui valust au siege de Blaye[1], qu'un autre moindre capitaine eust emportée.

190. — Il avoit un compaignon qui ne le ressembloit pas, qui estoit M. le mareschal d'Aumont, qui alloit plus viste en besoigne, et n'avoit point tant ce mot dudict mareschal de Matignon en la bouche : *attendez;* mais sans marchander, il vouloit mener les mains, ainsin qu'il a faict

nomène, inexpliqué par les physiciens d'autrefois, servait de terme de comparaison pour toute chose extraordinaire. C'est dans le même sens qu'on a dit : Fin comme l'ambre.

1. Il attaqua cette place défendue par les ligueurs. Un corps espagnol qui vint la ravitailler l'obligea d'en lever le siége.

toujours parestre en tous les bons lieux où il s'est trouvé, tant en son jeune aage qu'en sa vieillesse. Sa mort honnorable en a faict foy, pour ne s'espargner aux assautz et prises de villes, comme le moindre capitaine de ceux auxquelz il commandoit; car y ayant receu une grande harquebuzade dans le bras, au bout de quelques jours il mourut lieutenant de roy en Bretaigne, où lorsqu'il alla n'avoit que Rennes, Vitray et Brest pour les villes principalles recognoissantes bien le roy; mais il luy en conquit bien plusieurs, autant par force et braves assautz que par capitulations. J'en parleray en la vie de nostre roy.

Il fut faict mareschal et eut la place du mareschal de Bellegarde. Le feu roy l'avoit fort aymé et estimé, et le prit en très grand' amityé dès le siege de Brouage[1], où, n'ayant pourtant aucune charge que de sa compaignie de gens d'armes, il servit très bien le roy en tout plein de belles occasions qui s'y presantarent, car il estoit très vaillant et fort homme de bien. Il regretta fort son roy et son bienfacteur, et se rendit, disoit on, animé contre la ligue, autant pour vanger la mort de son roy que pour autre subject.

Avant qu'il fust mareschal, ayant querelle contre le capitaine Villeneufve, jeune gentilhomme et très determiné, il fut fort blessé de luy dans un bras, dont il cuyda mourir. Et en vis le roy en si grand'collere, que, s'il eust tenu

1. Probablement celui de 1577, lorsque cette place fut enlevée aux protestants.

ledict Villeneufve, il luy eust faict trencher la teste quand il eust eu cent mille vies : dont ce fust esté grand dommage; car c'estoit un brave et vaillant gentilhomme. Je le vis despuis suivant M. de Turaine aux guerres huguenottes en quelque entreveue que nous fismes.

Ce Villeneufve, un jour que ledict sieur mareschal se pourmenoit en coche avecques madame de la Bourdeziere, qu'il espousa despuis, et madame de Raiz et un autre gentilhomme, dont pour ast'heure je ne m'en souviens pas bien et n'en ay cogneu d'autre (il me semble que c'estoit Bouchemont, qui estoit à M. le duc d'Alençon. On disoit pour lors à la court que ces deux gentilzhommes avoient de la semence de chien. Quant aux dames, elles eurent si grand peur et apprehention, qu'elles se firent aussy tost saigner pour ne devenir ladres de ceste vezarde[1], comme elles le confessarent fort bien), ce Villeneufve, avecques un autre determiné soldat, vint au coche, le fait arrester, tire son coup de pistollet, dont il blessa au bras M. d'Aumont : l'autre tire à l'autre gentilhomme et le tue tout roide mort, qui tumba sur madame la mareschalle de Raiz. Ayant faict ainsin leurs coups, se retirarent vers la porte de Bussy fort bien, et se sauvarent au lieu de leur retraicte. On trouva ceste resolution et execution fort estrange ainsin dans Paris en plain jour.

M. d'Aumont, qui n'estoit encor mareschal,

1. Vezarde, alarme, effroi subit (*a great feare*. Cotgrave). Il semble que cette phrase est transposée, et qu'elle doit être placée à la fin du paragraphe.

mais bientost après, fut fort plainct et regretté, et fort visité de la pluspart de la court et de Paris, car on le tenoit tous les jours pour mort; et endura beaucoup de douleurs; enfin il en reschappa. Le roy le visitoit souvant au logis du comte de Chasteauvillain, y estant retiré; et telles visites de ces grandz guarissent bien souvant de grandz maux et malladies, comme j'ay veu.

On disoit que M. de Beaupré, très brave et vaillant gentilhomme, estoit fort meslé en cela, car il avoit pareille querelle contre mondict sieur le mareschal. Je ne sçay si du despuis le roy les a accordés : ce qui a esté bien de besoing, car et les uns et les autres ont laissé de très braves et vaillans enfans, messieurs le comte de Chasteauroux et de Chappes, de mondict sieur le mareschal, et M. de Beaupré d'aujourd'huy. Il en pouvoit arriver dangers et de grandz inconveniens. J'ay ouy dire, je ne sçay s'il est vray, que le mesme bras de mondict sieur le mareschal, qui fut blessé en ceste querelle, fut de mesmes en cest assaut, dont il mourut[1]. Ce sont des coups de guerre qui se rapportent ainsin en mesmes lieux des personnes, comme le bon homme M. le mareschal de Biron : en sa mauvaise jambe il eut l'harquebuzade de La Rochelle, et l'autre il se la rompit et cassa, estant lieutenant de roy en Gascoigne, d'un cheval qui luy tumba. Cela arrive souvant que là où on a mal, ou que l'on y a eu, on y est subject de s'y bles-

1. En 1595, à Campel, près de Rennes, place occupée par le duc de Mercœur pour la Ligue.

ser tousjours. Les medecins et chirurgiens le disent que : le mal recherche tousjours le lieu où la nature est la plus foible.

191. — Dudict M. le mareschal d'Aumont furent contemporains quasy et compaignons MM. de Chavigny et de La Vauguyon; mais M. de Chavigny, plus vieux aussy que tous eux, fut premier advancé en grades. Il ne faut doubter que sans qu'il a perdu la veue, qu'il fust esté, il y a long temps, mareschal de France; car il en meritoit l'estat pour avoir faict de bons services à la couronne, en France et en Piedmont, et est un fort sage seigneur. C'est grand dommage de cest accident malheureux, car encor eust il bien servy le roy. Je l'ay veu l'un des capitaines des archiers de la garde, faire aussy bien sa charge et aussy modestement, et sans mescontenter ny offancer personne : luy et M. de Brezay son compaignon eurent mesme charge, qui estoit un fort sage et honneste seigneur. Il est mort s'estant retiré en sa maison long temps avant mourir, pour une maladie qu'il avoit.

M. de La Vauguyon a tousjours servy le roy tant qu'il a peu, et ne s'est jamais retiré, bien qu'il fust fort vieux et cassé, mais il roulloit tousjours, tant il avoit le cœur et le zele bon; et mesmes se trouva au siege de Chartres dernier, où il se soucyoit autant des harquebuzades que de rien, et se presentoit aussy resoluement hors des tranchées comme tout autre. L'on disoit qu'il faisoit cela exprez pour se faire tuer, voyant ses jours approcher, les estimant mieux

et plus honnorablement là achevez que dans son lict. Ses longs services meritoient bien qu'il fust mareschal de France, mais il a esté si malheureux, qu'on luy a faict passer un'infinité de places vacantes soubz son nez; au diable s'il en a jamais peu attraper une : si bien qu'on le disoit en cela très malheureux, car telz l'estoient qui ne le meritoient pas mieux que luy. La fortune l'a voulu ainsin. On disoit qu'il ressembloit ces oyseaux de proye qui chasseront tout un jour et ne prennent rien, et d'autres qui en une heure feront plus de chasse qu'ilz ne voudront.

Je parle du susdict M. de Chavigny fort ailleurs, par quoy icy je me tais.

192. — J'ay ouy tenir à feu M. de Guyze dernier M. de La Chastre pour un très bon et brave capitaine; aussy le choisit il tel et le prit pour son fidelle confident en ces dernieres guerres, et mesmes en ces deffaictes du baron Dosne.

Ce n'est pas d'ast'heure que les grandz capitaines se sont associez en leurs guerres de bons secondz et confidans, mais c'est de tout temps, ainsin que fit jadis Scipion du brave Lælius en la conqueste d'Affrique, Espaigne et Cartage, et Jules Cæsar du vaillant Titus Labiennus en ses guerres de la Gaule, ausquelles il l'assista tousjours très bien; aussy Cæsar n'en fut point ingrat, car il le loue fort en ses *Commantaires;* et ne faut point doubter que s'il eust voulu suivre son party quand la guerre civille vint, comm'il fit l'autre, qu'il ne l'eust faict à moictié de sa fortune. Quelle humeur doncques luy prit il

d'abandonner et quicter Cæsar sur le poinct d'entrer en party avecques luy de la grand'fortune qu'il eut après? Il trouva que sa cause n'estoit si juste que l'autre. Il falloit bien que cest homme fust exat en ses conceptions et actions, ou qu'il fust bien quinteux et scabreux[1].

M. de La Chastre n'en fit pas ainsin à l'endroict de M. de Guyse, car il ne l'abandonna luy vivant, et luy mort ayda, comme un des principaux ministres de la ligue, à vanger sa mort, dont il luy en demeura à jamais gloire immortelle : et puis après, s'il luy sembloit en avoir assez faict, fut un des premiers qui monstra aux autres le chemin de retourner en l'obeyssance du roy, l'ayant aussy veu retourner à celle de la vraye eglise de Dieu. Aucuns l'en louarent bien fort, autres l'en mesestimarent et s'en mescontentarent; mais il n'est pas besoing ny raison que l'on s'opiniastre trop, comm'un heretique, en une mauvaise opinion.

Or, il ne se faut pas esbahir si mondict sieur de La Chastre s'est rendu si bon capitaine, car je l'ay veu tousjours l'un des gallans de la court, et autant adroict en toutes choses, et aussy bien parlant, et d'aussy bonne grace, et qu'on tenoit pour fort bonne espée. J'en parle ailleurs.

Dès son jeune aage, il a tousjours fort bien suivy les armes, et en Piedmont et en France, soubz M. d'Anville et M. le mareschal Sainct-André, qui l'aymoit fort; et lorsqu'il mourut à la battaille de Dreux, il portoit son guidon, où il acquist beaucoup d'honneur; et puis M. de Mont-

1. Difficile à vivre.

sallez venant à avoir la compaignie de gens d'armes de M. d'Annebaut qu'y fut tué, il en donna la lieutenance à M. de La Chastre; dont aucuns s'estonnarent comment il la prit, veu qu'ilz avoient esté quasy compaignons, suivans M. le mareschal de Sainct-André.

Le roy Charles[1] le prit en amytié, et fut bien de ses grandz favorys; l'advança et luy donna compaignie de gens d'armes en chef, le fit gouverneur d'Orleans et de Berry, où pour commancement il eut une très mauvaise curée, que le siege de Sancerre[2]; mais il s'y oppiniastra si bien et le fatigua tellement de toute sorte de fatigues, de maux et de disettes, qu'il l'emporta à la fin; et despuis s'est tousjours en sage très bien porté en son gouvernement, autant qu'en vaillant capitaine. J'en parleray aux vies de nos roys.

193. — A propos de M. de Montsallez, duquel je viens de parler, il faut croire que s'il eust vescu qu'il fust esté grandement advancé, car c'estoit un très brave gentilhomme et très vaillant, et qui sçavoit très bien mener les mains en tous les combatz où il s'est trouvé.

Il se rendit fort grand ennemy et persecuteur des huguenotz; aussy ne fut il guieres regretté d'eux.

Il mourut à la battaille de Jarnac, là où la fortune le favorisa tellement, qu'il y mourut vaillamment et glorieusement. Et disoient les

1. Charles IX.
2. En 1573.

medecins et chirurgiens qui l'ouvrirent et l'embaumarent pour porter son corps plus loing, qu'il n'avoit pas de vie dans le corps pour un mois; car il avoit les poulmons et le foye tous bruslez, gastez et asseichez. Quel heur grand pour luy, puisqu'il estoit si près de la mort, et avoit esté surpris si à propos dans un champ de battaille plustost que dans un lict! Ah! qu'heureux sont ceux qui en peuvent faire de mesmes!

Le roy et la royne l'aymoient fort et l'employoient souvent pour la guerre; car il estoit soudain, prompt, et dilligent, et vigillant, hardy et entrepreneur : et ce qu'il pouvoit faire annuict[1] ne le remettoit au lendemain.

Aux secondz troubles, que les forces de Gascoigne furent envoyées de M. de Montluc, qui estoient certes très belles, de six mil'hommes de pied et douze cens chevaux, M. de Terride, un très sage, vieux et bon capitaine, en estoit le chef, et M. de Montsallez menoit l'avant garde. Il emporta cest honneur par dessus messieurs de Gondrin et de La Valette, plus vieux capitaines que luy.

Le roy leur manda, avant venir à luy, desfaire M. de Ponsenac, un très bon capitaine huguenot, qui avoit plus de six mil'hommes de pied et huict cens chevaux. M. de Montsallez nous mena avecqu'une telle diligence par ces montagnes d'Auvergne, qu'en deux jours nous l'allasmes lancer et deffaire en un lieu d'Auvergne appellé Champoulin, petite bourgade ou

1. Au moment présent.

plus tost village; ce qu'un autre n'eust faict en quatre bonnes journées : et m'estonne comment les autres ne nous battirent, car, pour le grand chemin que nous avions affaire, nous allions à la haste, à la file les uns après les autres, et n'estions pas six cens quand la premiere charge se fit et puis nous les coignasmes dans cedict village, et se rendirent par composition[1].

M. de Tilladet le jeune, qu'on nommoit M. de Sainct-Torains, qui estoit couronnel des legionnaires de Gascoigne, un très brave et vaillant capitaine, acquyt là beaucoup d'honneur. Cela faict, nous allasmes trouver Monsieur, nostre nouveau general, à Nemours, qui suivoit M. le prince vers la Lorraine.

Ceste deffaicte valut fort à M. de Montsallez, car Leurs Magestez le prindrent en amytié et creance plus que jamais; dont il en fut envyé de plusieurs que je sçay, d'autant qu'il passoit devant eux; mais ilz ne luy osoient rien dire, car je l'ay veu, parce qu'il estoit haut et prompt à la main, et fort querelleux.

Enfin c'estoit un très brave et hazardeux quarcinas[2], et s'il eust vescu il fust esté grand et mareschal de France. J'en parleray ailleurs, comme pour ast'heure je ne parleray de nos nouveaux mareschaux de France qui sont aujourd'huy, dont je pense qu'il y en a près de huict : ce sera en la vie de nos deux roys derniers, où ilz ont faict pareistre leurs valeurs et suffisances,

1. En 1567. Selon d'Aubigné, les catholiques massacrèrent leurs prisonniers qui s'étaient rendus sous promesse de la vie sauve. *Hist. univ.*, t. I, l. IV, chap. 12.

2. Originaire du Quercy.

desquelles le roy s'est très bien servy pour se rendre ainsin absolu roy comme nous voyons, graces à Dieu.

Par ce grand nombre de mareschaux, tant frays que rances, nous pouvons bien cognoistre combien grande en est la dignité, puisqu'on ne peut recompenser les grandz guerriers par plus grandz estatz, si ce n'est de connestable; mais un nombre singulier ne peut fournir à plusieurs comme un plurier. Aussy, quand ils sont montez à ce haut sommet de mareschal, il faut dire bon soir et bonne nuict à la fortune, à la roue de laquelle il faut qu'ilz s'y attachent, et demeurent là comme au haut nid de la pye, ou bien qu'ilz en tumbent en bas.

Le temps passé il n'y en avoit pas tant, comme j'ay ouy dire à plusieurs anciens. Dès le commancement de l'institution il n'y en avoit que deux et le connestable, qui, avecques son grand estat, se disoit aussy mareschal de France; puis il vint à trois, et M. le connestable faisoit le quatriesme; et puis à quatre, et M. le connestable faisoit le cinquiesme; et ce fut le roy François qui les aumenta à cela; et oncques puis ne les accreust, ny le roy Henry, ny le roy François IIe; mais le roy Charles et Henry IIIe et Henry IVe en ont faict la grande aumentation, en vertu de quelque pierre philosophale.

Tous nos grandz capitaines huguenotz ne se sont jamais guieres souciez de tous ces hautz estatz, à cause de quelques sermens ausquelz sont tenuz et les roys et les mareschaux faire, si ce n'est M. de Bouillon, que le roy mesme en personne fit passer en la court de parlement, et

prester le serment, comme en estant certes très digne, autant pour la grand'extraction de sa maison que pour ses merites, vertuz et valeurs.

194. — Nous avons deux très grandz capitaines, huguenotz aussy, qui ne s'en soucient point, lesquelz meriteroient les avoir autant que d'autres; car, osté deux ou trois grandz capitaines qu'avons en France, ceux là vont devant tous, comme je ne le tiens de mon sens, mais de la voix de très grandz personnages et mieux entendus que moy, qui sont M. de La Noue, duquel j'en ay faict un discours à part[1], et M. des Diguieres, duquel je parleray au long dans les vies de nos deux roys Henrys; mais pourtant en passant je diray icy de luy que c'est un très grand, très sage et très bon capitaine; ses beaux effectz en parlent assez par la conqueste de tout le Dauphiné, qu'il s'est attribué à luy : aussy la royne mere l'appelloit *le petit Dauphin*, et quelquesfois *le roy Dauphin*, comme j'ay veu; car il l'avoit quasy tout en sa devoction. Et comment prit il bravement Grenoble et Ambrun[2]? Et force autres places et chasteaux ne demeuroient devant luy.

La France luy est autant tenue qu'à aucun capitaine des siens, car il a vangé bravement sur M. de Savoye le tort qu'il nous avoit faict de nous avoir usurpé le marquisat de Salluces. Pour revanche, il a ruyné la Savoye, il a maistrisé et a donné jusqu'en Piedmont, et y a pris aucunes

1. Sous le titre : *A qui on est le plus tenu, ou à sa patrie, ou à son roi, ou à son bienfaiteur.*

2. Grenoble en 1574, et Embrun en 1573.

de ses villes, bien que M. de Savoye les a reprises despuis, mais elles luy ont cousté bon; et a faict sur luy et ses gens de très grandes deffaictes, et luy a rompu tous ses dessaings, qu'il jetoit sur le Dauphiné, Provance et ailleurs; bref, il l'a fort traversé, et de telle sorte, que sans luy ne faut point doubter que M. de Savoye et M. de Nemours, deux très bons et vaillans capitaines, n'eussent nui grandement au roy et à ses affaires, qu'il a tousjours restaurées contre ces deux vaillans princes, qui ne luy ont jamais rien peu faire.

Il s'est opposé aussy à M. d'Espernon bravement en Provance, quy est aussy un autre très bon et advisé capitaine : et c'est ce qui doibt faire priser M. des Diguieres pour ne s'estre pas addressé à ces petits capitaineaux ny guerriers du plat pays à la douzaine, mais à de bons. Aussy estime on fort un beau et bon levrier d'attache, ou courageux dogue, qui ne s'attaque point à des simples animaux, mais aux plus furieuses et courageuses bestes. De mesmes en debvons nous dire et faire de ce bon capitaine dauphinat.

J'ay ouy dire qu'à son commancement il s'addonna aux lettres, et puis les quicta, et prit les armes, comme fit ce grand empereur Severus, duquel on dit que s'il eust continué les lettres, dont il avoit si beau, il y fust esté aussy grand homme comme il fut sur la fin homme de guerre. M. des Diguieres en eust esté de mesmes; mais il prit la meilleure et plus illustre voye, genereux gentilhomme qu'il estoit; car il n'y a rien qui fasse plus luire la noblesse que les armes, et les

lettres et sciences après. Et se fit de la compaignie de M. de Nemours soubz M. de Mandellot, son lieutenant; et puis practiqua si assiduellement les guerres parmy les huguenotz, et mesmes soubz M. de Montbrun[1], un très bon capitaine aussy, qu'il s'est rendu tel qu'il est aujourd'huy : et c'est ce que j'ay dict cy debvant : que les lettres et les armes, maryées ensemble, font un beau lict de nopces. Et, comme j'ay dict encor icy debvant : que ces grandz capitaines s'associent bien souvant de quelques bons confidans, M. des Diguieres aussy s'associa de M. de Gouvernet, un très brave et très vaillant capitaine, son lieutenant, qui l'a bien assisté et servy en tous ses combatz et conquestes, car il est un très bon homme de main, ainsin que je l'ay fort cognu. Je parleray d'eux en la vie de nos roys, comme j'ay dict. Cependant à jamais j'honnoreray et aymeray M. des Diguieres, autant pour ses valeurs et merites que pour la memoire de M. du Gua, mon grand amy, de qui il avoit espousé la sœur, aujourd'huy madame des Diguieres.

Lorsque le roy tourna de Pouloigne, il dit à M. du Gua qu'il luy gaignast son beau frere, car il estoit fort et puissant, et avoit fort aydé au siege de Livron, et le persuadast de quicter son party et prendre le sien. M. du Gua me dict despuis qu'il fit la responce au roy : « Sire, je luy « diray bien ou escriray, puisque vous me le

1. Il fut un des principaux chefs du parti protestant dans le Dauphiné et la Provence après la défection du baron des Adrets.

« commandez; mais s'il m'en demande conseil, « je luy diray qu'il advise à son honneur plus « qu'à toutes choses du monde. Et si son hon- « neur est trahir son party, qu'il le fasse. Mais « il est homme advisé, homme de bien, d'hon- « neur et de valeur. Il sçait bien ce qu'il doibt « cognoistre. Je suis son beau frere, je serois « fort marry qu'il eust aucun reproche. »

Ces parolles de M. du Gua furent aussy genereuses qu'il estoit genereux. Je croy que si M. des Diguieres eust pris le party du roy, il ne fust esté tant estimé comme il est, et n'eust acquis tant de gloire et moyens. C'est pourquoy quelquesfois on ne se repent point de sortir hors de l'orniere, comme l'on dit, pour prendre autre chemin.

Je parleray encor fort de luy en la vie de nos roys, car un tel grand capitaine que luy ne se contente pas de deux feuilles de papier pour ses faictz et louanges; il en faut un grand volume.

195. — Or, bien que je remette encor à parler de plusieurs autres de nos bons capitaines dans les vies de nos roys et autres grandz princes que j'ay reservé à part, si toucheray je icy un mot de M. de Mercure[1], lequel s'est rendu en ces guerres de la ligue (car auparavant il n'en avoit guieres tasté d'un'autre) tel et si bon capitaine, qu'il a le seul tenu bon, et à luy seul de tous les autres liguez on n'a encor faict aucun mal

1. Ph.-Emm. de Lorraine, duc de Mercœur; on prononçait alors comme Branthôme écrit.

que peu; mais il en a bien faict autant à d'autres comme on luy a faict.

J'escrivois cecy durant sa belle fortune; laquelle despuis luy fit mauvais bon[1], comm'on l'a veu, et comme j'espere en escrire en la vie de nostre grand roy d'aujourd'huy[2].

Il n'a rien desmordu du sien, que fort peu de ce qu'il tenoit; il s'est tousjours bien tenu sur ses gardes; il a bien conservé sa conqueste. « Que sert il de plus pour le bien louer et le « faire estimer bon capitaine, dira quelqu'un, « qu'enfin il n'en perd que l'attente? Cependant, « il a eu et a cela; quand la feste viendra il « faudra qu'il la chaume comme les autres, et, « qui pis est, possible nous fera bien achepter « ce qu'il nous vendra et aurons de luy ce qu'il « n'a faict, ou bien il en faudra rabattre de sa « valeur. »

D'autres disent, comme je leur ay ouy dire : « Il estoit bien aysé de faire ce qu'il a faict, car « enfin il estoit gouverneur de la Bretaigne, que « le roy luy avoit donné à la bonne foy; il pou- « voit facilement usurper et tenir en la main ce « qu'il y avoit desjà. Tous les autres gouver- « neurs, qui en avoient ainsin faict de plusieurs « places de leur gouvernement, ne les ont ils « pas ainsin prises, et après reperdues? »

De plus, dict on encor : « M. de Mercure a « il jamais peu prendre Brest, Rennes et Vitray, « qu'il assiegea, et y demeura si long temps de- « vant? Il ne la peut prendre, et la laissa secou-

1. Faux bond.
2. Henri IV. Cette vie n'existe pas.

« rir, avecques toutes ses communes de Bre-
« taigne eslevées qui ne luy servirent de rien,
« si non à faire tous les maux du monde, cruau-
« tez et massacres ; » ainsin que telles personnes desbordées y sont addonnées, qui meriteroient, quand elles s'eslevent ainsin, de les assommer jusques aux petits enfans, comme j'ay ouy dire à des grandz, et n'en avoir ny compassion ny misericorde, non plus qu'elles ont de nous autres, sans aucun respect ny acception de gens : il faudroit mesmes assommer ceux qui les font eslever, comme faisans vilainement contre toutes loix, droitz, raison et ordre de nature, de permettre et donner les armes à ceux qui ne leur appartiennent, et leur sont deffendues, et pour ne s'en sçavoir ayder qu'en mode brutale ; et, qui pis est, les debauscher de leur labeur et travail, duquel ilz vivent et font vivre les autres, dont il seroit bien employé à telz eslevateurs de peuple et villenaille, qu'ilz allassent faire les vignes, labourer la terre, et les paysans se mettre en leurs places, et tenir leur chaire et leur haut bout.

Je vis feu M. de Guyze le Grand detester ces eslevations[1] pis que le diable aux premieres guerres, que quelques communes d'Anjou, du Mans, mesmes de sa terre de La Fresté Besnard, faisoient autant de maux aux catholiques, comm' aux huguenotz, et commanda aussy tost qu'ilz se resserrassent[2].

1. Pour soulèvements, insurrections.
2. Qu'ils rentrassent dans leurs foyers et se tinssent tranquilles.

Or M. de Mercure ayant à sa devotion son gouvernement à ce commancement de guerre, il se voulut esmanciper et s'eslargir plus advant que de sa conqueste; et fit un gros de ses troupes, et s'en vint en Poictou pour prendre Fontenay; et se planta et plaça aux fauxbourgs des Loges, qu'on appelle ainsin, qui sont beaux et bien logeables. M. le prince de Condé alla au devant de luy, presenta par deux ou trois fois la battaille en belle campagne; mais il la reffusa pour beaucoup de raisons : ilz s'en ensuivirent là dessus quelques legeres escarmouches; et puis après, d'une belle nuict, desmordant les fauxbourgs, se retira de grande traicte à Nantes, dont les huguenotz en firent grandement leur proffit, et à le brocarder et appeller M. *de Reculle,* allusion sur *Mercure*[1].

Sur quoy je feray ce petit conte plaisant : que sur ces entreffaictes, vint à estre pris des huguenotz un honneste gentilhomme qui avoit la fiebvre quarte, qu'ilz luy firent si bonne guerre, qu'ils le guerirent de la fiebvre d'un' estrange façon; car il y eut un bon compaignon parmy eux, et bon mocqueur, qui luy donna un petit billet pendu au col, attaché avecqu'un petit de filet, comme vous voyez ces sorciers et sorcieres qui en font de mesmes, et luy dit qu'il ne l'ostast du col ny ne l'ouvrist en façon du monde, qu'il ne fust guery; et que, pour le seur, en l'ayde de Dieu, il auroit telle vertu qu'il le gueriroit. Estant retourné vers M. de Mercure, il luy demanda quel bon traictement il avoit receu des

1. Ou *d'Hercule.*

huguenotz. Il respondit, très bon, et avoient mieux faict, car ils l'avoient guery de sa fiebvre quarte, par un petit billet qu'ilz luy avoient donné, où il ne sçavoit ce qu'il y avoit dedans, mais tant y avoit grande vertu. M. de Mercure fut tout aussy tost curieux, et autres avecques luy dans sa chambre, veoyr ce qu'estoit escrit, et l'ayant desvelloppé, ils y trouvarent ces quatre petits versetz jollys :

Sus, fiebvre quart', icy je te conjure,
Par la grand'barbe à monsieur de Mercure,
Que de ce corps aussytost tu desloges
Comme il a faict de nos fauxbourgs des Loges.

Si ce conte est vray ou invanté, je ne m'en metz trop en peyne; mais il peut faire rire. Si est ce que despuis les huguenotz n'ont eu grand subject de se mocquer de luy, ny l'appeller plus M. *de Reculle*, car il leur a bien faict la guerre et leur a esté un mauvais ennemy, bien que despuis on l'accuse qu'il retire à soy toutes sortes de gens, aussy bien l'huguenot comme le catholique, aussy bien le moyne que le prebstre renyé, et le desbauché comme le bien vivant, aussy bien le blasphémateur et renieur de Dieu comme l'adorateur, bref, aussy bien les gens de sac et de corde comme de besasse et de gens honnestes et modestes soldatz; et sont mis à grosses rançons, aussy bien les bons catholiques comme les huguenotz, et les pauvres marchandz comme les gens de guerre. Voylà de quoy on le blasme, et est à craindre que Dieu s'irrite contre luy.

Tant y a, jusques icy il a monstré qu'il est très bon et sage capitaine; et si son bon sens et

esprit luy ayde à cela, madame de Mercure sa femme ne luy nuict point, car elle est vraye fille de pere (feu M. de Martigues), toute vertueuse, courageuse et genereuse comme luy, habille et prompte et vigilante; si que si ce fust esté un garçon, ce fust esté le vray pere : ses effectz et occupations où elle s'est amusée en ces guerres le monstrent assez.

Je remetz à parler de ce prince plus particulierement à une autre fois, comme j'ay dict.

Pour la fin de M. de Mercure, après que nostre grand roy eut gaigné tout son royaume, restably Bretaigne, il l'alla attaquer; et fut à M. de Mercure à venir à composition, qui fut certes et belle et honneste; et ayant acquis durant ces guerres force escus, il les alla employer pour la guerre d'Hongrie, où il alla en personne avecques de belles trouppes, où il fit si bien, qu'il en fut envié des Allemans, car il les surpassoit tous en l'art de guerre; dont il en fut empoisonné[1] : qui fut grand dommage pour toute la chrestienté, luy servant de vray rempart contre les Mammelus[2] et Mahommetans. Les deux cousins, l'un du pere, M. de Nemours, et l'autre, M. de Mercure, filz de la sœur, finirent tous deux par poison[3].

1. Il mourut à Nuremberg, en 1602, d'une fièvre maligne, suite des fatigues de sa campagne en Hongrie.

2. Mamelucs.

3. L'empoisonnement du duc de Nemours n'est pas plus vraisemblable que celui du duc de Mercœur.

CHAPITRE XXXVII.

196. *M. le mareschal de Bellegarde.*—197. *M. de la Valette.*

Parlons un peu du mareschal de Bellegarde[1], qu'on dit que s'il fust esté en la place de M. de Bourdillon, dont j'ay parlé cy devant, il ne fust pas esté si facile à rendre le Piedmont, veu ce qu'il fit des villes de Carmaignolle, Ravel, Santal[2], Salluces, et de tout le marquisat de Salluces, car il s'en empara et accommoda très bien, comme si ce fust esté le vray propre de son oncle; et vous en vais faire le discours.

M. de Bellegarde fut en ses jeunes ans dedié par son pere à l'eglise, et long temps fut appellé le prevost d'Ours[3], qui est une dignité ecclesiastique, je ne sçay où, si ce n'est en son pays.

1. Roger de Saint-Lary, de Bellegarde. Il prit les armes, servit sous le maréchal de Ternes, son grand-oncle, qui le fit guidon de cinquante lances de sa compagnie, eut part aux bonnes grâces de Henri III et fut fait maréchal de France par lettres datées de Bourgoing, le 6 sept. 1574, et chevalier des ordres en 1578. Il mourut le 20 déc. 1579. Il avait épousé par dispense Marguerite de Saluces, veuve de Paul de Ternes, son grand-oncle.

2. Senthia.

3. Le maréchal était originaire, je crois, de Conserans, dans les Pyrénées (Ariége). Je ne connais aucune abbaye d'*Ours;* peut-être existait-il une charge de prévôt (*præpo-*

Lorsqu'il estudioit en Avignon, il luy advint, comm'est la coustume des escolliers ribleurs[1] et desbauchez, de ribler et battre le pavé, tellement qu'il fit un meurtre d'un autre escollier; et pour ce luy convint de vuider la ville et s'en aller en Corsegue trouver M. de Termes son oncle, qui estoit alors lieutenant de roy; et laissant sa robbe, il prit les armes, par lesquelles se fit fort parestre en un rien, car il estoit très beau et très vaillant, et de fort belle façon et haute taille, et avoit force sçavoir. Se faschant là, et n'y ayant guieres rien plus que faire, et que son oncle se retira, il tira en Piedmont, où il commanda une compaignie de chevaux legiers. M. de Miossans, qui vit encor, et qui commande à la compaignie du roy de Navarre, estoit lors sa cornette : il se porta très vaillamment et dignement en ceste charge, et parloit on fort du capitaine Bellegarde. Il fut puis amprès enseigne et lieutenant de M. le mareschal de Termes son oncle.

Après la paix faicte entre les deux roys[2], son oncle mort aux premieres guerres, sa compaignie fut departie, la moictié à M. de Martigues, et l'autre à M. d'Escars; et M. de Bellegarde, qui estoit lieutenant, n'en eut rien : en quoy on luy fit un très grand tort, parce qu'il en estoit lieutenant, et de droict de guerre debvoit avoir quelque chose, comme le meritant très bien, et

situs) dans la collégiale de Saint-Ours, à Loches. Le père Anselme désigne le lieu d'Oulx, bourg de Piémont, près de Suze.

1. Garnements, vauriens, rôdeurs de nuit.
2. De France et d'Espagne.

l'eust très bien conduicte et faict très bien combattre. Il ne laissa, pour ce, à suivre la guerre d'alors à la court, mais tout posement. La paix venue, le sieur du Peron, despuis comte de Raiz, qui estoit lors le seul favory du roy Charles, le prit en amytié au voyage de Provance et d'Avignon, le fit lieutenant de sa compaignie de gens d'armes; dont aucuns s'estonnarent comme il avoit pris ceste charge, l'ayant esté d'un grand mareschal de France, et s'abbaisser de l'estre de ce nouveau capitaine venu, qui n'avoit jamais rien veu ny faict, et avoit eu ceste compaignie comme une vraye commanderie de grace. Mais ledict Bellegarde s'accommoda lors à la faveur et fit très bien ses affaires; et pour l'amour de luy il en eut de beaux dons du roy, entr'autres une commanderie de l'ordre de Calatrava d'Espaigne, qui est en Gascoigne et près de sa maison, et n'y en a aucune en France que celle-là, et vaut quinze cens ducats de rente ou plus. Il l'obtint fort bien par faveur, car le roy en escrit fort d'affection au roy et à la royne d'Espaigne, sa sœur, pour l'en favoriser. Il y eut un peu de peyne, à cause des statutz de l'Ordre, desquels le roy est fort estroict et grand observateur. J'estois lors en Espaigne, et la royne m'en parla, et qu'il y avoit eu de la difficulté, mais qu'elle avoit tant prié le roy qu'il l'avoit accordée : et me demanda si je le cognoissois, et qu'elle ne l'avoit jamais veu à la court du temps du roy son pere. Je luy dis qu'il avoit tousjours demeuré en Piedmont, et que c'estoit un fort brave et vaillant gentilhomme.

Il garda quelque temps la lieutenance dudict

du Perron et comte de Raiz, mais il la quitta par amprès, qu'il estoit plus plein qu'il n'avoit esté autresfois. Il estoit souvent avecques luy et le recherchoit tousjours, et ledict Perron l'employoit fort pour ses affaires particulieres, et mesmes pour traicter et negocier son maryage (lors il estoit encor lieutenant) avecques la dame qu'il a aujourd'huy pour femme, qui estoit vefve de M. d'Annebaut, et l'envoya vers elle à sa mere madame de Dampierre ma tante, et partismes tous deux ensemble d'Arles.

Moy estant venu d'Espaigne, j'allay faire un tour en ma maison, où je n'avois esté il y avoit deux ans : je pris le grand chemin de la poste de Languedoc, et Gascoigne, et Bourdeaux; luy prit celuy du Dauphiné, Lyon, Paris, et Guyanne; c'estoit à qui arriveroit plus tost. J'arrivay huict jours advant luy, parce qu'il s'amusa à Paris, me dict il, et courrions chascun à cinq chevaux de poste autant l'un que l'autre, et nous separasmes en Avignon.

Nous fismes le voyage de Malte, où il se trouva. Et fut fort honnoré et respecté de M. le grand maistre, de M. le marquis de Pescayre et des autres grandz, tant de la religion que de l'armée, Espaignolz et Italiens; car il estoit homme de très belle apparance, de très beau discours, et le plus ancien de tous nous autres, non qu'autrement nous luy defferissions, si non en tant qu'il nous plaisoit.

Il estoit un très bon duelliste [1] et entendoit

1. C'est-à-dire qu'il s'entendait à arranger les affaires d'honneur.

très bien à demesler une querelle, ainsin qu'il fust appellé à quelques unes, nous estans là, de par le grand maistre et M. le marquis; ce qui luy fut un grand honneur. Il tiroit aussy très bien des armes, et les luy faisoit très beau veoyr en main, et n'en laissa ny discontinua jamais l'exercice jusqu'à sa mort. Et quelques années après, Monsieur, frere du roy, le prit en amytié, autant pour sa suffisance, et qu'il attiroit en ce qu'il pouvoit les honnestes gens à luy, que par le moyen de M. du Gua, qui gouvernoit paisiblement Monsieur, son maistre, et pour ce luy faisoit tout plain de faveurs; mesmes qu'il luy octroya l'estat de couronnel de son infanterie, sans penser à sa parolle qu'il avoit premierement donnée au seigneur du Gua, qu'il debvoit mener en Pouloigne, dont j'en parleray ailleurs, et du differend sur le subject d'entre luy et M. du Gua, et comme pour l'amour de cela en partie ceste infanterie ne s'y conduisit. Nonobstant ilz ne furent jamais bons amys despuis; et furent en Pouloigne avecques le roy, où l'un et l'autre n'y demeurarent guieres qu'ils s'en departirent. L'un s'en vint à la court, et M. de Bellegarde alla en Piedmont, où il ne fut pas plus tost que la mort du roy Charles entrevint, et la partance du roy nouveau de Pouloigne, qui fut à l'improviste et à la desrobade, et très mal accompaigné; dont bien luy servit, ainsin que j'en discourray très bien en sa vie sur son dire propre, qu'il me fit cest honneur un jour de m'addresser les propos à Lyon, ainsin que le deschaussois à son coucher.

M. de Bellegarde, qui estoit très habille, prend

l'occasion au poing, discour à M. de Savoye de la venue du roy et le recueil qu'il luy doibt faire pour son debvoir, et l'assistance qu'il luy doibt porter : en parle de mesmes aux potentatz d'Italie et à MM. de Venise; enfin il les trouve très tous si bien preparez, qu'ilz n'attendent rien tant que sa venue, pour luy faire paroistre leur debvoir, obeyssance et amytié. Après il part en poste et va au devant du roy, qu'il trouve en la Carinthie; luy discour sa negociation qu'il avoit entreprise de luy mesme, pensant qu'il eust failly s'il eust faict autrement. Là dessus, ne faut doubter s'il luy en sceut un très bon gré; l'embrasse, l'ayme plus que jamais, le caresse; si bien qu'il possede le roy, le gouverne paisiblement; tout passe par ses mains, et son conseil et ses affaires, car il estoit seul de charge; se fait admirer, honnorer et aymer de tous les grandz d'Italie.

Ce ne fut pas tout : le faict mareschal de France, au lieu des deux, prisonniers à la Bastille[1], luy fait don de trente mille livres de rente en bien d'eglise ou autrement; bref, on le veoit tout à coup si regorgé de faveurs, grades et biens, que nous ne l'appellions à la court que *le torrent de la faveur;* si que tout le monde s'en estonnoit, et ne faisoit on que parler de ce torrent; mesmes la royne n'en sçavoit que dire, vers laquelle le roy l'envoya un jour advant qu'il vinst, pour luy annoncer son heureuse venue et

1. Le maréchal de Montmorency et le maréchal de Cossé furent enfermés à Vincennes, en 1574, comme complices de la conjuration de Lamole et Coconas.

luy conferer tous ses plus privez affaires, qu'il ne vouloit commettre à autre qu'à luy.

Je le vis venir dans le carosse du roy, qu'il luy avoit presté, qui tenoit fort bien sa morgue à l'endroict de la royne, de Monsieur, du roy de Navarre qu'il rencontra en chemin où j'estois. Je ne l'eusse jamais pris pour celuy que j'avois veu; et disoit on qu'il en faisoit trop pour un commancement. M. du Gua, mon grand amy, me disoit bien tousjours, qui n'avoit encor veu le roy : « Laisse moi parler au roy un'heure; tu « verras, je feray bientost escouler ce torrent en « un'heure, et rentrer, et se cacher bien tost en « son lict et premier chetif berceau où on l'a « veu. » Comme il dit vray, car en un rien on vit le roy, fort refroidy en son endroict, luy faire la mine froide et desdaigneuse, comme il la sçavoit très bien faire quand il vouloit, ne luy parler plus d'affaires, la porte du cabinet luy estre refusée le plus souvant.

Enfin le voylà tout changé en un tourne main de ce qu'on ne le venoit que veoyr *adesse*[1], comme dit l'italien, et de fraiz fort ravallé; si bien qu'à la court on ne sçavoit que l'on debvoit plus admirer, ou la fortune de cest homme, qu'on avoit veu hier très grande et très haute, ou son petit ravallement d'aujourd'huy : dont aucuns en rioient bien, car avant il faisoit trop du grand, veu ce qu'il avoit esté. Et c'est ce qu'il nous dit un jour à M. de Strozze et à moy, qui estions de ses bons amys (et le luy monstrasmes mieux en son adversité qu'il ne nous

1. *Adesso*, à l'instant.

avoit monstré en sa prosperité, en laquelle il se perdoit trop), qu'il eust mieux aymé cent fois que le roy ne l'eust point eslevé si haut et en si peu de temps, que tout à coup l'avoir precipité comme d'un haut rocher en bas, pour le perdre et le deshonnorer, et qu'une telle et si haute cheutte luy estoit plus griefve. Il nous disoit cela quasy la larme à l'œil, et nous faisoit pitié.

Ce ne fut pas tout : pour l'oster de la court, le roy luy donna la charge d'aller assieger Livron en Dauphiné, car, puisqu'il estoit faict M. le mareschal, il falloit bien l'envoyer pour luy faciliter son passage d'Avignon ; charge, certes, qui fut fort fascheuse et ruineuse, dont il s'en fust bien passé, venant d'une fontaine claire de fortune, s'aller baigner dans un'eau bourbeuse et toute gassouillée[1] de disgraces et desfaveurs.

Sept ou huict mois après, pour se desfaire de cest homme qui pesoit fort sur les bras, comm' un chascun voyoit, on luy donna la commission de s'en aller en Pouloigne pour rabiller les affaires du roy, qui estoient fort descousues ; commission seulement invantée pour s'en descharger, ainsin qu'il me le dit quand il partit, que si on ne luy donnoit l'argent qu'il demandoit, qu'on luy avoit promis, qu'il ne passeroit pas Piedmont ; ce qu'il fit et y demeura, autant pour ce subject que pour tenir bonne compaignie à madame la mareschalle de Termes sa tante, de laquelle il avoit esté long temps fort

1. *Gassouillée*, pour souillée.

amoureux, que puis après il espousa avecques dispense : mais sur la fin on disoit à la court qu'il ne la traictoit pas trop bien, pour practiquer le proverbe : *Amours et maryages qui se font par amourettes finissent par noisettes* [1].

Enfin, amprès plusieurs mescontentemens du roy, ce mareschal despité se banda contre luy, s'entend, soubz main, avecques M. de Savoye, de qui il estoit fort serviteur et grand amy de tout temps, comme je l'ay veu ; confere et practique avecques le marquis d'Ayamont, gouverneur de l'estat de Milan, en prend de bons doublons (ce disoit on à la court) ; car autrement ne se pouvoit il bander contre le roy ny luy faire teste ; et luy faire perdre en un rien tout le marquisat de Salluces. J'estois lors à la court, que les nouvelles en vindrent au roy, qui en fut fort esmeu, et que la citadelle de Carmaignolles tenoit encor [2].

Le roy y depescha aussy tost le sieur de Lussan, maistre de camp des bandes de Piedmont, pour la secourir ; mais nous donnasmes la garde que nous le vismes retourner, que tout estoit perdu, ainsin que nous estions de quelque jeunesse de la court aucuns pretz d'y aller, de quoy j'en vis le roy fort triste. Il y envoya le sieur de La Valette le jeune, aujourd'huy M. d'Espernon, qui commançoit entrer lors en grand faveur, et estoit nepveu dudict mareschal ; et y alla en poste ; et le vis partir avecques grand'esperance

1. *Noisettes* est ici pour petites *noises*.
2. Carmagnole, place de Piémont très-forte à cette époque.

d'y faire quelque chose de bon, et reduire son oncle; mais il n'y gaigna rien, et s'en retourna ainsin.

La royne mere vint amprès, tournant de son voyage de Gascoigne, Provance et Languedoc, qui fit un plus beau coup; car elle fit tant que M. de Savoye et elle s'aboucharent à Montlouel, près de Lyon, où il avoit emmené avecques luy ledict mareschal, qu'il soustenoit et le favorisoit fort, et le faisoit coucher ordinairement en sa chambre. Elle luy fit tout plein de remonstrances. Luy, ores planant, ores connivant et ores conillant et amusant la royne de belles parolles, se trouva attaint de maladie par belle poison, de laquelle il mourut[1].

Ledict marquisac ne laissa pour cela à estre brouillé et en pracquerie[2]; car son filz, le jeune Bellegarde, du despuis fut persuadé de tenir bon pour M. de Savoye, et d'aucuns braves et vaillans capitaines de son pere, comm' estoit le brave et determiné Espiart, provançal, qui despuis se tua en faisant jouer un petard en une porte d'Arles, qu'il vouloit prendre pour M. de Savoye d'aujourd'huy; et d'Anselme, aussy du Languedoc ou Provance, je ne sçay pas bien des deux, bien que je l'aye fort cognu et mon

1. Le maréchal était d'intelligence avec les réformés d'un côté, avec le duc de Savoie et l'Espagne de l'autre. Son but était de profiter de l'anarchie générale pour se faire une petite principauté indépendante du marquisat de Saluces, où il avait réuni quelques troupes dévouées.

2. On appela *Praguerie* la guerre civile suscitée contre Charles VII par le dauphin, et par suite toute espèce de ligue séditieuse ou de révolte. On dit que ce mot vient des désordres commis à Prague par les Hussites.

amy, gentil et habille, et qui rendit la ville de Santal imprenable, qui auparadvant n'estoit rien.

Le mareschal de Raiz fut envoyé de par le roy pour appaiser tout, gaigner M. de Savoye, le jeune Bellegarde, les capitaines, et reduire ledict marquisat à son premier maistre et roy : ce qu'il fit avecques force argent dont il contenta les capitaines, car il avoit bon credit avecques les banquiers.

Mais nonobstant, si Monsieur, frere du roy, n'y eust envoyé le sieur de La Fin, dict La Nocle, un très habille gentilhomme, vers M. de Savoye, et les capitaines, qui l'aymoient et le vouloient servir ailleurs que là, qui les gaigna tous par belles parolles et promesses, on disoit que ledict mareschal de Raiz s'en fust tourné sans rien faire, et son argent se fust trouvé de mauvais alloy. Le gouvernement en fut donné à l'aisné La Vallette, et puis après perdu, comme chascun sçait, et que j'en parle ailleurs. Voylà comment se perdit ce marquisac, et tout par un despit.

Nous trouvons qu'aucuns de nos roys, et mesmes de nos modernes, ont esté fort subjectz à changer ainsin la fortune d'aucuns leurs favorys, et les faire rouer[1] autour de sa roue, ainsin qu'il leur a pleu et l'humeur leur en prenoit, ou selon les subjectz qu'ils leur en ont donnez. Le roy Louis XI s'en fit appeller le maistre; peu ou nullement le roy Charles son filz; de mesmes le roy Louys XIIe. Le roy François en fut bon

1. Tourner.

changeur, plus qu'un changeur ne fait en sa banque, ainsin qu'il le fit paroistre tout à coup à M. le connestable, l'admiral de Brion et chancelier Poyet. Le roy Henry ne le fut nullement, ny mesmes les roys François et Charles, ses enfans. Mais Henry IIIe et M. d'Alançon, ilz en ont esté bons maistres ceux là, ainsin que j'espere l'escrire amplement en leurs vies.

Ces changemens quelquesfois nuysent, quelquefois proffitent; mais mescontanter un cœur genereux luy fait concepvoir un grand despit et songer chose qu'il ne songea jamais. Je ne veux faire aucune comparaison, car je ne suis qu'un ver de terre; mais lorsque le feu roy Henry IIIe me donna un mescontantement une fois, je juray, reniay et protestay que je ne luy ferois jamais service, ny à roy de France, tant que je vivrois. Le subject en fut tel :

Lorsque M. de Bourdeille, mon frere, mourut, je luy avois demandé un peu auparadvant l'estat de seneschal et gouverneur de Perigord, que tenoit mondict frere, pour son filz aisné. Il me demanda quel aage il avoit; je luy dis qu'il pouvoit avoir neuf ans, et qu'il en avoit esté le parrain, comme il le sçavoit bien. Il me respondit lors qu'il estoit trop jeune pour en exercer l'estat, mais qu'il vouloit que je l'eusse, et me le donnoit de très bon cœur; et que quelque jour, si je venois à estre vieux et que j'aymasse mon repos, je le pourrois redonner à mon nepveu s'il estoit capable et s'il ensuivoit ses predecesseurs, qui avoient esté tous gens de bien et de bon service à la couronne de France. Il ne me le dist ny confirma pas une fois, deux fois, mais

plusieurs fois; et mesmes une fois du jour des nopces de la princesse de Conty[1], qu'il la menoit dancer le grand bal : à la premiere pause il m'appella, et me demanda de la disposition[2] de mon dict frere, que je luy dis très mauvaise; et sur ce me confirma encor sa premiere parolle. Je le priay, en riant et gaussant avecques luy, car il prenoit plaisir de m'entretenir ainsin, qu'il s'en souvinst bien doncques : car on m'avoit dict qu'il y avoit gens qui le briguoient; et fut M. d'Espernon qui me le dist le premier dans le petit jeu de paume du Louvre, et que j'y prinsse garde, et qu'il m'y serviroit d'amy. Le roy me respondit que je m'asseurasse de sa parolle, et que jamais il ne l'avoit rompue à qui il l'avoit donnée, et ne commanceroit pas à moy. Et je jure Dieu et le proteste que je me souciois autant de cest estat que de tridet, car j'ay tousjours aymé ma liberté.

Au bout de huict jours, voicy venir une resignation que mon frere avoit faicte au sieur d'Aubeterre, parce qu'il le pria de la luy faire, et qu'il la prendroit pour[3] la moictié du mariage[4] qu'il luy avoit promis de sa seconde fille qu'il luy avoit donnée. Le mareschal de Raiz et madame de Dampierre ma tante (fort desnaturée

1. Ce mariage s'accomplit au mois de janvier 1582, d'après le père Anselme (I, 324), qui ne fait pas connaître le jour précis de sa célébration. Branthôme semble faire remonter l'époque des fêtes au mois de décembre 1581.

2. S'informa de la santé. André de Bourdeilles, frère de Branthôme, mourut en 1582.

3. Au lieu de *pour*, on lit *enpour* dans l'un des mss.

4. De la dot pour le mariage promis.

à ce coup à moy) priarent le roy d'admettre ladicte resignation; ce qu'il fit, et l'accorda. Je le sceus aussy tost, et un de mes amys, des privés du roy, m'en advertit.

Ce fut doncques pour un matin, second jour du premier de l'an, qu'ainsin qu'il venoit de sa ceremonie du Sainct Esprit, et qu'il disnoit, je lui en fis ma plaincte, plustost en collere qu'en pitié, ainsin qu'il le cognut. Il m'en fit des excuses, bien qu'il fust mon roy. Entre autres ses raisons, me dit que bonnement il ne pouvoit reffuser une resignation qu'on lui presentoit; autrement qu'il seroit injuste. Je ne luy respondis autre chose, si non : « Et bien, sire, vous « ne m'avez donné ce coup grand subject de « vous faire jamais service comme j'ay faict. » Je partis, et m'en vais fort despit. J'en rencontray aucuns de mes compaignons auxquelz je conte tout; et dis et jure, renie et proteste que, quand j'aurois eu mille vies, je n'en employerois jamais une pour rois de France, et que jamais, au grand jamais, je ne leur ferois service. Sur ce[1] je mauditz ma fortune, je deteste la grace du roy, je mesprise, en haussant le bec, aucuns maraux qui estoient pleins de fortune et biensfaictz du roy, qui ne les meritoient nullement comme moy.

J'avois par cas à la saincture pendue la clef dorée de la chambre du roy; je l'en destache, je la prendz et la jette du gué des Augustins où j'estois, dans la rivière en bas. Je n'entre plus dans la chambre du roy, je l'abhorre, et jure

1. Le manuscrit 8772 ajoute : « Je maugrée la vie. »

encor de n'y entrer jamais; mais je practique pourtant tousjours la court, allant à la chambre de la royne, qui me faisoit cest honneur de m'aymer, de ses filles, des dames, des princesses et des princes et seigneurs mes bons amys.

Je parle tout haut de mon mescontentement pourtant, et ne le celle point : si bien que le roy, l'ayant sceu, m'en fit dire quelques motz par M. du Halde, de patienter, qui estoit son premier vallet de chambre, et le plus digne qui eust ny qui aura jamais ceste charge, et qui aymoit autant les honnestes gens et faisoit pour eux, et estoit fort mon grand amy. Je dis toujours que j'estois fort serviteur du roy; et rien que cela ne disois.

Monsieur[1], frere du roy, me fit parler pour estre à luy, car il m'aymoit naturellement; et ne faut point doubter que, sans sa mort, je l'eusse suivy. Que maudite soit elle qui me le ravit, et à d'autres honnestes gens qui avoient mis sus luy leur confiance comme moy!

La Ligue se remue. M. de Guyze, qui aussy m'aymoit fort, m'en parle assez sobrement, sans declairer contre qui il en vouloit; je fus aussy sobre en response, mais pourtant en volonté de courir sa fortune, n'estoit que de longtemps je cognoissois le naturel d'aucuns de ceste maison, qui sont promptz à rechercher les personnes, et aussy soudains à les quicter quand ilz en ont faict; aussy qu'il n'y a que servir les grandes royautez. Sur ce, je me resoulz de vendre tout si peu de bien que j'ay en France, et m'en aller ser-

1. Le duc d'Alençon.

vir ce grand roy d'Espaigne, très illustre et noble remunerateur des services qu'on luy faict, sans aucunes importunités ni sollicitations, mais par son sage advis et juste consideration et son seul mouvement. Et sur ce je songe et discours en moy : « Je me propose de le bien servir, car il n'y avoit coste ny ville de mer que je ne sceusse, despuis la Picardie jusqu'à Bayonne, et du Languedoc jusqu'à Grace[1] en Provance, fors la Bretaigne, que je n'ay jamais guieres veu. Et pour mieux m'esclaircir en mon faict, j'avois de frais faict encor quelque nouvelle reveue par aucunes villes, faignant que j'y allois passer mon temps, ou que je voulois armer un navire pour envoyer en cours ou y aller moy mesme. Bref, j'avois si bien joué mon jeu que j'avois descouvert une demy douzaine des villes de ces costes, fort prenables par des endroicts très facilles que je sçavois et que je sçay bien encor; et pensois servir en ces occasions si bien le roy d'Espaigne, que je ne croyois pas moins tirer de mes services que de très grandes recompenses de luy et en biens et en dignitez. Avant que de me bannir de France, je voulois vendre mon bien, et en faire tenir l'argent par banque, ou en Italie, ou en Espaigne, que j'avois assez praticquez pour y avoir quelque cognoissance, et de long temps, par les voyages qu'y avois faict. Je m'estois proposé aussy (comme quand j'en discourus au comte de La Rochefoucault) seulement de demander congié au roy, pour n'estre dict transfuge, par un de mes amys, pour me retirer ailleurs où je me

1. Grasse.

trouverois mieux qu'en son royaume et me desmettre du sermant de subject. Je croy qu'il ne m'eust sceu desnier de ma requeste; car un chacun est libre de changer de terre et s'en aller eslire ailleurs d'autre. Mais tant y a, s'il me l'eust refusée, je m'en fusse allé : ny plus ny moins qu'un vallet qui se fasche avecques un maistre et le veut quitter, et luy demande congié; s'il ne luy veut donner, il n'est point reprehensible s'il le prend de luy mesme et s'en va prendre autre maistre. » Beaux discours humains que je faisois! Et sur le point de les accomplir, la guerre de la Ligue s'esmeut et s'eschauffe de telle façon que nul ne veut faire d'acquetz de terre, estant fort en hazard alors pour les garder; nul ne se veut desgarnir de son argent; ceux qui m'avoient promis d'avoir mon bien, s'excusent d'aller en estranges terres sans moyens; ce sont abus et grandes miseres, pour les avoir praticquées. Mais, en y ayant, aussy vous y faictes vos besongnes comme vous voulez[1].

Ce ne fut pas tout; car, en ma plus belle vigueur et gaillardise pour mener encor les mains, un meschant cheval malheureux, un jour en s'acabrant vilainement, se renversa sur moy, me brisa, et fracassa tous les raings, si que j'ay demeuré quatr' ans dans le lict, estropié et perclus de mes membres, sans me remuer qu'avecques toutes les douleurs et tourmens du monde, ou à me remettre un peu de ma santé, qui n'est

1. Cette partie, raturée d'une manière illisible, est restituée d'après le manuscrit 120.

telle encor ny sera jamais comme ell'a esté pour servir jamais roy ny prince, ny accomplir le moindre de mes dessains que j'avois auparadvant projecté. Ainsin l'homme propose et Dieu dispose[1]. Dieu fait tout pour le mieux, par quoy il en soit loué. Voylà que font les despitz et mescontentemens.

Feu M. le connestable a eu ceste opinion durant ses grandes faveurs, que tousjours il appaiseroit un gentilhomme mal content par un' ambrassade ou petite caresse de son roy. Cela est bien changé despuis, et le roy François disoit, au contraire, que le plus dangereux animal de son royaume, estoit le gentilhomme mal content. Il le disoit à propos de M. de Bourbon, qui luy fit bien sentir.

Pour faire fin, si ces despitz et mescontentemens ont poussé M. le mareschal de Bellegarde à faire ce qu'il fit, ne s'en faut esbahir; et croy qu'il en eust faict pis possible s'il eust encor vescu, car il avoit la valeur très grande et l'esprit très bon, et un grand sçavoir; et ces gens sçavans, qui ont leu, tirent des lettres et histoires des exemples à ce qu'ilz s'estudient imiter, selon leurs passions, affections et voluntez.

197. — Feu M. de La Valette[2] fut son beau frere, lequel a esté un très bon, vaillant et sage

1. Le manuscrit 8772 ajoute : « Possible que, si je fusse venu au bout de mes attentes et propositions, j'eusse faict plus de mal à ma patrie que jamais n'a faict renegat d'Alger à la sienne. Dont j'en fusse esté maudict à perpetuité, possible, de Dieu et des hommes. »

2. Jean de La Valette, père du duc d'Épernon.

capitaine, et sur tout l'a on tenu pour un des dignes hommes pour commander à la cavalerie legere; aussy la premiere belle preuve qu'il commança à faire, ce fut ceste cy en Piedmond, comme j'ay ouy dire.

Il estoit jeune cheval leger de M. d'Aussun, s'il me semble. Son capitaine l'envoyant un jour à la guerre vers Ast, avecques seulement huict chevaux des mieux choisis, il fut si heureux, que, rencontrant vingt chevaux de l'ennemy, il les chargea, qu'il les desfit, la moictié mortz sur la place et l'autre prisonniere; et ainsin tourna à MM. de Brissac et d'Aussun glorieusement, qui le louarent et l'estimarent tout plain.

Du despuis, quittant le Piedmont, il vint en France, où il fut cornette de M. de Givry, au camp de Vallanciannes, le capitaine Ferriere, dict Sauvebœuf, lieutenant, qui fut tué là devant en un' escarmouche qui fut belle, où ledict M. de La Vallette fit très bien, et devant son roy, qui dès lors le prit en telle estime, qu'amprès quelque temps il eut une compaignie de chevaux legers, qu'il fit fort valloir et signaler, et mesmes au camp d'Amians[1].

Aux guerres civilles, M. de Guyze, qui l'aymoit, le fit maistre de camp de la cavallerie legere, digne de ceste charge, disoit on, plus qu'homme de France, et tousjours luy a esté continuée pour l'amour de cela.

Au retour du voyage de Lorraine, il fit une fort belle et remarquée desfaicte des ennemys en

1. Probablement dans la campagne qui suivit la bataille de Saint-Quentin, 1537.

la Beauce. Aux troisiesmes troubles, à l'escarmouche de Jazeneuil, il fit une charge très belle et très à propos sur les ennemys; si qu'eux et les nostres dirent qu'elle venoit d'un très bon et grand capitaine.

Il avoit lors une compaignie de gens d'armes, et à la battaille de Jarnac; mais quelle compaignie estoit ce? composée d'aussy honnestes gentilzhommes, jeunes et vieux et tout, et riches, de la Gascoigne, qu'on eust sceu voir, tant à l'envy estoient ils desireux de ce pays là d'estre soubz ce bon capitaine, qui leur donnoit tous les jours de très bonnes leçons et praticques; au reste, tous la plupart montés sur de bons et nobles chevaux d'Espaigne ou de Gascoigne; si qu'ilz faisoient factions de gens d'armes et chevaux legers quand bon leur sembloit[1].

A la battaille de Jarnac, il entra si advant à la charge avecques ceste belle compaignie, que la pluspart de ces honnestes gens furent ou mortz ou blessez, comme je la vis ainsin desfaicte, descousue et bien changée de ce qu'elle avoit esté : et fallut que le roy luy baillast congé pour s'en aller en son pays et sa maison pour la reffaire, que despuis, il retourna si bien refaicte et recousue, qu'on n'y trouva guieres à redire à la premiere, tant la noblesse de Gascoigne l'aymoit et avoit creance en luy, et desiroit faire armes soubz luy.

Il fut lieutenant du roy en une mezze partye[2]

1. Combattaient en ligne ou en tirailleurs.
2. Pour *moitié;* voilà du langage courtisanesque italianisé.

de la Guyanne, qu'il gouverna bien sagement et avecques l'amour de tout le monde, et avecqu'un grand regret quand il mourut, qui fut de sa mort naturelle, et encor en un aage assez verd et ferme, et point encor feny[1] pour bien servir son roy et sa province. Et ne faut point doubter que s'il eust vescu plus vieilles années, qu'il fust esté mareschal de France, car ses merites luy promettoient cela, et que force autres qui vindrent après luy ne luy eussent osé passer ceste paille par le bec[2].

Aussy M. d'Espernon, son jeune filz[3], gouvernant si bien le roy son maistre, qu'on le tenoit pour un Monsieur et le second de France, l'eust poussé encor à plus haut degré que celuy de mareschal; car, quand la valeur et la faveur sont ensemble, elles font de grands effectz; et aussy qu'il faut donner ceste gloire naturelle à

1. *Feny*, fané, usé (?).

2. Lui faire l'affront d'obtenir cette charge avant lui. Le dictionnaire de Trévoux, au mot *oison bridé*, dit que le proverbe *passer la plume par le bec* vient de l'usage de fourrer une plume ou une baguette par les trous qui sont au bec des oies, pour les empêcher de pénétrer dans les jardins au travers des haies. J'avoue que je n'ai jamais vu traiter des oies de la sorte. On leur passe souvent un petit triangle en bois autour du col, mais je ne vois pas à quoi servirait la paille dans le bec, sinon à les étouffer. Il paraît plus vraisemblable de rapporter cette expression à la fauconnerie. Pour habituer un faucon à saisir la proie, on lui jette un oiseau empaillé, ou bien on l'agace avec une plume qu'il mord et qu'on lui retire du bec. Il croyait tenir une proie et n'a qu'une plume. De là ce terme a pu devenir synonyme de mystification, tromperie, affront. A proprement parler, c'est exciter vivement le désir de quelqu'un pour quelque chose, lui faire croire qu'il va l'obtenir et l'en frustrer.

3. Il était le second fils de Jean de La Valette.

M. d'Espernon, que c'estoit le filz qui honnoroit le plus son pere, et honnore encor fort sa mère, tant grand qu'il est, tout ainsin que quand il estoit soubz le fouet; et pour ce croist on que Dieu l'a preservé de grandz inconveniens et hazardz qu'il a passé despuis six ans, et le fait vivre plus longuement que ses coups et blesseures ne luy debvoient permettre[1]. Je parle de luy ailleurs.

CHAPITRE XXXVIII.

198. — *M. Parisot, grand maistre de Malthe.*

J'avois toutes les envyes du monde de mettre fin à ce livre dès ast'heure, car il en est temps ou jamais non, sans qu'à moy se presente un aussi grand capitaine qui ait esté de nostre temps, et qui se peut parangonner aux plus grandz que j'ay nommé et mis en ce livre, qui est M. Parisot, dict frere Jean Vallete, grand maistre de Malthe, François en tout de nation et Gascon; et bien qu'il n'ait faict trencher son espée pour son roy de France, son superieur et seigneur, nous autres François ne le debvons desadvouer, mais nous tenir très heureux et très honnorez d'avoir eu en nostre nation un si grand capitaine, qui a tant respandu de sang des infidelles

1. Il fut blessé au siége de La Fère, en 1580, et plus tard deux fois au siége d'Aix.

et ennemys de Dieu et de nostre loy, et a beaucoup vangé celuy chrestien villainement escoullé par eux, il y a tant d'années.

Ce ne sont pas nous seulement qui le louons, mais toutes les nations chrestiennes, et les Turcz autant que nous, et non sans raison. Le seul siege de Malthe en donne ample subject, où il fit parestre sa valeur et sa suffisance, la place n'estant des plus fortes, ains estimée plus foible que forte, assaillye de tant d'hommes, battue de tant de pieces d'artillerie et de telle furie, qu'amprès le siege levé ell'avoit ressemblance plus d'une ruyne que d'une ville. Les assautz grands, longs et assidus, donnés, rafraischis et soubztenus, nous le doibvent encor d'autant plus faire admirer.

Entr'autres des plus grands que j'ay ouy raconter, fut un qui fut livré un jour à la poste de Castille, si soudain et si furieux, qu'on vint l'appeler (ainsin qu'il s'estoit un peu retiré pour se deslasser de la fatigue qu'il avoit enduré toute la nuict), et annoncer que l'ennemy forçoit la bresche. Luy, sans s'estonner ny s'esmouvoir (car de son naturel il estoit froid) : « Il y faut « aller doncques, dit il, pour les repousser; mais « passons à l'eglise pour faire un mot de priere « à Dieu; et, pour si peu que nous le prierons, « le temps n'en sera point perdu ny nostre aller « retardé. Cependant Dieu, s'il luy plaist, bat- « taillera pour nous. » Ayant faict sa courte priere, arrive à la bresche, trouve ses gens très vaillamment combattans, prend sa picque, qu'il fait très beau veoyr en la main de ce grand homme, de très belle et haute taille, qui parois-

soit par dessus tous, combat bravement, et anime un chascun à faire comme luy; si que tous unanimement, combattans à l'envy par un long espace de temps plus qu'hommes, repoussarent les ennemys dans le fossé avecqu'une très grande tuerye.

J'ay ouy raconter à aucuns gentilzhommes et marchandz, italiens et françois, qu'ilz ouyrent dire dans Constantinoble à aucuns Turcz jurer et affirmer qu'ils avoient veu des diables et esprits d'enfer combattre à la bresche pour ces chiens, appellans les chrestiens telz, comme nous les appellons, et mesmes ce jour de cest assaut que viens de dire, et que ce n'estoient point hommes, mais vrays diables, que ces chiens avoient invoquez et appellez à leur secours. Tel tesmoignage est bien autant glorieux pour ces braves chevalliers et leur general qu'il est faux.

Je me souviens qu'amprez le siege levé, mon dict sieur le grand maistre envoya et despecha des ambassadeurs vers tous les princes chrestiens, pour leur annoncer leur heureuse victoire et delivrance du siege; ambassade certes bien plus agreable que celle qu'envoya le pauvre grand maistre de l'Isle Adam, amprez la prise de Rhodes, pour raconter sa misere et pitié.

Pour nostre roy fut le chevallier de La Roche, que despuis avons appelé le commandeur de La Roche, d'une fort bonne maison du Dauphiné, brave et vaillant, et fort accompli gentilhomme, qui parloit très bien et françois, italian et espaignol et grec, et qui lors estoit premier escuyer de M. le grand maistre.

Il trouva le roy à Tours, au Plessis. Le roy et la royne le receurent avecqu'une très grande allegresse, et l'ouyrent fort attentivement et d'affection en son discours de ce siege, qu'ilz luy priarent de conter tout au long; et encor plus l'interrogeoient sur plusieurs particularités qui leur venoient en fantaisye : à quoy ledict La Roche respondoit si pertinemment, que leurs Majestez y prindrent un très grand plaisir, et en furent fort satisfaictes, et surtout demeurarent ravies d'admiration de la valeur et sage conduicte de M. le grand maistre. Sur quoy M. le chancellier de l'Hospital, ce grand et non pareil senateur, qu'y estoit present, apres que tout fut dict, prit la parolle, et l'addressant à la royne, luy dist : « Madame, c'est un poinct fort remar-
« quable en cecy, qu'en trois gros et signalés
« sieges qu'ont souffert ces braves chevalliers de
« Sainct Jehan, des infidelles et des Turcz, les
« grandz maistres qui ont dedans leurs places
« commandé sont esté tous François; si que l'on
« diroit que Dieu les avoit esleuz, suscitez et
« appellez pour en planter la vive gloire, et plus
« grande que des autres nations, et que, comme
« vrays et anciens chrestians, ilz estoient desti-
« nez par dessus les autres à deffendre le nom
« chrestian. L'un fut le grand maistre d'Aubus-
« son, qui deffendit si vaillamment Rhodes
« contre le grand soudan d'Ægypte, qu'il contrai-
« gnit d'en lever le siege et se retirer avecques
« sa grand'honte et perte de ses gens. L'autre
« fut M. le grand maistre de l'Isle Adam à
« ce dernier siege de Rhodes, qu'il soubstint
« six mois durant, sans nul secours de prince

« chrestian, et puis, reduict à toute extremité, « la quitta par une très belle et très honnorable « capitulation. Encor, en quelque estat et con- « traincte qu'il fust, sans un traistre chevallier « portugais, qui meschamment trahit son Dieu, « sa religion, son grand maistre et ses compai- « gnons, et sans aussy un medecin juif renié, il « ne fust esté jamais pris, et eust faict retirer « aussy bien sultan Soliman comme l'autre fit « son ayeul[1]. Le troisiesme fut M. Parisot, que « vous voyez de frais et de nouveau ce qu'il a « faict en cestuy cy, et en est demeuré victo- « rieux. »

La royne, qui estoit curieuse de sçavoir toutes belles choses, respondit : « Vrayement, mon- « sieur le chancelier, voylà une observation très « belle et digne d'estre remarquée et recueillie. » Et se tournant vers le roy, qui estoit encor jeune[2], la luy fit noter, et le grand honneur que ce luy estoit et à son royaume et regne : et sur ce, se mirent à discourir quel siege des trois avoit esté plus grand, plus dangereux et fascheux.

M. le connestable, qui estoit present, respondit qu'il falloit laisser à part le premier, car il estoit hors de nos cognoissances, bien que les histoires le nous representent très grand, et bien assailly et bien deffendu ; aussy que ce temps les places ne s'assailloient ny s'assiegeoient si furieusement comme despuis de nos temps, ny comme fut le second siege, soustenu par son

1. Mahomet II.
2. Charles IX avait alors environ seize ans.

oncle M. de l'Isle Adam, faict par un jeune prince ambitieux que sultan Solyman, qui n'y espargna ny verd ny sec, et n'y mena que deux cens mill'hommes, s'il vous plaist, tant de guerre que de travail, dont il y avoit soixante mille pionniers de ses confins et frontieres de l'Hongrie, de Blasquia[1] et Bassina[1], qu'on tenoit pour lors très experts à faire mines, que le grand seigneur avoit faictz venir exprez pour prendre la place et s'en ayder plus que de l'artillerie et autres forces, bien qu'il y eust cent pieces de fonte en batterie, dont il y en avoit qui tiroient des balles de bronze et de marbre de onze palmes de tour. Les bons arithmeticiens en peuvent bien comprendre et representer, par la circonference, la figure. Toutes ces pieces tirarent ainsin souvent, et jour et nuict, et contre les murailles et dans la ville. On peut bien penser quel mal et quelles bresches elles pouvoient faire : et puis après les furieux et continuels assautz (si que tel fut donné que par cinq fois il fut rafraischy) qu'ilz donnarent, peuvent bien rendre compte quel siege ce fut ; en fin, les ennemys maistres de la bresche et du haut du rampart, et les uns et les autres près d'une picque, les retranchemens entre deux, n'en pouvant plus, fallut parlamanter et se rendre[2].

Grand' honte, certes, pour les princes chrestians d'alors, qui, s'amusans à s'entre tuer, se ruiner et se desposseder les uns les autres de leurs terres et estats, laissarent ainsin miserablement

1. Valachie et Bosnie.
2. Rhodes capitula en 1522.

perdre ces gens de bien de chevalliers! car le moindre secours qui leur fust venu de la chrestianté, ilz estoient sauvés. Le pape, certes, pour lors y estoit des plus eschauffez à la guerre chrestianne, non pas certes chrestianne, mais barbare et cruelle; en quoy, certes, d'icy à cent mill' ans, ce grand roy d'Espaigne Philippes est digne de renommée et de louanges, et digne aussy que toute la chrestianté prie autant d'années pour le salut de son ame, si desjà Dieu ne luy a donné sa place en son paradis, pour avoir si bien secouru tant de gens de bien dans Malthe, qui s'en alloit au train de Rhodes, laquelle l'empereur Charles son pere et le pape Leon abandonnarent estrangement pour employer tous leurs sens, leurs soucis, leurs forces et leurs moyens à chasser le roy François hors de son estat de Milan; auquel bon roy il ne tint que Rhodes ne fust secouru, et luy en poisa fort sur l'ame, car enfin il falloit qu'il se deffendist. Si ne laissa il pourtant de commander à tous ses ports de Provance et de Marseille d'armer le plus qu'ilz pourroient donner secours, aussy tost que ce grand maistre luy eut depesché ambassade, et aux princes chrestians, de luy ayder.

Ainsin se perdit ceste belle isle, sa belle ville de Rhodes, jadis tant renommée parmy les Grecz et Romains, que ces braves chevaliers de Sainct Jehan avoient bravement conquise et gardée deux cent quatorze ans, ceste belle isle et ville de Rhodes, dis je, qui servoit de rampart à toute la chrestianté et terreur à toute la Turquie; si que, quand Solyman en fit l'entreprise, tous ses baschas et ses capitaines de guerre l'en

destournarent tout ce qu'ilz peurent, et luy en remonstrarent de grandz inconveniens, les fondans sur le siege passé qu'y mit Mahommet son bisayeul, où il n'y receut que de la honte et de la perte; mesmes ses jannissaires commançarent à murmurer quand ilz virent qu'il les menoit là, tant ils eurent d'apprehension de mal, sur l'exemple passé. Il n'y eut que Mustapha bascha, capitaine general, qui le redressa; s'y laissant aller l'y poussa et oppiniastra; dont pourtant il s'en cuyda trouver très mal quelques mois après; car Solliman se voyant desesperé de prendre la place, et l'accusant qu'il estoit le seul autheur de l'y faire venir, luy faisant entendre qu'il l'auroit prise en un mois, et desjà il y avoit trois mois qu'il estoit là devant, et n'avoit rien faict: dont sur ce il se delibera de luy faire trencher la teste sur le champt; mais les autres baschas luy remonstrarent qu'il n'en debvoit faire justice en terre d'ennemy (quelle superstition!), ou possible que c'estoit pour donner autant de courage et d'allegresse aux assiegez, ce qu'il creut; et l'envoya au Cayre tenir la place du capitaine de là, qui estoit mort, dont il en advoit eu nouvelles. Si continua il tousjours le siege, pour l'amour que son pere luy avoit recommandé à sa mort la prise de ceste place et de Belgrade, sur lesquelles il avoit dessaing, et y alloit à toutes sans sa mort. Si bien que ce jeune prince, tout courageux et ambitieux, et ne voulant nullement degenerer à ses predecesseurs qui avoient estez si grandz conquereurs, sultan Mahommet, sultan Bajazet et sultan Selim, il conquist ces deux belles places, Belgrade par son

general, et Rhodes luy en personne. Et ne faut doubter que, s'il n'y eust esté, jamais on ne l'eust emportée. Voylà que sert la presence d'un grand en une conqueste ! Enfin, il mena ceste place à tel destroict, que des six partz de la ville les cinq estoient ruynées ; toutesfois, ces braves chevaliers, et par dessus tous un Gabriel Martinengo [1], les deffendoient, et y faisoient tousjours des contremines tant qu'ilz pouvoient, et si bien que les Turcz n'y firent tout à coup ce qu'ilz vouloient ; mais la continuation et la longueur les emporta par une très honneste composition, amprez qu'ilz eurent faict mourir là devant cent quatre mille Turcz, dont il y en avoit de coupz de main soixante quatre mille, et le reste de peine, de misere et de malladie. C'est tué, cela, et faict mourir !

Il faut doncques penser, si sur ce coup fust arrivée une armée fresche, tant fust elle esté petite, et composée seulement de quinze mill' hommes, si la place ne fust pas esté conservée, et si l'autre n'eust aussy tost levé le siege ; ou, s'il eust voulu combattre, si les nouveaux et fraiz venus n'eussent bien battu les harassez, fatiguez et malmenez en toutes sortes ; aussy sceut il bien prendre le temps d'y aller ; et la principalle raison qui l'y mena fut la division et guerre qu'il vit entre les plus principaux princes chrestians, dont luy en sceut donner très bons advis le traistre chevallier portugais, frere André de Merail [2].

1. Martinengo.

2. André Amaral, chevalier portugais, chancelier de l'ordre. Sa trahison n'est rien moins que prouvée. Il avait été le rival malheureux de Villiers de l'Ile-Adam lors de

C'est ce qui empescha jadis le bon et brave duc Philippes de Bourgoigne d'aller à Constantinoble faire la guerre aux Turcz et le reprendre, dont il en avoit toutes les envyes du monde, sans les jalouzies et les apprehensions qu'il eut que le roy Louys XIe, luy estant en un si beau et si bon et sainct œuvre occupé, ne luy vinst prendre ses terres et despouiller de ses biens, tant il avoit l'ame traversée : et sans luy, ne faut doubter qu'il eust faict quelque chose de bon, car il estoit zellé et devoctieux chrestian. Il avoit donné auparadvant dix mill' escus pour faire reedifier et refaire l'eglise et la chapelle de Hierusalem, et en avoit autant donné pour avoir faict bastir en la ville de Rhodes la tour de Bourgoigne. Belle ambition, certes, pour veoyr en ce bel œuvre son grand nom gravé ! Laquelle tour donna despuis bien de l'affaire aux Turcz, et la maudirent bien.

Ceste belle ville fut rendue par composition le propre jour de Noel, et le lendemain Acmet bascha dit à M. le grand maistre : que le grand seigneur avoit envye de le veoyr, et qu'il feroit bien de l'aller trouver dans son pavillon ; ce qu'il fit le lendemain, pour estre aussy plus asseuré de sa promesse et sa foy. Quand il fut

l'élection du grand-maître, et, en apprenant la nomination de son compétiteur, il lui était échappé de dire que Villiers serait le dernier maître. Il fut en outre accusé pendant le siége d'avoir été en correspondance avec Soliman et de lui avoir indiqué les endroits faibles de la place. Un de ses esclaves, appliqué à la question, révéla le fait. Quant à Amaral, la torture ne put lui arracher un aveu, et il mourut en protestant de son innocence.

devant luy, il luy fit un très bon et honnorable recueil, et luy fit dire par son truchement : que la fortune à luy advenue de perdre villes et seigneuries, c'estoit chose commune et usitée, et qu'il ne s'en donnast trop de melancolie, puisqu'il vivoit en grand honneur, et qu'il ne se donnast peine de sa promesse, et qu'il s'en iroit seurement avecques toute sa compaignie. Dont monseigneur le grand maistre l'en remercia très humblement, et puis s'en retourna. Le lendemain il vint à cheval dans la ville, et y entra par la bresche d'Espaigne tout à cheval. Aussy il vit la ville et la tour de Sainct Nicolas, qui avoit esté celle de toutes qui avoit mieux faict teste; et s'en retournant, il passa par dedans le palais de M. le grand maistre, et estant dans la salle où les grandz maistres avoient accoustumé de manger, il demanda où estoit le grand maistre, et dit qu'on le fist venir; et n'avoit avecques luy que deux personnes seulement, Acmet bascha et un jeun'homme qu'il aymoit, et ne voulut que d'autres y entrassent; et quand le grand maistre fut venu, il luy fit dire en grec par ledict bascha qu'il n'eust pensement de rien, et qu'il fist ses affaires à loisir, et que s'il n'avoit assez de terme de celuy qu'il luy avoit donné pour les faire, qu'il luy en donneroit d'avantage et tant qu'il voudroit. Ledict grand maistre l'en remercia et ne luy demanda seulement qu'il tinst sa promesse. L'autre luy respondit qu'il le feroit et qu'il n'en entrast en doubte ny d'aucun desplaisir; ce qu'il fit. Amprès il alla veoyr l'eglise de Sainct Jean et la grande place, bien ayse d'avoir conquis si belle, bonne et riche place,

qu'il faut bien dire telle ; et puisque M. le grand maistre offrit de payer toute la despance qu'y avoit faicte le grand seigneur et qu'il s'en allast ; ce qu'il reffusa et renvoya bien loing.

Il falloit bien dire qu'il eust de grandz moyens, et toute la religion, et que ceste place leur apportast de grandz revenus, moyens et butins ; aussy estoit elle située très bien et commodement pour faire de grandes prises sur la Turquie et Sirie, et sur les marchands qui trafficquoient de l'un à l'autre. De plus, c'estoit un vray et bon port, et seureté d'abordage à tous les marchands chrestians qui trafficquoient en Levant d'un'infinité de richesses. Qui voudra sçavoir plus amplement des merveilleuses particularitez qui se sont passées à ce siege lise un vieux livre roman que j'ay veu, faict et composé de ce siege par frere Jacques, bastard de Bourbon, qu'il dedia à frère Philippes de Villiers l'Isle d'Adam[1], son grand maistre, dont j'ay appris une partie de ce que je viens d'escrire, et un'autre de plusieurs vieux commandeurs que j'ay veuz à Malthe, et mesmes un vieux grand prieur de Champaigne, qui y estoient, et sur tout aussy de M. le grand maistre Parisot, qui s'y trouva dedans en ses plus jeunes années, lesquelz tous faisoit très beau veoyr et ouyr en discourir.

Pour parler ast'heure du siege de Malthe, comme je tiens dudict M. le grand maistre et d'autres vieux commandeurs, il a esté aussy

1. « La grande et merveilleuse et très cruelle oppugnation de la noble cité de Rhodes, prinse nagueres par Sultan Solyman à présent grand Turcq ». Paris, 1527.

grand et rude, voire plus que celuy de Rhodes, si l'on veut considerer la force de la place, qui n'estoit nullement esgalle à celle de Rhodes, qui de tout temps avoit tousjours esté bonne et forte, et encore mieux rabillée et fortiffiée de messieurs les chevalliers despuis qu'ilz la prindrent et la gardarent deux cens quatorze ans, ainsin que j'ay dict. Car enfin, comme disent les bons architectes et ingenieux, il n'y a que fortification de muraille vieille, non pas trop aussy, et vieux rempart et terre plein ; au lieu que Malthe ne pouvoit avoir esté faicte ny fortiffiée que despuis quelque quarante ans, que l'empereur leur donna ; et pour ce, neufve fortification n'est si bonne que l'autre.

Pour quant à la batterye, elle fut plus grande que celle de Rhodes, envers laquelle on s'ayda plus de la mine que de la force du canon ; et fut tiré à Malthe soixante dix mille tant [1] de coups de canon. De plus, Malthe fut assaillie de meilleurs hommes que Rhodes, car en ces temps les Turcz ni les janissaires n'estoient si bien aguerris ny armez, ilz s'estans fort peu encor appris et accoustumez aux harquebuz, comm'ilz ont faict depuis, à nos despens, aux guerres qu'ilz nous ont faictes en Hongrie par terre et sur nos mers, en tant de combatz qu'ilz ont baillez du temps de l'empereur Charles et roy d'Espaigne ; et se sont si bien adextrez et appropriez à ces harquebuz, que guieres pluz ilz font d'estat des arcz et flesches ; je dis les vieux et aguerris soldatz des gardes de leurs ports et places, et sur tout

1. 70,000 et tant.

les renegatz d'Alger, que Dragut emmena à Malthe, qu'on disoit paroistre par dessus tous les autres en valeur et en bonnes armes.

Outre encor, M. le grand maistre de Rhodes ne fut circonvenu ny surpris comme celuy de Malthe, car il le sceut plus de trois mois advant, et mesmes le grand seigneur luy envoya une patente pour le sommer de luy rendre la place amiablement et courtoisement, avecques protestation grande et serment faict qu'ilz n'auroient de luy nul dommage ny desplaisir, et ceux qui s'en voudroient aller ailleurs avecques leur avoir et famille, faire le pourroient librement et en toute seuretté, jusqu'à aucuns qui voudroient prendre solde soubz luy, qu'il les traicteroit et appoincteroit très bien ; et, en cas de reffus, les menaçoit de feu, de sang, de renverser leur ville et chasteau de fondz en comble, sens dessus dessoubz, et les personnes rendre esclaves miserables ou les faire mourir, comm'ilz en avoient faict et faisoient à d'autres tous les jours. Les Rhodiens furent ainsin advertiz et menacez de bonn'heure, mais les Malthois ne le furent point, tant s'en faut, comme j'ay ouy dire à M. le grand maistre que la coustume de sultan Sollyman avoit tousjours esté de ne faire arborer jamais son estendart general de mer, ny faire sortir ses armées que le jour propre de sainct George, par une certaine devotion qu'il portoit au sainct, et superstition qu'il avoit de ce jour, et qu'à ceste fois il avoit anticipé et avoit faict partir ceste armée huict jours avant : aussy dirent ilz puis amprès que cela leur porta malheur, et que l'entreprise en reussit mal.

D'hommes devant Malthe il n'y en avoit pas tant que devant Rhodes ; il s'en falloit plus des trois parts, car il n'y avoit que cinquante à soixante mill'hommes de guerre, mais tous bien choisis, comm'ilz le firent bien paroistre en leurs assautz et combatz.

D'artillerye devant il y en avoit bien autant, puisqu'il y avoit tant de galleres, mahommes [1], navires, galliottes et fustes, mais non si grand' quantité de grosses bombardes, qu'ils appelloient ainsin : toutesfois il y en avoit six gros doubles canons de fonte, les mieux faictz et pollis que je vis jamais, ainsin qu'en fit la monstre un qu'ilz laissarent et ne purent emporter, d'haste qu'ilz eurent en leur embarquement, que nous vismes sur le port estendu puis amprès en signe de trophée. La place de Malthe fort petite, et Rhodes fort grand' et très peuplée.

Tant d'autres raisons y a il pour faire trouver le siege de Malthe plus furieux que l'autre, que je n'allegueray point, si non que M. le connestable, en oyant discourir le chevallier de La Roche au roy, dit celuy de Malthe emporter l'autre, bien qu'il n'eust rien voulu oster à son oncle le grand maistre : aussy fut il bien besoing à tous ces braves chevalliers malthois, capitaines et soldatz, qui estoient leans, de se bien deffendre et se servir bien de la sage conduicte de leur grand maistre general.

On disoit lors que Dragut, quand il arriva là devant, n'approuva jamais à Rostan bascha, le general, ceste entreprise, et porta cest honneur

1. *Mahonnes*, gros vaisseau qui ressemble à une galéasse (Cotgrave).

testimonial à M. le grand maistre, qu'il avoit cogneu et veu prisonnier[1], comme j'ay dict ailleurs : que le grand seigneur debvoit avoir ou plus tost ou plus tard attendu ceste entreprise qu'un tel grand maistre ne fust point esté le commandant ; car il le tenoit pour le plus grand capitaine avecques qui les Turcz avoient eu affaire ; et certes il disoit vray.

Que s'il eust vescu il leur eust donné de l'affaire, car il avoit resolu de venir trouver le pape, l'empereur, le roy de France et le roy d'Espaigne, et autres princes chrestians, en passant pays, et les prier tous et les induire à se croiser et armer contre les Turcz, et de leur proposer la guerre si aysée et si facile, qu'à l'ouyr discourir comme je l'ouys un jour l'espace d'une grande heure, il n'estoit qu'à tenir que le Turc n'eust eu de terribles venues ; et se faisoit fort de faire armer et revolter aysement toute la Grece, en luy fournissant armes et peu d'argent. C'estoit chose resolue en luy, de s'acheminer ainsin vers ces grandz princes. Mais sur cela la guerre civille vint en France, qui l'empescha de partir ; car il vouloit sur tout voir le roy Charles, son roy naturel, de la jeunesse duquel il avoit ouy dire beaucoup de bien, et en esperoit beaucoup de son ayde et de ses braves subjectz françois, sans lesquelz, disoit il, il ne pourroit bien conduire sa besoigne.

1. La Valette avait été esclave de Dragut, et Dragut esclave de La Valette. On dit que La Valette, encore simple chevalier, le voyant à la chaîne, lui dit : *Señor Dragut, usanza de guerra.* — *Y mudanza de fortuna*, répondit le corsaire.

Je pense qu'il eust faict beau voir ce grand prince (d'autre qualité, representation et suffisance que Pierre l'ermite de jadis) faire un tel voyage, et près de nos grandz princes. Je le peux bien appeller prince, car j'ay veu des roys et princes n'estre pas si honnorés de leurs subjects comme ce grand maistre l'estoit de ses chevalliers de toutes nations chrestiannes, autant pour son grade que pour sa valeur et vertu. Le pape Pie V^e^, amprès sa victoire, le voulut honnorer du chappeau de cardinal, comme son predecesseur le grand maistre d'Aubusson, et de fraiz a esté le grand maistre Verdalle ; mais le reffusa tout à trac, disant que la croix blanche ne sieoit pas bien sur le rouge comme sur le noir. Aussy n'estoit ce pas un habit bien convenant à un grand capitaine fraischement victorieux, qui estoit coustumier de braver, s'enorgueillir et triumpher de son grand honneur acquis; et là dessus prendre un habit ecclesiastique pour s'humilier, comme certes il le faut, envers Dieu de la grace qu'il luy a faict; mais envers le monde il faut maniffester superbement sa gloire, comme faisoient ces braves empereurs romains qui, tournans de leurs belles victoires, n'entroient en triumphe en habitz de pontiffes, mais en glorieux empereurs qui venoient de tuer, tirer sang et conquerir. Ainsin doncques reffusa M. le grand maistre la robbe cardinalle, et se contenta de la sienne et de ses belles armes qu'il avoit porté sur son corps, et avoit encor esperance de les porter.

Sur quoy je feray ce petit conte, que : quand nous estions à Malthe, la Feste Dieu vint à

eschoir et à se celebrer, à la procession de laquelle tout le monde ne faillit de s'y trouver, tant M. le grand maistre, messieurs de la grand croix, commandeurs, chevalliers, que nous autres François et autres gens de guerre ; et pour quant à moy, je dis que c'estoit la plus belle que je vis jamais, car ell'estoit accompaignée de devoction et de guerre tout ensemble, et d'une très belle et grande noblesse : et passant devant le port se fit une très belle et longue salve d'artillerie et escoupeterie de galleres, du gallion et autres vaisseaux qui estoient là en assez bonne quantité ; et dura fort longuement et long temps, et la poudre n'y fut nullement espargnée. L'on en voulut faire ce jour une par dessus toutes, tant parce que l'an passé on ne l'avoit peu celebrer que fort peu à cause du siege, que pour en rendre de plus encor graces à Dieu de leur victoire. Cest honneur ne luy estoit point mal employé, comme bien deu à nostre maistre.

L'eglise estoit parée et tapissée d'une fort belle tante de tapisserie, où estoient tres bien portraictz tous les grands maistres qui avoient estez depuis leur institution, et mesmes despuis Rhodes pris, tous vestuz avec leurs grandz robes noires et leurs grandz croix dessus, fors six ou sept qui estoient armez de toutes pieces et sallade en teste. Je fus curieux de demander à un commandeur de la grand'croix pourquoy ceux là estoient armez plustost que les autres. Il me respondit, parce qu'ils avoient faict pour leur religion des prouesses plus hautes, plus grandes et plus signallées, et mieux combattu et battaillé

que les autres, ainsin qu'avoit faict celui qui prit Rhodes, et les autres qui tindrent les sieges. Je ne me souviens pas bien ce qu'avoient faict les autres. Voylà une tres belle marque d'honneur, ainsin paroissante par dessus les autres.

J'ay ouy dire à plusieurs chevalliers que si mondict sieur le grand maistre ne fust mort si tost, pour le seur il vouloit faire quelque grand exploict de guerre et de conquestes, ou secouru ou non de quelque grande ligue des princes chrestians ; mais il s'asseuroit fort du roy d'Espaigne, qui estoit le meilleur et plus fort appuy de ses dessains, et de quelques seigneurs et gentilshommes particuliers françois, et sur tout d'aucuns de nous autres qui estions là, qui luy avions promis la pluspart que je sçay bien, car nous ne demandions pas mieux. Je m'asseure bien que le comte de Brissac n'y eust pas failly, quand il eust deu avoir tout son bien de France confisqué et son corps banny. Je sçay bien ce qu'il m'en dict, et M. de Strozze aussy ; car ils aymoient et honnoroient fort ce grand maistre, et desiroient fort, et plusieurs de nous, mener les mains soubz lui : aussy cest honnorable homme nous faisoit beaucoup d'honneur et très bonne chère. Tant que nous fusmes là, il nous logea et deffraya tous, et si estions force bouches ; et bien malheureux estoit celuy qui en departissoit mal content, car il nous faisoit à tous meilleur traictement et honneur qu'il ne nous appartenoit : aussy la despense estoit trop excessifve, pour en venir sortir d'un'autre qu'il avoit faicte pour le siege ; mais il se sentit tant honnoré et glorieux

dequoy nous autres François estions venus à luy si librement offrir nos vies et nos biens, qu'il en faisoit une grande ostentation et gloire, qu'il ne pouvoit garder de la manifester aux autres nations. Aussy ce bon seigneur voulut il faire enregistrer tous nos noms dans le grand et principal papier de leur thresor, et le garder là dans les archives à perpetuité.

Il estoit genereux, splandide, magniffique et liberal, et pour entretenir sa splandeur, liberallité et magnifficence, il s'advisa d'armer deux galleres à soy, outre celles de la religion, et en fit capitaine M. de Romegas[1] de l'une, et M. de Sainct Aubin de l'autre; mais M. de Romegas commandoit à toutes deux, et M. de Sainct Aubin luy obeyssoit : tous deux François et Gascons, et tous deux fort braves et vaillans, et très renommez et très heureux, et sur tout M. de Romegas, qui a esté tel, qu'avec ces deux galleres il a battu et rebattu les Turcz plus ordinairement que n'a jamais faict capitaine chrestian despuis nos temps (je metz à part les generaux des grandes armées) ; et a esté plus parlé de Romegas en Turquie et en Grece que de nul autre : si que j'ay veu des esclaves turcz en chanter des chansons sur leurs grandes guyternes[2], qui avoient esté faictes et composées en Turquie et Constantinoble, et en leur langue, là où ils racontoient de ses vaillances et

1. Mathurin d'Aux-Lescout, après s'être distingué pendant le siége de Malte, devint général des galères de l'ordre et lieutenant général du magistère, le grand-maître ayant été interdit.

2. Guitares à très-long manche, *tambouras*.

de ses prises qu'il a faictes sur eux, qui sont esté fort grandes. Aussy sans elles M. le grand maistre n'eust sceu tant despendre.

Ledict M. de Romegas, avec ses deux galleres, ne faisoit jamais difficulté d'attaquer cinq ou six galliottes turquesques d'Alger, et tousjours les battoit, ou les mettoit à fondz, ou en amenoit. Avec ce qu'il estoit fort vaillant, il estoit fort sage et rusé capitaine ; il sçavoit très bien prendre son party et aller faire ses prises où il falloit, et bien à poinct. Je fus une fois avec luy en cours[1], et trouvasmes une nauf vénitianne que le calme avoit pris ; elle pouvoit monter à cinq cens tonneaux. Il alla droict à elle, et n'avoit que sa seule gallere. Nous la trouvasmes fort leste, et en deffense de pavesades et d'extra pontins[2] à l'entour de la nauf, et la gondole tirée à eux et remplie d'eau contre le feu. M. de Romegas, ayant recognu la bandiere de Sainct Marc, ne voulut passer outre ny laisser jouer le canon de courcie[3], bien qu'aucuns luy conseillassent ; mais il estoit sage : il ne fit seulement que commander d'amener, faire sortir la gondolle en mer, et sçavoir s'il y avoit robbe de contrebande, et prendre langue d'où ilz venoient, et puis les recommanda à

1. Course.

2. *Pavesade.* C'est une espèce de parapet disposé le long du bord pour dérober à l'ennemi la vue de ce qui se passe sur le pont et garantir les matelots de la mousqueterie. On se sert ordinairement des hamacs, qu'on appelait du temps de Branthôme *strapontins,* pour établir ce parapet. La *gondole* est la grande chaloupe placée sur le pont.

3. Pièce placée sur la *coursie* ou le tillac à l'avant de la galère. On dit aujourd'hui canon de chasse.

Dieu et à leur chemin. Il se faisoit bien fort de l'emporter s'il ne fust esté vaisseau chrestian.

Quand il alloit en Grece, et que ses gens prenoient terre pour aucuns rafraischissemens et bois et eau, vous eussiez veu les bonnes gens et femmes de village luy porter des poulletz, des fromages, des laictages, des œufs, des fruictz, bref, de ce qu'ilz avoient de leurs petites mesnageries et commoditez, seulement pour le veoyr; et, l'ayant veu, s'en retournoient en grande admiration, joye et contentement. Bref, c'estoit un très grand capitaine et grand ennemy des Turcz, et qui n'estoit jamais à son ayse qu'il ne leur fist la guerre; ce qui fust cause de son malheur et de sa mort, d'autant que, voyant le grand maistre succedé à M. Parisot fort lent et negligent en son estat, et ne faire point les actions de son predecesseur pour la guerre, il machina contre luy pour l'oster de son estat, comme indigne, et fit de grandes brigues parmy ses compaignons, dont plusieurs grandz princes en conceurent contre luy hayne et grand mescontentement. Je sçay bien ce que j'en ouys dire un jour au roy; car les grandz sont ennemys mortels des petits qui se revoltent contre leurs supérieurs; et luy donna un très grand blasme, et qu'il seroit contre luy, et mesmes envoya à Malthe pour s'offrir au grand maistre. Le pape y envoya aussy pour appaiser ceste rumeur, et manda venir M. de Romegas à Rome, où estant, fust fort admiré et bien veu de Sa Saincteté; mais pourtant on dict qu'il se trouva empoisonné, dont il mourut. Toustes-

fois son enterrement fut fort honnorable et pompeux, et tel que le grand maistre n'en eust sceu avoir de pareil. Ce fust grand dommage de ce grand capitaine, car, amprès M. le grand maistre Parisot, ç'a esté le premier de tous les siens ; que s'il fust esté grand maistre il eust faict de grandes choses. On dit qu'un homme, amprès qu'il a evité un grand malheur extraordinaire et extresme, l'heur l'accompaigne par amprès bien grand, ainsin qu'il fit un jour dans le port de Malthe, qu'il vint une bourasque de mer qui luy renvoya et remit en un instant sa gallere sens dessus dessous ; et luy, qui estoit endormy seul dans la chambre de pouppe, demeura leans engagé de telle façon, qu'il luy fallut ouvrir la gallere par le ventre, près la carene qu'elle monstroit par le haut, et y faire un trou par où il sortit, qui fust un grand miracle. Du despuis il fust grandement heureux.

Son compaignon, M. de Sainct Aubin, faict de sa main et de M. le grand maistre, a esté aussy un très bon capitaine, et l'a monstré en beaucoup de beaux combatz, butins et belles prises faictes au proffit de la religion et du sien aussy; car il a faict bourse et argent en bancque, ainsin que M. de Romegas en avoit force. Aussy, bien fol est celuy qui s'oublie, et qui a la main à la paste, n'en prend, comme l'on dict. Quand nous estions à Malthe, M. le grand maistre envoya Sainct Aubin en cours et pour prendre langue de l'armée, de laquelle il estoit incertain si elle venoit à Malthe ; et s'en tournant, il trouva deux grandes galliottes d'Alger qui

estoient au neveu de Dragut ; il les chargea, les combattit, en mit une à fonds, et l'autre l'emmena à Malthe très glorieusement et heureusement, qui fust le très bien venu et fort estimé.

Ces deux bons capitaines avoient deux braves lieutenans fort vaillans : l'un le chevallier de Lussan, aujourd'huy grand prieur de Sainct Gilles, de M. de Romegas ; et l'autre le chevallier de La Douze, de Sainct Aubin : tous deux despuis commandeurs, qui ont bien assisté leurs capitaines.

C'est grand dommage que ces braves et vaillans chevalliers malthois ne sont mieux assistez des princes chrestians, et n'ont de plus grandz moyens en leur religion. Tant s'en faut qu'en nostre France on les a mis à la taxe de l'allienation du temporel de l'eglise comme les autres ecclesiastiques[1] ; qui est une grande conscience, oster à ces gens de bien, d'honneur et de valeur, leur bien, qu'ils exposent tous les jours

1. Les biens ecclésiastiques furent taxés en 1561, après le colloque de Poissy, en considération des guerres que le roi était obligé de soutenir contre les hérétiques. Jusqu'à cette époque, il avait suffi de l'autorité des rois pour lever les *dècimes* (ainsi appelait-on cette taxe) ; mais les prélats rassemblés à Poissy à l'occasion de la fameuse conférence de 1561 votèrent une espèce de traité qu'on a nommé le contrat de Poissy. Ils s'engagèrent à payer au roi 6,000,000 de livres pendant six ans, et de racheter dans dix ans 630,000 livres de rente au principal de 7,560,000 livres dont l'hôtel de ville de Paris était chargé envers divers particuliers qui avaient prêté de l'argent au roi. C'est là l'origine des rentes sur le clergé, qui depuis ont été augmentées au moyen de divers contrats passés entre le roi et le clergé (*Encyclopédie,* t. IV, verb. Décime).

avec leurs corps contre les infidelles et ennemys de la foy, et, n'estans qu'une petite poignée d'honnestes gens, font peur à toute la Turquie; qui fust cause du siege de Rhodes et de Malthe, les Turcz voulans fort oster ceste espine de leur pied. A la prise de la ville d'Affrique[1] et au grand assaut qu'y fust donné, furent tuez trente chevalliers, et autant de blessez. Estoit ce s'espargner, pour si petit nombre qu'ilz paroissoient en leur religion?

A ceste premiere vente ecclesiastique messieurs lesdicts chevalliers y estoient compris; mais M. l'admiral, se trouvant au conseil lorsque cela fust proposé, s'y opposa, et dist tout haut que c'estoit leur faire tort, et n'y debvoient estre compris, et y publia fort leurs valeurs et vertuz; enfin, il debatit et opiniastra si bien entre les plus grands prelatz, mesmes M. le cardinal de Lorraine, que je sçay qui y estoient, qu'il le gaigna et l'emporta par dessus eux. Je le sçay bien, j'estois lors à la court; et sçay encore ce que j'en ouys dire une fois à M. le grand maistre, et l'obligation qu'ilz en avoient tous à M. l'admiral. Du despuis ilz l'ont trouvé à dire, et y sont estez despuis aussy bien compris que les autres. Ces pauvres gens ne debvoient point avoir telles rognures en leur bien, car ilz n'en ont pas trop; et si peu qu'ilz en ont, il ne leur vient qu'amprès l'avoir bien gaigné par longs services, peines, travaux, malayses, maladies et blesseures; et lorsqu'ilz sont vieux et cassez, qu'ilz n'en peuvent plus, et n'ont

1. Africa ou Mehediad, prise par Charles-Quint.

temps, commoditez ny plaisir d'en jouir, ils en ont tellement quellement.

Pour finir, je dis avec tout un monde : que M. le grand maistre Parisot a esté très grand capitaine ; il en avoit toutes les qualitez. Outre sa vaillance et capacité, il estoit un très bel homme, grand, de haute taille, de très belle apparance et belle façon, point esmeue, parlant très bien en plusieurs langues, comme bon françois, italian, espaignol, grec, arabe et turc, qu'il avoit apprises tant esclave parmy les Turcz qu'ailleurs. Je l'ai veu parler toutes ces langues sans aucuns truchementz. Je vous laisse à penser si, avec toutes ces belles quallitez, quand il fust esté en presence et en discours avec tous les grandz princes qu'il vouloit araisonner, ce qu'il eust sceu dire très bien pour les esmouvoir à sa ligue très saincte.

Et mourut amprès avoir desseigné, basty et construict la nouvelle ville de Malthe, qu'on peut dire aujourd'huy la plus forte ville de la chrestianté, et avoir si bien logé messieurs les chevalliers, qu'à jamais ils sont invincibles. Dieu le veuille ! C'est assez parlé de luy : encor, pour un si grand subject, pensay je n'y avoir pas bien attainct ny satisfaict ; mais on excusera à mon imbecillité.

CHAPITRE XXXIX.

199. *Charles IX, roy de France*[1].

Il faut doncques finir ce livre; et tout ainsin que le commancement a esté pris d'un très grand empereur, Charles Ve, la fin se fera par un très grand roy de France, Charles IXe : non qu'il aye faict les choses grandes comme l'empereur; mais il estoit bien aussy courageux et genereux pour en entreprendre et en faire possible d'aussy grandes et hautes, et en venir à bout comme luy, s'il n'eust eu les traverses de la guerre civille, qui arrivent souvant à jeunes roys, et s'il eust vescu. Il mourut en ce bel aage jeune que l'empereur commança à prendre les armes et sortir d'Espaigne.

Lorsque ce gentil jeune roy Charles vint à la couronne, il y eust plusieurs philosophes astrologues, et sur tous Nostradamus, qui, curieux de sonder son ascendant et horoscope, trouvarent qu'il seroit un jour un très grand, vaillant et très fortuné prince, jusques à parvenir à la grandeur du grand empereur Charlesmaigne, et ne luy ceder en rien à ses grandeurs, valeurs,

1. Charles, duc d'Angoulême, plus tard Charles IX, troisième fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, né à Saint-Germain en Laye le 27 juin 1550, roi en 1560, mort le 30 mai 1574. — La vie de Charles IX, par Branthôme, fut publiée par Jean le Laboureur dans ses Additions aux Mémoires de Michel de Castelnau (III, p. 1 et suiv.).

fortune et belles qualitez; mesmes nos poëtes françois, flatteurs de leur nature, qui par leurs anthousiasmes veulent contreffaire les astrophiles, en firent plusieurs poëmes qui en furent imprimez et publiez : cela faisoit grand bien aux foyes de la royne sa mere, qui, quasi le croyant, s'en esjouyssoit beaucoup; les quites vois populaires en raisonnoient, dont en fust faict un traicté des *Neuf Charles*. Je pense qu'il se trouveroit encor par escrit et imprimé[1].

Et certes possible il faut croyre que, veu la noble naissance de ce roy, sa belle nourriture soubz la royne sa mere et M. de Sipierre, qui ne luy preschoit jamais que la valeur, la grandeur et l'ambition, comme je l'ay veu, il eust peu parvenir à la moictié ou troisiesme partie de la grandeur, felicité et beaux actes de ce nostre grand roy et empereur Charlemaigne, n'eussent esté les guerres civilles, qui empescharent le tour de la fortune qui se preparoit à luy. Et si les grandz capitaines que le roy son pere luy avoit laissez par un très riche et noble heritage, qui s'amusarent en ces miserables guerres, eussent tourné leurs valeurs, belles conduictes et factions qu'ils y employarent, possible que messieurs les astrologues se fussent trouvez vrays, et leurs propheties et tout, et eussent faict trembler soubz leurs armes les provinces estrangeres, comm' ilz firent la France.

1. *Histoire des neuf roys Charles de France, contenant la fortune, vertus et heur fatal des roys qui, sous ce nom de* Charles, *ont mis à fin des choses merveilleuses*, et a été imprimé à Paris, chez Pierre l'Huillier, 1568-1572, in-folio.

Si ne veux je pourtant celler les grandes vertus, valeurs et louanges de ce grand Charles, que je n'en die quelques mots très beaux que j'ay empruntez de ce grand historien Paul Æmile, de ce qu'il raconte de la seconde fois qu'il fust à Rome, et de la renommée de ses vaillances et beaux exploictz d'armes, de luy et des siens. Ce grand et docte historiographe Paul Æmile[1], dans la vie de Charlemaigne, raconte donc que : la seconde fois qu'il fust à Rome, la renommée de ses vaillances et beaux exploictz d'armes, de luy et des siens, s'estoit si fort espandue par tout l'univers, que tout le monde d'alors, le desirant veoyr dans la plus grande et principalle ville de la terre, n'esperant au delà rien veoyr de plus beau ny de plus grand, y estoit accouru si fort, que les chemins en estoient tout couvertz et rompus de peuple, que rien plus, dont la plus grand'part differoit de langue, de region et de nation, et presque tous estoient diversement habillez. Le pape Leon pour lors le receut en tout honneur devant la porte de l'eglise, qui avoit commandé que chaque nation se divisast pour aller par bandes au debvant de ce grand roy, qui n'estoit encor esleu ny couronné empereur. Tout ce qui estoit de beau et de magniffique dans Rome fust lors apparu; un chascun en sa langue chantoit ses louanges : par quoy ses princes, barons, paladins et braves capitaines, voyans leurs faitz estre extollez dans ceste grande Rome des hommes de toutes les

1. *Pauli Æmilii de rebus gestis Francorum.* Paris, 1555, in-8°.

parts du monde, s'apperceurent qu'ils estoient vrayement bien cogneuz en tous lieux et endroictz; ce qui leur revenoit à une grand' gloire, joye et contentement, et, qui plus est, à un desir plus eschauffé de faire à l'advenir encor mieux que jamais, esperans jouyr de ceste gloire durant leur vie et d'une memoire immortelle amprès leur mort.

Toute ceste grand' multitude, doncques, vit par grand' admiration ce grand roy, tant pour l'ornement de ses valeurs et victoires que pour la belle apparance et façon de sa personne; car il estoit haut, de belle taille, robuste, sain, assez gras, bien proportionné de membres, le visage beau, commençant un peu à grisonner, par où il monstroit une plus grande et grave magesté, dict l'histoire. Il fust couronné et proclamé publicquement empereur le jour de Noel (à bon jour bon œuvre), et appellé de toutes voix, grand empereur, auguste, vaillant en guerre, doux et paciffique en paix; disans tous aussy que ce nom et titre luy appartenoit très bien, voire de monarque, et que celuy de roy estoit trop petit pour luy. Dict encor ce susdict historiographe que jamais on ne vit dans Rome tant d'estrangers, non pas en ce temps mesmes qu'elle commandoit à toute la monarchie; ce qui est un grand cas : et certes il est aysé à le croire, car, ne desplaise à Octave Cæsar, qui le premier acquit ce grand nom d'Auguste pour luy et les siens, duquel l'empire et la monarchie fust en sa plus grand' vogue, il n'esgalla jamais à Charles de vaillance, car il n'estoit pas des plus vaillans, et fort malladif pour faire de grandes choses,

ainsin qu'il en cuyda quitter l'empire pour ceste raison. Il ne donna de si grandes battailles ny gaigna tant de victoires belles que Charlesmaigne, ny merita d'estre tant veu, regardé et admiré que luy. Certainement il donna et gaigna ceste grande et sanglante battaille de Philippes, comme de nation pareille contre nation pareille; mais on en a parlé un peu mal là de son honneur. Il gaigna celle Actiacque, qui fut la plus signallée des siennes, car il en avoit donné force autres; mais comment la combattit il? Il en emporta la victoire plus par la lascheté de Marc Anthoine, bien qu'il fust vaillant, mais non pas ce coup là, et la demesurée amour de la gente Cleopatre.

Or, si Octave devint ainsin monarque, son brave oncle et le nompareil Jules Cæsar luy en avoit battu plus de la moictié du chemin, et, qui plus est, il estoit ainsin predestiné par la prophetie que nostre Seigneur et Sauveur Jesus-Christ debvoit naistre soubz un monarque, ce qui luy aida le plus à sa fortune et à sa gloire : mais le destin ne porte jamais tel coup de merite comme la valeur et la vertu. Charlesmaigne, toutes les guerres qu'il fit et les battailles qu'il gaigna furent pour la gloire de nostre Seigneur et de sa saincte religion, luy le plus souvant en personne dans ses armées et le plus avant dans les meslées : Dieu aussy l'en couronna au ciel d'une belle couronne, et le sanctifia pour estre reveré en terre, comme nous faisons mesmes les jours de sa feste. Octave mena ses guerres par grand' impetuosité et inimitié, pour vanger la mort de son oncle, et ne cessa jamais qu'il n'en

vist la totale vangeance parachevée jusqu'à l'extremité, voire par de là, s'il se peut rien ajouster à une extremité.

Ah! brave nepveu et juste vangeur de l'oncle! Si Charles merita tant de gloire parmy les chrestians, guerriers ou autres, pour avoir si bien servy Dieu et son eglise, tu en merites bien autant parmy les cavalliers et ceux qui font profession de l'honneur mondain, d'avoir si bien poursuivye et accomplye ceste honnorable vangeance : aussy avois tu encor de reste force vieux et brave soldatz de ton oncle, leur vaillant et bien aymé general, qui, passionnez de sa mort et de leur perte, ne s'y espargnarent pas, jusqu'à s'en saouler de sang. Ah! que peu de nepveus se sont ils trouvez pareilz en pareilles vangeances de leurs oncles meurtris ou autrement offancez, non pas des enfans mesmes, qui ont laissé la mort de leurs peres assassinez sans la moindre vangeance du monde, et, sans respect d'aucune injure, font alliances, confederations, amytiez et familiaritez avec les meurtriers ; ce qui est abhorrable et leur revient à une honte fort infame : ilz debvoient mourir ou vanger, et n'en laisser leurs ames souillées par faute d'une belle resolution et d'un bon coup.

J'en dis de mesmes de plusieurs creatures qui ont receu un' infinité de biensfaictz de leurs roys bienfacteurs ; au diable la vangeance qu'ilz en ont faicte pour leurs meurtres et assassinatz! Les plus refformez chrestians et ressarrez religieux les en louent, et disent qu'il faut oublier les offances, selon Dieu et sa parolle. Cela est bon pour des ermittes et des recollez, mais

non pour ceux qui font profession de vraye noblesse et de porter une espée au costé, et leur honneur sur sa pointe. Ou bien qu'ils la pendent au crochet, près de leur lict, ou qu'ilz se rendent absolument religieux, comme ont faict aucuns; et par ainsin seront excusez soubz ce bon habit de devotion. S'ilz disent qu'ilz font toutes ces mines d'amytiez feintes et alliances pour reculer à mieux sauter et attraper leurs hommes, cela n'est nullement beau ny recevable parmy les gens d'honneur, car cela ressent mieux sa lasche trahison qu'une genereuse vangeance. Et bien, s'ilz disent encor qu'ilz veulent ensuivre la parolle de Dieu et luy laisser la vangeance comme il l'a retenue, passe celuy là; mais au moins qu'ils ne se confedarent et familiarisent avec eux, non pas seulement qu'ils les saluent ny advisent.

Ilz n'ont garde de faire ce qui fust faict il y a quelques années en Italie, dont je vais faire le conte. Au siege vaccant du pape Caraffe [1], vint à Rome de la court de France, avec M. le cardinal de Guyze, le comte Teofe, Ferrarois, gentilhomme de la chambre du roy Henry IIe, qui l'aimoit fort. Un soir, ayant joué jusqu'à minuict avec M. le grand prieur de France, de la maison de Lorraine, ainsin qu'il sortoit de Monte-Jourdan vers son logis, fust rencontré d'un sien ennemy en la rue, qui luy donna un coup de pistollet à travers le corps et le tua tout roide mort. L'allarme en vint à M. le grand prieur [2] qui y accou-

1. Paul IV, mort le 18 août 1559; le siége fut vacant jusqu'au 26 décembre.

2. François de Lorraine, grand-prieur de France.

rut, et tous nous autres aussy avec luy : nous n'y trouvasmes que le corps et deux de ses vallets qui le gardoient, et en accusarent le meurtrier. Sa femme vint de Ferrare quinze jours amprès, avec deux de ses enfans de l'aage de dix à douze ans l'un et l'autre, pour demander justice. Je la vis assez belle femme et ses enfans bien jollis. Il n'en fust autre chose, sinon qu'au bout de six à sept ans, s'estans faitz grands d'aage et de courage, firent entreprise sur le meurtrier de leur pere, si bien et si beau, qu'estans un jour entrez en sa maison par surprise, ilz le tuarent, luy, sa femme, ses enfans, ses filles, tous ses serviteurs, bref jusqu'aux chiens, aux chats et tout ce qui estoit de vie leans. C'estoit vanger cela, et sans aucune espargne d'une seulle goutte de sang! J'estois lors à la court quand ces nouvelles y vinrent, que l'ambassadeur de Ferrare les conta à madame de Nemours et madamoiselle de La Mirande[1], que j'y estois present.

Nous avons eu, n'a pas long temps, le vaillant M. de Mouy, filz de ce brave et vaillant M. de Mouy, et grand capitaine, duquel je parle ailleurs et de sa valeur, assassiné par Montravel traistreusement, comme j'en parle ailleurs; aussy un jour, sans aucune apprehension de danger de mort ny de justice, vint le charger, bien qu'il fust accompaigné ordinairement de six à sept assassins comme luy, tous pestrinalliers[2], à qui

1. De la Mirande.

2. Armés d'un poitrinal, arme à feu courte qu'on appuyait sur la poitrine pour ajuster. L'arquebuse ne se mettait pas à l'épaule et se tirait à bras tendus.

le roy en avoit donné ce privilege, odieux pourtant à un chascun de la court, et mesmes aux gens de bien; le tue bravement par une belle resolution en plein jour et belle rue de Paris. Il est vray qu'il y fust tellement blessé d'un pestrinal à travers le corps, qu'il en mourut, non tout à coup sur le champ[1]; et sans madame de Nemours, qui a esté tousjours bonne, pie et misericordieuse, le roy le vouloit faire executer: grande rigueur pourtant, disoit on à la court; mais ce brave gentilhomme ne se soucia jamais de sa mort, en quelque sorte que ce fust, disoit il, et mouroit content puisqu'il avoit vangé la mort de son brave pere, et luy avoit immolé ce traistre et massacreur à ses manes genereuses.

J'allegue icy M. de Guyze dernier, ce valeureux prince qui vangea la mort de son pere, ce grand François de Lorraine, à qui je vis dire, amprès sa mort, tout jouvenet qu'il estoit de l'aage de treize ans, qu'il ne mourroit jamais qu'il n'en eust vangé la mort; ce qu'il fit, amprès en avoir longuement pourtant temporisé et persisté en ceste opinion, bien que celuy qu'on soupçonnoit, qui estoit M. l'admiral, n'en estoit tant coupable que l'on croyoit, ainsin que j'en parle assez en sa vie. D'autres en estoient bien plus coupables, qui n'en pastirent jamais, lesquelz j'ay nommés ailleurs; mais il fallut que ce grand capitaine payast l'escot pour les autres,

1. Le Journal de l'Estoile dit, au contraire, que le seigneur de Mouy fut tué sur le coup et que Maurevel (François Louviers dit Maurevert ou Maurevel) survécut quelques heures.

et aussy, comme je luy ai ouy dire quelquesfois, qu'il ne sentoit les autres dignes de sa hayne et de sa collere et vangeance, n'en voulant qu'au grand capitaine comme luy.

Or c'est assez parlé de ces vangeances, bien que j'en eusse allégué un' infinité de très beaux exemples; j'en parleray aussy ailleurs; mais il faut finir, pour retourner encor à ce grand Charlesmaigne et Octave, lequel fust tant redouté en son empire et monarchie, que les Parthes, s'estans donnés le nom d'invincibles, envoyarent rechercher ledict Octave d'amytié et confederation : il la leur accorda soubz condition de luy rendre les enseignes que Crassus et Marc Anthoine avoient perdu aux guerres passées à l'encontre d'eux. Il ne se parle point qu'ilz les rendirent, mais dict bien Suetonne, que Tibere les redemanda[1]; et demeurent là courtz les historiens. Charlesmaigne fust requis de Aaron, roy de Perse[2], de semblable amytié et de paix, et pour ce luy envoya de fort beaux presens, jusqu'à un grand elephant, que les François, qui n'en avoient veu jamais, se pleurent fort à le veoyr par grand' merveille.

Ce present certes fust admirable et rare pour lors; mais chose plus rare fust qu'on trouve en la vie de l'empereur Severus que, ayant desfaict les Parthes, il donna à ses gens et despartit esgalement, le plus que faire se peut, tout le butin qu'on avoit gaigné en ceste province; et ne garda rien pour luy, fors un anneau de licorne,

1. Suétone, *Vie de Tibère*, chap. 9.
2. Le calife Haroun-al-Raschid.

un papegaut blanc [1] et un cheval tout verd, qu'il estima plus pour la rareté et couleur naïfve et belle que pour la valeur, comme certes il avoit raison; car nul butin, tant precieux fust il, ne l'eust peu esgaller, et surtout ce cheval verd de nature. C'estoit bien honnorer ce grand prince, car ces gens là sont estez de tout temps très belliqueux, rogues et arrogans, voire se disans invincibles, comme j'ay dict. Leurs faictz passez en font foy, et encor aujourd'huy, pour les guerres et les deffences qu'ilz ont faict contre le grand sultan Sollyman, invincible comm' eux, et de frais, contre ce brave Amurat, duquel la mort est fort regrettable, car il n'estoit pas trop ennemy des chrestians. Pour fin, qui voudra bien considerer toutes circonstances et toutes choses, on trouvera qu'en la comparaison de ces deux susdictz grandz empereurs, que rien ou peu y manque, mesmes tous deux fort malheureux en lignée de chasque sexe; car aucuns de leurs enfans, petits enfans et nepveux, sont estez aussy vicieux que les filles, petites filles, bonnes vesses et putains : voyez les histoires. Ainsin le monde va, qui se hausse et se decline selon la fortune, mais, pour mieux parler, selon la voulonté de Dieu, qui conduict les temps et les saisons comme il luy plaist avec les personnes; aussy que le naturel du temps est de *gastar y mudar todas las cosas,* comme dit l'espaignol [2].

Pour me rendre à parler encor de ce roy

1. Un perroquet blanc. Le cheval vert.
2. D'altérer et changer tout.

Charles IXe, je diray qu'il estoit si courageux, bouillant et hardy, que si la royne sa mere qu'il craignoit et honnoroit fort, ne l'eust arresté en ses plus jeunes ans, que la guerre civille se suscita contre luy, il vouloit luy mesme estre en personne en ses armées et luy seul en estre general. Je me souviens que, lors de ce commancement, les huguenotz cryoient par tout que ce n'estoit point contre le roy à qui ilz faisoient la guerre, ny qu'il la leur faisoit, mais le roy de Navarre et le triumvirat[1]. Sur ce il fust arresté au conseil que le roy meshuy marcheroit, tout jeune qu'il estoit; mais jamais je ne vis personne si ayse que luy quand il entendit ceste sentence, et qu'il fallut aller au siege de Bourges, et de Rouan, et Havre et autres, où y estant il desesperoit de quoy la royne ne luy permettoit de s'approcher plus près de la ville ny des trenchées qu'il ne faisoit. Quand le siege estoit debvant Paris[2], il en vouloit faire de mesmes; mais la royne le tenoit tousjours de court.

Amprès la mort de M. le connestable, il y eust quelqu'un que je sçay qui luy demanda l'estat de connestable. Il luy respondit : qu'il estoit assez fort et puissant pour porter son espée, et n'avoit en cela besoin de l'ayde d'autruy, d'autant que l'estat de connestable est de porter

1. Les affaires étaient alors dirigées par le roi de Navarre, qui avait le titre de lieutenant général, le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André. Les trois derniers furent nommés les Triumvirs.

2. 1567.

l'espée devant le roy quand il marche en solempnité. Mais il fust bien trompé, car, pensant luy mesme faire cest estat et aller en ses armées, la royne voulut que Monsieur, son bon fils, fust son lieutenant general; dont il fust encore plus despité, disant qu'il estoit aussy ou plus capable que luy, et plus vieux pour conduire son armée, et qu'il n'avoit point de besoing de lieutenant en ses armées, puisqu'il le pouvoit estre luy-mesme.

Quand la royne le mena vers Metz pour rompre le dessaing de l'entrée du duc des Deux-Ponts en France[1], il voulut aller commander à l'armée que menoient messieurs de Nemours et d'Aumalle; elle ne le voulut non plus : et lorsqu'ils entrarent, il dict que s'il y fust esté ilz n'y fussent jamais entrez, ou qu'il eust crevé, et que sa vie n'estoit point plus chere à la France que celle de son frere; que quand il l'auroit perdue, son frere prendroit sa place, et par ainsin le royaume ne seroit jamais sans roy; et sa vie n'estoit point de si grand' consequence qu'elle deust estre si precieusement gardée dans un coffre comme les bagues[2] de sa couronne.

Amprès les battailles de Jarnac et Moncontour, il y eust M. Daurat qui luy presenta quelques vers qu'il avoit faictz à sa louange : « Ha ! « dict il, n'escrivez point desormais rien pour

1. En 1569. Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, commandait cette armée. Il mourut à Escars, de maladie, avant d'avoir pu opérer sa jonction avec l'amiral.

2. Joyaux.

« moy, car ce ne sont que toutes flateries et « menteries de moy, qui n'en ay donné encor « nul subject d'en bien dire; mais reservez tous « ces beaux escritz, et tous vous autres mes- « sieurs les poëtes, à mon frere, qui ne vous « faict que tous les jours tailler de bonne be- « songne. » Monstrant par là une compassion qu'il avoit de luy-mesme, et une sourde emulation de Monsieur, son frere, duquel il disoit souvant : que la royne, pour l'aimer plus que luy, luy ostoit l'honneur qu'il debvoit advoir; dont il ne cessa jamais de l'importuner, presser et luy faire parler par les uns et les autres, et mesmes par M. le cardinal de Lorraine, d'aller au siege de Sainct-Jehan-d'Angely, où il se pleust si fort, qu'on ne le pouvoit retenir qu'il n'allast souvant dans les tranchées, et ne s'y parust à descouvert comme le moindre soldat de son armée, pour le plaisir qu'il y prit. Il dict qu'il voudroit de bon cœur que Monsieur, son frere, et luy deussent tenir le royaume alternativement, ou qu'il deust tenir sa place la moictié de l'année.

Ce n'estoit pas ce qu'il dict lors qu'il fust sacré à Reims, n'ayant que douze ans, et que la royne sa mere luy demanda si son aage luy pourroit permettre de porter la peine de ce jour là et faire toutes les longues ceremonies necessaires et requises à ceste feste. Il respondit : « Je ne « refuseray jamais, madame, une telle peine, et « me sera très douce toutes et quantes fois qu'un « tel royaume se presentera à moy. »

Si est ce qu'une fois, oyant parler à feu M. de Sipierre des guerres du Piedmont et des vieilles bandes des soldatz qui les faisoient, et comm'

il les faisoit beau veoyr en leur bel ordre, pollice et discipline militaire, il dict : qu'il eust voulu avoir esté de ce temps et par mesme moyen porter l'harquebuz, et qu'il se fust bien faict valoir.

Amprès ceste prise de Sainct-Jehan, il vouloit bien passer plus outre, et suivre messieurs les princes et admiral jusques en Gascoigne et Languedoc; mais la royne rompit ce coup, et Monsieur, luy donnant à entendre que son armée n'en pouvoit plus et s'en alloit toute perdue si elle ne se reposoit. Nous tenions que Monsieur le disoit et tenoit à dessaing, afin qu'il ne prist si grand goust à ceste conduicte d'armée, que son authorité n'en fust rognée, ainsin que M. de Tavannes avoit conseillé à la royne de faire la paix, laquelle l'entreprit, comme j'ay dict ailleurs; et pour ce il se retira à Angers, où l'on la commança à traicter, si bien qu'elle fust faicte, non qu'il la desirast autrement, si non d'autant pour se preparer mieux à la feste de Sainct-Barthelemy, et attirer à soy, par ce moyen, M. l'admiral à Blois et à Paris, comme il fit.

Les uns disent qu'elle n'avoit point esté arrestée, si non au pont de Sainct-Clou, un mois advant, comme j'ay dict ailleurs; autres disent si non amprès la blessure de M. l'admiral et les menaces de ses confidans; d'autres dès ceste paix faicte, encor long temps avant, comme l'on presume par les parolles que le roy dict amprès la feste passée. « N'ay je pas bien joué mon jeu? « dict il; n'ay je pas bien sceu dissimuler? n'ay « je pas bien appris la leçon et le latin de mon

« ayeul le roy Louys XIe? » On disoit qu'il avoit appris d'estre ainsin dissimullateur de son grand favory Albert Gondy, mareschal de Raiz, qui estoit un florentin, fin, caut et corrompu, trinquart, grand menteur et dissimulateur. Pour parler de luy en deux mots, son grand pere fut musnier à deux lieues près de Florence, d'un moulin où il se retira durant la Ligue, n'osant demeurer en France; mais il y laissa sa femme pour y faire valoir son talent. Puis son père[1] fut [banquier ou] banqueroutier à Lyon, et sa mere[2],

1. Antoine de Gondi, chef de la branche des ducs de Retz, né en 1486, mort en 1560, était le quinzième et dernier fils de Guidobaldo de Gondi. Il tenait une maison de banque à Lyon lorsque Catherine de Médicis arriva en France, et peu après nous le retrouvons à la cour. Il acheta la terre du Perron dont il prit le nom ainsi que sa femme, devint maître d'hôtel du duc d'Anjou, plus tard Henri II, et mourut premier maître d'hôtel de François II. Voy. Corbinelli, *Hist. généal. de la maison de Gondi*, t. II, p. 1. — *La Confession de Sancy*, ch. x. — *Recherches hist. de l'ordre du St-Esprit*, t. I, p. 30. — *Reveil-Matin des François*, éd. 1574, dial. II, p. 66.

2. Marie-Catherine de Gondi, dame du Perron, née vers 1515, morte le 4 août 1574. Son père, Nicolas de Pierrevive, d'une maison originaire de Quiers en Piémont, était seigneur de Lésigny, maître d'hôtel du roi, et général des finances de France à Lyon. Elle avait, selon Tallemant, toute la confiance de Catherine de Médicis « parce qu'elle lui avoit fourni une recepte pour faire des enfans »; recette généralement attribuée à Fernel. Madame de Gondi fut chargée de surveiller la construction du château des Tuileries. Sur un dessin attribué à Bernard de Palissy, et dont les *Arch. de l'Art français* (1867, n° 1) ont donné la description, on lit : « Le portrait de la crote (grotte) rustique qui sera en terre... et ladite crote a été inventée par madame la Grande. » Et l'on n'hésite pas à reconnaître, tout en faisant la part de la flatterie, que ce dessin a passé sous les yeux de la grande-maîtresse des filles d'honneur,

madame du Peron, grande revenderesse de putains; et pour ce le roy Henry la prit en amytié et la fit gouvernante de ses enfans, et surtout du roy Charles IX, à qui elle donna son fils Le Peron, qui fut long temps commissaire des vivres aux armées; le roy après le prit en amytié, et ne l'appelloit jamais que son serviteur : et puis estant roy, l'advança ainsy qu'il a esté[1]. Et apprit au roy à jurer, à faindre et à dissimuler, car de son naturel il ne l'estoit nullement en sa jeunesse, estant fort ouvert, prompt et actif, vigilant, esveillé et peu songeart, comme doibt estre tout dissimullateur[2].

De plus, feu M. de Sipierre, son gouverneur, qui estoit le plus genereux et le plus brave seigneur qui fust jamais gouverneur de roy, ne l'estoit nullement, mais tout loyal, franc, ouvert, et du cœur et de la bouche, point menteur ny dissimullateur, qui l'avoit nourry très bien et instruict, et ne l'avoit jamais faict estudier dans les chapitres de la dissimulation : aussy disoit on qu'amprès sa mort ledict mares-

Mme de Gondi, et qu'il a été approuvé par elle. Marie-Catherine de Pierrevive avait épousé Antoine de Gondi à Lyon, vers 1534. — L'hôtel du Perron était situé sur l'emplacement actuel de la rue de Rivoli, à peu près à la hauteur de la rue de la Paix. Une entrée particulière sur le jardin des Tuileries lui était affectée.

1. Les quatorze ou quinze dernières lignes, depuis ces mots : « Pour parler de luy », n'existaient pas dans tous les mss. Elles sont biffées dans l'original que nous collationnons. C'est sans doute à ce passage supprimé que Tallemant des Réaux fait allusion lorsqu'il parle de la copie des œuvres de Branthôme que possédait le cardinal de Retz.

2. VAR. : Comme est tout dissimulateur.

chal de Raiz, dict lors le Perron, le pervertit du tout et luy fit oublier et laisser toute la belle nourriture de ce brave gouverneur; si bien qu'on disoit qu'il l'avoit appris à jurer ainsin desbordement comm' il faisoit, bien que M. de Sipierre jurast quelquesfois; mais c'estoit en cavallier, non le Perron, qui juroit et renyoit en sergent qui prend un pauvre homme par le collet qui ne se deffend, comme l'on le disoit à la court; car on tenoit et tient on encor le Perron le plus grand renyeur de Dieu de sang froid qu'on peut veoyr. Ainsin avec les loups apprend on à hurler : si bien que le roy apprit de luy ce vice, qui s'y accoustuma si fort, qu'il tenoit que jurer et blasphemer estoit une forme de parolle et devis, plus de braveté, de gentillesse, que de peché; à cause de quoy il ne faisoit point de difficulté de faucer sa foy toutesfois et quantes qu'il vouloit et luy venoit en fantaisie : de sorte qu'on donnoit lors à la court ce los à Monsieur, son frere, qu'il la tenoit mieux et plus ferme que le roy, si bien que quand il avoit asseuré une chose et donné sa parolle et sa foy, ell'estoit inviolable; mais il ne la tint guieres bien despuis à l'endroict du pauvre M. de Guyze. Voylà comme il se changea, comme l'autre à l'endroict de M. l'admiral, à ceste bonne feste où l'on dict que le roy pour le coup n'y voulut point tant entendre.

Il s'en est dict de tant diverses façons, qu'on ne sçait qu'en croire; mais il fust tant poussé de la royne et persuadé du mareschal de Raiz, qu'il s'y laissa aller et couler aysement, et y fust plus ardent que tous; si que lorsque le jeu se jouoit,

et qu'il fust jour, et qu'il mit la teste à la fenestre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns dans les fauxbourgs de Sainct-Germain qui se remuoient et se sauvoient, il prit un grand arquebuz de chasse qu'il avoit, et en tira tout plain de coups à eux, mais en vain, car l'harquebuz ne tiroit si loing. Incessamment cryoit : *Tuez, tuez!* Il n'en voulut sauver aucun, si non maistre Ambroise Paré, son premier chirurgien et le premier de la chrestianté : et l'envoya querir et venir le soir en sa chambre et garde robbe, luy commandant de n'en bouger : et disoit qu'il n'estoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde fust ainsin massacré; et si ne le pressa point de changer de religion[1], non plus que sa nourrice, laquelle il aimoit si fort qu'il ne luy reffusa jamais rien, la priant pourtant tousjours de reprendre sa religion catholique, sans la presser ny contraindre autrement ; ce qu'elle fit amprès la Sainct Barthellemy, dont il en eust une joye extresme, et le disoit à tout le monde : mais ce qu'elle en fit, ce fust plus pour luy complaire que pour zele, car amprès sa mort elle en sentoit encor, et sçay bien ce qu'elle m'en dict un jour à part. Cestoit une très sage et très honneste femme.

On donna grand blasme au roy dequoy il ne sauva le comte de La Rochefoucauld, qu'il avoit pris en amytié pour sa belle, douce et plaisante conversation, qu'il ne s'en pouvoit passer; et le

1. Des recherches récentes sur Ambroise Paré tendraient à faire croire qu'il était catholique. V. sa vie dans l'édition de ses œuvres complètes par M. Malgaigne.

soir, quand il fust couché, il le voulut fort arrester et le faire coucher en sa chambre. Ledict comte dict qu'il n'en feroit rien, et qu'il le retenoit là pour le fouetter la nuict et ne faire que du fol, comme quand ilz estoient ensemble, et M. le comte de Maulevrier et autres, ilz en faisoient de bonnes. Enfin ledict comte de La Roche s'en alla, où quand le matin on vint pour rompre et fausser la porte de sa chambre pour le tuer (on dict que ce fust Chicot-le-Bouffon[1] et son frere le capitaine Raymond, qui fust tué en une escarmouche à La Rochelle, y faisant très mal et du poltron; Dieu le punit en cela, et n'estoit si vaillant que son frere Chicot), pensant que ce fust le roy qui le vint fouetter, il se leva et s'habilla aussy tost en cryant : « Ce sont des jeux « de feu roy vostre pere; vous ne m'y attraperez « pas, car je suis tout chaussé et vestu. » Et ayant commandé qu'on ouvrist, il fust ainsin tué en pensant à autre jeu. Le roy le regretta pourtant, au moins en fit semblant, et pour excuses il dict qu'il luy avoit bien dict deux ou trois fois de ne bouger; mais l'on le debvoit retenir par force, car le plaisir n'estoit qu'à demy. Toutesfois aucuns luy dirent, et mesmes ledict mareschal[2], son grand favory et conseil, qu'aussy bien s'il fust eschappé il luy eust faict autant de mal que jamais; car il ne se fust reduict non plus qu'un heretique, et qu'il avoit grand credit parmy les huguenotz, et qu'il remueroit en-

1. Chicot était protestant et il n'est pas vraisemblable qu'il se trouvât parmi les massacreurs.
2. Le maréchal de Retz.

cor, enfin que la deffaicte en estoit aussy bonne que des autres.

Quelques jours amprès que M. l'admiral fust tué et porté à Monfaucon pendu par les piedz, ainsin qu'il commançoit à rendre quelque senteur le roy l'alla voir. Aucuns qui estoient avecques luy bouchoient le nez à cause de la senteur, dont il les en reprit et leur dict : « Je ne le bousche « comme vous autres, car l'odeur de son ennemy « est très-bonne; » odeur certes point bonne, et la parolle aussy mauvaise.

Il voulut veoyr mourir le bon homme M. de Briquemaud, et Cabagnes, chancellier de la cause[1]; et d'autant qu'il estoit nuict à l'heure de l'execution, il fit allumer des flambeaux et les tenir près de la potance, pour les voir mieux mourir et contempler mieux leur visage et con-

1. A la tête de la division de la chancellerie qui devait enregistrer les affaires ressortissant aux cours mi-parties. — Arnaud de Cavagnes ou Cavaignes, né à Toulouse, était, en 1540, capitoul de cette ville et conseiller au parlement. Il se fit expulser de ce dernier siége en prenant part au projet que les protestants avaient formé de s'emparer de la ville (1562). Le parlement, sur l'ordre du roi, fut bientôt obligé de le rétablir. Coligny envoya en Angleterre Arnaud de Cavagnes réclamer des secours d'Elisabeth, et Jeanne d'Albret le nomma, au retour, son chancelier. « A la Saint-Barthélemy, disent MM. Haag (*France protestante*, VIe part., p. 284), Cavagnes se sauva dans la maison d'un de ses amis, près de l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, où Briquemault avait cherché un asile. On crut d'abord qu'il était parvenu à se retirer à Genève, et Charles IX écrivit au Conseil de la république pour demander son extradition (*Archives de Genève*, n° 1714); cependant il finit par être découvert et fut livré au parlement qui le fit exécuter. » L'exécution de Briquemault et de Cavagnes eut lieu le 27 octobre 1572.

tenance. Ce que plusieurs ne trouvarent beau, disans que c'estoit aux roys d'estre cruelz seulement toutes et quantes fois que le cas le requiert, mais les spectateurs le doibvent estre encor moins, de peur qu'ilz ne s'accoustument à choses plus cruelles et inhumaines.

Aussy il avoit ceste rebellion si fort à contre-cœur, qu'il disoit et tenoit que : contre les rebelles c'estoit cruauté d'estre humain et humanité d'estre cruel[1]. Certes, en ce cas, il le fust en toutes sortes, et par actes et par spectacles; car il prit fort grand plaisir de veoyr passer soubz ses fenestres, par la riviere, plus de quatre mille corps, ou se noyans ou tuez; dont du despuis il se rendit tout changé, et disoit on qu'on ne luy voyoit plus au visage ceste douceur qu'on avoit accoustumé de lui veoyr.

Pour quant à moy, au retour du siege de La Rochelle, que je le vis, et ne l'avois veu despuis ceste feste, je le trouvai ainsin changé. Sur lequel changement M. de Longueville en donna advis à M. de La Noue qui me dict aussy tost amprès, quand le roy le manda querir au sortir du siege de Montz[2] parler à luy pour l'envoyer à La Rochelle, ainsin que je dis ailleurs. « M. de La « Noue, » luy dict M. de Longueville, « advisez « bien, quand vous serez devant le roy, d'estre « sage et parler sagement, car vous ne parlerez

1. Ce mot est généralement attribué à Catherine de Médicis.

2. Au moment de la Saint-Barthélemy, Lanoue se trouvait en Flandres et guerroyait contre les Espagnols. Il revint en France après la prise de Mons, qu'il avait énergiquement défendue en 1572.

« plus à ce roy doux, benin et gracieux, que « vous avez veu cy devant; il est tout changé : « il a plus de severité ast'eure au visage qu'il « n'a jamais eu de douceur. » De cest advis ledict sieur de La Noue s'en sceut bien ayder.

Or, puisque je suis sur le passage de ce vilain massacre, il faut que j'en fasse ceste petite disgression. Force gens, autant estrangers que François, trouvarent fort vilain et mauvais ce massacre de la Sainct-Barthellemy, tant pour avoir rompu à M. l'admiral sa foy sollempnellement donnée et jurée, que pour le roy ne s'estre servy de luy en de belles occasions qu'il luy presentoit, et, s'il vous plaist, non pour petites choses, mais pour la conqueste de la Flandres et de tout les Pays-Bas : ce qu'il eust faict, car je le sçay bien autant qu'un autre, parce qu'il y avoit de grandes intelligences, bien que le grand duc d'Albe eust faict son pouvoir de l'en empescher, et luy eust donné de la peine. J'en ay parlé ailleurs : et par ainsin il eust reparé les fautes qu'il avoit faictes par ces guerres passées, et ne s'en fust jamais peu parler du passé.

Il ne se peut alleguer sur ce subject un plus bel exemple que celuy que nos histoires racontent, et mesmes celle de ce grand Paul-Æmile, de Eudon[1], grand duc d'Aquitaine, qui fit venir

1. Eudes, duc d'Aquitaine, avait profité de l'anarchie de la Gaule, vers la fin du VIIe siècle, pour se rendre indépendant des rois de France ou plutôt des maires du palais. Afin de se procurer un appui auprès des Maures d'Espagne, il avait donné sa fille Lampagie en mariage à Munuza, chef musulman. Cette alliance lui a été fort reprochée, et on ne lui a tenu guère compte d'une première invasion des Sarrazins en France, repoussée par lui en 721.

les Sarrasins en ses pays, contre lesquelz alla si bravement et de furie ce grand Charles Martel, vray prince des François; mais avant que les assaillir, il envoya premier vers Eudon pour le prier d'alliance et d'amytié, et de se convertir encontre ces meschans barbares; ce qu'il fit très voulontairement, attaint d'un bon ange; et le jour de la battaille comparut si bravement et donna si vaillamment par surprise dans le camp des Sarrasins, presque plutost qu'ils ne l'apperceurent, qu'il y tua tout, sans pardonner à pas un ny pas une; si que Charles Martel donnant de l'autre costé, tous deux furent la principalle cause du gain de la battaille : ce que ledict Charles sceut par amprès très bien remonstrer aux siens, que si Eudon avoit faict la faute premier d'avoir faict venir ces Sarrasins, il la repara bien amprès par ce beau exploict, et que si paravant il avoit offencé la France, il meritoit, par ce nouveau secours et beau faict d'armes, qu'on luy pardonnast.

Nostre roy Charles de mesmes debvoit pardonner à M. l'admiral. Que s'il avoit faict la faute d'esmouvoir guerre en son royaume, et faict venir les Allemans à son secours, ou du tout ne luy debvoit point pardonner, ou du tout, l'ayant pardonné, luy tenir sa foy, et mesmes le voyant en traint de reparation et luy tailler des morceaux qu'il n'eust eu que la peine de les mascher et avaller. S'il eust sceu et leu ce conte de cest Eudon, possible s'en fust il advisé, et en eust combattu ces beaux conseillers de merde, qu'il n'ayma guieres par amprès, et les en maudit en soy mesme et tout, mais il

n'estoit plus temps. Si Charles Martel eust voulu faire mourir paravant de poison et d'assassinat cest Eudon, la France s'en fust mal trouvée, et infailliblement elle estoit du tout renversée. Et quand tout est dict, comme je tiens de plus grandz personnages que moy, on ne doibt estre si prompt à faire mourir les personnes pour leurs fautes si legerement, sans premier les bien considerer; car les repentances et penitences des uns et des autres s'en ensuivent bientost amprès.

En voulez vous un plus bel exemple que de Monsieur sainct Pierre, qui, par la grande faute qu'il fit de renier Jesus son maistre, il fust neanmoins pardonné de luy, le recognoissant repenty et penitant par les larmes qu'il luy vit respendre; et fit plus, il le fit chef de son Eglise. J'ay ouy dire à un grand docteur que, si Judas ne se fust desesperé de la misericorde de Dieu, et ne se fust allé pendre, et eust voulu se recognoistre par repentance et penitence, possible fust il esté pardonné, bien qu'il eust faict une faute enorme que de trahir son maistre. Et ce grand personnage Monsieur sainct Paul, y eust il de son temps un plus grand persecuteur du nom de Dieu, ny plus zelé que lui amprès sa conversion? Que sait on si M. l'admiral, amprès avoir bien persecuté l'eglise catholique romaine, et la France et tout, que Dieu ne luy eust faict pareil miracle qu'envers sainct Paul, et n'y eust autant faict de bien que de mal? Je veois bien que je ne suis pas si proffond ni bon theologien pour m'enfoncer trop en ces discours, parquoy j'en retire le pied pour venir à nos profanes histoires.

Ce grand Jules Cæsar, à combien de braves capitaines et bons soldatz romains, pris en la battaille de Pharsale, pardonna il, voire à aucuns de ses conspirateurs contre luy! Il s'en servit et s'en trouva bien par amprès, comme d'autres aussy très mal, tesmoingtz Brutus, Cassius et autres; mais ceux là furent desnaturez, ingratz et horz des gondz de toute humanité. Ce grand Scipion l'Affriquain se trouva il mal d'avoir sauvé la vie à ce brave Espaignol, et l'honneur à sa femme, en la guerre d'Espaigne? Le roy sainct Louis pardonna aussy au comte d'Armagnac[1], eslevé contre luy (voyez Paul Æmile), qui par amprès le servit bien, luy et les siens, fort loyaument. Le roy Louys XIe fit au contraire de ses petitz nepveuz[2]; mais celuy là aimoit le sang, ce dict l'histoire sanglante[3]. Le duc d'Alençon, condamné à la mort par le roi Charles VIIe, fust pardonné de la vie, mais non de la prison, et sorti par ledict roy Louis XIe par amprès la mort de son pere[4]. Sans aller plus

1. Il s'agit de Geraud, comte d'Armagnac, en guerre contre son seigneur, Alphonse, comte de Poitiers, et qui fut contraint par l'intervention de saint Louis, en 1267, de déposer les armes et de porter leur litige devant la justice. Ce fut Philippe III qui grâcia Geraud d'Armagnac, et non Louis IX (1271).

2. Jean V, comte d'Armagnac, et Charles, son frère, le premier tué à la prise de Lectoure en 1473, le second enfermé à la Bastille pendant quatorze ans. L'un et l'autre de ces personnages méritaient d'ailleurs la sévérité d'un prince même plus endurant que Louis XI.

3. C'est probablement la *Chronique scandaleuse*, attribuée à Jean de Troyes, que Branthôme appelle ainsi.

4. Jean II, qui avait traité avec les Anglais, à la sollicitation du Dauphin, depuis Louis XI, fut condamné à mort

advant, nostre grand roy auguste d'aujourd'hui, furieux en guerre et doux et misericordieux hors de là, combien a il aujourd'huy de bons et braves capitaines et vaillans soldatz, qui, durant les guerres de la ligue, l'eussent tué cent fois le rencontrant en champt de battaille! Il les a pris à mercy et s'en sert tous les jours, et les ayme comme s'ilz fussent esté ses partisans; j'espère les nommer et especifier en sa vie, sans oublier le vaillant M. de Sainct-Luc, l'un de mes grandz amys, qui, des plus eschauffez et animez contre luy pour la ligue, mourut en son service, s'y portant fort fidellement au siege d'Amiens[1]. Ces massacres doncques envers les delinquantz sont fort odieux, et les graces sont très agreables à Dieu et aux hommes. Le grand François, s'il eust voulu estre rigoureux envers Pomperant et ne luy pardonner le meurtre de Scichay, car il luy donna par amprès sa grace, comme je tiens de bon lieu, par la priere de M. de Bourbon advant sa revolte, s'en trouva très bien en la battaille de Pavie, comme j'ai dict ailleurs, et possible fust esté mort[2]. J'ay ouy dire qu'il fascha

en 1458. Le roi Charles VII lui fit grâce de la vie, mais l'enferma au château de Loches.

1. Repris sur les Espagnols par Henri IV, en 1597. François d'Epinoy de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie, y fut tué comme il observait la place par une embrasure, entre deux gabions, où, dit Sully, à peine y avait-il passage pour un boulet. Il en vint un pourtant qui le tua sur la place.

2. Pomperant, transfuge comme Charles de Bourbon, releva le roi, dont le cheval avait été tué, et contint les Espagnols qui l'entouraient jusqu'à l'arrivée de Lannoy. Le roi, pour le récompenser, lui donna une compagnie de cinquante hommes d'armes.

fort à nostre grand roy d'aujourd'huy de l'execution de M. de Biron; mais les grandz senateurs et juges des courtz de parlement le jugearent parce qu'il avoit entrepris sur ce qui touchoit par trop l'estat, et l'exemple en estoit par trop necessaire : sur quoy alleguoit ce grand capitaine : que certainement il avoit bien pourpensé et cogité par un despit et mescontentement, mais pourtant il ne l'avoit pas faict. « C'est tout un, disoient ilz; en matiere d'estat et d'attentat, la pensée juge autant que l'effect. » En quoy j'ay ouy dire à un grand docteur qu'il n'appartient qu'à Dieu, qui seul veoit et recognoist les cœurs des personnes, de punir nos cogitations, ainsy que nous luy demandons ordinairement, par nos confessions generales et particulieres, qu'il nous pardonne nos offenses commises tant du faict que de la pensée; mesmes que les marys ne peuvent punir leurs femmes, pour avoir desiré l'accointance d'un honnest' homme et de vouloir commettre avecques luy adultere; que si l'effect ne s'en est ensuivi, elle n'est point coupable. D'avantage, combien de meschancetez nous viennent elles en nos fantaisies et nos pensées que nous n'executons point! Car le malin esprit, qui ne songe qu'à mal, nous les suscite et nous y pousse; mais le bon esprit de nostre bon ange nous en destourne. Je n'en veux un plus noble exemple que celui que nous lisons dans l'Arioste, de la belle Bradamante, qui, pour avoir entendu de mauvaises nouvelles de ses amours, desesperée d'un despit jaloux, car il n'y en a point de tel, amprès en avoir faict ses grandes doléances et lamentations, tira son es-

pée pour se tuer ; mais un meilleur esprit s'accosta soudain d'elle, et la fit resoudre de s'en aller au camp, où elle peust mourir d'une mort plus honnorable, et par ainsin elle se destourna d'un penser fort malheureux. J'en alleguerois force exemples, mais la prollixité m'empescheroit de bientost finir, comme je m'y en vais. Je dirai seulement avoir ouy dire à aucuns grandz personnages que M. de La Force les debvoit alleguer, au moins aucuns, en son harangue qu'il dressa au roy, pour en fortifier mieux la cause dudict M. de Biron son beau frere[1] ; mais, au lieu de ceste force, il l'alla rendre plus foible et declarer plus criminel ; car il le nomma, baptisa et deguiza par ce mot, certes odieux, *ce miserable*, comme si ce fust esté un pauvre criminel, vil, abject et miserable plus que pas un qui fust dans un des cachotz de la conciergerie du Palais ; au lieu qu'il le debvoit nommer par un plus beau nom, comme « d'un brave et vaillant capitaine qui vous a faict « tant de services, sire, et tant bien combatu « près de vostre personne ; » bref, l'exalter par dessus les plus beaux noms et surnoms dont il s'eust peu adviser ; car j'ay ouy dire à un grand capitaine qu'un autre à qui aura escheu quelque grande disgrace et adversité, ne doibt jamais se rendre ni changer de nom, ains se servir de ce qu'il a esté et non de ce qu'il est maltraicté de la fortune. Ce grand M. l'admiral, quand Besme vint à luy pour le tuer, il n'usa point de

1. Par suite de son premier mariage avec la sœur de Biron, Charlotte de Gontaut.

ce mot *miserable* ou *malheureux*, mais luy dit bravement : « Ah! jeun'homme, ayez pitié de ce « vieux et grand capitaine, » ainsin que j'ay dit en sa vie. Pompée, lorsqu'il fust massacré en Egypte, ayant preveu sa fortune et misere par ces deux motz qu'il prononça, qu'on veoit dans sa vie, il dict, d'un courage genereux et point encor ravallé, à ce gendarme qui le tua et le vit sur ce point, le sentant là pour faire un meschant coup : « Il me semble, gendarme, que je « t'ay veu d'austres fois à la guerre sous moy; » qui luy ayant respondu assez mal et en menteur, il ne le requist d'aucune grace, ny luy parla plus; comme certes, tout homme courageux, quand il veoit sa fin, ne se doibt amuser aux prieres et commiserations; ainsin que fit ce grand mareschal de Biron, lequel, tant qu'il eust quelque esperance de grace et de misericorde, y employa les parolles les plus preignantes et persuasives qu'il peut, voyre quasy plus par bravade que par pitié; mais, voyant les choses desesperées, se resolut bravement à la mort; et mourut plus poussé de son vaillant courage, qu'il avoit monstré autresfois en ses guerres et combatz, que par une timidité; si que, tout mort qu'il estoit, on voyoit en sa face encor quelque rage et furie : ainsin qu'on dict de ce brave Catilina, qui tout mort qu'il fust en sa battaille qu'il donna, monstroit encor quelque horrible menace à ses ennemys en visitant les mortz, qui faisoient paroistre de le craindre comme vivant.

Pour reprendre le susdict massacre de Sainct-Barthelemy, et nostre roy Charles l'autheur, aucuns disoient, les plus passionnez et animez dans

le sang, que si ce roy avoit esté cruel par trop contre les huguenotz, ce n'avoit esté sans de très grandz subjectz qu'ils luy avoient donné, et continuoient tous les jours.

Sur tous la journée de Meaux[1] l'irrita fort, car les autres se pouvoient pallier de quelque honneste et faincte couverture de religion ou conservation de leurs vies; mais ceste journée se pouvoit appeller proprement un attentat sur la personne du roy et de son frere et de la royne, qu'ilz eussent volontiers executé s'ilz eussent peu : ainsin le disoit on à la court. Aussy le roy le disoit souvant, qu'il ne leur pardonneroit jamais celle là : et bien luy servit, disoit il, qu'il fist bonne mine de deffence parmy ses Souysses, avecques lesquelz marchant en battaille, entr'autres beaux et animez propos qu'il leur dict fust celuy : qu'il aymoit mieux mourir roy que vivre serf et captif.

La prise des armes au mardy gras[2] luy toucha fort au cœur aussy, et s'anima encor plus contre les huguenotz pour avoir desbauché et corrompu Monsieur, son frere, et le roy de Navarre, et les avoir induictz et poussez à se mesler parmy eux à luy faire la guerre, et en un estat très miserable de sa maladie, qui le tourmentoit et le languissoit peu à peu. « Au moings, disoit il, s'ilz eus-« sent attendu ma mort! C'est trop m'en vou-

1. En 1567, lorsque la cour faillit être enlevée à Meaux par l'Amiral et le prince de Condé, au commencement de la seconde guerre civile.

2. On appela ainsi l'alerte occasionnée par la découverte du complot de Lamole et de Coconas, et d'une prise d'armes des protestants, le 23 février 1574.

« loir. » Si ne laissa il pourtant se laisser tant aller au mal, qu'il ne se saisist des personnes de Monsieur, du roy de Navarre, et de MM. de Montmorancy et Cossé[1], et ordonna de faire la guerre à ceux qui luy avoient pris ses places et estoient en armes; et jura et protesta qu'aussy tost qu'il seroit guery, il dresseroit une grosse armée contre tous ses rebelles, et nul n'y commanderoit que luy seul, et jamais ne poseroit les armes qu'il ne fust roy absolu; et doneroit tant de battailles et feroit tant d'effortz de guerre, luy tousjours en personne, qu'il en verroit la fin ou qu'il y mourroit; et surtout, s'il en venoit à bout, promettoit d'enrichir tous ses bons serviteurs : et puis il dit que de toutes façons de regretz, il regrettoit son frere[2], fors en un : qu'il ne l'empescheroit plus à commander en ses armées.

Sur ces beaux dessaings il mourut le propre jour de la Pantecoste, l'an 1574, trois heures après midy, sur le poinct que les medecins et tous ceux de la court le pensoient le mieux porter; car le jour advant il se portoit très bien : nous croyons tous qu'il s'en alloit guery; mais nous donnasmes de garde que sur le matin il commança à sentir la mort, laquelle il fit très belle et digne d'un grand roy; et, advant d'en estre plus fort assailly, il fit appeller M. le chancellier de Birague et M. de Sauve, secretaire d'estat, en la presence de Monsieur, son frere[3], et le roy de Navarre son beau frere,

1. Les deux maréchaux furent envoyés à Vincennes.
2. Le roi de Pologne, depuis Henri III.
3. Le duc d'Alençon.

le cardinal de Bourbon et plusieurs autres seigneurs et autres gentilshommes de la court. Il allegua la puissance et authorité de la loy salique, à propos d'une seulle fille[1] qu'il laissoit de son maryage amprès soy ; declara son frere, le roy de Pouloigne, son vray heritier et successeur à la couronne, et la royne sa mere, regente en France jusqu'à son retour. Le testament fust incontinant porté à la court de parlement de Paris, qui, en amprès en avoir ouy la lecture, l'approuva et mologua, contre l'opinion d'aucuns, qui ont dict et disoient alors (mais c'estoit par affection à quelque party) : « Je sçay que les roys ne peuvent tester, et « leur testament est nul. »

Il pria de plus Monsieur, son frere, de ne pervertir l'ordre et ne conspirer aucunement contre l'estat, dont il se doubtoit par les conjectures passées ; disant que les royaumes s'acquierent par la vertu ou par succession, et ceux qui y aspiroient autrement faisoient une très mauvaise fin.

Il voulut que tous devant luy prestassent le serment d'obeyssance à sa mere qui estoient là devant, et de fidellité au roy de Pouloigne ; surtout, il commanda au viscomte d'Auchy[2], qu'il aymoit bien fort, d'adviser bien à sa charge, qui estoit lors en quartier de capitaine des gardes ; mais il n'y eut grand esgard, car ce bon seigneur mourut de regret[3], et suivit son maistre bientost

1. Marie-Élisabeth, qui mourut à l'âge de six ans, le 2 avril 1578.
2. Eustache de Conflans, vicomte d'Ouchy.
3. Au mois de juillet suivant.

amprès, aussy M. de La Tour[1], maistre de sa garde robbe, dignes gens d'estre louez par tout le monde, et à toute eternité, d'avoir ainsin aymé leur maistre et vif et mort.

Il recommanda aussy son debvoir à Toquenot[2], lieutenant de ses gardes Souysses, qu'il aymoit bien fort ; et le pria de faire ses recommandations à tous messieurs les Cantons ses bons comperes, et de garder tousjours ceste bonne amytié et fidellité que de si long temps ils avoient porté à la France. Et, amprès plusieurs autres belles parolles et beaux actes chrestians, il mourut, aagé seulement de vingt quatre ans moins vingt huict jours, estant venu à la couronne en l'aage de unze ans.

Le jour ensuivant, son corps fust ouvert en la presence du magistrat ; et, n'y ayant esté trouvé au dedans aucune meurtrissure ny tache, cela osta publiquement l'opinion que l'on avoit de la poison.

M. d'Estrosse et moy en demandasmes advis à maistre Ambroise Paré, son premier chirurgien. Il nous dict en passant, et sans long propos : qu'il estoit mort pour avoir trop sonné de la trompe à la chasse du cerf, qui luy avoit tout gasté son pauvre corps, et ne nous en dict pas plus. Sur quoy aucuns prirent subject de faire pour son tumbeau ces deux vers :

Pour aymer trop Diane, et Cythérée aussy,
L'une et l'autre m'ont mis en ce tumbeau icy.

1. Charles de Gondi, seigneur de la Tour, frère du maréchal.
2. Tuggener.

Si est ce qu'on ne sçaroit oster aucuns d'opinion qu'il ne fust empoisonné dès que son frere partit pour Pouloigne; et disoit on que c'estoit de la poudre de corne d'un lievre marin, qui fait languir long temps la personne[1], et puis amprès peu à peu s'en va et s'estainct comm'une chandelle. Ceux qu'on en a soupçonné autheurs n'ont pas faict meilleure fin[2]. Ainsin Dieu punit les forfaictz de loing, secrettement, sans qu'on s'en donne garde.

Tant y a que les medecins y perdirent leur latin, d'autant qu'ilz ne purent jamais bien cognoistre sa maladie; car il luy survint une fiebvre carratique[3], qui tantost estoit quarte, tantost continue; et pensoit M. Mazille, son premier medecin, qu'il se porteroit de bien en mieux ainsin que la fiebvre diminueroit. Mais sa malladie commança à s'augmenter quand il sceut que Monsieur, son frere, et le roy de Navarre son beau frere, avoient faict tout plain de menées de conspirations contre luy et son estat, dont on en soupçonna quelque poizon, enchantement et ensorcellement, qui fust cause qu'on mit en prison deux devins italians; et fit on trencher la teste à La Molle et à Coconas, ayans esté trouvez et convaincus coupables de ladicte conspiration, comme j'ay veu d'autres

1. VAR. : Pour une corne de lievre marin qui est fort lent à mener son homme au tumbeau.

2. Je suppose qu'il jette ici quelque soupçon sur le duc d'Alençon, frère du roi. Sauval, d'après de Thou, accuse les Gondi, « à cause qu'un d'eux l'avoit trouvé avec sa femme ».

3. Fièvre *carratique*, carotique, et peut-être mieux *erratique*, terme médical très-usité.

fois leur procez et l'emprisonnement des deux mareschaux[1], soit ou qu'ilz avoient conseillé et poussé ces deux princes, ou afin que par amprès ils ne luy pussent nuire ny faire plus de mal.

Quelques jours avant sa mort il se mit à discourir des peres et des enfans, disant que bien heureux estoient ceux là qui laissoient leurs enfans grandz, et qu'il aimoit mieux mourir que de laisser son royaume entre les mains d'un enfant, pour endurer beaucoup, car la France, qui estoit toute ruynée par guerres civiles, avoit besoing d'un homme.

Trois jours avant sa mort, la royne lui dict comme le comte de Montgommery estoit pris. Il n'en fit nul semblant. « Quoi ! dict elle, mon filz, ne vous resjouyssez vous point de la prise de celuy qui a tué vostre pere ? » Il respondit qu'il ne se soucioit de cela ny d'autre chose. Ceste response fust à la royne un presage de la mort prochaine de son filz, comme elle le dict amprès.

Le principal presage de sa mort fust une estoille ou comette qui apparut et commança, durant le siege de La Rochelle, au plus proffond de la planette de Mercure ; ce qui n'est jamais guieres advenu, ainsin que disent les resveurs astrophiles ; et estoit universelle[2], et a esclairé un an.

Mais bien plus fust estrange une vision qu'il eust un peu avant ses nopces, ainsin qu'il estoit à la chasse dans la forest de Lyons près de

1. Montmorency et Cossé.

2. Il veut dire, sans doute, qu'elle était visible de partout.

Roan, très belle et plaisante : un feu s'apparut à luy de la hauteur d'une picque; les veneurs et picqueurs s'enfuyrent; mais le roy, n'ayant aucune frayeur, sans s'estonner, et fort asseuré, mit la main à l'espée, poursuit ce feu luy tout seul jusqu'à ce qu'il s'esvanouyst. Il dict amprès à plusieurs, comme je luy ay ouy aussy dire, qu'il n'avoit eu peur aucunement, si non quand il eut perdu ledit feu de veue; et, que lors, se ressouvenant d'un'oraison que son precepteur luy avoit appris en son jeune aage, il accommança à dire : *Deus, adjutor meus, sis mihi in Deum adjutorium meum*[1]. En ceste forest il avoit faict jetter les premiers fondemens de la plus superbe maison qui fust jamais en France, voire en la chrestianté; et la nomma Charleval, à cause de la situation qui est en vallée, et de son nom[2].

Ce brave roy monstra bien en cest acte de vision qu'il estoit très hardy et très asseuré; et, puisqu'il se monstra là tel, il l'eust bien faict ailleurs, car il n'y a rien de si effroyable que telles visions.

L'un de ses ancestres, qui fust le roy Charles VIe, ne perdit son sens par la vision qu'il eust et s'apparut à luy en allant faire guerre en Bretaigne, qui ne debvoit pourtant donner tant d'effroi que celle de nostre roy : car les fœux qui viennent du ciel esmeuvent et effrayent

1. Cela ressemble beaucoup aux Grâces de Fæneste.

2. Village du département de l'Eure. Il portait le nom de Noyon-sur-Andelle lorsqu'il fut changé pour celui de Charleval, quand Charles IX voulut y bâtir, en 1571, un château qui ne fut jamais achevé.

estrangement. Sainct Pol, estant encor gendarme et grand persecuteur des chrestians, en sentit vifvement les effectz, lorsque le feu du ciel s'apparut à luy en sa conversion. Les fantosmes, les espritz, les demons, les hommes, les armées, les assautz et combatz, ne sont rien au prix de ces fœux du ciel. Qui peut doncques doubter de la hardiesse, du courage et de la resolution de ce brave roy ?

Or, pour reprendre encor un peu son genre de mort, que son epitaphe a descrit ci-devant, je ne puis pas bien croire que Venus soit tant la cause que Diane a esté ; car je me souviens qu'en son plus verd aage de dix sept à dix huict ans, estant un jour fort persecuté du mal de dents, et ses medecins n'y pouvans appliquer aucun remede pour luy en oster la douleur, il y eust une grand'dame de la cour[1], et qui luy appartenoit, qui luy en fit une recepte dont ell' en avoit usé pour elle mesme, et s'en estoit très bien trouvée ; mais elle ne servit de rien à luy, et le lendemain, ainsin qu'elle luy eust demandé comm'il s'en estoit trouvé, et qu'il luy eust respondu que nullement bien, elle luy replicqua : « Je ne m'en estonne pas, « sire, car vous ne portez point d'affection, ny « adjoustez foy à nous autres femmes, et faites « plus cas de la chasse et de vos chiens que « de nous autres. — Doncques, luy dict il, avez

1. Cette grande dame ne serait-elle pas la reine de Navarre? Charles IX fut accusé de l'avoir aimée plus que fraternellement. Sauval ajoute qu'il aima de la même façon sa mère, Catherine de Médicis. Il a pris cela dans la vie de Néron par Suétone.

« ceste opinion de moy, que j'ayme plus l'exer-
« cice de la chasse que le vostre? Et par Dieu,
« si je me despite une fois, je vous joindray de
« si près toutes vous autres de ma court, que je
« vous porteray par terre les unes amprès les
« autres. » Ce qu'il ne fit pas pourtant de toutes, mais en entreprit aucunes, plus par reputation que lascivetté, et très sobrement encor; et se mit à choisir une fille de fort bonne maison, que je ne nommeray point, pour sa maistresse, qui estoit une fort belle, sage et honneste damoiselle, qu'il servit à tous les honneurs et respectz qu'il estoit possible, et plus, disoit il, pour façonner et entretenir sa grace que pour autre chose, n'estant rien, disoit il, qui façonnast mieux un jeun'homme que l'amour logée en un beau et noble subject [1]. Et a tousjours aimé ceste honneste damoiselle jusqu'à la mort, bien qu'il eust sa femme, la royne Elisabeth, fort agreable et aymable princesse. Il aima fort aussy Marie Tocossie, dicte autrement Touchet, fille d'un apotiquaire d'Orleans, très excellente en beauté, de laquelle il eust M. le grand prieur, dict aujourd'huy M. le comte d'Auvergne, un très beau et agreable prince, et la vraye ressemblance du pere en toute valeur, generosité et vertu [2].

1. On ne sait point au juste quelle était cette maîtresse du roi; les uns croient reconnaître une Bourdeille, sœur de Branthôme, les autres une certaine Charlotte, maîtresse de Le Poulchu, écrivain grand seigneur.

2. Mezeray, qui doit ce renseignement à Le Laboureur, dit que le père de Marie Touchet était non apothicaire, mais lieutenant particulier au bailliage d'Orléans. Vergniaud

Ceste belle dame, lorsqu'on traictoit le maryage du roy et de la royne, un jour ayant veu le pourtraict de la royne, et bien contemplé, ne dict autre chose, si non que : « L'Allemaigne « ne me fait point de peur ; » inferant par là qu'elle presumoit autant de soy et de sa beauté que le roy ne s'en sçauroit passer. Estant à la mort, il commanda à M. de La Tour, maistre de la garde robbe, de luy faire ses recommandations, et n'en osa jamais parler à la royne sa mere. Aucuns ont voulu dire que, durant sa malladie, il s'eschappa amprès la royne sa femme, et s'y eschauffa tant, qu'il en abbregea ses jours ; ce qui a donné sujet de dire que Venus l'avoit faict mourir avecques Diane ; ce que je n'ay sceu croire, car il ne s'en parloit à la court parmy les bouches les plus dignes de foy, car j'y estois.

Pour quant à l'exercice de Diane, je le croy fort bien, car il y estoit trop viollantement addonné, fust à courir et à picquer amprès le cerf, fust à beau pied à le destourner avecques le limier; et y estoit si affectionné qu'il en perdoit le dormir, estant à cheval avant jour pour y

Romagnesi, auteur de recherches sur cette fille, fait remonter la famille Touchet à Guillaume Touchet, marchand à Patay en 1400. On trouve un François Touchet parmi les saulciers du roi François Ier en 1522 (voy. l'*Heptameron*, édition de la Société des bibliophiles français, t. III, p. 258). L'éditeur de la *Confession de Sancy* (Journal de Henri III, p. 150) dit que de son temps il existait encore des Touchet à Paris et Orléans, et que les rois signaient à leurs contrats de mariage. Marie Touchet vécut jusqu'en 1638. Elle avait épousé François de Balsac, seigneur d'Entragues, dont elle eut la marquise de Verneuil.

aller ; et se peinoit aussy fort à appeler les chiens, fust de la voix, fust de la trompe. Il aimoit fort aussy l'exercice des chevaux et à les picquer ; et ceux qui alloient plus haut estoient ses favorys, comme j'ay veu le moreau superbe, qui alloit à deux pas et un saut, et d'un très haut et bel air. Aussy estoit il fort adroict à cheval, et l'y faisoit très beau veoyr, comme il se fit bien paroistre à Bayonne devant des Espaignolz qui l'admiroient, et sur tout le duc d'Albe, et mesmes en aage si tendret de quinze ans qu'il estoit. S'il estoit adroict à cheval, il l'estoit aussy à pied, car il tiroit fort bien des armes, et de bonne grace, et fort rudement.

Je me souviens qu'amprès la première guerre, huict ou neuf mois amprès, la royne voulut qu'il se fist à Fontainebleau un fort beau mardy gras de festins, mascarades, combatz et tournois. Elle accommança la premiere le dimmanche, Monsieur le lundy, et le roy le mardy, là où il fust couru en lice, contre le serment pourtant de la royne, qui avoit juré de n'en permettre jamais, despuis qu'elle en vit mourir le roy son mary. Les deux tenans estoient M. de Nemours et M. le prince de Condé. Le camp estoit devant le Cheny, très beau certes, tout entouré de beaux fossez et barrieres. Les deux tenans se tenoient dans le Cheny, qui representoit le palais d'Apolidon ; à l'entrée du camp il y avoit un hermitage où se tenoit un hermite qui respondoit à tous les venans combattans lorsqu'ilz sonnoient une petite clochette de l'hermitage ; et amprès avoir parlé à eux et sceu leurs noms, il venoit rapporter aux tenans

pour sçavoir s'il les lairroit entrer ; ce qu'ils permettoient aussy tost, pour n'en refuser jamais homme (tout cela estoit de l'invantion de la royne et du brave M. de Sipierre) ; et puis rompoient leurs lances, et, hors la lice, donnoient coups d'espée. Nostre roy, qui estoit encor fort jeune, mais pourtant fort despité qu'il ne s'en mesloit, bien qu'il fust bon homme de cheval, en vouloit fort estre ; mais la royne ne le voulut point qu'il s'en meslast, ny Monsieur[1] aussy, qui estoit bien plus foiblet ny si addroict que le roy. Fust advisé par la royne et M. de Sipierre que tous deux combattroient à pied en camp clos, dans lequel nous vismes entrer le roy avecqu'une espée et une dague forgées fort gentiment, qui paroissoient trenchantes et picquantes, mais point. Contre luy, vint avecques mesmes armes, Pompée, Milannois, qui l'avoit appris à dancer et tirer des armes. Ils tirarent tous deux leurs coups les uns contre les autres, le roy monstrant les armes si belles en la main, et une assurance belle de combattant, qu'il vint à porter par terre ledict Pompée, et par fainte le tuer. Comparut amprès Monsieur, son frere, avecques un' espée et une rondelle, contre Silvie, son tireur d'armes, avecques mesmes armes, qui en fit de mesmes. Et vindrent amprès des diables qui sortirent d'entour de l'hermitage, qui prindrent les mortz, et avecques grandz hurlemens, fœuz et joyes les emportarent. Tout cela en fainte fust très beau et plaisant à veoyr, qui se voudroit amuser à le representer.

1. Depuis Henri III.

Du despuis, on jugea tousjours les armes belles entre les mains du roy, et non tant entre celles de Monsieur, qui de son naturel n'aimoit point tant les exercices viollens que le roy. Mais, despuis, il changea bien aux guerres et armées où il se trouva, pour ce subject seulement, mais non pour tous universellement, comme le roy, jusques là qu'il se fit dresser une forge, et l'ay veu forger canons d'harquebuz, fers de chevaux et autres choses, aussy fortement que les plus robustes mareschaux et forgerons qui fussent aux forges.

Il vouloit tout sçavoir et faire, jusqu'à faire l'escu, le double ducat, le teston et autre monnoye, ores bonne et de bon alloy, ores falciffiée et sophistiquée, et prenoit plaisir à la monstrer ; voyre qu'un jour je le vis qu'il en monstra à M. le cardinal de Lorraine : « Voylà, disoit il, « M. le cardinal, ce que j'ay faict : celle là est « bonne, celle là ne vaut rien ; mais monstrez la « à qui vous voudrez ; esprouvez la à la couppelle « ou au fœu, elle se trouvera bonne. » M. le cardinal ne luy sceut que respondre, sinon luy dire : « Ah Dieu ! sire, vous pouvez en cela faire « ce qu'il vous plaira, car vous portez vostre « grace avecques vous ; la justice n'y a rien à « veoyr ny que vous reprendre, comme elle « feroit sur un autre. »

Il voulut un jour sçavoir les dexteritez et finesses des couppeurs de bources et enfans de la Matte[1] en leurs larcins, et pour ce il commanda au capitaine La Chambre, qu'il aimoit (car il

1. Filous.

aimoit toutes sortes de gens habiles), de luy amener, un jour de festin et bal solempnel, dix ou douze enfans de la Matte, des plus fins et meilleurs couppeurs de bource et tireurs de laine[1], et que hardyment ilz vinssent, sur sa foy et en toute seuretté, et qu'ils jouassent hardyment et excortemment leur jeu, car il leur permettoit tout, et amprès qu'ils luy rapportassent tout au butin, comm'ils en font de serment, car il le vouloit tout veoyr, et puis leur redonneroit. Le capitaine La Chambre n'y fallit pas, car il vous en amena dix, triez sur le volet, desliez et fins à dorer[2], qui les presenta au roy ; auxquelz il trouva très belle façon, et bien habillez, et braves comme le bastard de Luppé[3] : et, se voulant mettre à table et puis au bal, il leur recommanda de jouer bien leur jeu, et qu'ilz luy fissent signe quand ils muguetteroient leur homme ou leur dame ; car il avoit recommandé et hommes et dames, sans espargner aucunes personnes. Le roy à son disner ne parla guieres ceste fois aux uns et aux autres, si non par bouttades, s'amusant à veoyr le jeu des autres, qui ryoit quand il voyoit les autres faire signe qu'ilz avoient joué leur farce, ou qu'il les voyoit desniaiser[4] leur homme ou femme. Ilz en firent

1. Les voleurs qui enlevaient aux passants leurs manteaux.

2. Extrêmement fin, comme doit être l'or pour être propre à dorer, car s'il était allié il ne pourrait pas s'étendre en feuilles excessivement minces.

3. Je crois qu'il faut écrire le bâtard de l'*Huppé*. L'Huppé serait un personnage imaginaire, un type de fanfaronnade et de prétentions.

4. C'est-à-dire leur apprendre par expérience à être cir-

de mesmes à la presse du bal ; et enfin, amprès le disner et le bal, il voulut tout veoyr au bureau du butin, et trouva qu'ilz avoient bien gaigné trois mill' escus, ou en bourses et argent, ou en pierreries, perles et joyaux, jusqu'à aucuns qui perdirent leurs cappes, dont le roy cuyda crever de rire, outre tous les larcins, voyant les gallans desvalisez de leurs cappes, et s'en aller en pourpoinct comme lacquais. Le roy leur rendit à tous le butin, avecques commandement et defense qu'il leur fit exprès de ne faire plus ceste vie, autrement qu'il les feroit pendre s'ilz s'en mesloient jamais plus, et qu'il s'en prendroit au capitaine La Chambre, et qu'ilz l'allassent servir à la guerre.

Il voulut sçavoir la poësie et se mesler d'en escrire, et fort gentiment. M. de Ronsard en a monstré en son livre quelque petit eschantillon ; et m'estonne qu'il n'en a monstré d'avantage, car il a bien plus composé que cela, et sur tout des quatrains, qu'il faisoit fort gentiment, prestement et impromptu, sans songer, comme j'en ay veu plusieurs qu'il daignoit bien quelquesfois monstrer à ses plus privez en sortant de son cabinet, et mesmes aucuns qu'il adressoit à M. Nicolas, l'un de ses secrettaires, fort honneste homme et bon compaignon, qui estoit fort heureux à en faire et rencontrer de très bons et plaisantz qu'il adressoit au roy, et le roy aussy tost attaqué se deffendoit, disant

conspect et à se méfier des gens. « Tu desniaises son aisnesse » (D'Aubigné, *Tragiques*, édit. de la Biblioth. elzev., p. 19).

qu'il y alloit de son honneur s'il ne respondoit de mesme. Bien souvant, quand il faisoit mauvais temps, ou de pluye, ou d'un extresme chaud, il envoyoit querir messieurs les poëtes en son cabinet, et là passoit son temps avecqu'eux ; et prenoit ce temps là à propos ; car lorsqu'il faisoit beau il estoit tousjours hors de la chambre, en campaigne, en action, ou à jouer à la paulme, et sur tout à la longue paulme qu'il aymoit fort; et s'y efforçoit par trop, à sauter, à jouer au pallemaille[1], bref, en plusieurs autres plaisans et viollans exercices hors de la maison, qu'il hayssoit estrangement, disant que :

Le sejour des maisons, palais et bastimens,
Est le sepulchre des vivans.

Entre autres poëtes qu'il aymoit le plus, estoient MM. de Ronsard, Dorat et Baif[2], lesquels il vouloit tousjours qu'ils composassent quelque chose; et, quand ils la luy apportoient, il se plaisoit fort à la lire ou se la faire lire, et les en recompensoit, non pas tout à coup, mais peu à peu, afin qu'ilz fussent contrainctz tousjours de

1. *Palle maille.* Ce jeu est une espèce de mail. Les artisans qui fabriquent les mails s'appellent encore de nos jours palemardiers.

2. Baïf, né à Venise en 1532, mort en 1589. Il a écrit beaucoup de méchants vers et en a fait dans le système antique, mesurés comme ceux des Grecs et des Latins. Il fonda une académie de poésie et de musique en 1570, à laquelle il survécut.

Jean Dorat ou Daurat, mort en 1588, a fait des vers latins et grecs fort estimés en son temps. Il fut professeur de grec au Collége de France.

bien faire, disant : que les poëtes ressembloient les chevaux, qu'il falloit nourrir et non par trop saouler ny engraisser, car amprès ilz ne valent rien plus.

Il fut mieux disant et escrivant en prose qu'en rhythme, et surtout fort eloquent; et parloit bravement et hardyment, autant ou plus à la soldadesque qu'à la royauté : ce qu'il avoit appris de M. de Sipierre, qui parloit, à mon gré, françois, espaignol et italien, mieux que gentilhomme et homme de guerre que j'aye jamais veu; et pour ce le roy se voulut façonner à ce beau dire plustost qu'à celuy, disoit on, du Perron, despuis mareschal de Raiz, qui parloit certes fort bien, mais mieux en praticien et banquier qu'en gallant homme. M. Amyot, son precepteur, y avoit bien operé aussy, pour luy apprendre le bon, orné et eloquent parler, mais non la grace, ny la façon belle, ny le geste brave, ainsin qu'on a veu souvent parler aux grandz seigneurs estrangers qui venoient vers luy, et ambassadeurs qui l'arraisonnoient, parmy lesquelz nullement s'estonnoit; mais, monstrant une magesté et contenance asseurée, les escoutoit fort bien la teste un peu penchante (ce que le roy son frere après luy ne faisoit, car il la haussoit fort, à plein visage et à regard fixe) et l'œil bas; et puis après avoir tout ouy, il respondoit fort pertinemment et de belle eloquance, si qu'il en ravissoit tous ces messieurs; et s'en partoient de luy avecques grande admiration.

Il fit une fois[1] une harangue à messieurs de

1. Au lit de justice du 13 mars 1571.

la court du parlement à huis ouvertz, qui ne vouloient passer quelques editz qu'il avoit arresté. En premier lieu il loua fort la royne sa mere, qu'il aymoit, honnoroit et craignoit fort tout ensemble, disant qu'il luy estoit tenu de sa vie et de son royaume; puis il n'oublia l'amytié et bonne volonté que son frere Henry lui portoit : et amprès, se plaignant de sa justice, et de la corruption qu'y estoit, et des reffus de ses editz : « C'est « à vous autres, dist il d'un' audace brave et quasy « menaçante, d'obeyr à mes ordonnances, sans « disputer et contester quelles elles sont; car je « sçay mieux que vous ce qui est propre et con- « venable pour le bien et proffit de mon royaume.» N'ayant point encor de barbe au menton, il tint ces propos devant ces vieux et sages personnages, qui tous s'esmerveillarent d'un si brave et grave langage, qui ressentoit plus son genereux courage que les leçons de M. Amyot, son precepteur, qui l'avoit pourtant bien instruict, et qu'il aymoit fort; et luy avoit donné de bons et beaux beneffces, et faict evesque de Lizieux[1], et l'appelloit tousjours son maistre; et se jouant aucunes fois avecques luy, il luy reprochoit son avarice, et qu'il ne se nourrissoit que de langues de bœufz : aussy estoit il fils d'un boucher de Melun, et falloit bien qu'il mangeast de la viande qu'il avoit veu apprester à son pere. Osté ceste avarice, c'estoit un très grand et sçavant personnage en grec et latin, tesmoing les belles et eloquentes traductions qu'il a faictes de Plutarque, qu'aucuns pourtant ses envieux ont voulu dire

1. Lisez d'*Auxerre*, et non de Lisieux.

qu'il ne les avoit pas faictes, mais un certain grand personnage et fort sçavant en grec, qui se trouva, par bon cas pour luy, prisonnier dans la conciergerie du palais de Paris et en necessité : il le sceut là, et l'en retira, et prit à son service, et eux deux en cachette firent ces livres, et puis luy les mit en lumiere en son nom; mais c'est une pure menterie, dit on, que ses envieux luy ont presté, car c'est luy seul qui les a faicts; et qui l'a cogneu, sondé son sçavoir et discouru avecques luy, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien. Pour fin, il nourrit très bien ce brave roy, et surtout fort catholliquement. Il avoit pris ceste coustume, qu'à toutes les festes, après qu'il luy avoit faict baiser l'evangille qui s'estoit dicte à la messe, comme d'ancienneté cela se fait aux roys, il prenoit le livre et se mettoit près de luy et luy lisoit ceste evangille dicte, et la luy explicquoit et interprettoit. Avant luy, M. le cardinal de Lorraine avoit ainsy accommancé au feu roy François II, comme je l'ay veu, et plusieurs autres avecques moy.

Le roy Charles oyoit fort attentivement ceste leçon et la messe; et se levoit bien souvant, et s'en alloit, à l'imitation du feu roy Henry son pere qui en faisoit de mesmes, au lettrier[1] avecques ses chantres; et se mettoit parmy eux, et chantoit sa taille et le dessus fort bien; et aymoit ses chantres, et surtout Estienne Leroy, dit M. de Sainct-Laurans, qui avoit une très belle voix. Le roy, amprès son frere, chantoit très bien

1. Lutrin.

aussy, mais ilz estoient differens tous deux en leurs airs qu'ilz chantoient, et en ceux qu'ilz avoient ouy chanter à d'autres[1].

Bref, je suis confus en tant de divers subjetz qui se presentent à moy pour louer ce grand roy Charles, que, pour mon honneur, il faut que je quitte la plume et ne le loue plus : car, en pensant bien dire, je pourrois faillir. Dont je m'estonne ce que M. d'Amyot, M. de Raiz ou M. de Villeroy, qui sçavoient si bien dire et escrire, que le roy a tant aymez et cheris, et leur a tant faict de biens, qu'ilz ne soient estez curieux de faire une recherche après sa mort de tous ses beaux faictz, motz et dictz, et en composer un grand livre et le dedier à la posterité. Ils en eussent eu aussy ample matiere comme celuy qui fit pareille recherche de ceux du grand Alphonse, roy de Naples, que nous voyons et lisons encor aujourd'huy; et m'asseure que ceux de nostre roy les vaudroient bien, voire les surpasseroient.

Je m'estonne bien aussy que mondict sieur de Raiz ou M. de Villeroy n'ont faict imprimer et mis en lumiere ce beau livre de la chasse et venerie qu'il a composé, dans lequel il y a des advis et secretz que jamais veneur n'a sceu ny pu attaindre, ainsy que j'en ouys discourir quelquesfois audict mareschal de Raiz de quelques très rares traictz qui sont là dedans descritz avecques un très beau et très eloquent langage[2].

1. L'auteur veut dire, je crois, qu'ils avaient des goûts différents en matière de musique.

2. *La chasse royale.* Paris, 1625, Nic. Rousset.

Pour le moins ce livre serviroit et donroit à la posterité admiration de ce roy, pour eternelle memoire qu'il avoit esté un roy fort parfaict et universel : et les grandz qui fussent venus amprès luy eussent trouvé ce livre plus rare et plus excellent, pour avoir esté composé et faict du sens et de la main de ce grand roy ; et n'eust demeuré sans grande louange à luy pour jamais ; car, comme luy dist M. de Ronssard, les beaux pallais et bastimens sont subjectz à ruyne et ne durent que quelque temps, voyre les genereux actes et beaux faitz, mais les escritz durent eternellement.

Voylà pour le coup ce qu'on aura de moy de ce grand roy, si non que j'ay veu force gens marquer et cotter son regne fort malheureux, ainsy que Nostradamus le prognostiqua à la royne sa mere, faisant sa nativité, autant pour les guerres qui survindrent que pour le colloque et assemblée de Poissy[1], qu'on tenoit ne se debvoir nullement faire, pour mettre en dispute nostre religion catholique romaine, si asseurée et confirmée despuis la mort de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, par luy premierement fondée, preschée par ses apostres et disciples, et despuis encor establie et corroborée par tant de conciles generaux, autantiques, bons et sainctz, et puis venir à estre esbranlée par disputes en un petit concile national. On accusoit lors, ce disoit on, la royne, le roy de Navarre et le cardinal de Lorraine : le roy de Navarre, parce qu'il estoit de la religion, comme j'ay dict ailleurs, et la

1. En 1561.

vouloit maintenir et faire trouver bonne par ses disputes contre l'autre, mais il fut bien trompé; la royne, qui luy vouloit complaire et qui vouloit regner, et aussy qu'elle pensoit bien faire, afin d'apaiser les troubles qu'elle voyoit preparer, contre l'opinion pourtant de M. le cardinal de Tournon[1], ce bon homme, qui, en luy pensant remonstrer par de hautz crys un jour la grand' faute qu'elle faisoit en cela, et les inconvenientz qui en adviendroient, elle, après s'estre bien deffendue et dict ses raisons, fut contraincte enfin de luy dire qu'il resvoit; dont luy tout impatient luy respondit, ce disoit on (mais je ne le croy pas, car il n'estoit pas si hardy, si ce n'est qu'il se fiast sur sa vieillesse et l'heure proche de sa mort) : « Madame, je ne resve point; je ne « resvay jamais, sinon lorsque je traictay vostre « maryage et vous fis venir en France.» Il se peut qu'il dit cela à ses eclesiastiques pour leur plaire, mais non à la royne, car elle luy eust rendu bon, et aussy que la verité ne parloit pas pour luy; car ell'a beaucoup servy à la France, comme je le dis ailleurs, et la trouve on à dire.

Pour quant à M. le cardinal de Lorraine, l'on disoit aussy qu'il y condescendit librement,

1. Le cardinal de Tournon avait été un des principaux ministres de François Ier. Écarté des affaires et envoyé comme ambassadeur à Rome par Henri II, il revint en France après la mort de ce prince et fut un des conseillers de Catherine. Il était grand partisan des mesures de rigueur contre les réformés. C'est à lui qu'on doit l'introduction des Jésuites en France, pour lesquels il fonda le collége de Tournon. Il était né en 1489 et mourut en 1562. Branthôme appelle *bonhomme* tous les gens âgés. C'est un usage de cour qui s'est conservé dans quelques provinces.

parce qu'il estoit si enflé de gloire de la grande presumption qu'il avoit de son sçavoir, que, ne se contentant de la manifester à messieurs de la France, tant d'eglise que d'autres, qu'il en voulut faire parade et ostentation à messieurs les ministres estrangers, qui l'admirarent fort et le trouvarent un très grand personnage. Aussy y triumpha il fort, et peu luy purent respondre à ses subtilitez, que Pierre Martyr et M. de Beze, que M. le cardinal ne se contenta d'arraisonner en public, mais les fit venir en sa chambre, et là, à part, devisarent de beaucoup de choses; et là, de subtil à subtil, s'en fit la contestation belle.

Tant y a que de ceste assemblée n'en arriva que la source de nos guerres d'amprès, et de tout nostre roy n'en pouvoit mais; car il estoit un jeune enfant mineur et pupil, qu'on manioit comme on vouloit. De sorte que j'ay veu plusieurs s'estonner que, veu la corruption de son regne, et despuis la perte qu'il fit de M. de Sipierre qui le nourrissoit si bien, comment il fut si magnanime, si genereux, vertueux, valeureux et liberal comm'il a esté; car il a autant estendu sa liberallité que fit jamais roy à toutes sortes de gens : dissemblable au roy son frere, qui employa la sienne à l'endroict de quelques particuliers, siens favorys, que nous avons veuz pleins et remplis excessivement; si ce n'est qu'il enrichit fort particulierement le mareschal de Raiz, qu'il emplit de grandz biens, honneurs et estatz, et plus que sa portée n'estoit ny sa qualité le requeroit, pour avoir esté ce qu'on l'avoit veu. Si estoit il pourtant un très habile homme. Voylà

comment ce roy estoit liberal, tenant ceste maxime : qu'il falloit qu'un roy le fust, et que les peuples estoient semblables aux rivieres; car tout ainsin qu'elles entrent en la mer, aussy semblablement l'argent du peuple venoit et entroit aux finances du roy.

Son regne a aussy esté tasché d'avoir esté soubz luy les ecclesiastiques fort vexez, tant de luy que des huguenotz; les huguenotz, les avoir persecutez de meurtres et massacres et expolié leurs eglises de leurs sainctes reliques, et luy, avoir exigé de grandes decimes, et allienné et vendu le fons et temporel de l'eglise, de laquelle vendition il tira grand argent. Ce ne fut sa faute; ce fut la misere du temps et la necessité de la guerre, laquelle il falloit faire necessairement pour maintenir la religion catholique, à laquelle, si on ne s'y feust opposé genereusement, elle estoit perdue. Aussy prit il pour sa devise deux collomnes, l'une de pieté et l'autre de justice, par lesquelles les plus grandz empires et royaumes sont appuyez et maintenus : devise prise de Seneque, qui disoit : que les roys et grandz par la pieté et justice approchoient de la divinité; aussy a il aymé l'un' et l'autre, mesmement la pieté : de sorte que, pour la conservation des sainctz temples et lieux sacrez de nos ancestres, il n'a point espargné le sang de ceux qui les avoient violez.

Je me passe icy de monstrer les grandz regretz que firent de sa mort les grandz princes de la chrestianté, le pape, l'empereur, le roy d'Espaigne, bref tous les autres, jusques au grand Turc, tant son nom volloit par tout. M. de

Muret[1], un des grandz personnages en sçavoir et eloquance de nostre temps, fit de luy l'oraison funebre devant le pape, et l'accommança par ceste boutade que les Latins appellent *ex abrupto*, de telle sorte : *Hoc igitur, unum restabat, pater sancte.* « Il ne restoit doncques rien de plus, pere sainct ; » et puis poursuit ainsin : « Pour « parachever de ruyner la France de sa grandeur « et sa religion, que la mort de ce grand roy « Charles, qui l'alloit redresser et remettre mieux « que jamais, s'il eust plus vescu.» Et puis continua ses louanges par des propos eloquans, tristes et animez, que le pape et tous les cardinaux s'en esmeurent tellement avecques toute l'assistance que leurs soupirs s'entendirent plus dans l'eglise que la voix de l'orateur. Ceste oraison fut portée à la royne de Rome, qui se la fit lire et interpretter, qui la trouva très belle et loua M. de Muret, comme je vis.

Il faut faire une fin meshuy, il est temps, et la prendz sur une observation que j'ay veu faire à plusieurs : que de tant d'enfans qu'eust le roy Henry IIe, il n'en reste aujourd'huy pas un, et a failly la race des Valois, la couronne estant venue à celle de Bourbon, de laquelle est le chef nostre grand roy d'aujourd'huy. Il y a

1. M. A. François de Muret, ainsi nommé du lieu de sa naissance (village près de Limoges), savant professeur de droit civil. Il fut accusé d'hérésie et de mauvaises mœurs, et enfermé quelque temps au Châtelet. A Toulouse, où il professa ensuite, les mêmes accusations se renouvelèrent et l'obligèrent à se réfugier à Rome, où il fut fort bien accueilli et pourvu de riches bénéfices. Il y mourut vers 1585.

quarante ou quarante-cinq ans, que si quelque grand devin eust prognostiqué cest evenement, qu'on ne l'eust cru que comme un fol, et l'eust on lapidé, bien que Nostradamus predist à la royne qu'elle verroit tous ses enfans roys; ce qu'ell'a faict, comme le roy François II, le roy Charles IXe, le roy Henry IIIe et M. d'Alançon, qu'elle ne vit pourtant roy, mais autant valoit, estant seigneur des Pays-Bas absolu, s'il n'eust faict la feste Sainct-Antoine à Anvers[1] : et telz pays valloient bien et pouvoient bien estre censez un royaume, puisqu'il y a des royaumes qui ne les vallent pas, et bientost en fust esté faict et proclamé roy. Aussy que le bon duc de Bourgongne refusa à plat de l'empereur Sigismond que ses pays fussent erigez en royaume, se contentant de porter le simple nom de duc[2] : ce que son filz, le duc Charles, prince très ambitieux et hautain, desira fort par amprez, et en requit fort l'empereur Federic, quy ne luy voulut point accorder, et le reffusa, cognoissant sa superbeté et son courage insatiable, qu'il vouloit amprez quelque chose de plus.

Voylà donc comme la royne a pu voir ses enfans roys par la prophetie de Nostradamus, en cela très veritable, qui n'avoit jamais veu Louys duc d'Orleans[3], qui mourut fort jeune, 1550, dont ce fut grand dommage, car c'estoit un très beau petit prince, et qui promettoit beaucoup; ce nom de Louys luy ayant esté donné, comme

1. Lorsque le duc d'Anjou et les Français furent chassés d'Anvers après un grand massacre.

2. Je ne sais où Branthôme a trouvé ce fait, très-improbable.

3. Le premier fils de Henri II, né lorsqu'il était dauphin.

j'ay ouy dire, pour luy estre un jour heureux comm'à ses predecesseurs, les Louys ducz d'Orleans, qui sont estez tous braves et genereux. La royne changea tous les autres trois leurs noms. Le roy Charles s'appelloit Maximilian, tenu du roy de Boheme, despuis empereur, duquel il espousa despuis la fille. Le roy Henry s'appelloit Alexandre-Edouard, filleul du roy Edouard d'Angleterre. François, duc d'Alançon s'appella Hercules, tenu, je croy, des cantons des Suisses. La royne, par telz changemens de noms, pensoit leur baptiser la fortune meilleure ou la vie plus longue, et vous voyez ce qu'en a esté. J'ay ouy dire à aucuns que cela porte malheur. Toutesfois, le roy François IIe ne changea jamais, et persista tousjours au sien; si ne fut il pas plus heureux que les autres en longueur de vie, mais pourtant très bon prince, doux et gracieux, et fort vertueux, et qui, s'il eust vescu, eust ressemblé en tout au grand roy François son brave parrain, disoit on; car il estoit tout courageux et genereux.

Et ne tint pas à luy qu'il n'allast à l'armée qui fut desfaicte à la battaille de Sainct-Quentin; car j'ay ouy dire qu'il en pria cent fois le roy Henry, et le genouil en terre; ce qu'il luy accorda et à M. de Lorraine, qui estoient tous deux fort jeunes, mais M. de Lorraine un petit plus vieux que luy. M. le connestable, qui estoit du tout creu, rompit le coup, et remonstra au roy sa jeunesse, qui ne montoit qu'à quatorze ou quinze ans, et la debolesse[1] de ce filz aisné;

1. Faiblesse, de l'italien *debolezza*.

qu'il ne faudroit qu'un malheur pour le perdre, et que la France n'avoit besoing pour estre son principal appuy après le roy. Mondict sieur le Dauphin en voulut dès lors un grand mal à mondict sieur le connestable, et ne fut point marry de sa desfortune qui luy advint, ny de sa prison[1], comme je le sçay de bon lieu; disant que ce qu'il en avoit faict et rompu ce coup au roy, que ce n'estoit pour apprehension et peur qu'il eust de sa vie et personne, mais qu'il vouloit estre le seul maistre et commandeur de l'armée, et craignoit qu'il ne prist goust à esjamber sur son auctorité. Du despuis, le camp d'Amiens[2] se presenta, où il alla avecques le roy; et ne tint à luy que la battaille ne se donnast; pour le moins la desiroit il fort. Tous les jours, et à tout'heure, vouloit monter à cheval, et faire le chevalleger; mais le roy ne le voulut jamais, pour n'estre l'estat d'un roy dauphin et premier filz de France.

Pour fin, de tous ces quatre enfans, il n'y en a aucun qui n'ait esté très brave, très genereux, hardy, vaillant et courageux. Du roy Henry IIIe et de M. d'Alançon, j'en parleray ailleurs en un discours que je fais[3], comme j'ay dict, et comparaisons de six grandz capitaines que nous avons veus en mesme temps, qui sont le roy Henry, M. d'Alançon, le roy de Navarre, MM. les ducz de Guyze, de Parme, et duc de Biron et prince

1. Lorsqu'il fut prisonnier des Espagnols à la bataille de Saint-Quentin.

2. Camp retranché où l'armée française avait pris position pour arrêter l'invasion de Charles V.

3. On n'a pas ce discours.

Maurice, qui tous, pour estre mortz fort jeunes, fors le roy et ledict prince, ont laissé d'eux d'avoir estez très grandz et des premiers capitaines de la chrestianté, comme j'espere le faire voir si Dieu me fait la grace d'escrire d'aucuns leurs particuliers faictz, comme j'ay faict de ceux de cy devant.

Cependant je finis, et prie toutes personnes qui me liront d'excuser mes fautes que l'on trouvera icy dedans bonnes et grandes; car le bien dire ne nasquit ny ne s'acquist jamais avecques moy. L'on m'excusera aussy si je repete force choses et motz et parolles que j'ay dict quelquesfois; car je ne puis avoir la memoire ny la retentive si bonne que je me puisse ressouvenir du tout. Je prie aussy, et François et estrangers, m'excuser si j'ay laissé au bout de la plume plusieurs grandz capitaines qui pouvoient icy tenir rang aussy bien que les autres. Je leur responds qu'aucuns je les ay oubliez par mesgarde; aux autres, je ne suis pas à leurs gages pour les servir. De plus, ce grand Plutarque en ses *Vies*, duquel un traict de plume valloit plus que tout ce que je sçaurois jamais escrire, a bien limité ces *Vies des hommes illustres* desquels il a escrit, et en a laissé plusieurs, tant grecz que romains, qui possible tout oubliez pouvoient bien valloir aucuns qui sont couchez dans son livre, ny plus ny moins qu'on voit des commissaires et controlleurs des guerres casser bien souvant à la monstre aucuns soldatz et gens d'armes qui vallent bien les passez. Et si l'on me reprend que je parle fort sobrement d'aucuns, et d'aucuns point, je leur responds qu'ainsy me plaist, et en

ay ensuivy ma fantaisie en cela, ne pensant faire tort à aucun. Pour les estrangers, ilz sont plus heureux en bons historiographes que nous, qui ont mieux escrit et plus curieusement et plus veritablement que nos François, lesquelz, selon l'advis des grands personnages que j'en ay veu discourir, ne s'en sont si bien acquittez comme ils debvoient en aucunes particularitez, qu'ils ne sont estez si curieux et dilligens d'observer comme les estrangers. Lise doncques ce livre qui voudra; il y trouvera les louanges des capitaines estrangers et des nostres, et au plus vray que j'ay pu dire. Il en pourra à part soy amprès en faire comparaison des uns aux autres. Pour quant à moy, celle que j'en fais, et la meilleure, je la prendz sur un très beau pourtraict que je vis une fois à Rome de la France depeinte et representée en forme d'une belle Pallas toute armée, sa lance en une main et son escu en l'autre, force livres à ses piedz, et entourée et ombragée de force espicz de bled, avecques ces mots : *Marte, arte et frugibus*[1], inferant par là qu'elle surmontoit toutes autres nations par les armes, les lettres et abondance de bledz et fruictz, comme certes elle fait. Mais les Espaignols ne disent pas cela, car, pour les armes ilz n'en cedent à aucune nation; pour les sciences et les arts, ils s'adonnent si fort aux armes qu'ilz les hayssent et vilipendent fort, et envoyent les livres au diable, si ce n'est aucuns, qui, quand ilz s'y adonnent, ilz sont rares, excellens, très admirables, profondz et subtilz, comme j'en ay veu plusieurs; pour les

1. Par la guerre, le savoir et l'abondance.

bledz et les fruitz de la terre, l'abondance n'y est si grande qu'en la France; mais je puis bien asseurer d'avoir veu en Espaigne de fort beau bled, et mangé d'aussy bon pain, beu d'aussy bon vin de Sainct-Martin et Rippe-d'Avid[1], qu'en toutes les plus fertiles campaignes et tous les plus friands vignobles de la France, et faict aussy bonne chere dans Madrid et autres villes d'Espaigne, que dans Paris. Ce qui est rare et point commun est tousjours plus excellent; pourtant la France, qui l'a veue d'autresfois, mais non ce qu'elle est maintenant, a esté un pays incomparable en tout[2].

1. San Martino de la Arena, près de Santander et Ribadavia (Galice).

2. Branthôme a emprunté plusieurs traits de la vie de Charles IX à Papyre Le Masson : *Historia vitæ Caroli Valesii Galliarum regis, ejus nominis noni, à P. M. conscripta*, 1575. (Imprimé pour la première fois par Jean Le Laboureur, p. 15.)

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

ERRATUM.

Page 130, au sommaire du chapitre XXXVI, au lieu de Champigny, *lisez* Chavigny.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
Chapitre XXXIII. — 180. M. de Montpensier . . .	7
181. M. le prince de la Roche-sur-Yon . . .	33
Chapitre XXXIV. — 182. M. le mareschal de Sainct-André.	37
183. M. de la Brosse, le bon et brave vieillard	54
184. M. le mareschal de Vieilleville.	57
185. M. le mareschal de Bourdillon.	77
186. M. de la Chastaigneraye.	89
Chapitre XXXV. — 187. M. de Tavannes	96
Chapitre XXXVI. — 188. M. le mareschal de Biron.	130
189. M. le mareschal de Matignon	165
190. M. le mareschal d'Aumont	182
191. M. de Chavigny et M. de la Vauguyon.	186
192. M. le mareschal de la Chastre.	187

193. M. de Montsallès 189
194. M. des Diguieres 193
195. M. de Mercure 196
Chapitre XXXVII. — 196. M. le mareschal de Bellegarde 202
197. M. de la Valette 219
Chapitre XXXVIII. — 198. M. Parisot, grand maistre de Malthe 223
Chapitre XXXIX. — 199. Charles IX, roy de France. 249

— 1877 —

Catalogue de tous les Ouvrages parus jusqu'à ce jour, composant la

BIBLIOTHÈQUE
ELZÉVIRIENNE

(In-16, papier vergé, reliure en percaline rouge non rognée.)

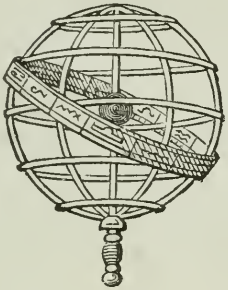

PAUL DAFFIS, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
7, rue Guénégaud, à Paris.

NOTA. Plusieurs volumes de la Bibliothèque Elzévirienne sont *entièrement épuisés*. Nous nous engageons cependant à les fournir aux amateurs désireux de posséder la collection complète aux meilleures conditions possibles.

(Ce catalogue annule les précédents.)

MORALISTES.

Le Livre du Chevalier de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles, publié d'après les manuscrits, par Anatole de Montaiglon. 1 volume. *Epuisé.*

Le Livre de l'Internelle consolation, première version française de *l'Imitation de Jésus-Christ.* Nouvelle édition, publiée par MM. L. Moland et Ch. d'Héricault. 1 vol. *Presque épuisé.* 8 fr.

Réflexions, Sentences et Maximes morales de La Rochefoucauld. Nouvelle édition, par G. Duplessis. Préface par Sainte-Beuve. 1 vol. *Presque épuisé.* 8 fr.

Les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les Caractères et les Mœurs de ce temps, par La Bruyère. Nouvelle édition par M. A. Destailleur. 2 vol. *Epuisé.*

POÉSIE.

Gérard de Rossillon, poëme provençal, publié d'après le manuscrit unique, par M. Francisque Michel. 1 vol. *Presque épuisé.* 10 fr.

Li Romans de Dolopathos, recueil de contes en vers du XIIe siècle, par Hebers, publiés d'après les manuscrits par MM. Ch. Brunet et A. de Montaiglon. 1 volume. *Presque épuisé.* 10 fr.

Floire et Blancheflor, poëmes du XIIIe siècle, avec une Introduction, des Notes et un Glossaire, par M. Edélestand Du Méril. 1 vol. *Quelques exempl. seulement.* 10 fr.

Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, publiées par M. Ach. Jubinal. 3 vol. 18 fr.

Chansons, Ballades et Rondeaux de Jehanot de Lescurel. 1 vol. *Quelques exempl. seulement.* 6 fr.

Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles, morales, facétieuses, historiques, revues sur les anciennes éditions et annotées par M. A. de Montaiglon. Tome I-XII. Le recueil des Anciennes Poésies comprendra quinze volumes, dont deux volumes de glossaire ; cet ouvrage sera terminé avant le 1er mai 1878. Le volume. 6 fr.

Œuvres de François Villon, publiées par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol. *Epuisé.*

Œuvres complètes de Melin de Sainct-Gelays, avec un commentaire inédit de B. de La Monnoye, etc., édition revue, annotée et publiée par M. Prosper Blanchemain. 3 vol. 18 fr.

Œuvres de G. Coquillart. Nouvelle édition, revue et annotée par M. Ch. d'Héricault. 2 vol. 12 fr.

Œuvres complètes de Pierre Gringore, revues et annotées par Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon. T. I. 6 fr.

— T. II contenant la *Vie Monseigneur S. Louis*, manuscrit inédit. 6 fr.

Œuvres de Roger de Collerye. Nouvelle édition, avec une préface et des notes par M. Ch. d'Héricault. 1 vol. 6 fr.

Œuvres complètes de Ronsard, avec les variantes et des notes par M. Prosper Blanchemain. 8 vol. 48 fr.

Œuvres complètes de Remy Belleau, avec notice et portraits, publiées d'après les éditions originales, par M. A. Gouverneur. 3 vol. *Quelques exempl. seulement.* 50 fr.

Œuvres complètes de Mathurin Régnier, précédées d'une histoire de la satire en France par M. Viollet-le-Duc. 1 vol. *Quelques exempl.* 20 fr.

Les Tragiques, de Théodore Agrippa d'Aubigné. Édition annotée par M. Ludovic Lalanne. 1 volume. *Presque épuisé.* 6 fr.

Le Plaisir des champs, poëme en quatre livres, par Claude Gauchet, revu et annoté par M. Prosper Blanchemain. 1 vol. 6 fr.

Le Panthéon et Temple des Oracles, par Fr. d'Hervé. 1 volume. 6 fr.

Chansons de Gaultier Garguille, revues et annotées par M. Ed. Fournier. 1 vol. 6 fr.

Œuvres complètes de Théophile, revues, annotées, et précédées d'une Notice biographique par M. Alleaume. 2 volumes. 12 fr.

Œuvres complètes de Racan, revues et annotées par M. Tenant de Latour. 2 vol. 12 fr.

Œuvres complètes de Saint-Amand. Nouvelle édition, revue et annotée par M. Ch. L. Livet. 2 vol. 12 fr.

Œuvres choisies de Senecé. Nouvelle édition, publiée par MM. Emile Chasles et P. A. Cap. 1 vol. 6 fr.

Œuvres posthumes de Senecé, publiées par MM. Emile Chasles et P. A. Cap. 1 vol. 6 fr.

Œuvres de Chapelle et de Bachaumont, publiées par M. Tenant de Latour. 1 vol. 6 fr.

Extrait abrégé des Vieux Mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin des Boys en Bretagne. 1 vol. *Epuisé.*

Le Livre des Peintres et Graveurs, par Michel de Marolles, publié par M. G. Duplessis. 1 vol. 4 fr.

Œuvres complètes de La Fontaine, revues et annotées par M. Marty-Laveaux. 5 vol. 30 fr.

THÉATRE.

Ancien Théâtre françois, ou Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les Mystères jusqu'à Corneille, publiés avec des notices et éclaircissements. 10 vol. 70 fr.

Les tomes I à III ne se vendent pas séparément.

Les Comédies de Pierre de Larivey, Champenois. 2 v. 20 fr.

Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille, par M. J. Taschereau. 1 vol. 6 fr.

Œuvres complètes de Pierre Corneille, revues et annotées par M. J. Taschereau. T. I et II. Chaque vol. 6 fr.

CONTES, ROMANS, FACÉTIES.

Hitopadèsa, ou l'Instruction utile, recueil d'Apologues et de Contes, traduits du sanscrit par M. Ed. Lancereau. 1 vol. *Presque épuisé.* 10 fr.

Nouvelles françoises en prose du XIIIe siècle, avec notices et notes par MM. Moland et Ch. d'Héricault, 1 vol. 6 fr.

Nouvelles françoises en prose du XIVe siècle, par les mêmes. 1 vol. 6 fr.

Mélusine, par Jehan d'Arras. Nouvelle édition, publiée par M. Ch. Brunet. 1 vol. *Presque épuisé.* 20 fr.

Les Evangiles des Quenouilles. 1 vol. *Presque épuisé.* 6 fr.

Les Quinze Joyes de mariage. 2e édition. 1 vol. 10 fr.

Les Cent Nouvelles nouvelles publiées d'après le seul manuscrit connu, avec une introduction et des notes. 2 volumes. 12 fr.

Le Roman de Jehan de Paris. Nouvelle édition, revue et annotée par M. Émile Mabille. 1 vol. 3 fr.

Morlini, Novellæ, Fabulæ et Comœdia. 1 vol. *Presque épuisé*. 6 fr.

Le Violier des Histoires romaines, ancienne traduction françoise des *Gesta Romanorum*, revue et annotée par M. G. Brunet. 1 vol. 6 fr.

Œuvres de Bonaventure des Périers, revues et annotées par M. Louis Lacour. 2 vol. 12 fr.

Œuvres complètes de Rabelais, seule édition conforme aux derniers textes revus par l'auteur, avec les variantes des anciennes éditions, des notes et un glossaire, par P. Jannet et P. Cheron, 2 vol. 12 fr.

Œuvres facétieuses de Noël du Fail, revues sur les éditions originales et accompagnées d'une introduction, de notes et d'un index par M. J. Assézat. 2 vol. 12 fr.

Les Facétieuses Nuits de Straparole, traduites par Jean Louveau et Pierre de Larivey. 2 vol. 12 fr.

Le Grand Parangon des Nouvelles nouvelles, par Nicolas de Troyes, publié d'après le manuscrit original, par M. Emile Mabille. 1 vol. 6 fr.

La Nouvelle Fabrique des excellents traits de vérité, par Philippe d'Alcrippe, sieur de Neri en Verbos. 1 vol. 4 fr.

Les Aventures du baron de Fœneste, par d'Aubigné. Edition revue et annotée par M. Prosper Mérimée, de l'Académie française. 1 vol. *Presque épuisé*. 20 fr.

Œuvres complètes de Tabarin, publiées par M. G. Aventin. 2 vol. 12 fr.

Les Câquets de l'Accouchée. Nouvelle édition, revue sur les pièces originales et annotée par M. Edouard Fournier, avec une Introduction par M. Le Roux de Lincy. 1 vol. *Epuisé*.

Le Roman comique, par Scarron, revu et annoté par M. Victor Fournel. 2 vol. 12 fr.

Le Roman bourgeois, par A. Furetière, publié par MM. Ch. Asselineau et Ed. Fournier. 1 vol. *Epuisé*.

Six mois de la vie d'un jeune homme (1797), par M. Viollet-le-Duc. 1 vol. *Epuisé*.

Les Aventures de don Juan de Vargas, racontées par lui-même, traduites de l'espagnol par M. Charles Navarin. 1 volume. 3 fr.

MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Chronique de Charles VII, par Jean Chartier, publiée par M. Vallet de Viriville. 3 vol. 18 fr.

Œuvres complètes de Branthôme, avec une introduction par M. Mérimée, et des notes par M. Louis Lacour. Tomes I–IV. Le volume, 6 fr.

Cet ouvrage, pour lequel les notes de M. Mérimée ont été soigneusement conservées, sera publié sans interruption.

Mémoires de Marguerite de Valois, suivis des Anecdotes tirées de la bouche de M. du Vair. Notes par M. Ludovic Lalanne. 1 vol. 6 fr.

Mémoires de Henri de Campion, annotés par M. C. Moreau. 1 vol. 6 fr.

Les Courriers de la Fronde, en vers burlesques, par Saint-Julien, annotés par M. C. Moreau. 2 vol. 12 fr.

Mémoires de Jacques de Saulx, comte de Tavannes, suivis de l'Histoire de la guerre de Guienne, par Balthazar. Notes par M. C. Moreau. 1 vol. 6 fr.

Mémoires de Madame de la Guette. Nouvelle édition, revue et annotée par M. C. Moreau. 1 vol. 6 fr.

Le Dictionnaire des Précieuses, par le sieur de Somaize. Nouvelle édition, augmentée de divers opuscules relatifs aux Précieuses, et d'une clef historique et anecdotique, par M. C. L. Livet. 2 vol. 12 fr.

Mémoires et Correspondance de la marquise de Courcelles. publiés, avec une notice et des notes, par M. P. Pougin. 1 vol. 6 fr.

Histoire amoureuse des Gaules, par Bussy-Rabutin, revue et annotée par M. Paul Boiteau ; suivie des Romans historico-satiriques du XVIIe siècle, recueillis et annotés par M. C. L. Livet. 4 vol. 24 fr.

Mémoires et Journal du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, annotés par M. le marquis d'Argenson. 5 vol. 30 fr.

MÉLANGES HISTORIQUES.

Histoire du Pérou, par le P. Anello Oliva, traduite de l'espagnol sur le manuscrit inédit, par M. H. Ternaux-Compans. 1 vol. 3 fr.

Histoire notable de la Floride, par le capitaine Laudonnière. 1 vol. *Epuisé.*

Relations des trois ambassades du comte de Carlisle, de la part de Charles II, en Russie, en Suède et en Danemark. Nouvelle édition, avec préface, notes et glossaire par le prince Augustin Galitzin. 1 vol. *Presque épuisé.* 7 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés par M. A. de Montaiglon. 2 vol. *Epuisé.*

POLYGRAPHIE.

Variétés historiques et littéraires, recueil de pièces volantes, rares et curieuses, en prose et en vers, revues et annotées par M. Édouard Fournier, 10 vol. 60 fr.
Le tome 1er ne se vend pas séparément.

Catalogue raisonné de la Bibliothèque Elzévirienne, 1853-1870. 1 vol. 2 fr.

Il a été tiré de chaque volume des exemplaires en papier fort, qui se vendent le double du prix des exemplaires ordinaires.

Nous possédons sur papier de Chine les ouvrages suivants :

Melin de Saint-Gelays (Œuvres), 3 vol.	60 fr.
La Fontaine, 5 vol.	100 fr.
Rutebeuf (Œuvres), 3 vol.	60 fr.
Noël du Fail, 2 vol.	40 fr.
Rabelais (Œuvres), 2 vol.	40 fr.
Livre des Peintres et Graveurs, 1 vol.	10 fr.
Corneille (Théâtre), 2 vol.	40 fr.
Ronsard (Œuvres). Tom. I et II, VI et VII. Le vol.	20 fr.
Morlini (Opera), 1 vol.	20 fr.
Histoire amoureuse des Gaules. Tom. I et IV. Le vol.	20 fr.
Remy Belleau, 3 vol.	60 fr.

Branthôme, t. III et IV. Le vol.	20 fr.
Parangon. Le vol.	20 fr.
Plaisir des Champs.	20 fr.
Panthéon des Oracles.	20 fr.
Anc. Poésies franç. Tom. VIII, X. XI. Le vol.	20 fr.
Variétés. Tom. IX et X. Le vol.	20 fr.

OUVRAGES TIRÉS SUR PARCHEMIN ET PEAU DE VÉLIN.

Melin de Saint-Gelays (1 ex. parch.), 3 vol.	250 fr.
Livre des Peintres et Graveurs (1 ex. parch.), 1 vol.	50 fr.

A l'avenir, il sera tiré des publications nouvelles de la *Bibliothèque elzévirienne* 10 exemplaires sur papier de Chine au prix de 20 fr. le volume, et 2 exemplaires sur vélin de mouton, premier choix, au prix de 150 fr. le vol.

Se faire inscrire pour ces exemplaires.

AVIS AUX AMATEURS.

Nous possédons des reliures en maroquin plein du Levant avec écusson, fleurons dorés sur tranches, très-soignées, signées Smeers. Prix du volume.	12 fr.
— en demi-maroquin, tête dorée.	3 fr. 50
— — à coins.	5 fr.

L'épuisement rapide des volumes de la Bibliothèque Elzévirienne a nécessité une augmentation de prix pour les ouvrages non entièrement épuisés ; chaque volume coûte aujourd'hui 6 francs. Quand un nouveau volume paraît, nous lui conservons l'ancien prix de 5 francs pendant trois mois à dater du jour de la mise en vente ; ce laps de temps écoulé, le prix est élevé à 6 francs.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Supercheries littéraires dévoilées, par J.-M. Quérard. Seconde édition considérablement augmentée par les soins de MM. Gustave Brunet et Pierre Jannet. 3 vol. gr. in-8, en six livraisons.

Prix pour les souscripteurs du Dictionnaire des Anonymes.	60 fr.
Pour les non-souscripteurs.	72 fr.
Grand papier de Hollande. Prix.	120 fr.

Ouvrage terminé.

Dictionnaire des Ouvrages anonymes, par Ant.-Alex. Barbier. Troisième édition, revue et très-augmentée par MM. Olivier Barbier, René et Paul Billard, de la Bibliothèque nationale, faisant suite aux *Supercheries littéraires*. Sept livraisons ont paru. Prix de la livraison, pour les souscripteurs aux *Supercheries littéraires*. 10 fr.
Pour les non-souscripteurs. 12 fr.
Papier de Hollande. 20 fr.

Cet ouvrage aura dix livraisons : il sera terminé par la Table générale des noms cités dans les *Supercheries* et dans le *Dictionnaire des Anonymes*.

L'ouvrage sera complet en 1878.

La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIIIe et XIXe siècles, par J.-M. Quérard. *Paris*, 1827-1839, 10 forts volumes in-8 à deux colonnes. Prix. 120 fr.

Il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires.

La Littérature française contemporaine (1827-1849). Continuation de la *France littéraire*, par MM. Félix Bourquelot, Alfred Maury et Charles Louandre. *Paris*, 1852-1857, 6 vol. in-8 à deux colonnes. Prix. 120 fr.

Quelques exemplaires seulement.

Grand papier vergé, un seul exemplaire. 200 fr.

Catalogue général de la Librairie française pendant 35 ans (1840-1875), rédigé par Otto Lorenz, libraire. 6 vol. grand in-8 à deux colonnes, broché. Prix. 150 fr.
Relié. Prix. 180 fr.

Faisant suite à la *France littéraire* de Quérard et à la *Littérature française* contemporaine de Bourquelot, Maury et Louandre.

NOUVELLES ACQUISITIONS :

PUBLICATIONS ARTISTIQUES DE LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE.

Le Bibliophile français, texte par les premiers écrivains. Eaux-fortes, gravures sur bois, chromolithographies, par les premiers artistes. Ouvrage indispensable aux amateurs de livres, aux libraires, aux bibliothécaires, aux relieurs,

aux bibliographes, aux membres des sociétés savantes, etc., etc. (1868-1873). Ouvrage complet, formant 7 volumes grand in-8, imprimés avec luxe sur papier de Hollande. Prix des 7 volumes brochés, au lieu de 175 fr. 80 fr.

Cette encyclopédie bibliographique, sans contredit la plus splendide et la plus intéressante publication de cette nature qui existe, comprend, entre autres choses, des analyses d'ouvrages remarquables, imprimés ou manuscrits; des notices savantes sur les mœurs, les coutumes et les usages des siècles écoulés; des reproductions de plaquettes rares concernant notre histoire politique et littéraire; des descriptions de manuscrits précieux, la plupart inconnus jusqu'alors, avec *fac-simile* en noir ou imprimés en or et couleur. Le tout accompagné de *fleurons*, *bois gravés dans le texte, de plus de* 100 *planches de reliures et de plusieurs chromolithographies*, et terminé par : 1° *une table analytique des matières;* 2° *une table d'auteurs;* 3° *une table des planches*; 4° enfin *une table onomastique* renfermant environ 20,000 noms avec renvoi aux tomes et aux pages.

On y trouve aussi les Biographies, avec portraits gravés par G. Staal, des Bibliophiles suivants :
Marie-Antoinetie, par G. Brunet.
Madame de Pompadour, par le bibliophile Julien.
Diane de Poitiers, par le bibliophile Julien.
Duchesse de Berry, par le bibliophile Julien.
Bossuet, par G. Brunet.
Gabriel Naudé, par A. Franklin.
L'abbé de Rothelin, par F. Grélot.
Colbert, par G. Brunet.
Gui-Patin, par A. Franklin.
J.-A. de Thou, par E. Fournier.
Duc de la Vallière, par G. Brunet.
Mazarin, par A. Franklin.
Peiresc, par Joannis Guigard.
Comte de la Bédoyère. par A. France.
L. Curmer, par J. Janin.
Renouard, par G. Brunet.
Viollet-le-Duc, par Ch. Asselineau.
Pixérécourt, par Paul Lacroix.
Dibdin, par G. Brunet.
Bertin, par J. Janin.
Ch. Nodier, par Ch. Asselineau.

Peignot, par E. Petit.
Pierre Didot, par G. Brunet.
J.-Ch. Brunet, par J. Janin.
A. Dinaux, par le bibliophile Julien.
Quérard, par G. Brunet.
Barbier, par Alf. Franklin.
Duc d'Aumale, par J. Janin.
J. Janin, par Paul Lacroix.
Ambroise F.-Didot, par G. Brunet.
P. Paris, par G. Brunet.
Thiers, par Paul Lacroix.
Double, par Paul Lacroix.
P. Lacroix, par G. Brunet.
J. Pichon, par F. Grélot.
Firmin-Didot, par G. Brunet.

Album de Reliures historiques et artistiques. Quatre beaux volumes in-8, format du Bibliophile Français, contenant plus de 100 planches de reliures historiques et artistiques.
Prix, au lieu de 100 fr. 50 fr.
Chaque planche séparément. 1 fr.
On y trouve des *fac-simile* de reliures de livres habillés par Raffet, Clovis, Ève, Ruette, Le Gascon, Dusseuil, Padeloup, Derome, Bozérian, Capé, Duru, Simier, Niédrée, Bauzonnet et autres artistes qui, par la grâce et l'élégance de leurs compositions, ont élevé leur métier aux proportions de l'art.

Galerie de portraits de Bibliophiles célèbres français. Prix de la collection des 36 portraits gravés par Staal sur acier : au lieu de 72 fr. 30 fr.
Chaque portrait séparément : au lieu de 2 fr. 1 fr.
(Voir, pour la nomenclature des portraits, l'annonce du Bibliophile placée plus haut.) Nous possédons en outre des portraits ci-dessus, les portraits de Rembrandt, Wilhem Keythuysen, et deux autres pièces gravées par Jacquemart et Flameng. Prix, la pièce. 2 fr.

Armorial du Bibliophile, par M. Joannis Guigard. Ouvrage orné d'environ 1500 figures gravées dans le texte. L'ouvrage entier forme deux tomes en un volume grand in-8. Au lieu de 24 fr. 16 fr.
Exemplaires sur papier vergé de Hollande. Au lieu de 48 fr. 36 fr.
Ce travail, fruit de longues et patientes recherches, con-

tient l'explication des symboles, tels que *blasons*, *devises*, *emblèmes*, *chiffres* ou *monogrammes*, dont les amateurs ont frappé leurs volumes, le tout accompagné de *notices* sur les bibliophiles et leurs bibliothèques.

Exécuté avec toute la conscience et le savoir qui distinguent les autres ouvrages de M. Joannis Guigard, l'*Armorial du Bibliophile*, par les développements biographiques et littéraires qu'il renferme, présente en quelque sorte l'*Histoire des bibliothèques particulières depuis l'origine de l'Imprimerie jusqu'à nous*.

Tout collectionneur, tout ami des livres, homme du monde, savant, libraire ou bibliothécaire, devra posséder cette œuvre, qui répond au mouvement toujours croissant de la bibliophilie parmi ceux que ne laissent point indifférents les hautes manifestations de l'esprit.

BIBLIOGRAPHIE BIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE, ou Dictionnaire des ouvrages relatifs à l'histoire de la vie publique et privée des personnages célèbres de tous les temps et de toutes les nations, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, enrichi du Répertoire des bio-bibliographies générales, nationales et spéciales, par Édouard-Marie Œttinger. 2e édition, considérablement augmentée. 2 vol. in-4° allongé (2,200 pages, contenant 45,666 indications), caractères petit texte, papier fort et collé, 1854 (80 fr.). Prix. 20 fr.

Nota. — Il ne reste de cet ouvrage qu'un petit nombre d'exemplaires. Le prix en sera augmenté prochainement.

Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, par M. Eugène Hatin; catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteints dans les ventes publiques, etc., précédé d'un Essai sur la naissance et les progrès de la presse périodique, et contenant le portrait de Renaudot et diverses figures. 1 fort vol. grand in-8 à 2 colonnes. 20 fr.

Sur très-grand papier de Hollande. 40 fr.

Ouvrage important, qui peut être considéré comme une suite et le complément du *Manuel du libraire*. Les sous-

cripteurs aux *Supercheries littéraires* et au *Dictionnaire des Anonymes* ont droit sur cet ouvrage à une remise de 25 p. 100.

Description historique et bibliographique de la collection de feu M. le comte H. de la Bédoyère, sur la Révolution française, l'Empire et la Restauration, rédigée par France. 1862, in-8 br., portrait lithographié. Prix, 6 fr.

Dictionnaire historique des Peintres de toutes les écoles, depuis l'origine de la peinture jusqu'à nos jours, par Adolphe Siret, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, de l'Académie nationale de Reims, de l'Académie d'archéologie de Madrid, etc.

L'ouvrage complet, 2 tomes en 1 vol. 30 fr.

Il a été tiré cent exemplaires sur grand papier de Hollande, tous numérotés.

L'ouvrage complet. 40 fr.

Des exemplaires reliés à divers prix seront fournis aux amateurs.

Bibliographie des Ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage, et des livres facétieux, pantagruéliques, scatologiques, satiriques, etc., par M. le C. d'I***, troisième édition, refondue et augmentée. 6 volumes, sur papier de Hollande. Prix. 80 fr.

Analectes du Bibliophile, recueil contenant : 1° diverses pièces curieuses anciennes et modernes; 2° des analyses critiques et des extraits de diverses publications intéressantes anciennes et modernes; 3° une correspondance, des mélanges philosophiques et littéraires, des anecdotes, etc., etc., par M. Jules Gay, de l'Institut national de Genève. 3 volumes in-16 sur papier de Hollande. Prix. 36 fr.

Cet ouvrage n'a été tiré qu'à deux cents exemplaires, et il n'en reste qu'un très-petit nombre.

Les *Analectes du Bibliophile* sont un recueil d'analyses bibliographiques dans le genre de l'*Analecta Biblion* de Du Roure; seulement les sujets dont s'occupe le nouvel ouvrage sont plus gaulois, c'est-à-dire plus empreints de gaîté et souvent de satire et de gaillardise que l'ancien. Il contient aussi un intéressant catalogue des *Livres à titres singuliers et bizarres*, avec des extraits et des notes de Philomneste junior, bien connu des bibliophiles.

Bibliographie historique et topographique de la France, par A. Girault de Saint-Fargeau. *Paris*, 1843, 1 vol. in-8 à deux colonnes. Prix : 6 fr.

Essai historique et bibliographique sur les Rébus, par Octave Delepierre. *Londres*, 1870, in-8, nombreux fac-simile. Prix. 5 fr.
(Tiré à petit nombre.)

Bibliotheca Belgica. Catalogue général des principales publications belges depuis 1830 jusqu'à 1860. Prix : 2 fr.

Les Ex-Libris français, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Nouvelle édition revue, très-augmentée et ornée de 24 planches, par A. Poulet-Malassis. 1 volume in-8 accompagné d'un album renfermant les 24 planches dans un carton. Prix, sur beau papier vélin. 15 fr.
2 exemplaires sur papier vergé. Prix : 25 fr.

La Muze historique, ou Recueil des lettres en vers contenant les Nouvelles du temps écrites à Son Altesse Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours (1650-1665), par J. Loret. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits et les éditions originales, et augmentée d'une introduction, de notes, d'une table chronologique des événements, d'une table alphabétique des matières et des noms propres et d'un glossaire, par Ch.-L. Livet.

Cet ouvrage sera publié en 4 volumes grand in-8, papier de Hollande, caractères elzéviriens, au prix de 15 fr. le volume broché.

Le cartonnage en percaline rouge, genre Bibliothèque elzévirienne, se paie en sus 1 fr. 50 le volume.

Il a été tiré 100 exemplaires sur papier vélin fort, au prix de 30 fr. le volume.

Les tomes I et II sont en vente ; le tome III paraîtra dans le courant de l'année 1877 et le tome IV et dernier en 1878.

Œuvres complètes de Remy Belleau. Texte de la Bibliothèque elzévirienne. Tirage sur grand papier vergé de Hollande. Titre rouge et noir. 3 vol. in-8. Prix. 30 fr.

Le Plaisir des Champs, avec la vénerie, volerie, pescherie : poëme en quatre parties, par Claude Gauchet ; édition revue et annotée par Prosper Blanchemain. Imprimé en caractères elzéviriens sur beau papier vergé de Hol-

lande. Titre rouge et noir. 1 vol. petit in-8. Prix, 7 fr. 50
Quelques exemplaires sur très-beau papier Whatman. 16 fr.
Sur Chine. 20 fr.

Œuvres de Rabelais, précédées de la Biographie de ce célèbre écrivain, d'une Dissertation sur la prononciation du français au XVIe siècle, et accompagnées de notes explicatives du texte, par M. A.-L. Sardou. Nouvelle édition, collationnée sur les meilleures éditions anciennes, etc. (1874-1875, J. Gay, éditeur). 3 volumes in-12, avec le véritable portrait de Rabelais, dessiné et gravé d'après l'original conservé à la Faculté de médecine de Montpellier, et un fac-simile de son écriture extrait des registres de la même faculté. Imprimées sur beau papier de Hollande, de fil, à la forme, titre rouge et noir, tiré à 500 exemplaires numérotés. 3 volumes in-16. Prix. 30 fr.

« ... Si M. Sardou fils a mérité d'être de l'Académie française, M. Sardou père a mérité au moins d'être de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Erudit à vingt-quatre carats, auteur de nombreux travaux philologiques, M. L.-A. Sardou est le dernier commentateur de Rabelais, et le meilleur à coup sûr, celui qui est allé le plus loin dans l'interprétation de ce colossal, terrible et souvent énigmatique farceur. »

Ch. Monselet (*Événement*, 2 juillet 1877).

Œuvres poétiques de Pierre de Brach, sieur de La Motte-Montussan, publiées et annotées par Reinhold Dezeimeris. 2 vol. in-8 carré, sur papier teinté. *Épuisé.*
Vergé, tiré à 50 exempl. *Presque épuisé.* Prix, 40 fr.
Il a été tiré 5 exemplaires sur papier de couleur bleue, et 5 sur papier rouge; il nous reste un seul exemplaire de chacun de ces tirages. Prix : 40 fr.

PANTHÉON LITTÉRAIRE.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette collection au point de vue historique et littéraire. Les soins qu'y apportèrent Buchon et Aimé Martin en firent, à l'époque de son apparition, un événement qui a laissé des traces dans la librairie et dans l'érudition française. On n'a pas depuis lors réimprimé ces volumes, qui

contiennent ce que nous offrent de plus remarquable et de plus utile la théologie, la philosophie, les belles-lettres et l'histoire. La collection des *Chroniques* et des *Mémoires* est surtout à considérer, comme contenant des documents qui ne se trouvent pas dans d'autres publications plus volumineuses, et elle forme un tout complet pour cette partie de notre histoire, qui va jusqu'à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième.

A un autre point de vue, nous devons ajouter que ces volumes, de format grand in-8° à deux colonnes, imprimés avec un caractère très-lisible, contiennent cependant la matière de huit à dix volumes ordinaires. Ils présentent donc à la fois une économie d'achat, de place, de frais de reliure qui doit être à considérer par tous les amateurs.

Nous croyons donc rendre un véritable service à ceux-ci aussi bien qu'aux travailleurs, qui trouveront réunie en peu de volumes toute une bibliothèque, en réimprimant et en donnant à un prix modique cette belle et bonne publication, qui est devenue notre propriété.

Au lieu de 15 fr., prix primitif, les volumes ne coûteront plus que 7 fr. 50, à l'exception des *Livres sacrés de l'Orient*, qui conservent l'ancien prix de 15 francs.

Les ouvrages épuisés que nous réimprimons en ce moment seront irréprochables sous le rapport de la typographie, et nous n'emploierons que des papiers de bonne qualité, pouvant résister à l'injure du temps.

THÉOLOGIE.

Saint Jérôme (Œuvres choisies), comprenant : Histoire. — Critique sacrée. — Traité de morale. — Œuvres mystiques. — Polémiques. — Correspondance. — Fragments divers. 1 vol. (En réimpression.) Prix. 7 fr. 50.

Monuments primitifs de l'Église chrétienne, comprenant : Correspondance entre Pline et Trajan au sujet des chrétiens. — *Tertullien*, XXIII traités différents. — *Minucius Félix*. — *Saint Cyprien*, XII traités. — *Lactance*. — *Maternus*. 1 vol. Prix. 7 fr. 50

Mystiques (choix d'ouvrages), comprenant : *Saint Augustin*, Confessions, Méditations. — *Boëce*, Consolations de la philosophie. — *Saint Bernard*, Traité de la considération. — *Gerson*, Imitation de Jésus-Christ. — *Cardinal Bona*, Principes de la vie chrétienne, Chemin du ciel. —

Tauler, Institutions. — *Louis de Blois*, le Directeur des âmes religieuses. 1 vol. Prix. 7 fr. 50

Abbé Fleury (Œuvres diverses). 1 vol. (En réimpression.) Prix. 7 fr. 50

Lettres édifiantes et curieuses concernant l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, avec quelques relations nouvelles des missions et des notes géographiques et historiques, publiées sous la direction de M. Aimé Martin. 4 volumes. Prix. 30 fr.

SCIENCES PHILOSOPHIQUES.

Bacon (Œuvres philosophiques traduites en français) : *Grande restauration des sciences*. — *Ouvrages moraux*. — *Sagesse des anciens*. — *Œuvres diverses*. — *Premiers rudiments de la grande restauration*. 1 vol. (En réimpression.) Prix. 7 fr. 50

Descartes (Œuvres philosophiques), 1 vol. (En réimpression.) Prix. 7 fr. 50

Montaigne (Essais). 1 vol. (En réimpression.) Prix, 7 fr. 50

Moralistes français, 1 vol. (En réimpression.) Prix, 7 fr. 50

Livres sacrés de l'Orient, comprenant le *Chou-King*, ou le Livre par excellence; le *Tse-Chou*, ou les quatre Livres moraux de Confucius et de ses disciples; les *Lois de Manou*, premier législateur de l'Inde; le *Koran de Mahomet*, traduits, revus et publiés par G. Pauthier. 1 vol. Prix. 15 fr.

BELLES-LETTRES.

Petits Poëmes grecs, traduits par Cousin, Falconet, Perrault. (Orphée, Homère, Hésiode, Pindare, Anacréon, Sapho, Théocrite, Bion et Moschus, etc.) 1 volume. Prix. 7 fr. 50.

Les Mille et un Jours. Contes persans, traduits en français par Pétis de Lacroix; suivis de la Sultane et les Vizirs, de Fables et Contes indiens de Bidpai, de Gulistan ou le Jardin des roses, de Fables et Contes indiens, persans et turcs, et de Nouvelles chinoises, etc., traduits par A. Loiseleur-Deslongchamps. Un fort vol. gr. in-8. (En réimpression.) Prix. 7 fr. 50

Les Mille et une Nuits, contes arabes, traduits par Galland. Nouvelle édition, augmentée de plusieurs contes et accompagnée de notes, par A. Loiseleur-Deslongchamps, publiée sous la direction de M. Aimé Martin. 1 vol. (En réimpression.) Prix. 7 fr. 50

HISTOIRE.

Flavius Josèphe, 1 vol. (En réimpression.) Prix : 7 fr. 50

Hérodote : Histoires. — *Ctésias :* Histoire de la Perse; Histoire de l'Inde. — *Arrien :* Expédition d'Alexandre; Essai sur la chronologie d'Hérodote et Canon chronologique de Larcher. 1 vol. (En réimpr.). Prix. 7 fr. 50

Polybe, *Hérodien*, *Zozime :* Histoire de la République romaine. 1 vol. Prix. 7 fr. 50

Thucydide et Xénophon (Œuvres complètes de) : *Histoire de la guerre du Péloponèse. — Helléniques. — Anabase, ou Retraite des Dix-Mille. — Economique. — Mémoires sur Socrate. — Le Banquet.* 1 vol. Prix. 7 fr. 50

Gibbon : Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain, avec une introduction par J.-A.-C. Buchon. 2 vol. (En réimpression.) Prix. 15 fr.

Guichardin : Histoire d'Italie de l'année 1492 à l'année 1532, avec notice biographique par J.-A.-C. Buchon. 1 vol. (En réimpression.) Prix. 7 fr. 50

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Anonyme grec. Dorothée, *Théodule* ou *Thomas Magister.* Chronique de la principauté française d'Achaïe ou Morée. — *Ramon Muntaner.* Chronique d'Aragon, de Sicile et de Grèce. — *Bernard d'Esclot.* Chronique de Pierre III. Expédition française de 1285. — *Anonyme Sicilien.* Conspiration de Prochyta (1204 à 1315). 1 vol. 7 fr. 50

Anonyme. Chronique de Du Guesclin. — *Cabaret d'Oronville.* Vie de Louis, duc de Bourbon. — *Christine de Pisan.* Livre des faits du sage roi Charles V. — *Juvénal des Ursins.* Histoire de Charles VI. — *Miguel del Werms.* Chronique des comtes de Foix et seigneurs de Béarn. — *Baudouin d'Avesnes.* Chronique de Flandre. — *Guillaume*

de Gaian et *Mignon de Rochefort*. Relation de leur ambassade auprès de Hugues IV, juge d'Arborée (1341 à 1422). 1 vol. Prix. 7 fr. 50

Jean Froissart. Chroniques de France et d'Angleterre. — *Anonyme*. — *Jean le Maigre*, dit *Boucicault*. Le Livre des faits (1327 à 1408). 3 vol. gr. in-8 à deux colonnes. Prix. 22 fr. 50

Georges Chastellain. Chronique des ducs de Bourgogne (1407 à 1469). 1 vol. (En réimpression.) Pr. 7 fr. 50

Mathieu de Coussy. Chroniques de 1444 à 1460. — *Jean de Troyes*. Livre des faits advenus au temps du roi Louis XI, ou Chronique scandaleuse. — *Guillaume Gruel*. Histoire d'Artus III. — *Anonyme*. Chronique de la Pucelle et de son procès. — *Guy*, sire de Laval, lettre à sa mère. — *Perceval de Bouloumark*. Lettre au duc de Milan. — *Martial d'Auvergne*. Vigiles de Charles VI. — *Mathieu Thomassin*. Registre delphinal. — *Christine de Pisan*. Poëme. — *Pierre de Fenin*. Mémoires. — *Anonyme*. Journal d'un bourgeois de Paris. — *Anonyme*. Poëme anglais (1408 à 1483). 1 vol. Prix. 7 fr. 50

Jacques du Clercq. Mémoires. — *Francisco de Trasne*. Lettre au cardinal d'Avignon. — *Saad Eddin-Effendi*. Annales de l'empire ottoman. — *Le Febvre de Saint-Remy*. Mémoires. — *Bonamy*. Mémoires sur les dernières années de Jacques Cœur (1409 à 1465). 1 vol. 7 fr. 50

Enguerrand de Monstrelet. Chroniques de l'année 1402 à 1444. 1 vol. Prix. 7 fr. 50

Philippe de Comines. Mémoires. — *Guillaume de Villeneuve*, *Olivier de La Marche*, *Jean Bouchet*. 1 vol. Prix. 7 fr. 50

Loyal Serviteur. Histoire des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart. — *Guillaume de Marillac*. Vie du connétable Charles de Bourbon. — *Antoine de Laval*. Continuation de Marillac. — *Jacques Bonaparte*. Sac de Rome, traduction de LL. AA. II. les princes Napoléon-Charles et Napoléon-Louis. — *Robert de La Mark*. Mémoires du jeune Adventureux. — *Louise de Savoie* (mère de François Ier). Journal. — *Martin du Bellay*. Mémoires (1489 à 1545). 1 vol. in-8. 7 fr. 50

Blaise de Montluc. Mémoires de 1525 à 1570. 1 vol. gr. in-8. Prix. 7 fr. 50

Bertrand de Salignac de La Motte Fénelon. Siége de Metz. — *G. de Colligny.* Siége de Saint-Quentin. — *Cl. de La Chastre.* Voyage du duc de Guise en Italie, son retour en France. — *G. de Rochechouart, M. de Castelnau, J. de Mergey, E. de Lanoue,* dit *Bras de fer, A. de Gamon, J. Philippi, H. de la Tour d'Auvergne,* vicomte *de Turenne, G. de Saulx-Tavannes, Marguerite de Valois,* reine de France et de Navarre, *J.-A. de Thou, J. de Choisnin, M. Merle.* Mémoires (1552 à 1600). 1 vol. Prix. 7 fr. 50

De La Place. Commentaires. — *Regnier de La Planche.* Livre des marchands, Chroniques. — *Th. Agr. d'Aubigné.* Mémoires. — *F. de Rabutin.* Guerres de Belgique (1551 à 1621). 1 vol. in-18. Prix. 7 fr. 50

Robert Macquereau. Chronique de la maison de Bourgogne. — *Ph. Hurault* (les deux), *J. Pape, J. Gillot, F. Chrestien, N. Rapin, Pithou, Passerat, G. Durand.* Mémoires, Satire Ménippée (1500 à 1601). 1 vol. Prix : 7 fr. 50

Palma Cayet. Chronologie novenaire, Chronologie septenaire. — *M. de Marillac, Villeroy, Charles de Valois, duc d'Angoulême.* Mémoires (1576 à 1604). 2 vol. Prix. 15 fr.

Président *Jeannin.* Négociations (1598 à 1620). 1 vol. Prix. 7 fr. 50

Saulx-Tavannes. Mémoires. 1 vol. (En réimpression.) Prix. 7 fr. 50

NOUVELLE COLLECTION DE MÉMOIRES
relatifs à l'Histoire de France.

Depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, précédés de notices, etc., par MM. Michaud et Poujoulat, avec la collaboration de MM. Champollion, Bazin, etc. 34 vol. gr. in-8 jésus à 2 colonnes, illustrées de plus de 100 portraits sur acier. Prix. 300 fr.
Le même ouvrage, sans portraits. Prix. 200 fr.

LISTE
DES OUVRAGES RENFERMÉS DANS CETTE COLLECTION :

Tome I.

Geoffroy de Villehardouin. De la conquête de Constantinople (1198-1207).

Henri de Valenciennes. Fondation de l'empire latin de Constantinople.
Jean, sire de Joinville. Ses mémoires : Histoire de saint Louis (1249-1270).
Pierre Sarrazin et autres chroniqueurs. Sur le règne de saint Louis et les deux premières Croisades.
Bertrand du Guesclin. Anciens mémoires du xive siècle (13..-1380).
Christine de Pisan. Le livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V (1336-1372).

Tome II.

Christine de Pisan. Le livre des faits, etc. 2e *partie* (1373-1380).
Extraits des Chroniqueurs. Sur les règnes de Philippe le Hardi, etc., jusqu'à Jean II.
Jean le Maingre *dit* Boucicaut. Le livre des faits du maréchal de Boucicaut (1368-1421).
Jean Juvénal des Ursins. Histoire de Charles VI, roi de France (1380-1422).
Pierre de Fenin. Mémoires sur le règne de Charles VI (1407-1427).
Anonyme. Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI (1409-1422).

Tome III.

Anonyme. Mémoires sur Jeanne d'Arc (1422-1429).
Extraits des Chroniqueurs, pour servir à l'histoire de Jeanne d'Arc.
Guillaume Gruel. Histoire d'Artus III, comte de Richemond (1413-1457).
Anonyme. Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VII (1422-1449).
Olivier de la Marche. Mémoires (1435-1489).
Jacques du Clerq. Mémoires (1448-1467).

Tome IV.

Philippe de Comines. Mémoires sur les règnes de Louis XI et de Charles VIII (1464-1498).
Jean de Troyes. Chronique scandaleuse : Histoire de Louis XI (1460-1483).
Guillaume de Villeneuve. Mémoires sur le règne de Charles VIII (1494-1497).
Jean Bouchet. Panégyrique de Louis de la Trémouille (1460-1525).

Le loyal Serviteur, Histoire du bon chevalier Bayart (1476-1524).

Tome V.

Robert de la Mark, seigneur de Fleurange. Histoire des choses mémorables des règnes de Louis XII et de François Ier (1499-1521).

Louise de Savoie, mère de François Ier. Journal (1476-1522).

Martin et Guillaume du Bellay. Mémoires depuis l'an 1513 jusqu'à la mort de François Ier (1547).

Tome VI.

François de Lorraine, duc d'Aumale et de Guise. Mémoires concernant les affaires de France, etc. (1547-1561).

Louis de Bourbon, prince de Condé. Mémoires contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France (1559-1564).

Antoine du Puget. Mémoires relatifs aux troubles de Provence (1561-1596).

Tome VII.

Blaise de Montluc. Commentaires où sont décrits les combats, rencontres, etc. (1521-1574).

François de Rabutin. Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique (1551-1558).

Tome VIII.

Gaspard et Guillaume de Saulx-Tavannes. Mémoires (1515-1595).

Bertrand de Salignac. Le siége de Metz par l'empereur Charles-Quint en 1552.

Gaspard de Coligny. Discours où sont contenues les choses qui se sont passées durant le siége de Saint-Quentin en 1557.

De la Chastre. Mémoire du voyage du duc de Guise en Italie, etc. (1556-1557).

Guillaume de Rochechouart. Mémoires (1497-1558).

Achille Gamon. — Jean Philippi. Mémoires (1558-1590).

Tome IX.

Maréchal de Vieilleville. Mémoires (1527-1571).

Michel de Castelnau. Mémoires (1559-1570).

Jean de Mergey. Mémoires (1554-1589).

François de la Noue. Mémoires (1562-1570).

Tome X.

Boyvin du Villards. Mémoires sur les guerres du Piémont etc. (1559-1569).

Marguerite de Valois. Mémoires (1569-1582).

Philippe de Cheverny. Mémoires (1553-1582).

Philippe Hurault, évêque de Chartres. Mémoires (1599-1601).

Tome XI.

Henri, duc de Bouillon. Mémoires, etc. (1555-1586).

Charles, duc d'Angoulême. Mémoires pour servir à l'histoire de Henri III et de Henri IV (1589-1593).

Nicolas de Villeroy. Mémoires d'Etat (1581-1594).

Jacques-Aug. de Thou. Mémoires (1553-1601).

Jean Choisnin. Mémoires sur l'élection du roi de Pologne (1571-1573).

Jacques Gillot, Louise Bourgeois, Dubois. Relations de ce qui se passa au Parlement touchant la régence de Marie de Médicis, etc.

Mathieu Merle et Saint-Auban. Mémoires sur les guerres de religion (1572-1587).

Michel de Marillac et Claude Groulart. Mémoires et voyages en cour (1588-1600).

Tome XII.

Pierre-Victor Palma Cayet. Chronologie novenaire, contenant l'histoire de la guerre et les choses les plus mémorables advenues sous le règne de Henri IV (1586-1598).

Tome XIII.

Pierre-Victor Palma Cayet. Chronologie septenaire, contenant l'histoire de la paix, etc. (1598-1604).

Tome XIV.

Pierre de l'Estoile. Registre-journal d'un curieux, etc., pendant le règne de Henri III (1574-1589), publié d'après le manuscrit autographe *presque entièrement inédit*, par MM. Champollion.

Tome XV.

Pierre de l'Estoile. Mémoires et journal depuis la mort de Henri III (1589) jusqu'en 1611.

Tome XVI.

Maximilien de Béthune, duc de Sully. Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat, etc., de Henri le Grand (1570-1605).

Tome XVII.

Maximilien de Béthune, duc de Sully. Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat, etc. (1605-1628).

Marbault, secrétaire de Duplessis-Mornay. Remarques *inédites* sur les mémoires de Sully.

Tome XVIII.

Président Jeannin. Négociations (1598-1609).

Tome XIX.

Fontenay-Mareuil. Mémoires (1609-1647).

Phélypeaux de Pontchartrain. Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis (1610-1620).

Michel de Marillac. Relation exacte de la mort du maréchal d'Ancre.

Duc de Rohan. Mémoires, etc., depuis la mort de Henri IV jusqu'à la paix faite avec les réformés (1629). Mémoires sur la guerre de la Valteline.

Tome XX.

Maréchal de Bassompierre. Mémoires (1597-1640).

Maréchal d'Estrées. Mémoires contenant les choses les plus remarquables arrivées sous la régence de Marie de Médicis et le règne de Louis XIII (1610-1617).

Thomas du Fossé. Mémoires du sieur de Pontis (1597-1652).

Tome XXI.

Cardinal de Richelieu. Mémoires sur le règne de Louis XIII : 1re *partie* (1600-1629).

Tome XXII.

Cardinal de Richelieu. Mémoires : 2e *partie* (1629-1635).

Tome XXIII.

Cardinal de Richelieu. Mémoires et Testament (1635-1638).

Arnauld d'Andilly. Mémoires (1610-1656).

Abbé Antoine Arnauld. Mémoires, etc. (1634-1675).

Gaston, duc d'Orléans. Mémoires, etc. (1608-1636).

Duchesse de Nemours. Mémoires contenant ce qui s'est passé pendant la guerre de Paris jusqu'à la prison du cardinal de Retz, en 1652, etc.

Tome XXIV.

Madame de Motteville. Mémoires (1615-1666).

Le Père Berthod. Mémoires (1652-1653).

Tome XXV.

Cardinal de Retz. Vie et mémoires (1648-1679).

Tome XXVI.

Guy Joly. Mémoires (1648-1665).

Claude Joly. Mémoires concernant le cardinal de Retz (1650-1655).

Pierre Lenet. Mémoires concernant l'histoire du prince de Condé, depuis 1627 jusqu'au traité des Pyrénées, en 1659.

Tome XXVII.

Comte de Brienne. Mémoires contenant les événements remarquables des règnes de Louis XIII et de Louis XIV, jusqu'à la mort du cardinal Mazarin (1615-1661).

Comte de Montrésor. Mémoires (1632-1637).

M. de Fontrailles. Relation, etc., de la cour, pendant la faveur de M. de Cinq-Mars (1641).

Comte de la Chatre. Mémoires contenant la fin du règne de Louis XIII, etc. (1642-1643).

Maréchal de Turenne. Mémoires contenant l'histoire de sa vie (1643-1659).

Duc d'York. Mémoires sur les événements arrivés en France de 1652 à 1659.

Tome XXVIII.

Mademoiselle de Montpensier. Mémoires (1627-1686).

Valentin Conrart. Mémoires (1652-1691).

Tome XXIX.

Marquis de Montglat. Mémoires contenant l'histoire de la guerre entre la France et la maison d'Autriche (1635-1660).

Duc de la Rochefoucauld. Mémoires (1630-1652).

Jean Hérault de Gourville. Mémoires, etc. (1642-1698).

Tome XXX.

Omer Talon. Mémoires continués par Denis Talon (1630-1653).

Abbé de Choisy. Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV.

Tome XXXI.

Henri, duc de Guise. Mémoires (1647-1648).

Maréchal de Gramont. Mémoires donnés par son fils (1604-1677).

Le comte de Guiche. Relation du passage du Rhin.
Maréchal du Plessis. Mémoires (1622-1671).
M. de *** (*marquis de Brégy*). Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIe siècle (1613-1690).

Tome XXXII.

P. de la Porte. Mémoires des règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1624-1666).
Chevalier Temple. Mémoires de ce qui s'est passé dans la chrétienté (1672-1679).
Mme de La Fayette. Histoire de Madame Henriette d'Angleterre. — Mémoires de la cour de France pendant les années 1688-1689.
Marquis de la Fare. Mémoires et réflexions sur les événements du règne de Louis XIV (1661-1693).
Maréchal de Berwick. Mémoires (1670-1734).
Marquise de Caylus. Souvenirs.
Marquis de Torcy. Mémoires pour servir à l'histoire des négociations, etc. (1697-1713).

Tome XXXIII.

Maréchal de Villars. Mémoires (1672-1734).
Comte de Forbin. Mémoires (1677-1710).
Duguay-Trouin. Mémoires (1689-1710).

Tome XXXIV.

Duc de Noailles. Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV, composés sur les pièces originales recueillies par le duc de Noailles, par l'abbé Millot (1663-1756).
Duclos. Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV (1710-1725).
Madame de Staal-Delaunay. Mémoires écrits par elle-même.

NOUVELLE PUBLICATION.

Collection de Documents rares et inédits relatifs à l'Histoire de Paris.

OUVRAGES PUBLIÉS :

1° *Estat, Noms et Nombre de toutes les rues de Paris en* 1636, publiés par M. Alfred Franklin; papier vergé. Epuisé.
Papier de Chine. Prix. 10 fr.

2° *Les Ordonnances faictes et publiées à son de trompe pa les carrefours de la ville de Paris pour éviter le dangier de peste* (1531), par le docteur Chereau (cur. grav.); papier vergé. Prix. 5 fr.
Papier de Chine. Prix. 10 fr.

3° *Les Rues et les Cris de Paris au XIIIe siècle.* Pièces historiques publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par M. Alfred Franklin; papier vergé. Epuisé.
Papier de Chine. Prix. 10 fr.

4° *La Dance macabre des SS. Innocents de Paris*, reproduction fac-simile de l'édition originale de la *Dance macabre.* Etude de M. l'abbé Valentin Dufour. Papier vergé. Epuisé.
Papier de Chine. Prix. 12 fr.

5° *La Comédie française à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*, publiée par M. Jules Bonnassies; papier vergé. Epuisé.
Papier de Chine. Prix. 8 fr.

6° *La Fleur des Antiquitez*, singularitez et excellences de la noble et triomphante ville et cité de Paris, par Gilles Corrozet. Publiée par M. Paul Lacroix; papier vergé. Epuisé.
Papier de Chine. Prix. 10 fr.

7° *Le Bailliage du Palais-Royal,* par M. Ch. Desmaze; papier vergé. Prix. 5 fr.
Papier de Chine. Prix. 10 fr.

8° *Les six couches de Marie de Médicis*, racontées par Louise Bourgeois, accoucheuse de la reine. Préfaces et notes par M. le docteur Chereau; papier vergé. Epuisé.
Papier de Chine. Prix. 12 fr.

9° *Le Calendrier des Confréries de Paris,* avec une Introduction par M. l'abbé Valentin Dufour: papier vergé. Prix. 7 fr.
Papier de Chine. 14 fr.

10° *Une Famille de Peintres parisiens aux XIVe et XVe siècles.* Documents et pièces originales, publiés par M. l'abbé Valentin Dufour; papier vergé. Prix. 5 fr.
Papier de Chine. 10 fr.

N. B. Nous possédons quelques ouvrages de cette collection sur parchemin.

Histoire de France, par J. Michelet. 17 beaux volumes in-8. Prix. 102 fr.

Il a été tiré de cet ouvrage 55 exemplaires, tous numérotés, sur très-beau et grand papier de Hollande, au prix de 15 fr. le volume.

Histoire de la Révolution française, par J. Michelet. 6 vol. in-8. Prix. 36 fr.

FORMAT IN-8° ÉCU :

Recueil des Fabliaux, publié par M. A. de Montaiglon.

Ce recueil comprendra environ 5 volumes in-8 écu à 10 fr. le volume.

Il a été tiré : 150 exemplaires sur papier de Hollande, à 20 fr. le volume ; 25 exemplaires sur papier de Chine et 25 sur papier Whatman, à 30 fr.

Les deux premiers volumes sont en vente ; le troisième paraîtra prochainement.

Les Conteurs français, format in-8° écu, à 10 fr. le volume.

Il a été tiré : 200 exemplaires sur papier de Hollande, à 20 fr. le volume ; 30 sur papier de Chine et 30 sur papier Whatman, à 30 fr.

Nouvelles Récréations et joyeux Devis de Bonaventure des Périers, publiés par Louis Lacour. 2 volumes. 20 fr.

Contes et Discours d'Eutrapel, de Noël du Fail, publiés par C. Hippeau. 2 volumes. 20 fr.

Sous presse : *Matinées et Après-Disnées de Cholières*, publiées par E. Tricotel. — Serées de G. Bouchet.

OUVRAGES DE DIVERS FORMATS

Qui sont la propriété de la Librairie P. Daffis.

Les Jolies Femmes de Paris, par Charles Diguet, 1 beau vol. in-4 illustré de 20 magnifiques eaux-fortes, portraits, fleurons, lettres ornées, imprimé par Jouaust. Papier Whatman. Tirage à 50 exemplaires. 2 exemplaires. Prix. 50 fr.

Le même ouvrage, petit in-8, papier vergé. 10 fr.

Paris-Guide, véritable histoire de Paris, par l'élite des écrivains français, illustrée par nos premiers artistes, gravures sur chine volantes avec les autographes des auteurs. 2 vol. en quatre tomes, papier vergé de Hollande. Prix net. 20 fr.

La Légende d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandre et ailleurs, par Ch. de Coster, glorifiée d'une préface par Le Hibou. Ouvrage illustré de 32 eaux-fortes par L. Artan, L. Becker, Félicien Rops, etc. 1 vol. in-4, épreuves sur papier de Chine. Prix. 30 fr.

Les Contes des Fées, en prose et en vers, de Charles Perrault. 2e édition, revue et corrigée sur les éditions originales, et précédée d'une lettre critique par Charles Giraud, de l'Institut. Lyon, imp. Perrin, in-8, papier de Hollande ou papier teinté. Prix. 25 fr.
Demi-reliure maroquin, tête dor., non rogné, coins. Prix. 8 fr.
Reliure maroquin plein. Prix. 20 à 40 fr.
Les 21 figures à la sanguine tirées sur chine volant. Prix. 12 fr.
Il existe aussi des tirages en bleu, bistre et noir sur chine volant, au même prix de 12 fr. la série.

Le Moyen de parvenir, par Beroalde de Verville. Nouvelle édition collationnée sur les textes anciens, avec notes, variantes, index, glossaire et notice bibliographique, par un bibliophile campagnard, 2 vol. petit in-8, papier vergé, avec gravures, fleurons et lettres ornées. Epuisé. Quelques exemplaires sur papier de Chine. 50 fr.
Reliure demi-mar. à coins, tête dorée, non rogné. Le volume. 7 fr. 50
Reliure pleine mar. du Levant, dorée sur tranche. Le volume. 25 fr.
Reliure genre Dusseuil, pour le papier de Chine, les deux volumes en un très-riche. 60 fr.

SCIENCES NATURELLES.

De la Décoration humaine, hygiène de la beauté, par le docteur Alphée Cazenave. 1 vol. in-18. 5 fr.

Pathologie générale des Maladies de la peau, par le docteur Alphée Cazenave. 1 vol. gr. in-8. 7 fr.

Essais bibliographiques sur deux ouvrages intitulés : De l'utilité de la flagellation, par J.-H. Meibomius, et *Traité du fouet*, de F.-A. Doppet. Petit in-4 de 36 pages et front., tiré à petit nombre. Prix : petit papier, 3 fr.
— grand papier, 5 fr.

V. HUGO.

ŒUVRES ANCIENNES.

20 volumes in-8. Prix. 120 fr.

DERNIÈRES ŒUVRES.

Les Misérables. 10 volumes in-8. Prix.	60 fr.	»
Sur papier de Hollande.	70 fr.	»
Les Travailleurs de la mer. 3 volumes.	18 fr.	»
Sur papier de Hollande.	20 fr.	»
Sur papier chamois.	20 fr.	»
L'Homme qui rit. 4 volumes.	30 fr.	»
Sur papier de Hollande.	36 fr.	»
Les Chansons des rues et des bois. 1 volume.	7 fr.	50
Sur papier chamois.	8 fr.	»
Sur papier de Hollande.	10 fr.	»

ŒUVRES POÉTIQUES.

10 vol. in-18 raisin, édition elzévirienne, imprimée par Jouaust, sur papier vergé de Hollande fabriqué exprès par MM. Van Gelder, d'Amsterdam, ornements du texte dessinés par E. Froment :

Odes et Ballades. 1 vol.	7 fr.	50
Orientales. 1 vol.	4 fr.	»
Feuilles d'automne. 1 vol.	4 fr.	»
Chants du crépuscule. 1 vol.	4 fr.	»
Voix intérieures. 1 vol.	4 fr.	»
Rayons et Ombres. 1 vol.	4 fr.	»
Contemplations. 2 vol.	15 fr.	»
La Légende des siècles. 1 vol.	7 fr.	50
Les Chansons des rues et des bois. 1 vol.	7 fr.	50

Cette édition s'adresse aux bibliophiles qui ne désirent posséder que les chefs-d'œuvre du grand poëte. Quelques exemplaires reliure maroquin plein, prix 150 fr.

La Création, par Edgar Quinet. 2 vol. in-8, papier de Hollande. 12 fr.

Mémoires d'Exil, par Mme Edgar Quinet. 1 vol., papier de Hollande. 4 fr.

La Vie et les Œuvres de Jean-Baptiste Pigalle, sculpteur, par P. Tarbé. 1 vol. in-8°, papier de Hollande. 6 fr.

Publications Scheuring, imprimées à petit nombre par Perrin, de Lyon.

Les Patenôtres d'un Surnuméraire, conseils d'un grand-oncle recueillis par Joseph Delaroa. 1 vol. in-18 sur papier vergé teinté. 4 fr.

Recueil des Chevauchées de l'Asne faites à Lyon en 1566 et 1578, augmenté d'une complainte inédite du temps sur les maris battus par leurs femmes, précédé d'un avant-propos sur les fêtes populaires en France. 1 vol. petit in-8° sur papier vergé teinté. Prix. 10 fr.

Boileau-Despréaux. Le Lutrin, poëme héroï-comique, orné de vignettes à l'eau-forte de Ernest et Frédéric Hillemacher. 1 vol. in-8° sur papier vergé teinté. 15 fr.

Œuvres de Clément Marot, de Cahors, vallet de chambre du Roy. Plus amples et en meilleur ordre que paravant. 2 vol. in-8° br., sur papier de Hollande. 90 fr.
1 exemplaire sur papier Whatman. 100 fr.

Feu Séraphin. Histoire de ce spectacle depuis son origine jusqu'à sa disparition (1776-1870). 1 vol. in-8°, papier vergé teinté. 25 fr.
Papier de Hollande. 40 fr.
1 exemplaire sur papier de Chine. 50 fr.

Théâtre des Pupazzi, par Lemercier de Neuville. 1 vol. in-8°, papier vergé teinté. 30 fr.
Papier de Hollande. 50 fr.
1 exemplaire sur papier de Chine. 60 fr.

Les Odes d'Olivier de Magny, de Cahors en Quercy, avec une Introduction de P. Blanchemain. 1 vol. in-8° papier vergé teinté. 25 fr.

Les Clercs du Palais. Recherches historiques sur les

Bazoches des Parlements et les sociétés dramatiques des Bazochiens et des Enfants-Sans-Souci, par Ad. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Etienne.

Contes et Nouvelles en vers par M. de La Fontaine, 2 vol. in-8°, papier vergé teinté. 100 fr.
1 exemplaire sur papier de Chine. 200 fr.

Galerie historique des comédiens de la troupe de Molière, avec les portraits gravés à l'eau-forte par Frédéric Hillemacher. 1 volume in-8, papier vergé teinté. 50 fr.
Il ne nous reste que quelques exemplaires.
1 exemplaire sur papier de Hollande. 80 fr.

Galerie historique de la Comédie française, depuis le commencement du siècle jusqu'à l'année 1853, par E.-D. de Manne et Ménétrier, ornés de portraits gravés à l'eau-forte par M. Fugère. 1 vol. in-8 sur papier vergé teinté. Prix. 50 fr.
1 exemplaire sur papier de Hollande, avec double suite de figures. 100 fr.
1 exemplaire sur papier de Chine. 100 fr.

Galerie historique des Acteurs français, mimes et paradistes qui se sont rendus célèbres sur les scènes secondaires depuis 1760 jusqu'à nos jours, par E. de Manne et Ménétrier, ornés de portraits gravés à l'eau-forte par J.-M. Fugère. 1 vol. in-8 sur papier teinté. 50 fr.
1 exemplaire sur papier de Hollande, avec double suite de figures. 100 fr.
1 exemplaire sur chine. 100 fr.

Galerie historique des comédiens de la troupe de Voltaire, par M. E.-D. de Manne, avec 42 portraits gravés à l'eau-forte par M. Henri Lefort, 1 vol. in-8, papier teinté. Prix. 50 fr.
Papier de Hollande. 70 fr.
Avec double tirage des portraits. 90 fr.
Papier de Chine. 90 fr.

Publications J. Gay, imprimées à petit nombre chez Vinc. Bona, imprimeur du roi d'Italie, à Turin, etc.

Trois déclamations, esquelles l'ivrongne, le putier et le joueur de dez débattent, etc. Avec une note bibliographique. San Remo, 1874, pet. in-12, tiré à cent ex. Prix : 9 fr.

Les Très-merveilleuses victoires des femmes du Nouveau-Monde; par Guill. Postel; avec une Notice par M. Gustave Brunet. Turin, 1869, pet. in-4, tiré à cent exempl. — Presque épuisé. Prix : 12 fr.

La Galerie des curieux; par Gérard Bontemps. Avec une Notice bibliographique. Nice, 1873, petit in-12, tiré à cent exemplaires. — Presque épuisé. Prix : 15 fr.

Mascarades et farces de la Fronde, en 1649. Turin, 1870, petit in-12, tiré à cent exempl. — Presque épuisé. Prix : 8 fr.

Le Grand Alcandre frustré, ou les Derniers efforts de l'amour et de la vertu (avec une Notice, par P.-L. Jacob). San Remo, petit in-12, tiré à cent exempl. — Presque épuisé. Prix : 10 fr.

Discours prononcé par mademoiselle Perrette de La Babille (avec une notice bibliographique). Nice, 1872, in-16, fig., tiré à cent exempl. — Presque épuisé. 4 fr.

Le Poète extravagant, avec l'Assemblée des filoux et des filles de joie; par César-Fr. Oudin, S. de Préfontaine. San Remo, pet. in-12, tiré à 100 exemplaires. 5 fr.

L'École des maris jaloux. Réimpr. (avec une notice bibliographique) sur l'édit. de Neuchâtel, 1698. — San Remo, 1874, pet. in-12, tiré à 200 exemplaires. Prix : 8 fr.

Le Moine sécularisé, avec une Notice, par le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix). San Remo, 1874, pet. in-12, fig., tiré à 200 exemplaires. Prix : 9 fr.

Les Fragments de Molière, com. par Champmeslé, avec une Notice par M. Paul Lacroix. — *Collection Molièresque.* — San Remo, 1875, pet. in-12, tiré à 100 ex. 5 fr.

L'Impromptu de l'hôtel de Condé, avec Notice. *Collection Molièresque*. San-Remo, 1875, pet. in-12, tiré à 100 exemplaires. Prix : 5 fr.

Lettre sur les affaires du théâtre en 1665, par Doneau (avec notice). *Collection Molièresque*. Pet. in-12, tiré à 100 exemplaires. Prix : 3 fr.

Saisie de livres prohibés, faite à Lyon, au couvent des Jacobins, en 1694. In-16, tiré à 300 ex. Turin. 5 fr.

Bibliographie des ouvrages relatifs aux pélerinages, au Spiritisme, etc. Turin, 1875, tiré à 300 ex. 5 fr.

Liste et origine de tous les ordres de chevalerie; par Davity, etc. Turin, 1875, tirage à 300 exempl. — Prix : 5 fr.

Les Abyssiniennes et les femmes du Soudan, d'après Bruce, Caillaud, Baker, etc. Turin, 1875, tiré à 300 ex. 5 fr.

Livre contenant des détails extrêmement piquants et utiles à connaître, dans ce moment surtout où, de toutes parts, on s'occupe tant de la colonisation de l'Afrique. Ces détails, extraits d'un grand nombre de livres très-volumineux et très-rares, sont, pour ainsi dire, encore inédits, et ils seraient très-difficiles à rencontrer ailleurs.

Ces divers volumes, imprimés à Turin, sur très-beau papier vélin, sont des chefs-d'œuvre de typographie.

Ouvrages épuisés et dont il ne reste qu'un ou deux exemplaires :

Les Gayetez d'Olivier de Magny, avec la Vie de l'auteur, par G. Colletet, et une préface et des notes, par M. Pr. Blanchemain. Turin, 1869, pet. in-4, tiré à 100 exempl. Prix : 14 fr.

Les Souspirs, d'Olivier de Magny. Préface de M. Prosper Blanchemain. Turin, 1870, pet. in-4, tiré à 100 exempl. — Prix : 14 fr.

Les Amours, d'Ol. de Magny. Préface de M. Pr. Blanchemain. Turin, 1870, pet. in-4, avec le portr. de Castianire (Louise Labé), tiré à 100 exempl. — Prix : 16 fr.

La Néphélococugie, ou la Nuée des cocuz, comédie; par Pierre Le Loyer. Notice par M. G. B. Turin, 1869, in-16 de XII-171 pp., tiré à 100 exempl. Prix : 12 fr.

Le Cocu en herbe et en gerbe, comédie; par le sieur Dumas. Turin, 1871, tiré à 100 exempl. Prix : 8 fr.

Mignardises amoureuses de J. Tahureau. Notice par J. Colletet, et annotations par Blanchemain; 1868, tir. à 100 exemplaires. Prix : 12 fr.

Les Amoureux brandons de Franciarque et Callixène. Notice par M. Paul Lacroix. Genève, 1868, pet. in-12, tiré à 100 exemplaires. Prix : 12 fr.

Le Desniaisé, comédie, par Gillet de la Tessonnière. Nice, 1873, pet. in-12 de 144 pp., tiré à cent exempl. Prix : Au lieu de 10 fr. 5 fr.

Histoire secrète du prince Croque-étron et de la princesse Foirette; par mademoiselle de Lubert. Avec une Notice. Nice, 1873, pet. in-12 de VIII-35 pp. Prix : 2 fr.

Le Grant blason des faulces amours; par Guillaume Alexis. Notice par Philomneste Junior. Genève, 1868, pet. in-12 de 60 pp., tiré à cent exempl. — Prix : 6 fr.

Les Amours de Calotin, comédie. Turin, 1870 (collection Molièresque). 6 fr.

La Cocue imaginaire, comédie. Turin, 1870 (collection Molièresque). 5 fr.

La Critique du Tartuffe, comédie. Genève, 1868 (collection Molièresque). 5 fr.

Lettre sur la comédie de l'Imposteur. Turin, 1870 (collection Molièresque). 6 fr.

Mariage (Le) sans mariage, comédie. Turin, 1869 (collection Molièresque). 10 fr.

Observations sur le Festin de Pierre, par de Rochemont. Genève, 1869 (collection Molièresque). 6 fr.

La Vengeance des marquis, comédie. Turin, 1869 (collection Molièresque). 4 fr.

Zélinde, ou la Véritable critique, etc. Genève, 1868 (collection Molièresque). 7 fr.

Les Véritables prétieuses, comédie. Genève, 1868 (collection Molièresque). 6 fr.

Il y a encore une dizaine de pièces de la *Collection Molièresque* à faire paraître. Quelques-unes sont sous presse, et elles se succèderont rapidement, de manière à terminer le tout en 1878. — Les amateurs savent combien les premières pièces parues (à Genève, en 1867) sont déjà devenues rares et chères aujourd'hui.

Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Afrique et à l'Arabie, catalogue méthodique de tous les ouvrages, etc.; par Jean Gay, membre de l'Institut National Génevois. San-Remo, 1875, in-8 de XVI-412 pp. Prix : au lieu de 20 francs : 10 fr.

C'est la première bibliographie complète que l'on ait fait paraître sur cette partie du monde encore si peu connue et que, de toutes parts aujourd'hui, les nations civilisées s'efforcent de coloniser.

Le Fantaisiste, magasin bibliographique, littéraire, philosophique et artistique. Reproduction de pièces désopilantes et curieuses, etc. San Remo, 1874, 2 vol. pet. in-12, fig. tirées à 150 exempl. seulement. Prix : 20 fr.

GRANDES PUBLICATIONS ARTISTIQUES.

Documents paléographiques relatifs à l'histoire des beaux-arts et des belles-lettres pendant le moyen âge; par Champollion-Figeac. In-8. — Au lieu de 12 fr. 5 fr.

Le Palais de Fontainebleau, ses origines, son état actuel, etc.; par Champollion-Figeac. In-folio, et album même format. Epuisé. — Au lieu de 300 fr. 100 fr.

Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée, par la Hongrie, la Moldavie et la Valachie. Par Anatole de Démidoff. 2e édition. Gr. in-8, avec 64 grav. dessinées par Raffet; costumes coloriés ; cartes de la Russie méridionale et de la Crimée. — Au lieu de 25 fr. 8 fr.
Grand pap. vergé, au lieu de 50 fr. 12 fr.

L'Œuvre de Rembrandt commenté et décrit par Charles Blanc, membre de l'Institut, directeur des Beaux-Arts, et accompagné de 75 eaux-fortes gravées par Flameng et d'héliogravures d'Amand Durand. 2 forts vol. in-4 jésus,

imprimés par Jouaust sur papier de Hollande. Prix, 200 fr. Cet important ouvrage n'a été tiré qu'à 500 exemplaires.

Les Evangiles des dimanches et des fêtes. Deux forts volumes in-4, imprimés avec le plus grand luxe sur magnifique papier, et enrichis d'un grand nombre de miniatures. — Exemplaire de souscription, de toute magnificence. Prix de l'ouvrage complet en feuilles. 700 fr.
Relié en maroquin rouge doublé de tabis. 1000 fr.

Cet admirable ouvrage est, sans contredit, le musée de l'art des miniaturistes depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe. On y trouve les *fac-simile* des splendides manuscrits du cardinal Grimani, de Bedford, etc. Toutes les pages du texte sont enrichies de bordures en or et couleur qui forment une sorte d'encyclopédie de l'ornement au moyen âge et pendant la renaissance.

Manon Lescaut, édition de Glady frères, 1875, grand in-8, papier Whatman, tiré à 50 exempl., avec eaux-fortes de Flameng et double suite des 13 figures avec et avant la lettre ; au lieu de 200 francs, net 160 fr.
— Le même ouvrage, in-8, papier Whatman 40 fr.
— Suite des 13 gravures, à part, avec la lettre. 25 fr.
— — avant la lettre. 40 fr.

Les Grands écrivains de la France. Edition publiée sous la direction de M. Ad. Regnier, de l'Institut (Corneille, 12 vol. — Malherbe, 5 vol. — Racine, 8 vol. — Mme de Sévigné, 14 vol. — La Bruyère, 2 vol. — La Rochefoucauld, 2 vol. — Molière, les 3 vol. parus. — Card. de Retz, les 4 vol. parus. Exemplaire format et papier grand vélin, épuisé. — Le Sévigné est relié en demi-veau à coins, tête dorée, non rogné. Prix. 1800 fr.

Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques, etc., par de Saint-Allais. Réimpression de la rarissime édition publiée en 20 volumes in-8, de 1814 à 1843. — Les 40 volumes, au lieu de 240 fr., net : 120 fr.

Œuvres de Jean Racine. Edition du Louvre. Paris, F. Didot l'aîné, an IX (1801), 3 vol. in-fol. avec 57 grav. en taille-douce. Prix : 500 fr.

Collection complète de la Gazette des Beaux-Arts, depuis

l'origine, en 1859, jusqu'à 1876 inclusivement. Magnifique exemplaire broché. Prix. 1000 fr.

Nous possédons plusieurs années de la 1re et la 2e série, que nous vendons à divers prix, selon la rareté.

Chants et chansons populaires de la France. Delloye, éditeur. 3 vol. gr. in-8. — *Chansons des provinces de France*, par Champfleury, un vol. gr. in-8; les 4 vol. reliure demi-maroquin, à coins, dorure en rête (Allo); exemplaire en parfait état de conservation pour les très-nombreuses figures. 250 fr.

Les Amoureux du livre, sonnets d'un bibliophile, fantaisies, etc.; par F. Fertiault. Préface du bibliophile Jacob. 16 eaux-fortes par Jules Chevrier. Prix : 30 fr.

L'Imitation de Jésus-Christ, précédée d'une préface par Louis Veuillot. Edition de Glady frères. Paris, 1876, grand in-8 illustré de nombreuses gravures, papier de Hollande, tiré à 200 exempl. numérotés. Au lieu de 100 fr. 60 fr.

— dito, pap. de Chine. Prix net : 70 fr.

Histoire de la faïence de Rouen, par M. André Pottier. Un vol. in-4, pap. de Hollande, publié chez Le Brument, à Rouen, en 1870; nombreuses vignettes pour l'illustration du texte et un album de 58 magnifiques et très-originales planches coloriées.— Au lieu de 75 fr., 50 fr.

PUBLICATIONS DE M. PAUL LACROIX : *Les Arts au moyen âge et à l'époque de la renaissance. — Mœurs, usages et coutumes au moyen âge, etc. — Vie militaire et religieuse au moyen âge, etc. — Sciences et lettres, etc.* 4 vol. in-4, magnifiquement illustrés de planches chromolithographiques, etc. — Cet ouvrage, tiré sur grand papier de Hollande à un très-petit nombre d'exemplaires, ne se vend pas par volumes séparés. La reliure est en demi-maroquin du Levant, à coins, tranche dorée. Prix de l'exemplaire 240 fr.

Dictionnaire d'architecture, par Viollet-Leduc. 10 vol. gr. in-8, avec nombreuses fig. Prix : 250 fr.

Dictionnaire du mobilier, par Viollet-Leduc. 6 vol. gr. in-8, avec nombreuses figures noires et coloriées. Prix, 300 fr.

Collection de dix-sept gravures sur acier pour illustrer les œuvres de Rabelais, d'après les dessins de Picard. Prix, en noir, sur papier vergé. 16 fr.
— dito, tirage en bistre. 24 fr.
Ces gravures sont dans un étui.

NOTA. — Nous possédons beaucoup d'ouvrages épuisés, publiés sur divers papiers, par les éditeurs Jouaust, Lemerre, etc.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Librar
University of O
Date Due

a39003 001003143b

CE PQ 1103
.B5B7 1858 V006
COO BRANTOME, PI OEUVRES CO
ACC# 1344830